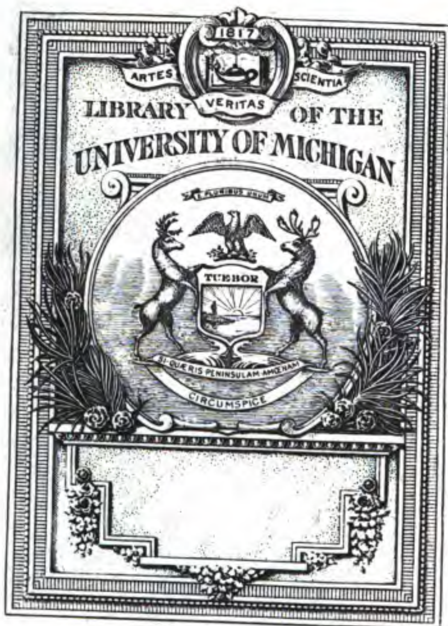

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE







An. Coypel Inv. C.n.Cochi

Tantum relligio potuit suadere malorum.

HISTOIRE CRITIQUE DES PRATIQUES SUPERSTITIEUSES,

Qui ont séduit les Peuples, & embarrassé les Savans.

AVEC

LA METHODE ET LES PRINCIPES pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas.

Par le R. P. PIERRE LE BRUN, Prêtre de l'Oratoire.

Nouvelle Edition augmentée.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez POIRION, Libraire, rue saint Jacques, vis-à-vis la rue des Noyers, à l'Empereur.

M. DCC L.
Avec Approbations, & Privilege du Roi.

****

Non enim quia valebant animadversa sunt, sed a madvertendo atque signando factum est ut valerent. ideò diversis diversè proveniunt, secundùm cogitatio & præsumptiones suas. Illi enim spiritus qui decij volunt talia procurant cuique qualibus eum irreti per suspiciones & consensiones ejus vident.

Ce n'est pas la vertu de ces pratiques qui les a remarquer; ce n'est qu'après des observations & remarques qu'elles réussissent diversement à dive personnes, selon leurs pensées & leurs attentes. les malins Esprits, qui veulent séduire, procur à chacun ce qu'ils voient lui tenir à cœur, par conjectures, & par ses acquiesçemens. *S. Aug. D Chr. l. 2. c. 24.*



A SON EMINENCE

MONSEIGNEUR

LE CARDINAL

DE FLEURY,

MINISTRE D'ETAT,

Grand Aumônier de la Reine, Sur-Intendant des Postes de France.

ONSEIGNEUR,

L'ouvrage que j'ai l'honneur de présenter à VOTRE EMINENCE *ne lui est pas inconnu. Elle le ju-*

gea digne de son approbation lorsqu'il parut pour la premiere fois. J'ose me flatter, MONSEIGNEUR, *que cette seconde Edition ne lui déplaira pas. L'Auteur, sollicité par des personnes savantes & pieuses, s'est principalement appliqué à faire sentir la différence des effets naturels & surnaturels d'avec ceux qui ne le sont pas. Il discute cette matiere si délicate en Philosophe guidé par les principes de la saine Théologie.* VOTRE EMINENCE *n'ignore pas la nécessité de dissiper les illusions des hommes sur ce point, & de les rappeller au vrai. Les uns, accoutumés à tout expliquer physiquement, trouvent une vraisemblance à tout, sans avoir même essayé un examen critique des faits*

extraordinaires : les autres, ne soupçonnant pas même que la nature cache quelquefois son méchanisme, traitent de fables tout ce qui échape à leurs foibles lumieres : d'autres enfin, incapables d'une discussion philosophique, regardent comme surnaturel ce qui est l'ouvrage ou d'une utile fourberie, ou d'une cause physique inconnue. L'Auteur, convaincu, MONSEIGNEUR, *de la nécessité de tout examiner, ramene les uns à un usage éclairé de la Physique, & apprend aux autres à ne pas croire supérieurs aux forces de la nature les effets qui leur paroissent inexplicables. C'est avec ces mêmes principes qu'il examine les pratiques superstitieuses qui ont séduit les peuples & embarrassé les*

Savans. Quel Ouvrage, MONSEIGNEUR, *plus nécessaire dans un temps où le préjugé exerce un empire si absolu? Peut-être qu'à l'exemple d'un Auteur si attentif à chercher la vérité, on sentira la nécessité d'approfondir les faits extraordinaires, & de prononcer avec moins de hardiesse.*

Oserai-je vous dire, MONSEIGNEUR, *que cet Ouvrage doit vous plaire par un autre endroit? A la vûe de tant de différentes superstitions, vous vous rappellerez que pendant que vous avez gouverné l'Eglise de Frejus, vous les avez détruites. Leurs images, retracées sans crime dans cet Ouvrage, ne seront pas moins agréables à* VOTRE EMINENCE, *que les Portraits des vaincus ont accou-*

tumé de l'être aux vainqueurs. Mais ces superstitions, vous les avez anéanties par l'exercice d'une raison supérieure, & par une douceur aimable, qui sont les seules armes de la persuasion. Et quels effets n'ont point produit, MONSEIGNEUR, *ces deux rares qualités dans ce* Diocèse ? *Ce fut par elles qu'on vit d'abord le vice disparoître, la vertu recueillir seule des hommages; & refleurir dans le Clergé, le zele, & la discipline des premiers siecles de l'Eglise.*

C'est par l'usage de ces mêmes qualités que VOTRE EMINENCE *a rempli avec tant de dignité les différens emplois où la Providence l'a appellé. Chargé de l'éducation d'un Prince qui fait les délices de ses Sujets, vous lui avez appris à se*

soumettre à l'empire de la raison ; à la faire présider à ses conseils, & même à ses plaisirs ; à n'estimer que ce qui est véritablement estimable, la vertu & les talens. Devenu le Dépositaire de l'autorité suprême, vous vous êtes appliqué à la faire respecter ; & toujours semblable à vous-même, vous n'avez opposé aux flots des passions humaines qu'un calme inaltérable. Les momens de trouble ont toujours coûté des regrets à un cœur qui n'aime que la paix. Quelle supériorité de raison ne faut-il pas, pour s'élever ainsi au dessus de la raison des autres !

Si je ne craignois, Monseigneur, *de blesser votre modestie par mes louanges, je peindrois ici cette intelligence supérieure pour*

le conſeil, l'élévation du génie avec la bonté, les lumieres vives & pénétrantes avec les charmes de la douceur, cette aimable politeſſe répandue dans vos diſcours & dans vos actions, & tant d'autres vertus dont on eſt plus frappé, à meſure qu'on les contemple de plus près; bien différentes de ces ingénieuſes perſpectives, qui ne paroiſſent belles que par l'éloignement, & dans un certain point de vûe. Il m'eſt encore moins poſſible d'exprimer à VOTRE EMINENCE *les ſentimens de ma reconnoiſſance, pour les bienfaits dont vous m'avez honoré : plus elle eſt vive, moins elle eſt éloquente. Si j'étois moins pénétré,* MONSEIGNEUR, *de vos bontés, il me ſeroit aiſé de trouver des expreſ-*

ſions pour peindre mes ſentiments. Je compte parmi les graces que je tiens de VOTRE EMINENCE, *la permiſſion qu'elle m'a accordée de lui donner ce témoignage public du profond reſpect avec lequel je ſerai toute ma vie,*

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE EMINENCE,

Le très-humble & très-obéiſſant Serviteur
BELLON.



PREFACE DE L'EDITEUR.

LA plûpart des Théologiens qui ont écrit ſur les ſuperſtitions ſe ſont peu appliqués à vérifier *les faits* qu'ils ont rapportés, & ont été d'ailleurs des Philoſophes très-ſuperficiels, n'étant guidés que par des termes de l'école, plus propres à embrouiller qu'à éclaircir le ſujet qu'ils traitoient. Cependant, comme il s'agit de déterminer dans ces ſortes d'Ouvrages ce qui eſt naturel, & ce qui ne l'eſt pas, il faut certainement avoir un peu de cet eſprit philoſophique qui, après s'être aſſuré de la vérité des faits, ſépare le vrai d'a-

vec le faux. Rien n'eſt don plus néceſſaire que de cherche des principes pour diſcerner le effets naturels d'avec ceux qu ne le ſont pas; puiſque c'eſt par là ſeulement qu'on peut ne pas s'égarer en traitant cette matiere.

Le P. le Brun, en expliquant les phénomenes de la baguette de Jacques Aymar, s'étoit déja ſervi avec ſuccès de quelques principes de phyſique, pour démêler ſi cette vertu étoit naturelle; & il avoit dès lors promis [a] un traité du diſcernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le ſont pas. Ce qu'il avoit promis, il l'exécuta dans l'*Hiſtoire critique des pratiques ſuperſtitieuſes qui ont ſéduit les Peuples & embarraſſé les Savans*, imprimée à Rouen en 1702. chez la veuve Behourt. Cet Ouvrage fut approuvé par de ſavans

[a] Illuſion des Philoſophes ſur la Baguette. T. 3. p. 134.

Théologiens & par des Philosophes habiles; & les suffrages du Public confirmerent un jugement si avantageux, l'Edition entiere ayant été enlevée en peu de temps. Mais, quoique les principes de ce discernement si délicat & si difficile fussent exposés avec netteté, cependant le P. le Brun ne crut pas les avoir dévelloppés avec assez d'étendue; & convaincu de l'importance de la matiere, il entreprit de la mettre dans un nouveau jour. C'est principalement pour cette raison qu'il empêcha qu'on ne fit en France une seconde Edition de son Ouvrage. Voici comme il s'explique lui-même dans une Lettre MS. à M. le Comte d'Eryceira, qu'il consulta sur la vûe perçante d'une femme de Lisbonne, [b] qu'on disoit voir à travers les corps les plus opaques. « Pressé de revoir cet Ouvrage, «

[b] Voyez le T. 1. de cet Ouvrage, p. 97.

» je crois devoir m'étendre sur le
» discernement des effets natu-
» rels d'avec ceux qui ne le sont
» pas ; parceque nous n'avons
» aucun bon ouvrage sur cette
» matiere. Il me paroît qu'il faut
» commencer par démêler le vrai
» d'avec le faux ; à cause que les
» Anciens & les Modernes ont
» mêlé une infinité de Fables
» dans l'Histoire naturelle, &
» qu'ils ont jetté par-là beaucoup
» d'obscurité dans toute la Phy-
» sique : & ce qui n'est pas moins
» fâcheux, c'est qu'il se trouve de
» temps en temps de prétendus
» Physiciens, qui entreprennent
» de donner des raisons physiques
» de ce qui n'est point, & de ce
» qui est physiquement inexpli-
» cable. Il y a long-temps que le
» mal dure ; ce qui faisoit dire à
» Ciceron de ces prétendus Phy-
» siciens, *quo genere nihil arrogan-*
» *tius*. » Après avoir rapporté

tout ce qu'on disoit de cette femme : « Il est important, ajoûte-« t-il, de détromper le public, si « les faits sont faux ; & d'examiner, s'ils sont vrais, quelle en « peut être la cause. Si M. le « Comte votre pere, dont le discernement & la science sont si « connus, veut joindre son jugement au vôtre, j'en aurai bien « de la joie, & je ferai de la réponse dont vous m'honorerez « l'usage qu'il vous plaira de me « prescrire. » Je ne sai pas si ce Seigneur Portugais répondit ; mais je n'ai trouvé aucune de ses lettres parmi les manuscrits du P. le Brun.

Ce Traité du Discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas compose le premier volume de cet Ouvrage. Le P. le Brun l'a achevé peu de temps avant sa mort ; & par la maniere dont il l'a arrangé, il ne

peut manquer de plaire à ceu
qui cherchent ſincerement la vé
rité. Il fait voir d'abord le pe
de ſecours qu'on peut tirer de
anciens Philoſophes, pour fair
ce diſcernement ſi important
les uns ayant mêlé la Phyſiqu
avec la Religion, & les autre
ayant peu connu la diſtinction
des corps & des eſprits. Les Na
turaliſtes, ayant ramaſſé toute
ſortes de faits, ſans les vérifier,
ſont encore de très-mauvais gui-
des; & ce qu'il y a de ſingulier,
c'eſt que malgré les progrès de la
Phyſique, il ſe trouve encore au-
jourd'hui des gens qui débitent
de nouvelles fables, & des Phy-
ſiciens qui prétendent les expli-
quer. Le P. le Brun a pris de-là
occaſion d'entrer dans un court
détail des erreurs où la crédulité
& la préſomption ont précipité
les uns & les autres. Ce tableau
eſt en même temps curieux &

utile : l'Auteur, bien différent des Compilateurs, remonte à la source de ces fables, & en prouve la fausseté. Ensuite il pose les principes nécessaires pour faire le discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas : principes simples, mais féconds, dont il tire de très-justes inductions.

L'attention de l'Auteur à découvrir le vrai paroît dans les soins qu'il prit pour s'assurer de deux faits singuliers dont il a été témoin : l'un regarde la guérison miraculeuse d'une prétendue muette au tombeau de Jacques II. Roi d'Angleterre, & l'autre est la prétendue catalepsie d'une fille qui en 1710. attira la curiosité des savans & des ignorans. Ces deux morceaux méritent d'être lûs. Mais je ne pardonne point au P. le Brun d'avoir adopté l'ensorcellement du fils de M. de la

Richardiere : toute cette rélation ne contient rien qui ne puisse être produit par une imagination vive. Ce qui a peut-être engagé l'Auteur à adopter ces faits est la probité de ceux qui les lui ont rapportés; mais il auroit dû considérer que la probité n'est point à l'abri des prestiges de l'imagination , & des illusions de la crédulité.

Une addition non moins curieuse est l'histoire critique des pratiques superstitieuses observées en l'honneur de saint Hubert pour se préserver de la rage. Comme elles ne s'accordent point avec les faits rapportés par les Historiens contemporains, l'Auteur voudroit qu'on se bornât à un culte plus simple, & qu'on supprimât de vaines observances. La Lettre latine d'un célebre Théologien François ne laisse rien à desirer sur cette ma-

tiere; cependant le P. le Brun a cru devoir y joindre la réponse des Religieux de S. Hubert, afin qu'on puisse mieux juger de la solidité des raisons alléguées pour & contre ces pratiques, qui certainement paroissent superstitieuses. L'Histoire des Chevaliers issus de S. Hubert fait une épisode agréable.

Ceux qui attribuent à ces prétendus Chevaliers le talent de guérir les gens qui ont été mordus par des chiens enragés, & de préserver de la rage, s'appuient sur l'exemple de nos Rois, qui ont la vertu de guérir les écrouelles. Le P. le Brun a cru devoir s'étendre sur ce dernier point, & a montré que la vertu attachée à nos Rois est ancienne & respectable; au lieu que le talent des Chevaliers issus de S. Hubert est visiblement supposé. La guérison des écrouelles par les Rois d'An-

gleterre n'eſt pas plus certaine.
paroît que vers la fin de l'onzi
me ſiecle ils entreprirent de to
cher des malades, à l'exemple d
Rois de France. Edouard II
dont les prétentions ſur la M
narchie Françoiſe ſont ſi co
nues, ſignala ſon zele pour c
guériſons, & régla les cérém
nies qu'on devoit obſerver.

Outre ces additions conſid
rables, il y en a encore pluſieu
autres répandues dans les de
premiers Volumes, ainſi qu
ſera facile de le remarquer; m
le détail me meneroit trop loi
J'avouerai cependant que le P.
Brun auroit donné plus d'éte
due à ſon Ouvrage : il s'étoit p
poſé de donner un Traité co
plet du ſortilege, & y auroit joi
une réfutation ſuivie du *Mon*
enchanté de Bekker; mais ce qu
a laiſſé là-deſſus n'étant qu'u
légere ébauche, je n'ai pas c

devoir l'imprimer. Il s'étoit encore proposé de parler de différentes épreuves pour connoître la vérité ; j'aurois pû continuer ses recherches ; mais je n'ai point osé mêler mon travail avec le sien. Si je croyois que cette addition fût agréable au public, je l'insérerois dans une nouvelle Edition.

En comparant les deux Editions de l'Histoire des pratiques superstitieuses, on verra que l'ordre n'en est plus le même. C'est le P. le Brun qui a ainsi arrangé cet Ouvrage ; & l'on ne peut qu'applaudir à ce changement. On trouve d'abord des principes généraux pour discerner ce qui est naturel d'avec ce qui ne l'est pas ; & qui sont comme un flambeau pour distinguer les pratiques qui ont séduit les Peuples & embarrassé les Savans.

A la persuasion de quelques

perſonnes curieuſes, on a réimprimé dans le troiſieme Volume l'*Illuſion des Philoſophes ſur la Baguette*; parceque le P. le Brun renvoie quelquefois à cet Ouvrage devenu fort rare. On y a joint une Lettre ſur la même matiere, qu'il avoit fait inſérer dans le Mercure de Juin de 1693. & comme le P. le Brun a principalement attaqué les ſyſtêmes de Meſſieurs Chauvin & Garnier ſur les effets de la Baguette, j'ai cru devoir imprimer leurs Diſſertations qui ſont fort ingénieuſes, & qui par la netteté des principes & du ſtyle feront certainement plaiſir. Enfin j'ai tiré de différens Mercures de l'année 1693. les pieces les plus curieuſes & les plus ſolides touchant les productions de la Baguette. La Lettre qui eſt à la fin de ce troiſieme Volume eſt une critique ſenſée de quelques endroits de l'Hiſ-

toire des Pratiques superstitieuses. Si je ne me trompe, ce troisieme Volume ne sera pas moins bien reçu que les deux premiers par les personnes qui aiment les Recueils de pieces de Physique.

Voilà une idée générale de cette nouvelle Edition : si on prend la peine de comparer ce que je dis avec l'ouvrage même, on verra facilement que je n'ai point voulu en imposer.

En effet rien n'est plus judicieux & plus digne d'un Philosophe chrétien que les Regles établies par l'Auteur, pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. Il est en garde contre la crédulité & l'incrédulité, qui sont des écueils presque également dangereux; & il n'oublie jamais que la Religion se trouve comme située entre deux vices pernicieux, l'impiété & la superstition. L'une,

par un oubli de Dieu, & par le mépris de tout ce qui eſt établi, ſape le fondement de la Religion; & l'autre, en la portant trop loin, n'en fait révérer qu'un fantôme. Le nombre des Superſtitieux eſt beaucoup plus grand que celui des Impies, parmi ceux qui ont quelque connoiſſance de la Religion; parçequ'il y a peu de pratiques, quelles qu'elles ſoient, qu'on ne puiſſe rapporter à Dieu & à ſes Anges. Les preſtiges ont le même dehors que les miracles. Faut-il s'étonner après cela que les eſprits peu éclairés ſe trompent ſur des faits capables d'exercer la ſagacité des plus habiles?



ELOGE



ÉLOGE HISTORIQUE

Du P. LEBRUN, Prêtre de l'Oratoire.

PIERRE *le Brun* naquit à Brignolle, ville du Diocese d'Aix en Provence, le 11. du mois de Juin 1661. Il fut élevé d'une maniere très-chrétienne : aussi se distingua-t-il pendant sa jeunesse, autant par l'innocence de ses mœurs, que par son application à l'étude.

Ses Classes finies, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire le 11 de Mars 1678. Il étudia la Théologie à Marseille & à Toulouse, & de-là il fut envoyé à Toulon pour enseigner la Philosophie, & ensuite la Théologie à Grenoble pendant les années 1687. & 1688. dans le Séminaire de M. le Cardinal le Camus, qui l'honora de son estime & de son amitié.

Deux ans après, c'est-à-dire, au mois de Juin 1690. il fut appellé au Séminaire de S. Magloire de Paris, où il a demeuré jusqu'à sa mort.

Quoiqu'il ne manquât point de talens pour la Chaire, le goût qu'il avoit pris pour l'étude de l'Histoire Ecclésiastique le détermina bientôt à la continuer. Ce fut alors qu'il fut chargé de faire, dans ce Séminaire, les Conférences sur l'Histoire Ecclésiastique, dont il s'est acquitté avec succès pendant treize ans. Les liaisons qu'il eut avec les PP. Thomassin & Bordes, tous deux versés dans l'Histoire Ecclésiastique, ne contribuerent pas peu aux grands progrès qu'il fit dans ses études. Le P. le Brun les consultoit souvent, & il a passé pour un de leurs Disciples. En parcourant quelques petits ouvrages manuscrits, il m'a paru qu'il pensoit comme eux sur les matieres de la Grace, & sur quelques autres points qui partagent les Théologiens François & les Ultramontains.

En 1689. M. le Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble, consulta le P. le Brun, qui étoit encore en cette Ville, sur l'usage pratiqué en Dauphiné, de trouver de l'eau, des métaux, des minéraux, les bornes des champs, les larcins, les voleurs, &c. en tenant entre les mains une Baguette four-

chue qui tournoit sur toutes ces choses.

Le P. le Brun, après avoir examiné ces faits avec soin, écrivit au P. Malebranche, & le pria de lui dire son sentiment. Celui-ci, en supposant la vérité des faits, déclara que ces pratiques étoient ou l'ouvrage de la fourberie des prétendus Devins, ou de la malice du Démon.

Satisfait de la réponse du P. Malebranche, il lui proposa de nouvelles difficultés sur cette matiere, que ce grand Philosophe éclaircit en suivant ses premieres vûes. Les deux premieres Lettres, imprimées dans le Mercure de Janvier 1693. furent critiquées par quelques personnes.

L'avanture de Jacques Aymar, qui en 1692. découvrit, par le tournoiement de sa Baguette, des larrons & des meurtriers, exerça la sagacité des Physiciens. Les uns entreprirent d'expliquer physiquement la découverte de ce meurtre : les autres, en la supposant vraie, soutinrent qu'elle ne pouvoit être naturelle, & qu'il y avoit de la diablerie. Le P. le Brun, dans ses *Illusions* des Philosophes sur la Baguette, a attaqué les systêmes

de Messieurs Regis, Garnier, Chauvin, Panthot, Vallemont, qui, à la faveur des Corpuscules, prétendoient qu'il n'y avoit rien que de naturel en tout cela. Eu égard aux variations de la Baguette, il soutient que ce tournoiement n'est point produit par les loix de la communication du mouvement, & qu'il est l'effet de la fourberie des hommes, ou de la malice du Démon. Quoique le P. le Brun propose cette alternative, il ne me paroît pas éloigné de croire que le
T. 3. p. 376. Diable fait tourner la Baguette. En effet, lorsqu'il étoit encore à Grenoble, Mademoiselle Ollivet, qui avoit le talent de faire tourner la Baguette, étant venue le consulter; il lui conseilla de prier Dieu de ne pas permettre que la Baguette tournât entre ses mains, si le Démon avoit part à ce tournoiement. La Demoiselle goûta ce conseil: elle passa deux jours en retraite, communia, & en communiant fit sa priere. Le P. le Brun fit la sienne à l'Autel.

L'après-dinée on mit plusieurs pieces de métal dans une allée de Jardin; Mademoiselle Ollivet y va, prend la Baguette, passe plusieurs

fois sur tous les endroits sans que la Baguette se remue : les prieres lui ont fait perdre son activité. Enfin on avance vers un puits où on avoit vû autrefois la Baguette tourner avec violence entre les mains de la Demoiselle : mais la Baguette fut immobile. Il en arriva autant à la fille d'un Marchand de Grenoble, connue par sa grande habileté à la faire tourner. Je m'imagine qu'un pareil phénomene est une démonstration pour un Théologien, & qu'après cela il ne doute plus que le Diable ne soit l'auteur du tournoiement de la Baguette.

Ibid. p. 389.

M. Comiers, surnommé l'Aveugle d'Ambrun, dont on avoit imprimé, dans le Mercure de Mars 1693. une lettre pour justifier l'usage de la Baguette, se crut attaqué dans les *Lettres sur les illusions des Philosophes*, qui parurent peu de temps après. Il fit insérer dans le Mercure de Mai de la même année une lettre très-vive contre le P. le Brun, qui publia dans le Mercure suivant une réponse également solide & polie. On la trouvera à la suite des lettres qui découvrent l'Illusion des Philosophes, t. 3. p. 403. Pour calmer la colere

de M. Comiers, il fit ajoûter, à la fin du même Mercure, une espece de désaveu de quelques termes dont ce Critique & M. l'Abbé de Vallemont avoient pû être blessés. Mais cet excès de politesse n'apaisa point M. Comiers; & l'on vit paroître dans le Mercure du mois d'Août 1693. une replique, où les injures tiennent lieu de raisonnement. Comme ces deux écrits sont très-méprisables, je n'ai pas cru devoir leur donner place dans ce troisieme Volume, & je leur ai préféré des pieces d'un meilleur goût.

Un Auteur anonyme, capable comme Quinault de prendre les cataractes du Nil pour les embouchures de ce fleuve, s'est avisé de faire imprimer une lettre contre les Ouvrages du P. le Brun, dans le Mercure d'Octobre 1731. & de le décrier comme un pitoyable Physicien. Cet écrit a révolté un ami du P. le Brun, qui, sous le nom d'un Conseiller au Parlement de Grenoble, a poussé vivement ce pauvre Critique, & l'a convaincu de n'avoir jamais lû les livres dont il parle. On peut voir cette réponse dans le Tome 3. du Nouvelliste du Parnasse p. 121.

En 1694. le P. Caffaro, Théatin, ayant permis qu'on imprimât à la tête du Théatre de M. Boursault un écrit en faveur de la Comédie, M. de Harlay, Archevêque de Paris, engagea le P. le Brun à le réfuter : ce qu'il fit dans deux Discours prononcés au Séminaire de S. Magloire le 26. d'Avril, le 3. & le 7. de Mai de la même année, & qui furent imprimés sous ce titre : *Discours sur la Comédie, où l'on voit la réponse au Théologien qui la défend, avec l'Histoire du Théatre, & les sentimens des Docteurs de l'Eglise, depuis le premier siecle jusqu'à présent*, in 12. 1694. chez Boudot & Guerin. Le succès de cet Ouvrage, quoiqu'imparfait, surpassa les espérances de l'Auteur, & l'engagea à ramasser dans le cours de ses études plusieurs autres faits ; ce qui a produit le Traité intitulé, *Discours sur la Comédie, ou Traité historique & dogmatique des Jeux de Théatre, & des autres divertissemens comiques, soufferts, ou condamnés depuis le premier siecle de l'Eglise jusqu'à présent, avec un Discours sur les pieces de Théatre tirées de l'Ecriture Sainte*, in 12. 1731. chez la veuve Delaulne. Dans cet Ouvra-

ge, le P. le Brun s'eſt propoſé de parler des différens genres de ſpectacles uſités depuis la naiſſance du Chriſtianiſme, & d'expoſer la doctrine de l'Egliſe ſur ce ſujet. Ce qu'on peut dire de moins avantageux, c'eſt qu'il n'avoit point encore paru en notre langue aucun Traité où l'on trouve tant de choſes curieuſes dans ce genre. Il réſulte évidemment des faits & des autorités des Peres, des Conciles, &c. que jamais l'Egliſe n'a été favorable aux Farceurs & aux Comédiens. Les perſonnes accoutumées à reſpecter ſes déciſions n'ont point trouvé à redire que le P. le Brun ait conclu que la Comédie étoit mauvaiſe, parcequ'elle étoit défendue; perſuadés que l'Egliſe ne l'auroit jamais condamnée, ſi elle l'avoit jugée innocente.

Cependant cette induction n'a point été goûtée par un homme d'eſprit dont j'eſtime les talens, & qui dans un extrait peu avantageux a donné de cet Ouvrage une idée différente de ce qu'il eſt. Au lieu de conſidérer que le P. le Brun s'eſt propoſé de décrire les différens genres de Spectacles uſités depuis l'établiſſement de la Reli-

gion chrétienne, & de rapporter les ſentimens des Docteurs de l'Egliſe, il a enviſagé tous les faits comme autant de preuves qu'on alléguoit contre la Comédie moderne. Il me permettra encore de lui dire qu'il n'a pas bien pris la penſée du P. le Brun dans cet endroit, où il veut qu'on *tolere ceux qui vont aux ſpectacles* : cela ſignifie viſiblement qu'il ne faut pas les envelopper dans l'Anathême lancé contre les Comédiens ; car c'eſt de cette tolérance dont il s'agit dans la Préface : & pour cela, l'Auteur cite un très-beau paſſage de S. Auguſtin ſur la tolérance en général. J'en prendrai ſeulement ce qu'a détaché le Journaliſte, pour lui faire voir la juſteſſe du raiſonnement du P. le Brun : *Si*, ſelon S. Auguſtin, *Aaron a toléré la multitude qui s'oublia juſqu'à demander une Idole, à la fabriquer & à l'adorer, ſi Jeſus-Chriſt a toléré Judas* ; à plus forte raiſon l'Egliſe doit tolérer ceux qui vont aux Spectacles. C'eſt la conſéquence naturelle qui réſulte de ce principe ; & toute autre interprétation eſt fauſſe. L'équité & la ſincérité ne permettent donc pas de faire dire au P. le Brun, qu'il *prétend que l'Egliſe*

doit tolérer ceux qui vont aux Spectacles, » comme Aaron toléra la multitude » qui s'oublia jusqu'à demander une » Idole, à la fabriquer & à l'adorer, » & comme Jesus-Christ a toléré Ju- » das. » Pourquoi affecter de ne pas dire que le P. le Brun justifie la pratique de l'Eglise, de ne point excommunier ceux qui fréquentent les Théatres, par un principe général de S. Augustin ? C'est de quoi il est question, & non d'un parallele étranger, qu'on fait en prêtant au P. le Brun quelques paroles de S. Augustin, qu'on affecte encore de ne pas nommer. Mais ce n'est pas ici le lieu de relever tout ce qu'il y a de répréhensible dans cet Extrait. Le Journaliste auroit dû s'attacher plûtôt à détailler les différens divertissemens comiques, & à marquer ceux qui avoient été soufferts, ou condamnés par l'Eglise. Son Extrait eût été plus curieux & plus conforme au but de l'Auteur ; & s'il avoit voulu exercer utilement sa Critique, il auroit pû remarquer deux ou trois fautes que des personnes habiles m'ont indiquées.

L'Ecrivain de la Lettre imprimée dans le Mercure d'Octobre 1731. & dont j'ai déja parlé, s'est principale-

ment élevé contre le Traité Historique & Dogmatique des jeux de Théatre. Il a pris bonnement tout ce qu'on y dit comme autant d'argumens contre la Comédie moderne; & sans se donner la peine de lire cet Ouvrage, il a répeté tout ce qu'avoit déja dit le P. Caffaro : c'est ce qu'il pouvoit faire de mieux; car si cet anonyme est le même qu'on m'a nommé, il a fait un trait de prudence, d'être la Copiste de ce Religieux : car de lui-même il eût raisonné encore plus pitoyablement. Il a été attaqué avec tant de force par le Conseiller au Parlement de Grenoble dont j'ai déja parlé, qu'il est inutile de mettre dans un nouveau jour les bévûes de ce faux Critique.

L'étude de l'Histoire Ecclésiastique conduisit le P. le Brun à celle de la Chronologie. Il publia en 1700. un *Essai de la Concordance des temps, avec des Tables pour la Concordance des Eres & des Epoques, dans lequel on peut voir d'un coup d'œil, par le moyen des Colomnes, l'accord ou la différence des Epoques*, in 4°. Ce Projet fut extrêmement applaudi. La foiblesse de sa vûe ne lui permit pas de porter cet

Ouvrage à sa derniere perfection : les Matériaux qu'il avoit rassemblés, il les a légués par son Testament à un Ecclésiastique qui avoit été autrefois son Copiste. Ils sont passés ensuite en d'autres mains.

Au milieu de tant d'occupations, le P. le Brun n'oublia point qu'il avoit annoncé un Traité du discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. Il donna plus qu'il n'avoit promis, en publiant son *Histoire Critique des Pratiques Superstitieuses, qui ont séduit les Peuples & embarrassé les Savans, avec la Méthode & les principes pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas*, in-12. à Rouen chez la veuve Behourt, 1702. Cet Ouvrage fut présenté à l'Académie Royale des Sciences, qui chargea Messieurs de Fontenelle, du Hamel, Gallois, Dodart, de la Hire, & le P. Malebranche d'en rendre compte à la Compagnie. On voit à la tête du Livre le jugement favorable de ces Académiciens. Il fut aussi approuvé par de célebres Docteurs, d'une maniere avantageuse à l'Auteur & à l'Ouvrage. Si, selon l'usage des Compilateurs, je voulois rapporter ici tous

Lettres sur l'Illusion des Philosophes. t. 3. p. 134.

les Eloges avantageux qu'on en a faits, j'aurois bien des choses à transcrire : mais ces sortes d'Eloges seroient un peu déplacés.

Le P. le Brun, après avoir discuté en Philosophe, dans quelques Lettres, les différens systêmes sur la Baguette, a donné dans ce dernier Ouvrage tout ce qu'il y a d'historique sur cette matiere ; & pour remplir le titre de son Livre, il s'est étendu sur de célebres Superstitions qui ont embarrassé les Savans. Ainsi c'est une erreur de croire que cet Ouvrage est une seconde Edition des *Lettres qui découvrent l'Illusion des Philosophes sur la Baguette*. Pour peu qu'on veuille les comparer, on verra qu'ils sont différens. D'ailleurs le P. le Brun renvoie à ses Lettres, dans l'Histoire critique des Pratiques superstitieuses. On peut consulter là-dessus la Lettre du Conseiller au Parlement de Grenoble.

Nouvelliste du Parnasse. 132.

Je ne dis rien ici de la seconde Edition de cet Ouvrage, parceque dans ma Préface j'ai donné un précis de ce qu'elle contient ; & c'est tout ce qu'il convient d'en dire.

Quelque temps après, M. l'Abbé

Bignon, le Pere & le Protecteur des Savans, ayant excité le P. le Brun à écrire sur la Liturgie, ce Savant parcourut en 1714. les Archives de plusieurs Eglises de Flandre & d'Allemagne, & en 1717. il visita une partie de celles de la France. Il faisoit copier avec soin différens morceaux des Manuscrits qui convenoient à son dessein, & marquoit la date & les titres des Manuscrits. Protégé par les Ministres des affaires étrangeres, il fit venir de Rome, du Levant, & de divers autres Pays, un grand nombre de Mémoires sur les Liturgies. Il s'étoit proposé de publier dix Volumes in-8°. sur cette matiere; mais il n'a eu le temps que d'en donner quatre. Outre ses Dissertations sur l'origine des Rits, il s'étoit proposé de publier une Bibliotheque Liturgique, où non-seulement il auroit indiqué tous les Ouvrages imprimés & Manuscrits, mais où on auroit encore trouvé entiers les Manuscrits les plus rares, illustrés de Notes. Il est à souhaiter que quelqu'un de ses Confreres profite des Recueils légués à saint Magloire, & qu'il continue un Ouvrage si utile & si important.

Le premier Volume parut en 1716. sous ce titre : *Explication littérale, historique, & dogmatique des Prieres, & des Cérémonies de la Messe, selon les anciens Auteurs, & les Monumens de la plûpart des Eglises, avec des Dissertations & des Notes sur les endroits difficiles, & sur l'origine des Rits*, à Paris chez Delaulne in-8°. Ce titre fut un peu changé en 1726. Les Evêques & les Docteurs qui ont approuvé cet Ouvrage parlent honorablement de l'Auteur & du livre. M. de Fleury, ancien Evêque de Frejus, aujourd'hui Cardinal & Ministre, est du nombre de ces illustres Approbateurs. Ce premier Volume fut dédié à M. le Cardinal de Noailles : mais l'Epitre dédicatoire a été supprimée par l'Auteur, quelques années avant sa mort.

Les personnes exemtes de passion applaudirent aux recherches de l'Auteur ; mais la Critique des Ouvrages liturgiques de D. Claude de Vert leur parut un peu trop vive, & trop chargée de réflexions morales.

Deux ans après l'impression de ce premier Volume, le P. le Brun fut attaqué dans un écrit intitulé : *Let-*

tre d'un Curé du Diocese de Paris à l'Auteur du Journal de Trevoux, touchant le Sacrifice de la Messe, Paris 1712. in-12. A l'occasion de cette lettre, écrite d'une maniere captieuse, & où l'on fait semblant d'attaquer les Journalistes de Trevoux, le P. le Brun répond à ces quatre questions. 1°. quel est, selon les anciens Auteurs, le vrai sens des paroles du Canon, *qui tibi offerunt*. 2°. si les Fideles laïques offrent véritablement le Sacrifice avec le Prêtre. 3°. s'ils sacrifient conjointement avec lui. 4°. si l'on peut dire de même qu'ils consacrent avec lui. Il enseigne p. 14. » que » la Consécration exceptée, & l'u» nion du Corps mystique bien enten» due, les Fideles, prient, offrent, » & sacrifient conjointement avec le » Prêtre, parcequ'ils concourent tous » en leur maniere au Sacrifice. » Cette réponse, qui est de quinze pages in-8°. Paris 1718. chez Delaulne, est intitulée : *Lettre du P. le Brun, Prêtre de l'Oratoire, touchant la part qu'ont les Fideles à la Célébration de la Messe*.

Durant la même année, le P. le Brun publia un abrégé de ce pre-

mier Volume, sous ce titre : *Manuel pour assister à la Messe & aux autres Offices de l'Eglise, & pour passer chrétiennement la journée.* Paris 1718. in-18. Il en publia une seconde Edition fort augmentée en 1727. in-18. & la dédia à Madame la Princesse de Conti III. Douairiere.

Mais rien ne donna plus d'éclat à la réputation du P. le Brun que les trois Volumes liturgiques publiés en 1726. sous ce titre : *Explication de la Messe, contenant les Dissertations historiques & dogmatiques sur les Liturgies de toutes les Eglises du monde Chrétien, où l'on voit ces Liturgies, le temps auquel elles ont été écrites, comment elles se sont répandues & conservées dans tous les Patriarchats, leur uniformité dans tout ce qu'il y a d'essentiel au sacrifice, & cette uniformité abandonnée par les Sectaires du 16. siecle*, Paris in 8°. chez la veuve Delaulne. Les deux premiers Volumes contiennent presque toutes les Liturgies du monde chrétien, où se trouve une entiere uniformité dans ce qu'il y a d'essentiel au Sacrifice de la Messe ; & le troisieme contient les Liturgies des Sectaires qui ont abandonné cette

uniformité. Comme ces dernieres Liturgies ne suffisoient pas pour faire un Volume, il y a ajoûté une longue dissertation sur le silence d'une partie des Prieres de la Messe.

Cet Ouvrage, qui renferme une infinité de choses curieuses, donne une haute idée de l'érudition de l'Auteur. Toutes les difficultés qui se rencontrent dans les Liturgies y sont doctement éclaircies : Dogme, Points historiques, Rits, tout est discuté avec soin ; & ce qui paroît d'une maniere supérieure à toutes les difficultés qu'on peut opposer, est le consentement de toutes les Eglises chrétiennes sur l'essentiel du Sacrifice, sur la Présence réelle, sur la Transsubstantiation, sur l'Invocation des Saints, & sur la Priere pour les Morts; en un mot sur tous les Dogmes exprimés dans la Liturgie de l'Eglise Romaine, & sur les principales Cérémonies de la Messe.

Aussi ces trois Volumes lui attirerent les Eloges des plus savans hommes de la France, des Pays étrangers, & surtout d'Italie. Ce fut à la sollicitation de quelques savans Italiens qu'il avoit commencé à faire

travailler à une Traduction Latine de son Ouvrage. Les trois Volumes publiés en 1726. devoient être dédiés au Clergé de France ; & j'ai lû l'Epitre Dédicatoire imprimée : mais quelques contretemps la firent supprimer.

Le P. le Brun, examinant la Liturgie Arménienne, observe que la Priere de l'Invocation, pour demander le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de Jesus-Christ, se trouve après *les* paroles de l'Institution, & qu'il y est marqué en termes formels, que le changement n'est fait qu'après cette Invocation. Il prend occasion de discuter si la Liturgie Arménienne est altérée, &c. & par quelles paroles s'opere la Consécration. Après avoir prouvé l'intégrité de cette Liturgie, il soutient que la Consécration se fait par les paroles de Jesus-Christ & par la Priere de l'Eglise ; il s'appuie sur les Liturgies qui contiennent les paroles de l'Institution & la Priere de l'Invocation, & sur les témoignages des Auteurs Ecclésiastiques des douze premiers siecles. Il avoue cependant que le commun des Scholastiques du XIII

Tome 3. pag. 229.

T. 3. p. 225.

ſiecle, occupés des vûes de matiere & de forme, ont voulu des paroles préciſes pour la forme de la Conſécration, & que les mêmes paroles, par leſquelles Jeſus-Chriſt a conſacré, ſoient auſſi les mêmes par leſquelles les Prêtres conſacrent.

Le ſentiment de ceux qui ſoutiennent que l'Invocation ou la Priere doit êrre néceſſairement jointe aux paroles du Seigneur, ſoit qu'elle précede, ſoit qu'elle ſuive, eſt encore appuyé de la définition d'un Concile Romain tenu ſous Gregoire VII. dont l'autorité eſt ſupérieure à celle des Scholaſtiques. Cependant l'opinion qui fait conſiſter la forme de la Conſécration dans les ſeules paroles de Jeſus-Chriſt regne depuis long-temps dans les Ecoles catholiques. L'Egliſe n'a rien décidé expreſſément ſur cet article : ainſi on ne ſauroit blâmer les Théologiens qui s'appliquent à éclaircir un point ſi délicat.

De tous ces faits, qui paroiſſent inconteſtables, il eſt aiſé de conclurre qu'il eſt permis de ſoutenir l'une ou l'autre opinion, pourvû qu'on ne s'ingere pas de décider la queſtion, & qu'on ſe borne à des réflexions &

à des recherches. Il me paroît que le P. le Brun ne s'est point écarté de ces regles; puisque trente-neuf Docteurs en Théologie ont approuvé son opinion, qui certainement avoit déja été soutenue par plusieurs Théologiens.

Cependant le P. le Brun a été aussi vivement attaqué, que s'il avoit combattu un Dogme de foi, ou enfanté une opinion nouvelle. Le P. Bougeant, Jésuite, un de ses Critiques, lui a reproché *d'attaquer ouvertement un sentiment que l'Eglise Grecque & Latine a toujours constamment enseigné*. Peu s'en faut que le sentiment qui établit la forme de la Consécration dans les seules paroles de Jesus-Christ ne soit *de foi*, quoiqu'il ne se trouve ni dans l'Ecriture, ni dans la Tradition, ni dans les définitions des Conciles.

Si le P. Bougeant s'étoit contenté d'appuyer son opinion, & d'énerver la force des raisonnemens de son adversaire, le P. le Brun n'auroit pas eu lieu de se plaindre de l'écrit publié sous ce titre, *Réfutation de la Dissertation du Pere le Brun, sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie*,

adressé à l'Auteur par le Pere Bougeant de la Compagnie de Jesus. Paris, 1727. in-12. parcequ'alors il n'auroit fait qu'user de la liberté des Ecoles. Mais ce qui est insoutenable, c'est que pour renverser les preuves tirées des anciens Manuscrits, il ait avancé *qu'on peut mettre en fait qu'il n'y en a pas qui ait plus de six cents ans bien prouvés*. Ce système, désavoué par celui qui en a été l'inventeur, seroit-il moins dangereux qu'une opinion rejettée par un grand nombre de Scholastiques.

Le P. le Brun répondit à cet Ouvrage par un écrit intitulé, *Défense de l'ancien Sentiment sur la forme de l'Eucharistie*, ou, *Réponse à la Réfutation publiée par le R. P. Bougeant, Jésuite, contre un article des Dissertations sur les Liturgies*, Paris, in-8°. 1727. Le fond de cette Dissertation a été trouvé solide, & les personnes désinteressées ont jugé que l'Auteur révendiquoit par de solides raisons les témoignages des Peres de l'Eglise, que le P. Bougeant avoit tâché de lui enlever, & qu'il étoit très-exercé dans la Critique des anciens Auteurs Ecclésiastiques.

Le P. le Courayer, Chanoine Régulier & Bibliothécaire de sainte Genevieve, essaya aussi d'attaquer le sentiment établi par le P. le Brun. Il vit avec peine qu'on faisoit consister en partie la forme de la Consécration dans la priere de l'Invocation, qu'on ne trouve plus dans la Liturgie Anglicane, dont il avoit entrepris la défense. D'ailleurs le P. le Brun avoit avancé qu'on ne pouvoit constater l'Episcopat de Barlow, qui est la source de l'Episcopat Anglican. Ces considérations engagerent l'Apologiste de la validité des Ordinations des Anglois à s'élever contre le sentiment du P. le Brun, qu'il accusa de témérité; & en même temps, il lui fit l'objection la plus forte contre son systême, je veux dire, l'omission de la priere de l'Invocation dans les Liturgies Gallicane & Mozarabe. Il faut avouer que le P. le Brun n'a point satisfait entierement, & qu'on desireroit de plus fortes preuves pour souscrire à ce qu'il a dit touchant l'altération de ces deux Liturgies. Le P. le Brun prit de-là occasion de relever plusieurs propositions téméraires du P. le Courayer, qu'on peut lire pag. 127. Ce-

Explic. de la Messe. t. 4. p. 90.

Défense de la Dis. t. 2. part. 1. p. 5.

lui-ci ne s'est défendu que par des plaintes, & a prétendu que le P. le Brun avoit inséré tous ces traits à l'insû des Approbateurs de sa Réponse.

Rélat. hist. & apol. t. 2. p. 229. & suiv.

La Réponse du P. le Brun fut annoncée dans le Journal de Trevoux, au mois de Mars 1728. p. 564. & le titre donna lieu à une Critique. On prétendit que le P. le Brun auroit dû intituler cet écrit : *Défense de l'ancien sentiment des Grecs Schismatiques*, &c. & l'on ajoûta que *le sentiment dont le titre annonce la Défense, bien loin d'être la Doctrine de l'Eglise, est un sentiment qui sent l'hérésie, selon M. de Saintes, Evêque d'Evreux, rapporté par Isambert.*

Le P. le Brun, ne pouvant supporter que sa foi & celle des trente-neuf Approbateurs fût attaquée, fit imprimer une Réponse intitulée : *Lettre qui découvre l'illusion des Journalistes de Trevoux, dans le jugement qu'ils ont porté* de la Défense de l'ancien sentiment *qui joint la priere de l'Invocation aux paroles de Jesus-Christ, pour la Consécration de l'Eucharistie ;* ou, *Défense du Pere le Brun de l'Oratoire, & des Docteurs qui ont approuvé son Ouvrage.* Cette

Lettre

Lettre, imprimée in-8°. à Paris chez la veuve Delaulne, eſt datée du 29. Mars 1728. & approuvée par Monſieur Leullier Docteur de Sorbonne, & Grand-Maître du College du Cardinal le Moine. L'Auteur paroît moins offenſé de la maniere injurieuſe avec laquelle on l'avoit traité, que du peu d'égard qu'on avoit eu pour le jugement de trente-neuf Docteurs, qui eſt appuyé de l'Approbation de M. Tournely. « Ajoûtons, dit-il, « p. 2. que les Journaliſtes n'ont pas « ignoré qu'un des Docteurs des plus « reſpectables du Royaume, qui, au « milieu des plus grandes affaires de « l'Etat, a bien voulu prendre la peine « de lire la *Défenſe*, m'a fait l'honneur « de m'écrire qu'il avoit *trouvé l'Ouvrage très-bon.* » Il s'éleve enſuite avec force contre la liberté que ſe donnent les Journaliſtes dans leurs Mémoires, & que le Grand-Prince qui leur donne la permiſſion de les imprimer pourroit regarder comme un abus. Il nous apprend à ce ſujet, que M. Tournely, chargé de cet examen, lui a dit qu'il n'avoit lû l'article en queſtion que dans l'Imprimé, & qu'il en avoit été ſurpris. « Les Journaliſtes, *dit le P.* «

» *le Brun*, p. 4. ſentant bien qu'il ne » leur paſſeroit pas une telle hardieſſe, » ont pris le parti de faire imprimer » cet article de leurs Mémoires ſans le » lui communiquer. » L'Auteur réfute enſuite en détail l'article du Journal. Mais rien n'eſt plus fort que ce qu'il dit au ſujet de certains Théologiens, que les Journaliſtes ont cru pouvoir appeller les *Continuateurs des Peres.*

On trouve dans cette Lettre de nouvelles réflexions ſur l'opinion qui établit le concours de la Priere de l'Invocation avec les paroles de Jeſus-Chriſt : mais l'Auteur s'eſt principalement appliqué à prouver que Claude de Saintes eſt dans le même ſentiment.

Avant que cette Lettre fût rendue publique, le P. le Brun en porta un Exemplaire à M. Tournely, qui, ayant remarqué qu'elle étoit pleine de traits vifs, l'engagea à la ſupprimer. L'Auteur, naturellement ami de la paix, ſe rendit ſans peine; & afin que le ſoupçon d'héréſie fût diſſipé, il fut convenu, après une négociation de quelques jours, qu'on inſéreroit un extrait de cette Lettre dans les Mémoires de Trevoux. En effet il parut après un

long delai, dans le Volume du mois de Juillet 1728. p. 1306. sous ce titre: *Lettre à M. de Torpane, Chancelier de Dombes*; & afin de terminer une querelle dont les suites ne pouvoient être utiles à l'Eglise, il y eut défense d'écrire sur cette matiere.

Mais cette espece de treve ne dura pas long-temps; & l'on vit paroître à la fin de l'année 1728. une Réponse à cette Lettre sous ce titre: *Apologie des anciens Docteurs de la Faculté de Paris, Claude de Saintes, & Nicolas Isambert, contre une Lettre du R. P. le Brun, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, insérée dans les Mémoires de Trévoux, au mois de Juillet* 1728. *sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie, par M. P. T. H. CH. R. Pr. D. D. ancien Professeur en Théologie.* Paris 1728. in-12. Le caractere de l'impression, le style, la vivacité des traits, les imputations de schisme & d'hérésie, ne permirent pas au P. le Brun de méconnoître l'Auteur; & ces Lettres initiales ne le dépayserent pas. Il fut outré du parallele qu'on fait de lui avec le Défenseur de la Liturgie Anglicane. En effet un Auteur qui a si utilement travaillé pour l'E-

glise, qui a porté des coups mortels aux Sectaires du XVI. siecle, méritoit-il un pareil traitement, pour avoir soutenu une opinion qui n'est point nouvelle, & que trente-neuf Docteurs ont déclaré n'être point contraire à la foi Catholique? Supposons pour un moment qu'il l'eût défendue avec trop de chaleur, & qu'il eût osé flétrir le sentiment opposé; dans ce cas même, ne convenoit-il pas d'en user poliment envers un Ecrivain si estimable? La vérité ne sauroit être proposée d'une maniere trop aimable; & l'on ne la persuade point en employant la violence, l'amertume & l'emportement.

Si le P. le Brun eût consulté le public sur l'impression que faisoient les Ouvrages de ses adversaires, il auroit gardé un profond silence. C'est tout ce qu'il me convient de dire à ce sujet. Il pouvoit encore se consoler par les Eloges des Savans des Pays étrangers, & sur-tout d'Italie. Son Ouvrage, qu'on avoit essayé de rendre suspect à Rome, y trouva d'illustres Protecteurs, & sur-tout M. de Fontanini, Archevêque d'Ancyre. Ces Savans lui envoyerent quelques remar-

ques, dont il n'auroit pas manqué de profiter. Je me souviens d'avoir lû, dans un Mémoire d'un Prélat Italien, qu'on auroit souhaité que ces Dissertations n'eussent pas été écrites en François; parcequ'il ne convient d'écrire touchant ces sortes de disputes, que dans une langue connue des Savans. Le Pere le Brun répondit à cette judicieuse remarque, qu'il avoit été forcé d'écrire en langue vulgaire, parceque les Protestans s'en servent.

Cependant, dès qu'il vit qu'on ne gardoit plus aucune mesure, il distribua la Lettre qu'il avoit d'abord sacrifiée au bien de la paix, & se prépara à réfuter l'Apologie : mais peu de jours après il tomba dangereusement malade d'une fluxion de poitrine, dont il mourut le 6. de Janvier 1729. âgé de 67. ans & 7. mois environ, après avoir reçu les derniers Sacremens. Pendant tout le cours de sa maladie, il fit paroître ces sentimens de Religion & de Piété, qui l'avoient rendu aussi recommandable que son érudition.

Il a légué ses Manuscrits Liturgiques au Séminaire de S. Magloire. A l'égard de ses Dissertations sur l'Hi-

ſtoire Eccléſiaſtique, qu'il avoit promis de donner au public, il n'eſt pas poſſible de faire aucun uſage de ſes recherches, parceque ſes papiers ont été diſperſés & entierement brouillés. D'ailleurs la plûpart ne contenoient gueres que des paſſages d'Auteurs Eccléſiaſtiques, ſur leſquels il ſe propoſoit de faire ſes réflexions.

Explic. de la Meſſe. t. 4. p. 233.

Outre les Manuſcrits Chronologiques, dont on a parlé ci-deſſus, le P. le Brun a laiſſé pluſieurs ſavantes Diſſertations ſur des points de Chronologie & d'Hiſtoire, qui compoſeroient trois gros Volumes in-12. & où regne une Critique exacte. Il eſt à ſouhaiter que le public ne ſoit pas long-temps privé de ces ſavantes recherches.

Mais de tous ſes Manuſcrits, celui qu'il a travaillé avec plus de ſoin, eſt un Ouvrage ſur le Formulaire. Le P. le Brun s'y érige en Conciliateur, ſans néanmoins donner aucune atteinte aux déciſions de l'Egliſe. Il a mis à la tête un Traité curieux de l'Indefectibilité de la Foi dans l'Egliſe de Rome.

Il avoit encore entrepr[illegible] Bibliotheque des Auteurs de la Congréga-

tion de l'Oratoire, sous ce titre : *Litteratorum Congregationis Oratorii in regno Franciæ Commentarius, ab anno* 1611. *ad annum* 1696. *unà cum censura editorum operum, cum brevi historiâ criticâ, & criticorum notis in quælibet edita opera : additi sunt ii quorum apud Litteratos fit mentio.* Mais il n'a recueilli que les titres des Livres avec de courtes remarques, & en petit nombre. Il paroît que depuis long-temps il ne pensoit plus à cet Ouvrage.

Le style du P. le Brun est assez varié, coulant, & en général convenable aux matieres qu'il a traitées : mais il est quelquefois trop diffus ; & dans certains petits Ouvrages de critique, il paroît avoir préféré la solidité à l'enjouement. J'ai oublié d'indiquer une Dissertation sur les Jumeaux de Vitri, insérée dans un Journal des Savans.

Le P. le Brun étoit un Savant sage, vertueux, modeste, & très-versé dans l'Antiquité Ecclésiastique. Après avoir pris une teinture de la Scholastique, il s'appliqua à recueillir les faits théologiques, qui prouvent beaucoup mieux le dogme, que des raisonnemens purement spécula-

tifs ; & fit pour cela sa principale étude des Ouvrages des Peres, & des anciens Auteurs Ecclésiastiques. Il étoit fort poli, & incapable de ces procédés malhonnêtes, qui ne déshonorent que ceux qui les emploient. Il a toujours paru sensible aux traits amers de la critique : mais cette sensibilité avoit sa source dans sa politesse même ; il ne vouloit pas être forcé à s'écarter de sa modération naturelle. Il étoit d'un commerce doux & aimable, cherchant l'occasion d'obliger ses amis, & parlant toujours d'eux avec bonté.

Quelques mois après sa mort, le P. Bougeant a publié un autre Ouvrage contre la *défense de l'ancien sentiment*, &c. dont voici le titre : *Traité théologique sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie, divisé en deux Parties : où l'on démontre par l'unanimité des Ecoles, par la tradition de l'Eglise latine & grecque, par la définition de plusieurs Conciles, & par la pratique de l'Eglise universelle, la nouveauté du sentiment des Grecs modernes & du Révérend Pere le Brun, Prêtre de l'Oratoire. & où l'on éclaircit par de nouvelles recherches la décision du Concile de*

Florence, & le vrai sens des Liturgies Orientales. Par le P. Bougeant de la *Compagnie de Jesus.* Lyon 1729. in-12. 2. vol. Le Public a paru ne pas vouloir prendre désormais beaucoup de part à cette dispute.

AVIS DE L'EDITEUR.

ON ne doit point être étonné de trouver ici le Discours en forme d'Epître dédicatoire aux Evêques de France, la Préface & les Approbations qu'on trouve dans la premiere Edition de cet Ouvrage. J'ai cru devoir conserver ces différentes Pieces, parcequ'elles sont aussi utiles que lorsqu'on les imprima pour la premiere fois. A l'égard du Discours & de la Préface, on reconnoîtra facilement que ce qu'ont dit l'Auteur de la nouvelle Epître dédicatoire & l'Editeur dans sa Préface, n'empêche point que les deux morceaux du Pere le Brun ne doivent encore paroître. Les Approbations font tant d'honneur au Livre & à l'Auteur, qu'on m'auroit certainement blâmé si j'avois osé les supprimer.



DISCOURS*
SUR CET OUVRAGE.

A MESSEIGNEURS LES Cardinaux, Archevêques & Evêques de l'Eglise de France.

MESSEIGNEURS,

Le discernement de ce qu'il faut permettre, ou interdire aux Peuples, appartient aux Pasteurs de l'Eglise; & par une suite assez naturelle, tout ce qui peut contribuer à ce discernement doit aussi leur appartenir. C'est dans cette vûe, MESSEIGNEURS, que je prends la liberté de vous présenter cette Méthode pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas, & que j'expose avec un profond respect les motifs qui m'ont porté à travailler à cet Ouvrage. La pratique qui devient tous les jours plus commune, de découvrir plusieurs

* Ce Discours servoit d'Epitre Dédicatoire dans la premiere Edition de cet Ouvrage.

choses cachées avec une Baguette, en à été la premiere occasion. Quelque lieu qu'on ait eu de se détromper de cet usage, par les impostures qu'on y a pû remarquer, des Savans ont été arrêtés par des expériences où il ne paroît rien que de Physique. La découverte de l'eau & des métaux leur a paru un fait trop constant pour le révoquer en doute, trop commun pour craindre la fourberie, & trop simple pour le croire superstitieux. On a sû qu'on s'en sert communément en *Flandres* & en *Allemagne*, pour découvrir les mines, & qu'en sept ou huit Provinces de France plusieurs personnes s'en servent pour trouver de l'eau. On s'est d'ailleurs persuadé que de tout temps le coudrier avoit servi à indiquer les sources, sans que personne y eût trouvé à redire; & comme il est difficile de comprendre qu'une Baguette, qui demeure immobile entre les mains de bien des gens, se torde cependant avec violence entre les mains de quelques personnes, pour indiquer l'eau & les métaux, la plûpart ont cru que cette difficulté étoit du nombre de celles dont on n'ose espérer le dénouement.

Sur cet embarras, MESSEIGNEURS, quelques personnes ont voulu que j'écrivisse ce que j'en pensois, à cause que j'avois déja donné quelque chose sur cette matiere; que la question n'étoit pas entierement éclaircie, & qu'il est important pour la Religion de ne pas négliger des faits, lesquels, s'ils sont certains & naturellement impossibles, doivent servir à prouver l'opération des Intelligences, que de prétendus esprits forts osent nier. J'ai donc examiné l'usage de la Baguette, j'en ai cherché l'origine, & j'ai vû que la découverte de l'eau avec le bâton de coudrier, qu'on croit être d'un temps immémorial, n'est en usage que depuis soixante ans; & qu'au contraire on se sert de la Baguette depuis plus de deux mille ans, pour deviner l'avenir & les choses les plus cachées. J'ai observé que la Baguette trompoit aussi souvent que les
Eccl. 34. autres divinations, dont l'Ecclésiastique a dit: *Vana spes... à mendace quid verum dicetur? Divinatio erroris, & Auguria mendacia.* Plus j'ai vû de Traités qui exposent les pratiques de divers Pays, plus j'ai découvert de marques sensibles de superstition; &

j'ai observé que le secret réussissoit à diverses personnes suivant leurs desirs & leurs intentions; & qu'ainsi ces prétendus effets naturels dépendoient de causes libres. J'ai remarqué surtout des variations & des contradictions visibles, incompatibles assurément avec les Loix constantes de la Nature; & j'ai reconnu la vérité de ce que dit S. Augustin, qu'il y a des causes intelligentes, qui, pour séduire les hommes, & lier quelque commerce avec eux, s'accommodent à leurs desirs, & font réussir diversement certaines pratiques, qui d'elles-mêmes ne produiroient aucun effet. Ce sont, MESSEIGNEURS, les réflexions, qui, développées, font une partie du Livre que j'ose vous présenter. S'il paroissoit soutenu de votre autorité, on pourroit espérer de voir cesser des pratiques, qui, sous des dehors spécieux, menent à plusieurs désordres. Il n'appartient qu'aux Successeurs des Apôtres de s'opposer avec succès au progrès des superstitions. Les raisonnemens des Philosophes n'en sauroient venir à bout; parceque tout le monde n'est pas Philosophe, & que plusieurs personnes, ac-

coutumées à disputer sur toutes choses, trouvent toujours le moyen d'éluder les meilleures raisons, & de faire durer les disputes. Comme la plûpart n'ont de la Physique que des idées fort confuses, il y aura toujours des gens qui, s'imaginant voir ce qu'ils ne voient pas, croiront pouvoir expliquer les choses les plus inexplicables. Les Talismans, les Anneaux constellés, l'Astrologie Judiciaire, & tant d'autres pratiques, justement condamnées par l'Eglise, n'ont pas manqué de défenseurs; & lorsque la Philosophie découvre le ridicule des usages superstitieux, il se trouve toujours des esprits qui les réverent comme des effets surnaturels, comme des graces extraordinaires que Dieu fait à quelques personnes, ou à cause de leur piété, ou pour l'utilité publique. Au neuvieme siecle, lorsqu'on recouroit communément aux épreuves de l'eau froide & de l'eau bouillante, pour discerner les innocens d'avec les coupables, quoique quelques Auteurs distingués, tels qu'Agobard de Lyon, condamnassent cette pratique, le savant Hincmar de Reims entreprit de la soutenir dans le Traité du Divorce

de Lothaire & de Thiethberge. Cette superstition fut encore fort commune après Hincmar. Elle s'est renouvellée depuis cent ans en beaucoup de Pays; & les faits tout récens, qui sont arrivés en divers endroits de Bourgogne, ne permettent d'en espérer l'abolition entiere que par les soins de Messeigneurs les Evêques. Ce n'est que par leur vigilance & par leur autorité qu'on a vû cesser une infinité d'usages superstitieux, que la Philosophie des Arabes avoit introduits en Occident au XII. & XIII. siecles. Guillaume de Paris, Guillaume d'Auxerre, & Etienne de Paris s'y appliquerent avec beaucoup de zele & de prudence. La Faculté de Théologie de Paris fit aussi plusieurs Decrets, qu'on trouve dans Gerson & dans du Boulay; & il ne s'est presque point tenu de Concile particulier, qui n'ait proscrit quelque pratique superstitieuse. Mais il en reste encore qui se cachent, les unes sous un prétexte de Religion, & les autres sous une apparence de Secrets Physiques. L'usage de la Baguette a pris cés deux faces; & il n'est peut-être aucune pratique superstitieuse qu'on ait osé porter si

loin. On a vû des Juges donner des Commissions en forme, pour arrêter comme Criminels ceux que la Baguette indiqueroit. On a osé décider de l'honneur des filles & des femmes; & l'on n'a pas craint d'accuser publiquement de divers crimes des hommes de réputation & de mérite, sur les prétendus indices de la Baguette. On y a eu recours pour découvrir les bornes cachées, pour terminer les différends que les séparations des fonds avoient fait naître, pour trouver les voleurs, les choses perdues ou dérobées; & ces usages étant plus communs en Dauphiné qu'ailleurs, Monseigneur le Cardinal le Camus s'est cru obligé de les défendre dans son Diocese, sous peine d'excommunication. En cent autres rencontres on a consulté des hommes à Baguette, comme on auroit autrefois consulté les Devins; & ce qu'on croyoit étouffé, & qui m'avoit fait résoudre à ne pas publier cet Ouvrage, se renouvelle actuellement en plusieurs Provinces de France, suivant plusieurs Lettres qu'on a vues à Paris depuis quelques mois.

Ordonnance de 1690. Mandement du 24. Fevr. 1700.

J'espere, MESSEIGNEURS,

que vous ne désaprouverez pas la liberté que je prends de vous le représenter. Plusieurs Conciles de France ordonnent aux Prêtres de dénoncer aux Evêques, ou à leurs Officiaux, les pratiques superstitieuses qu'ils auront remarquées. L'Assemblée générale du Clergé, tenue à Melun en 1579. & divers Conciles plus récens ont renouvellé les anciens Canons contre toutes les especes de Divinatious. En tout temps l'Eglise de France a fait paroître beaucoup de zele pour abolir ces pratiques; & s'il faut apprendre les moyens nécessaires de faire cesser celles qui restent encore, à qui peut-on s'adresser qu'à tant de Prélats si attentifs & si sensibles à tout ce qui peut blesser la pureté de la Religion véritable. Jamais Eglise ne s'attira tant d'éloges depuis les premiers siecles que celle de France, & jamais, peut-être, elle ne les mérita mieux qu'à présent. Que de discernement & de lumiere dans les Decrets de la derniere Assemblée! Que de pénétration, de sagesse & de force dans les Ordonnances sur la Grace, sur l'Amour de Dieu, & sur divers autres sujets importans, qu'on lit avec admiration

Ordonn. de Paris & de Reims.

dans toute l'Europe! Avec combien de prudence & de zele voit-on maintenir dans les Dioceses la pureté de la foi & les regles de la Discipline Ecclésiastique !

Quelle profondeur de doctrine dans ce célebre Prélat, M. Bossuet, dont la savante plume, toujours utile aux fideles, & toujours fatale à l'erreur, a enrichi l'Eglise de ces excellens Ouvrages qui rendront son Nom immortel! Fleurisse à jamais cet illustre Clergé, qui donne tant de marques de son zele, & de la science des Saints dont il est rempli : qu'il inspire à tous les Membres de l'Etat les sentimens d'une piété sincere & solide; & qu'il attire sur ce Royaume les graces & les bénédictions du Ciel. Je suis, avec une vénération profonde,

MESSEIGNEURS,

Votre très-humble, & très-obéissant serviteur, ***

PREFACE
DE
LA PREMIERE EDITION.

ON commence cette Histoire Critique des Pratiques superstitieuses par l'usage de la Baguette, parcequ'on n'a pû se dispenser d'en traiter au long, après tout ce qu'on nous en a écrit de toutes parts, & qu'on n'a pas cru devoir joindre cette longue Histoire à tout ce que nous avons à dire sur un grand nombre d'autres pratiques.

Le Journal des Savans, 24. *Mai* 1700. *faisant l'extrait des Lettres de Mr. Tollius, imprimées cette année avec les Notes de Mr. Hennin, avertit qu'il y étoit parlé bien au long de la Baguette dont on se sert pour découvrir l'eau & les métaux ; & je ne sai par quelle avanture on a vû presque en même temps des Lettres de plusieurs Provinces de France où l'on propose des difficultés sur des expériences toutes récentes, que des Curés, des Religieux & diverses autres personnes ont faites avec la Baguette, pour*

*découvrir les choses les plus cachées. On n'a pû lire sans étonnement plusieurs faits écrits de Toulouse * sur ce sujet. Il m'est venu aussi des Lettres du Dauphiné, de Picardie & de Flandres touchant cet usage; & ceux qui savoient que j'avois travaillé il y a quelques années sur le discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas, à l'occasion de la Baguette, n'ont pas manqué de me presser de donner cet Ouvrage.*

* Lettres de M. le Chevalier de Lupé à M. du Verdier Docteur de Sorbonne, du 26. Mai, 15. Juin, & 14. Juillet 1700.

Cependant la crainte de trouver le public rebuté d'entendre parler de la Baguette, après tout ce qu'on en a dit depuis quelques années, & une fâcheuse nécessité de prouver qu'un grand nombre de personnes se trompent : tout cela, joint à des occupations qui paroissoient plus pressantes, formoit des oppositions qu'on avoit peine à surmonter. Mais des personnes d'un mérite distingué m'ont représenté, qu'ayant déja montré que certains usages de la Baguette ne sont pas naturels, je devois éclaircir les doutes qu'on avoit sur tous les autres; que ces usages étant connus depuis longtemps presque dans toute l'Europe, il ne falloit ni craindre de les apprendre en des lieux où ils auroient été ignorés,

ni espérer de les voir ensevelis dans l'oubli : Que la plûpart supposoient comme un fait constant, que la Baguette indiquoit naturellement l'eau & les métaux : Que tant qu'on seroit dans cette pensée, on ne feroit point de difficulté de s'en servir pour découvrir les voleurs, les meurtriers, les choses dérobées, & plusieurs autres choses de cette nature ; puisque bien des gens conçoivent plus facilement que la Baguette indique un voleur & un meurtrier, qu'ils ne conçoivent qu'elle puisse indiquer une source : Que l'on ne condamnera jamais cet abus, si quelqu'un ne montre une fois bien clairement que la Baguette ne peut tourner sur quoi que ce soit par une vertu physique & naturelle : Que ceux à qui il appartient de veiller sur les actions des Peuples ne pouvoient point entrer dans le détail de tout ce qu'il faut examiner pour en juger : Que l'on ne pouvoit pas attendre de la plûpart des Physiciens un jugement solide sur cette matiere ; parceque, peu appliqués à discerner ce qui est naturel d'avec ce qui ne l'est pas, ils ne pensoient qu'à donner quelque raison de tout ce qu'on propose d'extraordinaire, & qu'ils ai-

meroient mieux dire que ce qu'un homme exhale demeure plusieurs années au milieu de l'air malgré les vents & les tempêtes, que de demeurer court dans l'explication d'un phénomene : Qu'ainsi un tel examen se trouvoit au nombre de ces œuvres négligées, qui pour cela même doivent être un pressant motif d'y mettre la main, lorsqu'on se voit dans une espece d'engagement de s'y appliquer.

Il m'a été inutile de représenter que les lettres que découvrent l'Illusion des Philosophes sur la Baguette *devoient suffire, & qu'avec un peu d'attention on y trouveroit la résolution des doutes qu'on pouvoit former sur cette matiere. Détrompez-vous, m'a-t-on repliqué. Les réflexions qu'on ne fait que succintement, & en passant, ne font presque pas d'impression. On a vû que vos lettres rouloient principalement sur les systêmes ausquels le fait de Lyon avoit donné occasion, & on ne s'est gueres appliqué qu'à examiner si ces systêmes étoient bien ou mal réfutés. On est convenu qu'aucun systême ne pouvoit tenir. En effet, a-t-on dit, quel moyen de soutenir que des corpuscules qu'un homme exhale demeurent du-*

vant un mois suspendus en l'air sur le courant d'une riviere ? On a outré l'usage de la Baguette : il faut se réduire à la découverte de l'eau & des métaux ; car, pour ce secret, seroit-il possible que pratiqué par tant d'honnêtes gens il ne fût pas naturel ?

Voilà, m'a-t-on dit, sur quel pied est la quéstion qu'on souhaiteroit de voir bien éclaircie. Pourquoi, a-t-on ajoûté, ne pas travailler à la terminer, à développer l'origine de cet usage, & à faire connoître ce qui a donné occasion de chercher avec la Baguette de l'eau, des métaux, & tant d'autres choses différentes ?

Comme il y a quelques années que je suis informé de cet usage, que j'ai été témoin de plusieurs expériences assez singulieres, qu'en diverses lectures, soit par hazard, ou à dessein, j'ai fait plusieurs remarques qui en découvrent l'origine, & qu'ayant déja par écrit tout ce qui est nécessaire sur ce point, il ne s'agissoit présentement que de réduire à peu ce qu'il est à propos de dire, de peur de faire un gros livre ; je me suis enfin déterminé à donner cet Ouvrage, par les mêmes raisons qui m'avoient porté à y travailler. 1°. Pour conser-

ver la mémoire de quelques faits fort extraordinaires. 2°. Pour tâcher de faire revenir le monde d'un abus qui pourroit avoir des suites fâcheuses. 3°. Pour montrer que, si l'on n'y prend garde, les Physiciens, accoutumés à faire des systêmes sur toutes choses, autoriseront beaucoup de Pratiques superstitieuses. 4°. Enfin pour réduire plusieurs prétendus esprits forts à reconnoître, qu'il y a des faits qu'ils croient véritables, qui ne peuvent pourtant avoir été produits par les corps; & qu'ainsi les froides plaisanteries qu'ils font, sur ce que la Religion nous enseigne touchant les esprits, ne sont fondées que sur leur ignorance & leurs préjugés. Cela est d'autant plus de conséquence en ce siecle, qu'un grand nombre de personnes parlent fort librement de tout ce qu'on appelle effets surnaturels. Ceux qui ne peuvent nier les faits veulent les mettre au rang des secrets de Physique. Ils essayent d'en donner des raisons naturelles, & ils portent quelquefois l'esprit de libertinage jusqu'à détruire tout ce que l'Ecriture Sainte nous raconte de grand & de merveilleux. N'a-t-on pas essayé de faire passer la division miraculeuse des

eaux

eaux de la Mer Rouge pour une maniere de flux & reflux tout naturel? Et combien d'Auteurs anciens & modernes ont osé soutenir que le Serpent d'airain étoit une espece de Talisman, qui ne guérissoit que par la vertu du métal fondu sous certaines constellations? Le monde ne manquera jamais de telles gens; & s'il y en a qui par respect pour l'Ecriture ne touchent point à ce qu'elle rapporte, ils s'énoncent sur d'autres faits d'une maniere capable d'autoriser tout ce que les impies peuvent dire. Vous les trouvez toujours prêts à faire des systêmes, sans penser que s'ils avoient raison il faudroit renverser toutes les vraies notions de physique.

C'est ce que Ciceron reprochoit fort à propos à ceux qui vouloient soutenir la science des Aruspices. Croyez-moi, leur disoit-il, vous livrez la Ville Philosophique, pour défendre quelques Châteaux; car, en vous efforçant de justifier la science des Aruspices, vous bouleversez toute la Physiologie. Urbem Philosophiæ, mihi crede, proditis, dum Castella defenditis; nam dum Aruspicinam veram esse vultis, Physiologiam totam pervertitis. *De Divin. lib. 2. n. 37.*

Certainement on pourroit plûtôt excuser ceux qui croyoient aux Aruspices &

aux autres superstitions, parcequ'ils les voyoient revêtues de cérémonies religieuses. Comme dans les premiers Poëtes, Homere, Hesiode & les autres, tout se fait par les Dieux, & que les plus anciens Philosophes admettoient presque par tout des Génies, c'est-à-dire, des Anges bons & mauvais; les effets les plus extraordinaires, produits à l'occasion de quelques pratiques où les Dieux étoient invoqués, n'avoient rien d'inconcevable. Les Physiciens ensuite, qui, passant d'une extrémité à l'autre, n'admettoient que des corps, y trouvoient de la difficulté. Autant qu'ils pouvoient, ils mettoient tout au rang des fables, ou bien, rejettant tout ce qui ne pouvoit s'accommoder à leurs principes, ils se retranchoient à ce qu'ils croyoient pouvoir expliquer naturellement.

Democrite, par exemple, voyoit qu'il n'étoit pas possible que la poitrine des animaux indiquât tout ce qu'on prétendoit y découvrir; si une armée seroit vaincue, ou victorieuse; si un vaisseau arriveroit à bon port; ou si l'on attentoit a la vie du Prince. Quelle apparence que le fiel d'un coq, le foie, le cœur ou le poulmon d'un taureau eussent un si grand rapport avec tant de si diverses choses futures? Mais il vouloit que par la couleur, la figure &

Gallinaceum fel, vel tauri opimi jecur, aut cor, aut pulmo quid habet naturale quod declarare possit

les autres dispositeons du cœur & du poulmon, on pût deviner si la récolte seroit bonne ou mauvaise, si l'air seroit sain, ou s'il ne causeroit point de maladies ; & prédire par ce moyen la peste & la famine.

quid futurum lit. 2. de Divin. n. 29.

Nonobstant tout ce qu'il disoit de l'impression que peut faire la température de l'air dans la poitrine de certains animaux, Ciceron montre fort bien le ridicule de sa prétention ; & c'est à son occasion qu'il donne aux Physiciens une épithete que je n'oserois presque mettre en françois, parceque, s'il y a des Physiciens présomptueux, il y en a aussi qui sont fort modérés & fort sages.

Democritus tamen non inscitè nugatur, ut Physicus; quo genere nihil arrogantius Ibid. n. 30.

Ne fait-on point à présent, à l'occasion de la Baguette, ce que faisoit Democrite? La plûpart conviennent bien qu'elle ne peut indiquer naturellement ni les bornes, ni les voleurs, ni les meurtriers ; & se réduisant à l'eau & aux métaux, ils prétendent qu'il faut regarder tout le reste comme tous les usages superstitieux qu'on a fait de l'aiman, & qui n'empêchent pourtant pas qu'il n'attire le fer d'une maniere très-naturelle.

Il faut donc montrer à ces personnes que la Baguette n'a pas plus la vertu d'indiquer les sources, que de faire connoître les voleurs, ni aucune autre chose : qu'on,

ne s'est avisé que bien tard de s'en servir pour découvrir l'eau ; & qu'on n'en est venu là, que par les mêmes vûes qui avoient déja fait chercher mille choses purement morales.

Maimonid. de Idolol. c. 6. & 11.

Lorsque les anciens se sont servis de la Baguette, ils ne pensoient à rien moins qu'à une vertu physique qui fût dans le bois. Les Juifs, qui du temps d'Osée consultoient la Baguette, entendoient une espece de voix sombre qui leur révéloit ce qu'ils vouloient savoir. Les Scythes, les Grecs les Romains & les anciens Allemans ne se servoient de la Baguette qu'en invoquant les Dieux. Quand on a voulu s'en servir pour chercher les métaux, on a imploré le secours de Mercure ; & les Chrétiens, en cherchant les sources & les métaux, ont adressé des vœux à Moyse : preuve suffisante que l'usage de la Baguette ne s'est pas introduit comme un secret naturel, tel que celui de l'aiman ; mais qu'il a été au contraire inventé, comme une de ces pratiques superstitieuses, dont quelques Physiciens se sont efforcés de rendre raison.

Il est vrai que l'usage en question semble à présent ne rouler que sur des circonstances physiques : mais, quand on examine ce qui est pratiqué en divers lieux & par

diverses personnes, on y trouve encore les principaux caracteres des pratiques superstitieuses, qui sont, comme dit Ciceron, les variations & les contradictions. L'un vous dit qu'il n'y a que le coudrier qui puisse servir : l'autre, qu'il faut de l'olivier ou du palmier : un troisieme, qu'il faut nécessaicement se servir de diverses Baguettes, pour chercher diverses choses : un quatrieme enfin vous dit que tout bois est bon, & qu'on peut même se servir d'une Baguette de fer.

Voulez-vous savoir ce qu'on peut découvrir? De l'eau seulement, répond celui-ci. Un autre prétend que la Baguette ne peut servir qu'à faire trouver les métaux : un troisieme assure, qu'elle doit indiquer les meurtriers ; & un quatrieme veut qu'elle découvre les bornes, les Reliques, & plusieurs autres choses cachées. Demandez à diverses personnes ce qu'il faut faire pour connoître quel est le métal qui est en terre. Il faut, vous disent ceux-ci, mettre une piece du même métal auprès de la Baguette ; car elle est immobile lors qu'on lui fait toucher du métal différent. On se trompe, disent les autres : la Baguette ne tourne plus si vous lui faites toucher une piece du même métal que celui qui est en terre.

N'est-ce point que l'Auteur du tournoiement de la Baguette s'est coupé ? Et ne faut-il pas lui dire avec Daniel : Rectè mentitus es in caput tuum ? *N'est-ce pas l'iniquité qui se contredit elle-même ? Seroit-ce-là des effets de méchanisme ? La Nature se contredit-elle ? Ses voies à l'égard d'un même effet ne sont-elles pas constantes & uniformes ?*

Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que nous apprenons ces contradictions des personnes mêmes, qui, charmées des effets de la Baguette, s'en servent publiquement, & font même des Livres pour en autoriser la pratique. Celui qu'on a imprimé à Lyon sous le titre de Verge de Jacob, ou l'Art de trouver les Trésors cachés, &c. *nous apprendra ce que l'on fait dans le Dauphiné. Plusieurs autres livres nous diront ce que l'on fait ailleurs ; & assurément on n'en jugera pas sans connoissance de cause.*

Par M. N. Avocat au Parlement de Grenoble.

Quelques personnes diront peut-être que, sans se donner tant de peine, il vaudroit bien mieux supposer que tout ce qu'on dit de la Baguette sont des fables & des impostures. C'est à quoi j'étois autrefois porté ; & j'aurois été facilement confirmé dans cette pensée par un témoignage aussi considérable, que l'est celui de Mr. de Francine Grand-Maison, qui, par les Char-

ges de Prevôt de l'Isle de France & d'Intendant des Eaux, a été très-souvent engagé à éprouver l'usage de la Baguette pour découvrir les criminels, & pour trouver des sources d'eau. Il m'a assuré, que, quoiqu'il ait employé un très-grand nombre de personnes, même des RR. Peres Capucins, & divers autres dont les secrets étoient fort vantés, surtout pour la découverte des eaux, il n'a jamais trouvé personne à qui l'on pût se fier sûrement: parceque la Baguette donnoit souvent le change, & disoit très-souvent faux. C'est pourquoi il seroit d'avis que, sans faire aucune nouvelle recherche, ces prétendus secrets fussent interdits, comme des usages qui tendent à seduire les hommes sous de spécieux prétextes. Voilà sans doute le plus court & le meilleur remede, pourvû qu'il fût mis en pratique par les personnes qui peuvent ordonner au peuple.

Mais, par rapport à ceux qui ne peuvent douter que la Baguette ne tourne sans art & sans fraude entre les mains de quelques personnes, il faut nécessairement leur faire voir d'où peut venir ce tournoiement. S'il y a des faits incontestables, qui ne puissent être produits ni par les secrets ressorts de la nature, ni par la fourberie des hommes, on doit le dire; & on ne

doit pas taire qu'il faut attribuer aux esprits ce qui ne peut être produit par les corps; puisqu'il est constant que nous n'avons d'idée d'aucune substance que de l'esprit & du corps. Enfin si, par tout ce que la raison & la foi nous enseignent touchant les esprits, il paroît évident qu'on ne peut attribuer les effets en question qu'aux esprits que l'Ecriture appelle si souvent des séducteurs, pourquoi dissimuler sur ce point? Qu'on dise en général, qu'il y a des fourbes fort adroits dont on est souvent la dupe, je n'ai garde de le nier. Je crois qu'il y en a qui font tourner la Baguette: mais il y a des moyens de connoître jusques où la fourberie peut aller. Qu'on dise encore qu'on se trompe souvent, pour ne pas connoître assez la nature rien n'est plus vrai. Plusieurs donnent trop au méchanisme; les autres n'y donnent pas assez; & la difficulté est de choisir un juste milieu entre ces extrémités vicieuses. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait des cas où le discernement n'est ni impossible, ni difficile. Ce qui est constant, c'est qu'on n'est jamais si exposé à se tromper que lorsqu'on juge sur des idées vagues & confuses. Je crois qu'on verra assez clair dans le sujet dont il s'agit, quand on se sera donné la peine de lire * la premiere Partie de cet Ouvrage.

* Lisez le septieme Livre de la nouvelle édition.

*On jugera néanmoins plus exactement de cette pratique, aussi-bien que d'un grand nombre d'autres, en lisant la seconde Partie *, où l'on établit des principes pour faire connoitre ce que c'est que miracle & superstition, par quelles loix tous les effets sont produits, & par quelles regles on peut juger si un effet est naturel ou non. Dans l'application de ces notions, ou de ces regles, on n'a pû se dispenser de faire voir les erreurs des Philosophes, qui ont cru naturels des effets qui ne peuvent l'être, & de découvrir l'illusion où nous jettent plusieurs prétendues merveilles de la nature, qui ont été crues sans fondement. Il a fallu aussi montrer, avec quelque étendue, nécessaire pour diverses personnes, quelle est la cause des effets qui ne sont pas produits naturellement.*

* Lisez le premier Livre de la nouvelle édition.

Avec ces principes, on pourra se détromper aisément d'un grand nombre de pratiques superstitieuses, qui durant plusieurs siecles ont trouvé des défenseurs. C'est dans cette vûe que nous avons entrepris l'Histoire critique des Usages Superstitieux qui ont séduit le peuple & embarrassé les Savans. On représente d'abord combien on a toujours été porté à excuser & à autoriser même des pratiques superstitieuses, faute de lumiere & d'attention

& l'on entre ensuite dans le détail de celles qui ont été enfin condamnées universellement par l'Eglise, ou qui doivent l'être par toutes les personnes instruites & attentives. Cette matiere est si ample, qu'elle pourra nous obliger à donner dans quelque temps un second Volume. Cependant on n'a pas dessein de faire un Traité entier des Superstitions. On omettra celles qui ne sont en usage que parmi des personnes sans Religion, ou qui ne peuvent tromper que des femmelettes. Il suffit que les Curés, & tous ceux qui instruisent, tâchent d'en désabuser le peuple; & il y a assez de Livres qui les indiquent, & en donnent de l'horreur. Nous ne parlerons que des pratiques qui sont autorisées par des Savans, parcequ'elles donnent lieu de douter, si elles ne produisent pas leur effet naturellement, ou par miracle.

On ne trouvera pas étrange qu'on appelle Savans les Défenseurs de ces pratiques superstitieuses, en même temps qu'on montre qu'ils se trompent en ce point. C'est un titre qui convient à ceux qui ont beaucoup de lecture, & la rpéutation de Gens de Lettres On ne pouvoit pas contester cette qualité ni cette reputation au célebre Hincmar de Reims, qui a pourtant autorisé des épreuves certainement superstitieuses.

Mais on aura sujet d'être surpris que j'ose éclaircir ou décider des difficultés qui ont partagé & embarrassé des Savans. Deux choses m'ont rassuré contre la peine que je ressentois sur ce point. La premiere est, que je ne mets décisivement plusieurs pratiques au nombre des superstitions qu'après des décisions généralement reçues. L'autorité d'Hincmar, ou de quelqu'autre Savant que ce soit, ne peut faire douter que l'épreuve de l'eau froide ne soit superstitieuse, depuis qu'elle a été condamnée absolument par l'Eglise.

La seconde est, que quand on s'applique à une matiere avec des notions qui ne peuvent être fausses, & qu'on a d'ailleurs des décisions formelles de l'Eglise en pareil cas, l'attention fait naître des pensées & découvrir des raisons décisives, qui ne peuvent être ébranlées par des discours vagues, fondés sur ce qu'il y a dans le monde une infinité des choses merveilleuses, obscures & difficiles à pénétrer.

Ainsi l'on ne refusera pas d'examiner les pratiques superstitieuses qui sont communes dans les Villes ou dans les Provinces, & qui trouvent néanmoins quelques Défenseurs. Je prie seulement ceux qui demandent qu'on parle sur ces sortes de pratiques, de ne pas nous proposer celles

qui sont à peine connues, & qui n'ont pas besoin de discussion. Des personnes, par exemple, nous ont pressé de parler de ce qui s'observe, dit-on, dans quelque Eglise, où l'on porte les enfans morts nés, & où l'on prétend qu'après certaines prieres ou céremonies, ces enfans donnent des signes de vie, à la faveur desquels on les baptise promptement. On a fait entendre qu'il y a de la fourberie; & quand cela ne seroit pas, c'est une superstition visible, & une tentation de Dieu, qui a été souvent défendue. Si cela se fait sans éclat, comme on l'assure, il faut en avertir l'Evêque. Un détail de semblables superstitions ne peut servir qu'à scandaliser, & porter des personnes ignorantes à faire l'essai de ces pratiques; au lieu qu'on peut compter qu'il n'y a point d'Evêque qui ne soit assez zélé pour faire cesser ces sortes d'abus. Quoi qu'il en soit nous ne prétendons parler que des pratiques publiques qui séduisent le Peuple, & trouvent des Défenseurs.

APPROBATION

de Monsieur J. Tamponnet.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier plusieurs Livres déja imprimés, savoir, *Relation de la vie & de la mort de quelques Religieux de la Trappe*; *l'Histoire des Superstitions*; *Explication des prieres & des cérémonies de la Messe*; *Discours sur la Comédie* : dans lesquels je n'ai rien trouvé de contraire à la foi & aux mœurs. A Paris le 2. Août 1749.

J. TAMPONNET.

JESUS MARIA.

Permission du Très-Révérend Pere Général de l'Oratoire.

NOus Pierre-François De la Tour, Prêtre, Supérieur Général de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur : Vû par nous le Privilege du Roi & l'Approbation du Censeur Royal, permettons à la Veuve de Florentin Delaulne, Imprimeur & Libraire d'imprimer un Livre intitulé : *Histoire critique des Pratiques superstitieuses*, &c. composée par le feu P. Pierre le Brun, Prêtre de notre Congréga-

tion, conformément au Privilege à nous accordé par les Lettres Patentes du Roi, en date du 26. Mars 1689. enregistrées au Grand Conseil le 25. Avril de la même année, par lesquelles il est defendu à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer & vendre aucuns Livres composés par ceux de notre Congrégation, sans notre permission expresse, sous les peines portées par le dit Privilege. Donné à Paris ce vingt-deuxieme Janvier mil sept cent-trente-deux.

P. F. DE LA TOUR.

De l'Ordre de Notre Révérend Pere Général,
L. BATTEREL, *Secrétaire.*

Approbation de Monsieur de Precelles, Docteur de Sorbonne.

J'Ai lû pour Monseigneur le Chancelier un Livre qui a pour titre, *Histoire de l'origine & du progrès de la Baguette parmi toutes les Nations, avec la Méthode & les principes pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas, & l'Histoire Critique des Pratiques superstitieuses.* Je n'y ai rien trouvé qui soit contraire à la foi ni aux bonnes mœurs, & qui ne soit conforme à la saine Doctrine. Et il y a tout lieu de croire que cet Ouvrage, digne de l'érudition de l'Auteur, sera très utile au public. En Sorbonne le 2. d'Octobre 1700.

C. DE PRECELLES.

Approbation de M. Du-Pin, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie.

JE soussigné, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie, certifie que j'ai lû un Livre qui a pour titre, *Histoire Critique des Pratiques Superstitieuses qui ont séduit les Peuples & embarrassé les Savans, avec la Méthode & les principes pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas*; & que non seulement je n'y ai rien trouvé de contraire à la saine doctrine ni aux bonnes mœurs, mais encore que l'Auteur traite cette matiere avec autant de justesse & de discernement, que d'élégance & d'érudition, & qu'il a sû parfaitement accorder les principes de la saine Théologie avec ceux de la bonne Philosophie, en tenant un juste milieu entre l'incrédulité des esprits forts, qui leur fait nier des faits certains, & la trop grande crédulité des foibles, qui leur fait approuver des pratiques superstitieuses. Fait à Paris ce 26. de Juin mil sept-cent-un.

L. Elies Du-Pin.

Approbation du Révérend Pere Alexandre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & ancien Professeur du grand Couvent & College des RR. Peres Prêcheurs.

UN Prêtre de JESUS-CHRIST, & un Théologien de l'Eglise Catholique, ne peut employer plus dignement ses talents qu'à combattre des usages superstitieux, que l'Esprit séducteur établit ou renouvelle parmi les Peuples. C'est ce que le R. P. LE *** fait excellemment dans son *Histoire Critique des Pratiques Superstitieuses, &c.* Cet Ouvrage est parfaitement conforme aux regles de la foi & des bonnes mœurs; & j'espere qu'il sera utile à l'Eglise. C'est une chose déplorable qu'il se trouve des Chrétiens qui autorisent des usages que la Loi de Dieu & les Prophetes condamnent, & qui emploient leur Philosophie pour justifier des erreurs & des pratiques proscrites par les saints Peres, par les saints Decrets, & par les Théologiens Catholiques, en forgeant de vains systêmes en faveur de ces usages pernicieux. Celui de la Baguette pour chercher les sources, les métaux, les bornes des champs, les voleurs, les meurtriers, &c. & celui de l'épreuve de l'eau froide pour découvrir les sorciers, se réduisent sans doute à ces signes qui n'ont aucune efficace, comme parle S. Augustin, que celle que leur donne la présomption, qui est comme la langue commune qui entretient un malheureux commerce avec les Démons: *Quæ tantum va-*

ctat, quantùm præsumptione quasi communi quadam lingua cum Dæmonibus fœderata sunt Ils renferment une curiosité pernicieuse ; ils sont accompagnés de cruelles inquiétudes ; ils donnent la mort à l'ame en la rendant esclave du Diable. *Quæ omnia plena sunt pestiferæ curiositatis, cruciantis sollicitudinis, mortiferæ servitutis.* Quoiqu'il se trouve des personnes qui leur donnent un nom plus doux, & qui les appellent des causes physiques, pour faire croire qu'ils agissent par une vertu naturelle, & qu'ils n'ont rien de superstitieux: *& quasi non superstitione implicare, sed naturâ prodesse videantur.* Tout Chrétien doit rejetter ces usages, & d'autres semblables, comme des signes d'une liaison & d'un pacte tacite avec ces Esprits malins, qui n'entrent en commerce avec les hommes que pour les tromper & pour les perdre. *Ex quadam pestifera societate hominum & dæmonum, quasi pacta quadam infidelis & dolosa amicitia constituta, penitùs sunt repudianda & fugienda christiano.* Ces vérités sont établies & prouvées dans ce Livre avec beaucoup d'érudition & de netteté. Je rends avec plaisir ce témoignage au mérite de l'Ouvrage & de l'Auteur. A Paris dans le Grand Couvent & College des Freres Prêcheurs, le 1. de Juillet 1701.

S. Aug. lib. 2. de Doct. Christ.

F. N. Alexandre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.

Autre Approbation des Docteurs de Sorbonne.

Nous soussignés, Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, certifions

avoir lû un L'vre qui a pour titre, *Histoire Critiqu*, *&c.* où non-seul m nt nous n'avons rien trouvé de contraire à la foi & aux bonnes mœurs, mais où tout remplit parfaitement le dessein que le savant Auteur se propose, de désabuser les peuples de tant de pratiques superstitieuses, si souvent condamnées par l'Eglise, & de dissiper les faux raisonnemens dont quelques Philosophes ont embrouillé cette matiere. A la Rochelle le 5. Octobre 1701.

LAMBERT, Doyen de l'Eglise Gathédrale de la Rochelle.

D'HILLERIN, Trésorier de lEglise Cathédrale de la Rochelle.

Autre Approbation.

J'Ai lû & examiné avec attention l'*Histoire Critique des Pratiques superstitieuses*, *&c.* L. Livre ma paru solide, convaincant, édifiant, ag éable, plein d'érudition. Je n'y ai rien trouvé qui ne soit conforme à la doctrine de l'Eglise & à ses regles. Et il y a tout lieu de croire qu'il détournera entierement les fideles de toute sorte de superstitions, & qu'il ne se trouvera personne qui, après la lect re de cet Ouvrage, ve'ille encore autoriser les pratiques suspectes, qui y sont expliquées & condamnées. A Paris ce 4. Novembre 1701.

FRANÇOIS AIME' POUGET, Prêtre de l'Oratoire, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Abbé de Notre-Dame de Chambon.

Autre Approbation.

CE Livre est un Recueil très curieux & très-bien arrangé de plusieurs faits surprenans. Mais ce qu'il y a de plus considérable, c'est qu'on y trouve des regles certaines pour démeler les effets naturels d'avec les surnaturels ; & les effets qui viennent de Dieu d'avec ceux qui viennent des Démons. L'esprit & l'érudition de l'Auteur éclatent sans faste dans tous les endroits du Livre. Je l'ai lû avec exactitude, & je le crois très-utile au Public ; n'y ayant rien qui ne soit conforme à la foi & aux bonnes mœurs. Fait à Paris le 5. de Novembre 1701.

MICHEL LE BRETON, Curé de S. Hippolyte.

Autre Approbation des Docteurs de Sorbonne.

L'Usage des Superstitions dans le Paganisme n'a point de quoi nous surprendre. C'est ce qu'y devoit introduire l'esprit d'erreur & d'illusion qui présidoit à cet état de ténebres. Mais que dans le Christianisme, qui est un état de lumiere & où la vérité préside, l'on donne encore dans les mêmes abus ; qu'on se laisse éblouïr par des pratiques dont on découvriroit aisément le faux, pour peu que l'on voulût faire usage de sa raison & de sa Religion, c'est ce qu'on ne sauroit trop déplorer, & sur quoi les fideles ne sauroient être trop instruits. Ils le seront parfaitement, & d'une maniere très-utile, dans cet Ouvrage qui a pour titre, *Histoire Critique des Pratiques Superstitieu-*

ses, *&c.* Ouvrage où l'illustre & savant Auteur a sû réunir avec toute la politesse du style ce que les preuves ont de plus solide, le raisonnement de plus juste, l'expression de plus énergique, l'érudition de plus recherché, la Théologie de plus exact. C'est le jugement que nous croyons en devoir porter, après l'avoir lû avec exactitude. Fait à Paris le 6. Novembre 1701.

DARNAUDIN, Curé de S. Martin, à S. Denys en France.

NOLET.

Jugement de l'Academie Royale des Sciences.

Extrait des Registres de l'Acad. Royale des Sciences, du 17. *Déc.* 1701.

LE R. P. LE BRUN, Prêtre de l'Oratoire, ayant présenté à l'Académie un Livre intitulé, *Histoire Critique des Pratiques Superstitieuses, qui ont séduit les Peuples & embarrassé les Savans*: Sur lequel il souhaitoit d'avoir le sentiment de la Compagnie: Elle a nommé pour l'examiner le R. P. Malebranche, Messieurs du Hamel, Gallois, Dodart, De la Hire, & moi; & après l'avoir lû chacun en particulier, nous sommes convenus tous ensemble que le Livre étoit plein de recherches curieuses, & bien raisonné; que les principes qui y sont établis, pour démêler ce qui est naturel d'avec ce qui ne l'est pas, sont solides; & que les pratiques qu'on y combat sont de pures impostures des hommes, ou doivent avoir des causes qui ne

peuvent être rapportées à la Physique, supposé la vérité des faits, dont on n'a pas entrepris la discussion. En foi de quoi j'ai signé le présent Certificat. A Paris ce 17. Décembre 1701.

FONTENELLE, Secrétaire de l'Académie Royale des Sciences.

L'Auteur a vû avec quelque plaisir, que toutes les personnes de tous états, qui ont lu cet Ouvrage, l'ont trouvé convainquant; & cela, joint à ce qu'on doit attendre de la vigilance & du zele de Nosseigneurs les Evêques, lui fait espérer qu'on vera cesser les Pratiques qui l'ont fait écrire. Il a sur-tout appris, avec une satisfaction singuliere, l'application que Messieurs les Commissaires nommés par l'Académie, & plusieurs autres Membres de cette illustre & savante Compagnie ont donnée à la lecture du Livre; & il a cru devoir mettre ici le sentiment, qui est venu entre ses mains, d'un de ces Savans, distingué par une érudition, une justesse d'esprit, & une probité si connues à la Cour & à la Ville. J'ai lû avec beaucoup de satisfaction, &c. . . . . Comme les effets extraordinaires qui sont rapportés dans ce Livre n'ont pas toujours réussi, qu'on a souvent eu lieu de craindre l'imposture; qu'il y a pourtant des faits qu'on ne sauroit contester, mais dont on ne sauroit aussi trouver des causes physiques & naturelles, quoi qu'en puissent dire quelques Physiciens d'ailleurs considérables: L'Auteur s'est avisé d'un expédient très-sensé, pour concilier ces contrariétés apparentes, non en cherchant dans des causes physiques l'explication des faits

Sentiment de M. Dodart Medecin de Madame la Princesse de Conty.

inexplicables par ces causes, comme sont entr'autres tous ceux qui ne dépendent absolument que de la volonté des hommes, qui ne peut rien sur la nature ; mais en donnant occasion à toutes les personnes équitables de reconnoître sensiblement, par semblables évenemens, d'autres causes que les naturelles de plusieurs choses qui arrivent ici bas, & d'autres prodiges que les miracles. Il établit en même temps des regles pour ne pas ôter sans sans nécessité aux causes naturelles les effets dont Dieu les a rendues capables, & pour ne pas aussi s'opiniâtrer à nier certains faits constans, sans pouvoir alléguer d'autre raison que l'impuissance où les hommes se trouvent de les expliquer par des causes naturelles ; ce qui semble supposer qu'on ne doit avouer en ces derniers temps aucuns des faits qu'on ne peut reconnoître sans être obligé de confesser un Etre souverain au-dessus de la nature, agissant par lui-même, ou par des causes surnaturelles, inférieures, bonnes ou mauvaises. Le Public aura donc l'obligation à l'Auteur de lui avoir donné le moyen de sortir de ces difficultés, & des regles sûres pour démêler les effets surnaturels d'avec les naturels, & les surnaturels miraculeux d'avec les surnaturels qui ne sont que la juste peine de la superstition & de la curiosité vicieuse. Il n'y avoit que cela de solide à penser, sur ce qu'il peut y avoir de vrai dans les Histoires semblables à celles de la Baguette. Car le dénouement de semblables Histoires, autant que la Physique & la Théologie peuvent y contribuer, sera toujours pour les Physiciens de dire : *si le fait est vrai, il est surnaturel* : ce

qui arrive plus souvent que ne pensent les prétendus esprits forts ; & beaucoup plus rarement que ne pensent les peuples & la foule des ignorans. Après cela il appartient aux Théologiends de dire : *si le fait est vrai, il est miraculeux, & vient du bon principe* : ou, *il est superstitieux, & vient immédiatement du mauvais principe.* Heureusement pour ce Livre, l'Auteur est également Philosophe & Théologien.

DODART.

L'Eglise de Rome, qui détermina autrefois toutes les autres Eglises par son exemple & par ses Decrets à faire condamner les epreuves de l'eau & du feu, n'a pas voulu permettre qu'on imprimât quelque chose à Rome en faveur de l'usage de la Baguette. On y supprima, il y a quelque temps, des Livres Italiens qui avoient été faits pour l'autoriser ; & l'on vient de voir un Decret de l'Inquisition, qui, parmi neuf ou dix autres Livres, condamne le plus long Ouvrage qui ait été fait pour l'usage de la Baguette.

Feria quarta, die 26. Octobris 1701.

Sacra Congregatio Eminentiss. & Reverendiss. D. D. S. R. E. Cardinalium, in tota Republica Christiana Generalium Inquisitorum, habita in Conventu Sanctæ Mariæ super Minervam, post examen Thelogorum specialiter ad hoc deputatorum, ac prævie relatis sanctissimo D. N. CLEMENTI Papæ XI. eorumdem Eminentiss. votis, & Theologorum censuris, de mandato Sanctitatis suæ præenti Decreto prohibet, & damnat infrà scriptos libros, videlicet.....

La Physique occulte, ou traité de la Baguette divinatoire, par.....

Hos itaque libros, sic prohibitos & damnatos per idem Decretum, eadem sacra Congregatio, de mandato ut supra, vetat, ne quis.... imprimere, vel imprimi facere, neque impressos apud se retinere, & legere licitè valeat, &c.

CE Decret vient se joindre assez à propos au jugement des Théologiens & des Philosophes de Paris, qui ont examiné le point en question avec beaucoup d'attention & d'exactitude. Il n'a pas été inutile que des Philosophes aient dit, depuis quelques années, tout ce qui se pouvoit imaginer de plus spécieux en faveur de l'usage de la Baguette. Cela a servi pour en porter un jugement plus sûr & plus distinct. A présent tout se réunit heureusement pour le condamner; & bien des personnes, qui avoient eu quelque sujet de croire naturel l'usage de découvrir l'eau & les métaux, ne le condamnent pas moins, que les autres pratiques suspectes qui sont combatues dans cette Histoire Critique.

On dit pourtant qu'il y a deux Messieurs assez connus à Paris, qui ont de la peine à renoncer à cet usage qui les réjouït, sous ce prétexte qu'ils ne sont pas sorciers, & qu'il y a bien des choses dans le monde qui surpassent les connoissances des hommes : mais il y a lieu d'espérer qu'ils reconnoîtront que ce sont là des difficultés qui se dissipent facilement, ainsi qu'on l'a montré dans cet Ouvrage.



DISCERNEMENT DES EFFETS NATURELS D'AVEC CEUX QUI NE LE SONT PAS, AVEC L'HISTOIRE CRITIQUE

Des Pratiques Superstitieuses, qui ont séduit les Peuples & embarrassé les Savans.

LIVRE PREMIER.

Du Discernement de la vérité & de la fausseté des effets naturels.



CHAPITRE PREMIER.

Nécessité & difficulté de discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. D'où vient cette difficulté ? On ne tire des anciens Sages du monde que peu de secours sur ce sujet. Histoire naturelle confondue avec la Superstition.



ON ne sent que trop souvent la nécessité de discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas; mais on ne s'applique pas davantage pour cela

I. Nécessité de discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas.

à chercher les moyens de faire ce discernement, Il suffit à plusieurs de savoir qu'il arrive des choses singulieres dans le monde, pour croire sans examen tout ce qu'on leur dit : en vain leur propre expérience leur apprend-elle qu'on est souvent trompé ; ils ne veulent pas se donner la peine de vérifier les faits ; & l'indifférence produit en eux la crédulité. D'autres tombent dans l'excès opposé. Quoique la Religion leur enseigne qu'il y a des faits extraordinaires, produits par la puissance de Dieu & le ministere des Anges, ou par le pouvoir qu'il a laissé au Démon ; ils refusent d'ajouter foi à tout ce qui ne leur paroît pas naturel, & qu'ils s'imaginent ne pouvoir pas expliquer physiquement. D'autres, plus sensés & plus raisonnables, voudroient bien n'être ni trop crédules, ni absolument incrédules ; mais ils sont rebutés par la difficulté de faire un juste discernement.

II. Difficulté de faire ce discernement.

Il faut avouer qu'il n'est pas toujours aisé de porter un jugement exact & solide sur ce que l'on voit d'extraordinaire, & que ceux qui auroient dû fournir au reste des hommes les lumieres & les secours nécessaires pour

distinguer les prodiges d'avec les ouvrages de la nature se sont égarés les premiers, en confondant l'Histoire naturelle avec la Religion & la superstition.

III. On ne tire des anciens Sages du monde que peu de secours sur ce sujet. Erreurs grossieres des premiers peuples du monde.

Chaldéens, Perses, Assyriens, Egyptiens, Phéniciens, voilà les Savans du monde après le Déluge; voilà les Maîtres qui ont instruit ces Grecs & ces Romains, tant vantés pour la beauté de leur génie & l'étendue de leurs connoissances; & voilà aussi les Auteurs des fables les plus absurdes & des pratiques les plus extravagantes. On ne sauroit lire les Histoires qu'ils ont laissées sans y trouver le faux & le ridicule. Je ne m'étonne pas que les Rélations des Voyages du nouveau monde nous représentent des peuples imbus des erreurs les plus grossieres, & assujétis à mille usages déraisonnables. Que peut-on attendre d'une Nation sans science & sans étude? Mais il y a lieu d'être surpris que les Docteurs de l'Univers aient débité les opinions les plus insensées, qu'ils soient tombés dans les plus impertinentes superstitions, & qu'on trouve l'origine de la folie des hommes parmi ceux qui ont été comme

les dépositaires de la science du genre humain.

IV. Cause de l'égarement de ces anciens Peuples.

La cause de l'égarement de ces anciens peuples est l'abus qu'ils ont fait des plus grandes vérités. Quelque difficulté qu'il y ait d'être exactement informé de leur Religion, un grand nombre d'anciens Monumens ne nous permettent pas de douter qu'ils n'aient retenu trois articles *a* fondamentaux de la doctrine des Patriarches ; l'existence de la Divinité, de la Providence, & des Esprits intelligens qui sont ses Ministres. Le mal est qu'ils ont placé ces Intelligences presque dans tous les corps. C'est-là l'origine du culte rendu à tant de créatures matérielles & réellement inanimées. Ceux qui, sur l'autorité de Diodore de Sicile, ont dit qu'on adoroit le Soleil & la Lune sans y reconnoître autre chose que de la matiere, n'ont pas assez bien pris ce que cet Auteur avance ; parcequ'ils n'ont pas assez réfléchi sur ce qu'il ajoute, qu'on offroit à ces Astres des prieres & des sacrifices. On n'adresse pas des prieres à une matiere inanimée. Persuaderoit-t-on à tout un peuple d'implorer le secours d'une horloge, à moins

a *Eusebe Præpar. Evang.*

qu'il ne se fût imaginé que cette machine est animée par une Intelligence attentive à nos besoins, & capable d'y pourvoir ?

V. Mélange de la Philosophie avec la Théologie.

L'honneur que les anciens peuples ont rendu aux créatures est donc une preuve claire qu'ils les supposoient animées, Zoroastre & les Philosophes Chaldéens joignoient à la Philosophie une Théologie embrouillée, qui leur faisoit placer des Intelligences presque dans tous les corps. Les Egyptiens, qui n'ont pas été moins éclairés qu'eux, les ont surpassés en extravagance : ce qui est très-surprenant ; ayant été instruits par le Patriarche Joseph, que Pharaon regarda comme le plus savant de tous les hommes. Où pourrai-je, lui-dit-il, * trouver quelqu'un plus sage que vous, ou même semblable à vous ? Ce Roi l'établit ** premier Ministre de son Empire, afin qu'il instruisît les Princes de sa Cour comme lui-même, & qu'il apprît la

VI. Egyptiens instruits par Joseph.

* Numquid sapientiorem & consimilem tui invenire potero ? *Genes.* XLI. 39.

** Constituit eum Dominum domus suæ, & Principem omnis possessionis suæ : ut erudiret principes sicut semetipsum, & senes ejus prudentiam doceret. *Psal.* CIV. ℣. 21. 22.

sagesse aux vieillards de son Conseil. Jamais gouvernement ne fut plns utile que celui de Joseph. En effet, les Commentaires des Juifs par Artabanus, dont Eusebe *a* rapporte les termes, nous apprennent qu'avant ce Patriarche tout étoit en confusion en Egypte, qu'il fit défricher les terres, qu'il enseigna la meilleure maniere de les cultiver, qu'il assigna aux Prêtres les champs qui leur seroient affectés, qu'il inventa & fixa les mesures. Il laissa aux Egyptiens bien des connoissances sur la Géometrie, sur l'Astronomie & sur d'autres sciences. C'est ainsi que Daniel, long-temps après, instruisit les Assyriens & les Perses, lorsqu'il fit bâtir à Suse, sous l'ancien Darius, ce magnifique Palais, qu'on admiroit encore au temps de l'Historien Joseph *b*.

a *Præpar. Evang. l.* 11 *ch.* 23. *page* 429.

b *Joseph. Antiq. l.* 10. *c.* 12.

VII.
Egyptiens auteurs des horoscopes, & inventeurs de prodiges.

Les Egyptiens, si l'on en croit Diogene Laerce *c*, connoissoient la rondeur de la Terre & la véritable cause des Eclipses. On ne peut leur disputer l'habileté en Astronomie : mais, au lieu de se tenir aux regles sûres de cette science, ils y en ajouterent d'autres, qu'ils fonderent uniquement sur leur imagination ; & ce

c *In Proœm. pag.* 3.

furent-là les principes de l'art de deviner & de tirer des horoscopes. Ce sont eux, dit Herodote, qui enseignerent à quel Dieu chaque mois & chaque jour est consacré; qui ont observé sous quel ascendant un homme est né, pour prédire sa fortune, ce qui lui arriveroit dans sa vie, & de quelle mort il mourroit.

VIII. Abus qu'ils ont fait de plusieurs vérités.

Ce sont eux, poursuit le même Auteur, *a* qui ont plus inventé de présages & de prodiges que tout le reste des hommes ensemble; & pour comble de vanité & de mensonge, ils n'ont pas craint d'assurer qu'ils ont fait de pareilles observations depuis une infinité de siecles. * Toutes ces rêveries, comme nous l'avons déja remarqué, venoient du mauvais usage qu'ils faisoient des vérités que les Patriarches

a *Herodot. l.* 2.

* Assyrii, Chaldæi ..... diuturna observatione siderum, scientiam putantur effecisse; ut prædici posset quid cuique eventurum, & quo quisque fato natus esset: Ægyptii longinquitate temporum, innumerabilibus sæculis, eandem etiam artem consecuti putantur. *Cic. l.* 1. *de Divin. n.* 2.

Condemnemus, inquam, hos, aut stultitiæ, aut vanitatis, aut impudentiæ, qui CCCCLXX. millia annorum, ut ipsi dicunt, monumentis comprehensa continent: & mentiri judicemus; nec sæculorum reliquorum judicium, quod de ipsis futurum sit, pertimescere. *Cic. l.* 2. *de Divin. n.* 36.

leur avoient enseignées. Ils avoient appris d'eux que Dieu avoit créé un grand nombre d'Anges ; que ces esprits sont les Ministres de Dieu ; qu'il y en a de bons & de mauvais ; que les uns rendent divers services aux hommes, & que les autres leur nuisent autant qu'ils peuvent. Instruits de ces vérités, ils ont supposé d'eux-mêmes que des Intelligences animoient les Astres, les élémens & presque tous les corps. De là tous ces respects, rendus non-seulement aux astres, mais encore aux animaux. De là l'invocation des Anges, l'application à découvrir quels étoient les Génies, bons ou mauvais, qui présidoient aux évenemens ; la distribution des jours heureux ou malheureux ; l'extravagance des Prêtres, qui se flatoient de découvrir les plus grands secrets par le vol des oiseaux, les entrailles des bêtes, les pierres, & par tout ce que rapporte Jamblique dans la troisieme section des mysteres des Egyptiens, *ch.* 16. & 17.

IX. La science & la superstition passent aux Grecs & aux Romains.

La science des Egyptiens avec leurs superstitions passa aux Grecs & aux Romains. C'est des Egyptiens, dit Herodote *a*, que les Grecs tenoient les noms des Dieux & presque toutes

a *Lib.* 2. *p.* 2. 2.

les cérémonies de la Religion. Ils admirent un si grand nombre de Génies, qu'ils l'emporterent peut-être en ce point sur tous les peuples qui les avoient précédés. Ils les faisoient présider par tout ; aux forêts & aux arbres ; aux fleuves & aux fontaines ; aux jours & aux mois ; aux années & aux saisons ; à la pluie & au beau temps ; aux nuées, aux foudres & au tonnerre ; à la maladie & à la santé. Qui pourroit jamais faire un dénombrement exact de tout ce qu'ils attribuoient aux Génies ?

Des esprits ainsi disposés trouvoient du mystere par-tout, & se donnoient bien souvent de la peine pour en développer la signification. Les évenemens les plus fortuits leur paroissoient tirer à conséquence ; & mille autres phénomenes, qui sont des suites des loix ordinaires du mouvement, étoient regardés par ceux mêmes qui gouvernoient l'Etat comme des prodiges & des présages de l'avenir.

C'est pour cela qu'on chargeoit les Registres publics de tout ce qui arrivoit d'extraordinaire ; qu'on étoit consterné quand le Soleil ou la Lune s'éclipsoient, & lorsqu'on voyoit des

X. Registres publics chargés de tout ce qui arrivoit d'extraordinaire.

parélies. Un accident inopiné, la rencontre d'un serpent ou d'un loup, un chien noir qui entroit dans l'Hôtel-de-Ville, des drapeaux rongés par les souris, étoient capables de mettre en peine tout un grand peuple, jusqu'à ce qu'il pût découvrir si les Dieux ne vouloient pas indiquer par ces signes quelque chose de secret.

XI. Haruspices en titre d'Office.

Il fallut créer des Officiers à qui l'on donna le titre d'Haruspices & d'Augures, & qui par une vie retirée pussent mériter la faveur des Dieux, connoître leur volonté, & discerner ce qui pouvoit être pris pour un présage, d'avec ce qui étoit naturel. Prodiges, songes & oracles, c'étoit à eux à les interpréter : enfin ils devoient s'exercer continuellement à pénétrer dans les signes de l'avenir, & se mettre en état de décider sur l'évenement de toutes les entreprises. Il n'y avoit pour cela qu'à consulter sérieusement & religieusement le foie des animaux, & savoir bien juger du vol ou du gazouillement des oiseaux, & d'autres signes semblables. Quelques Savans aussi sensés que l'étoient Caton & Ciceron avoient beau admirer que les Harus-

pices * ou les Augures pussent s'empêcher de rire en se regardant ; ils ne rioient point, & loin de faire rire le peuple, ils l'avoient accoutumé à recevoir leurs décisions avec respect.

Tel a été l'aveuglement & la superstition des peuples les plus anciens & les plus illustres qui aient été dans l'Univers. Y auroit-il lieu d'attendre de tels Maîtres quelques regles de discernement ?

* Vetus autem illud Catonis admodum scitum est, qui mirari se aiebat quòd non rideret Haruspex Haruspicem cum vidisset. *Cic. l. 2. de divin. n.* 51.

CHAPITRE II.

Qu'on trouve peu de secours dans les anciens Philosophes & dans les autres Naturalistes, pour discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. D'où vient ce défaut de discernement ?

I. Anciens Philosophes incapables de discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas.

LEs grands Philosophes que la Grece & l'Italie ont produits ne nous instruisent pas mieux que les premiers Savans de l'antiquité sur les moyens de discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas. Pour montrer combien ils étoient in-

capables de faire ce discernement, il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail de toutes leurs opinions : il suffira de relever quelques erreurs dans lesquelles les plus célebres d'entre eux sont tombés.

II. Erreurs des plus célébres

III. Thalès & ses premiers Disciples ignorent la nature des substances spirituelles.

a Herodot, Diog. Laert. Cic. l. 1. de divin. n. 12.

Thalès, *a* le premier des sept Sages de la Grece, avoit une idée assez juste des Astres & de leurs mouvemens : il reconnut que les Eclipses du Soleil ou de la Lune étoient des effets naturels : il parvint même à les expliquer & à les prédire. Anaximandre, son disciple, perfectionna ces connoissances par l'invention de la Sphere & des Cadrans solaires. Mais, quand ils voulurent faire des systêmes du monde, ils ne débiterent que des extravagances, sans faire aucune mention de la sagesse infinie qui en a démêlé le cahos & fixé les Loix immuables. Anaximene, autre Disciple de Thalès, ne reconnut pas non plus la premiere cause du monde ; mais il y admit des Intelligences qu'il nomme Dieux, & qu'il prétend avoir été formés de l'air : comme si un corps pouvoit être changé en esprit.

IV. Sentiment d'Anaxago-

Anaxagoras, Disciple d'Anaximene, fut le premier qui enseigna qu'une

Intelligence avoit produit le mouvement de la matiere & débrouillé le cahos. Ses idées sur l'Intelligence & sur l'esprit en général n'étoient pas fort justes. Il admettoit dans toutes les bêtes une ame à qui il donnoit le nom d'entendement, qu'il avoit donné au premier moteur de la nature. C'est le reproche que lui faisoit Aristote* ; qui observe encore qu'Anaxagoras employoit une Intelligence en la production du monde, comme une machine à laquelle il recouroit en cas de nécessité, & lorsque les raisons lui manquoient. C'est ce qui a fait dire à un Savant de notre temps, que les idées des anciens qui ont parlé du cahos n'étoient pas moins embrouillées que le cahos même.

ras sur la premiere cause du monde.

La plûpart des Philosophes qui sont venus après ont mieux connu la nature des substances spirituelles. Ce-

* Anaxagoras autem minùs de ipsis explanat : multis enim in locis boni rectique Mentem caussam esse dicit : alibi autem animam ipsam Mentem esse asserit : nam animalibus universis, tam parvis quam magnis, tam præstabilibus quam minùs etiam præstabilibus, Mentem inesse dicit. At ea Mens tamen, & intellectus, cui prudentia tribuitur, non universis similiter animalibus, quin etiam cunctis hominibus inesse videtur. *De anima lib. 1. cap. 2.*

pendant ils ne nous servent pas davantage à démêler leurs opérations d'avec celles des corps. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les écrits des principales Sectes, qui sont celles des Pythagoriciens, des Platoniciens, des Péripatéticiens & des Epicuriens.

V. Pythagore : sa métempsychose.

Pythagore ne confondoit point l'esprit avec le corps : il soutenoit que l'ame de l'homme est immortelle * : mais, ne sachant que faire de cette ame après la destruction du corps auquel elle est unie, il la fait passer indifféremment des hommes aux bêtes, & réciproquement des bêtes à d'autres hommes. C'est pourquoi il défendoit à ses Disciples *a* de tuer les animaux & de se nourrir de leur chair. De-là les superstitions de tant de peuples qui réverent encore les animaux, & qui n'osent brûler du bois, de peur de nuire aux insectes qui pourroient y être renfermés.

a Diog. Laert. l. 8. p. 217.

* Quis nunc extremus idiota, vel quæ abjecta muliercula non credit animæ immortalitatem, vitamque post mortem futuram? Quod apud Græcos olim primus Pherecydes Assyrius cum disputasset, Pyhagoram Samium, illius disputationis novitate permotum, ex athleta in Philosophum vertit. *Aug. Ep. 137. ad Volus. l. 111.*

Platon, qui avoit consulté les plus sages d'entre les Juifs & les Egyptiens, admettoit l'existence de Dieu; & l'on croit même qu'il a connu son Verbe. Il étoit persuadé, comme Pythagore, de l'immortalité de l'ame. Il ne plaçoit pas des Génies dans tous les corps, ni même dans tous les animaux; mais il donnoit à toute la machine du monde une ame intelligente: ensorte qu'en suivant cette idée on n'est plus en état de discerner *a* ce qui peut être opéré par la matiere qui la compose, ou ce qui vient de l'Intelligence qui l'anime.

VI. Platon donne à toute la machine une ame intelligente.

a *Diog. Laert. de vit. Philos.*

Aristote ne s'est pas assujéti à tout ce qui avoit été dit par Platon son Maître & par Pythagore, & il a tant écrit sur la Philosophie, que bien des gens croiroient volontiers qu'il ne nous a rien laissé à desirer. Cependant rien n'est plus obscur * que la maniere dont il explique les propriétés des esprits & des corps. On n'a cessé

VI. Aristote s'explique fort obscurément sur les propriétés des esprits & des corps.

* On peut voir ce qu'en a dit Gassendi dans ses *Exercitationes Paradoxicæ adversus Aristotelem.*

Un Docteur Anglois, nommé Alexandre Neccam, a laissé par écrit, qu'on croyoit de son temps (au XII. siecle) qu'il n'y avoit que l'Antechrist qui dût bien entendre les Livres d'Aristote, dont il se serviroit pour convaincre tous ceux qui entreroient en dispute contre lui. *Alexand. Neccam. lib. de natur. rerum, cité par la Motte le Vayer, de la vertu des Payens T. 5. p. 102. de ses œuvres, Edit. in-12.*

d'agiter dans les Ecoles s'il a cru l'ame immortelle. Les uns l'assurent, les autres le nient, & d'autres soutiennent que cela est douteux ; ensorte que ce sera là un problême & une grande question, tant qu'on croira important d'être bien informé du sentiment d'Aristote. Un des principaux points de doctrine que les Ecoles ont fait gloire de tirer de lui, est que rien n'est dans l'esprit qu'il n'ait passé par les sens. Ce principe n'a servi qu'à confondre l'idée de l'esprit avec celle des choses sensibles. Aussi a-t-on souvent donné à l'esprit une extension qui n'est propre qu'à la matiere, & attribué à la matiere des instincts, des desirs, des appétits qui ne peuvent convenir qu'à l'esprit.

VIII. Faussetés répandues dans son Histoire des animaux.

Lorsqu'Aristote entre dans le détail, ainsi qu'il le fait dans son Histoire des animaux, il nous expose à la vérité des choses fort curieuses ; mais, en voulant remonter jusqu'à leur cause, il tombe souvent dans des erreurs grossieres. Par exemple, en nous marquant l'origine & la formation de la plûpart des bêtes, il dit que quelques-unes se forment de la pourriture. S'il y eût fait quelques réflexions, il auroit

vû qu'une matiere dont les parties se dérangent en se pourrissant ne peut former des machines aussi parfaitement composées & organisées.

Nous lui avons au moins cette obligation de nous avoir rapporté dans ce Traité beaucoup d'expériences fort instructives sur cet article. Il auroit été à souhaiter qu'il eût fait des recherches aussi exactes sur d'autres matieres de Physique. Le crédit qu'il avoit auprès d'Alexandre lui en facilitoit les moyens. Il a composé un Traité des Merveilles de la nature : *De mirabilibus auscultationibus* ; mais sans aucune critique, & sans oser même assurer la vérité des faits qu'il rapporte. Il a écrit ce qu'il avoit entendu dire : & qui ne sait que les *oüi-dire* sont les dépositaires & les courriers des fables ?

IX. Doutes & incertitudes des Platoniciens & des Péripatéticiens.

Les Disciples de Platon & d'Aristote, & tous ceux qui ont porté le nom d'Académiciens, ont eu des idées si peu distinctes de tout ce qu'ils enseignent, qu'ils sont parvenus, comme le dit Ciceron, à ne plus rien croire, & à soutenir qu'il n'y avoit rien de certain, & que, s'il y avoit des choses vraies, on n'avoit aucune regle pour

discerner le vrai d'avec le faux. *Non enim* a *sumus ii quibus nihil verum esse videatur, sed qui omnibus veris falsa quadam adjuncta esse dicamus, tanta similitudine, ut nulla insit certa judicandi & differendi nota.*

a *Cic. Acad. quæst. l. 4.*

Plusieurs de ces Philosophes avoient connu l'existence de Dieu ; *mais ne l'ayant pas glorifié comme Dieu*, dit saint Paul, b *& ne lui ayant pas rendu graces, ils se sont égarés dans leurs vains raisonnemens, & leur cœur insensé a été rempli de ténebres ; ensorte qu'ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de sages.*

b *Rom. 1. 21.*

X. Les Epicuriens confondent l'esprit avec les corps.

Ce n'est donc pas de tels Maîtres qu'il faut consulter pour apprendre à démêler les effets naturels d'avec les surnaturels. Nous l'apprendrions encore moins de Democrite, d'Epicure & de leurs disciples, qui ont prétendu que nos ames & toutes les Intelligences sont composées d'atômes, & qu'elles peuvent par conséquent se dissoudre & périr. En effet, quel discernement peut-on faire, lorsqu'on ne sent pas la différence qu'il y a entre l'esprit & la matiere ?

XI. Pratiques ridicules & su-

On peut dire en général de tous les Savans & de tous les Philosophes

dont nous avons parlé, qu'ils ne nous donnent point les lumieres dont nous avons besoin pour faire ce discernement que nous cherchons. Quel secours pourroit-on tirer de ceux qui ont autorisé par des explications frivoles les pratiques les plus ridicules ? C'est ce qu'ont fait ces prétendus sages. Nous ne prendrons pour exemples que ce qu'ils ont dit des Augures, des Haruspices, & de la plûpart des autres moyens que les peuples employoient pour découvrir les choses les plus cachées & pour deviner l'avenir. On ouvroit la poitrine des animaux, & l'on y cherchoit de sens froid, si une Armée seroit vaincue ou victorieuse, si un vaisseau arriveroit à bon port, ou si l'on attenteroit à la vie du Prince. Nous ne serions peut-être pas fort surpris que des Philosophes eussent abandonné de telles observations à la superstition & à la stupidité du peuple, sans s'embarrasser de le tirer de son erreur, comme nous ne sommes pas fort étonnés de voir courir parmi le peuple les prédictions des Almanacs, sans qu'on daigne s'appliquer à en montrer la fausseté. Ce qui nous étonne, c'est que des Philo-

perstitieuses autorisées par les Philosophes.

sophes fameux aient entrepris de justifier ce qu'ils n'auroient pas dû réfuter sérieusement. Que dirions-nous, si nous voyions les Cassini & les autres Savans de l'Académie des Sciences entreprendre de montrer que les Auteurs des Almanacs de Milan & de Liege peuvent faire par des regles de Physique les prédictions qu'ils ont la hardiesse & la témérité de répandre parmi le peuple ?

XII. Réflexions de Ciceron sur les écrits des Philosophes.

Ciceron, qui avoit fait durant long-temps des réflexions judicieuses sur les écrits des Philosophes, & sur les superstitions populaires dont ils osoient donner des raisons physiques, montra enfin, dans ses excellens Livres de la Divination, le ridicule de tous ceux qui croyoient pouvoir découvrir les évenemens futurs par l'inspection du fiel d'un coq, du foie d'un taureau, du cœur ou du poulmon de quelqu'autre animal. *Gallinaceum a fel, vel tauri opimi jecur, aut cor, aut pulmo quid habet naturale quod declarare possit quid futurum sit ?*

a Cic. l. 2. de Divin. n. 29.

Quelques-uns avoient beau dire avec Democrite, qu'on ne pouvoit b pas trouver dans les entrailles des animaux tout ce que le peuple y cher-

b Cic. l. 1. de Divin. n. 131.

choit; mais qu'on pouvoit du moins, par la couleur, la figure & les autres dispositions du cœur & du poulmon, deviner si la récolte seroit bonne ou mauvaise, si l'air seroit sain, ou s'il ne causeroit point de maladie, & prédire par ce moyen la peste & la famine. Ciceron ne réfute pas moins bien ces vaines prétentions; sur quoi il dit agréablement que Democrite débite des niaiseries avec l'érudition & la présomption d'un Physicien : *Democritus* a *tamen non inscitè nugatur ut physicus, quo genere nihil arrogantius.* Il faudroit certainement perdre de vûe toutes les vraies notions de Physique, pour oser justifier tous ces prétendus moyens de deviner; & c'est ce que le même Ciceron reprochoit fort à propos à ceux qui vouloient soutenir la science des Haruspices. Croyez-moi, leur disoit-il, vous livrez la ville Philosophique, pour défendre quelques Châteaux : car, en vous efforçant de justifier la science des Haruspices, vous bouleversez toute la Physiologie : *Urbem* b *Philosophiæ, mihi crede, proditis, dum castella defenditis. Nam, dum Haruspicinam veram esse vultis, Physiologiam totam pervertitis.*

a *Cic. l. 2. de divin. n. 30.*

b *Ibid. de divin. n. 37.*

XIII. Naturalistes peu soigneux de vérifier les faits qu'ils rapportent.

Les Naturalistes nous seroient plus utiles ques les Philosophes, s'ils avoient eu soin de vérifier les faits extraordinaires qu'ils ont rapportés. On pourroit comparer ces faits avec ceux qu'on publie de notre temps, & dont on doit examiner la vérité & la fausseté, avant que d'en rechercher les vraies causes. Pline, dans ses trente-six Livres de l'Histoire naturelle, a ramassé un très-grand nombre de choses curieuses. Il prétend * en avoir recueilli vingt mille, tirées d'environ deux mille volumes d'une centaine d'Auteurs. Mais peut-on bien compter sur la vérité des faits qu'il tire de tous ces ouvrages ? Il nous dit lui-même dans ce même Livre que Diodore est le premier des Grecs qui ait cessé de badiner : *Apud Græcos desiit nugari Diodorus*. Et quoique depuis Auguste il y eût parmi les Romains tant de bons esprits capables des plus exactes recherches sur l'Histoire na-

* Viginti millia rerum dignarum cura (quoniam, ut ait Domnitius Piso, thesauros oportet esse, non libros) ex lectione voluminum circiter duum millium, quorum pauca admodùm studiosi attingunt, propter secretum materiæ, ex exquisitis autoribus centum, inclusimus triginta sex voluminibus. *Plin. Hist. natural. l. 1. p. 6.*

turelle, le même Pline *a* nous dit encore qu'ils étoient bien plus occupés à s'élever par les dignités ou par les richesses, qu'à laisser des instructions utiles à la République sur les Arts & sur les Sciences. La faveur & les emplois, dont les Empereurs Tite & Vespasien honorerent Pline, ne l'empêcherent-ils pas lui-même de travailler à une Histoire naturelle plus sûre & plus exacte que celle qu'il nous a laissée ? Saumaise l'accuse d'avoir consulté de mauvais garans, & d'avoir souvent mal entendu les Auteurs qu'il lisoit, ou plutôt qu'il se faisoit lire ; car Pline le jeune, son neveu, dit qu'il faisoit ses extraits en soupant. On trouve dans le Commentaire de Saumaise plusieurs exemples de ses méprises. Ce n'en est pas une petite, par exemple, d'avoir dit qu'on adoucit la férocité des éléphans avec du suc d'orge. Selon Dioscoride, l'ivoire devient plus maniable quand il est trempé dans du suc d'orge. Le mot Grec *Elephas* signifiant de l'ivoire, aussi-bien qu'un éléphant, a fait dire à Pline, que le suc d'orge rend les éléphans plus traitables, au lieu de dire qu'il servoit à travailler plus facilement l'ivoire.

a *Ibid. l. 14. in proem.*

XIV. Méprise de Pline.

XV. Utilité qu'on peut retirer des merveilles rapportées par les anciens Auteurs.

L'utilité qu'on peut retirer des merveilles qu'Aristote, Pline & plusieurs autres anciens ont rapportées, c'est qu'elles peuvent exciter la curiosité des Savans qui ont les moyens de faire des recherches pour découvrir la vérité. Tels sont Messieurs de l'Académie des Sciences, dont toute l'Europe reconnoît la sagacité & les lumieres.

CHAPITRE III.

Nécessité de discerner, entre les effets merveilleux, ceux qui sont vrais d'avec ceux qui ne le sont pas. Crédulité & opiniâtreté contraires à ce discernement. Fables que la crédulité a fait recevoir.

I. Nécessité d'examiner la vérité des faits avant que d'en rechercher la cause.

LAissons les premiers Savans du monde, & les anciens Philosophes; puisqu'ils peuvent plutôt nous nuire que nous servir dans la recherche des moyens de discerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas: & puisons dans la droite raison les lumieres qu'ils n'y ont pas trouvées, pour ne l'avoir pas assez consultée. Elle nous apprendra d'abord que, pour ne

ne pas donner dans le ridicule de chercher la cause de ce qui n'est pas, il faut examiner avec soin la vérité des faits dont on veut connoître la nature. Elle nous trace ainsi le plan que nous suivrons dans cet ouvrage, où nous discuterons premierement comment on peut s'assurer de la vérité des effets merveilleux, & ensuite comment on peut reconnoître qu'ils sont naturels.

II. Crédulité & opiniâtreté contraires à cet examen.

La premiere regle qu'on doit suivre dans la recherche de la vérité, c'est d'écarter les préventions. Cette regle, qu'on doit toujours avoir en vûe dans toutes sortes de sujets, est d'une nécessité toute particuliere lorsqu'on examine l'existence de quelque effet extraordinaire : car c'est alors que les préjugés sont plus à craindre ; parcequ'ils sont plus fréquens. On peut diviser la plûpart des hommes en deux classes. Les uns sont portés à croire sans preuve tout ce qu'on leur dit d'extraordinaire : les autres s'obstinent à le rejetter, malgré tous les témoignages qu'on leur apporte. Une crédulité puérile & une opiniâtreté superbe : voilà les deux sources des erreurs des hommes, par rapport à l'existence des

effets furprenans ; & voilà auffi les deux écueils que nous devons éviter, pour parvenir au difcernement que nous cherchons.

III. D'où vient la crédulité.

La crédulité eft le défaut le plus commun, parceque les hommes ont naturellement du goût pour le merveilleux, qu'ils entendent volontiers parler de ce qu'ils admirent, & qu'ils font facilement portés à le croire, fur tout s'ils ne le trouvent pas deftitué d'autorité. Or quelle eft la prétendue merveille, quelque fauffe qu'elle foit, qui n'ait pas été rapportée par plufieurs Auteurs?

IV. Fauffetés répandues dans la plûpart des Livres.

La plûpart de ceux qui compofent des Livres penfent plus à leurs befoins, qu'à l'inftruction du Public & à leur réputation : *fami non famæ*, comme difoit M. de Thou. Plufieurs autres n'ont pour but que d'étaler leur érudition, & de montrer qu'ils ont recueilli tout ce qui s'eft dit, & qu'on peut dire fur le fujet qu'ils traitent. Ceux-ci veulent paroître favoir beaucoup de chofes : ceux-là tâchent de groffir promptement leurs Livres, & n'ont pas le loifir d'examiner tout ce qu'ils avancent. Les uns & les autres reçoivent & tranfmettent à la pofté-

rité un grand nombre de faussetés, qu'on regarde ensuite comme appuyées par une espece de consentement général. De là vient la facilité qu'on a de croire les fables, comme le remarque Gabriel Naudé dans son Apologie des grands hommes soupçonnés de magie.

V. Défiance où l'on doit être à l'égard des Naturalistes & des Historiens.

Qu'il est fâcheux d'être toujours obligé de se défier des Compilateurs, & des Historiens mêmes qui ont eu de la réputation dans le monde! Rien cependant n'est plus nécessaire que cette défiance, si l'on en croit les Auteurs les plus graves. Diodore de Sicile traite d'Ecrivains fabuleux tous ceux qui l'avoient précédé. *Hellanicus* a *& Cadmus, Hecatæus quoque, & id genus prisci, omnes ad fabulosas assertiones declinarunt.* Strabon accuse aussi de mensonge ceux qui avoient donné des Histoires des Indes * : il n'excepte pas ce fameux Megasthenes, dont l'ouvrage, qui a été cité par beaucoup d'anciens, s'est enfin perdu.*

a *Diod. Sic. l.* 1.

* Omnes utique qui de India scripserunt pleraque mentiti sunt, ac præ reliquis Daïmachus, postque hunc proximè Megasthenes. *Strabo* l. 2.

* Annius de Viterbe en a forgé un sans y mettre le vrai nom de l'Auteur, car il l'appelle Metasthenes, au lieu de Megasthenes.

VI.

Sentiment de Seneque sur les Historiens.

Selon Seneque, être Historien & menteur, c'est à peu près la même chose : On n'a pas beaucoup de peine, dit-il, » * de rabaisser l'autorité d'Ephore : » c'est un Historien. Quelques-uns » cherchent à rehausser le mérite de » leurs Livres par le récit de choses » incroyables, & réveillent par ce » qu'elles ont de merveilleux l'atten- » tion du Lecteur, qui ne daigneroit » pas lire un ouvrage où l'on ne parle- » roit que de choses communes. Quel- » ques-uns sont crédules ; d'autres sont » négligens : quelques-uns laissent glis- » ser le mensonge dans leurs écrits ; » d'autres l'aiment : ceux-là ne l'évi- » tent pas ; ceux-ci le recherchent. » C'est ce qu'on peut dire de tout ce » qu'il y a d'Historiens. Cette nation » s'imagine que ces ouvrages ne peu- » vent acquérir l'approbation publi- » que & se répandre, à moins qu'ils » ne soient assaisonnés de mensonges.

* Nec magna molitione detrahenda est autoritas Ephoro : Historicus est. Quidam incredibilium relatu commendationem parant, & lectorem, aliud acturum si per quotidiana duceretur, miraculo excitant. Quidam creduli, quidam negligentes sunt : quibusdam mendacium obrepit, quibusdam placet. Illi non evitant, hi appetunt. Et hoc in commune de tota natione : quæ approbari opus suum & fieri populare non putat posse, nisi illud mendacio aspersit. Ephorus verò, non religiosissimæ fidei, sæpè decipitur, sæpè decipit. *Senec. Natur. quæst. l. 7. c. 16.*

Ephore, qui ne se fait pas scrupule « de mentir, est souvent trompé, & « trompe souvent les autres. «

C'est ce qui est arrivé à un grand nombre d'Auteurs. Ils se sont trompés les premiers, & ont trompé après eux, non-seulement le vulgaire, mais les Physiciens mêmes qui ont cherché la cause de faits inexplicables, & dont on a ensuite reconnu la fausseté.

VII. Physiciens rendent raison ce ce qui n'est pas.

Ces Physiciens n'ont donc pas craint de s'exposer à la risée des personnes intelligentes & sensées, en expliquant des choses qui n'étoient point; pour ne pas demeurer courts, lorsqu'ils entendoient parler de quelques merveilles. Au temps de Seneque, quelques-uns de ces Physiciens vouloient donner des raisons naturelles d'une pratique superstitieuse & bizarre des Habitans de Cleone. Lorsque * quelque nuée paroissoit disposée à se résoudre en grêle, on immoloit des Agneaux; ou, par quelque incision à un doigt on faisoit sortir du sang, dont la vapeur

* Alteri suspicari ipsos aiunt esse in sanguine vim quandam potentem avertendæ nubis ac repellendæ. Sed quomodo in tam exiguo sanguine potest esse vis tanta, ut in altum penetret, & eam sentiant nubes? Quantò expeditius erat dicere, mendacium & fabula est. *Lib. 4. quæst. nat. c. 7.*

montant jusqu'à la nuée l'écartoit, ou la dissipoit entierement. C'étoit du moins ce que disoient ceux qui vouloient expliquer physiquement ce Phénomene. N'eût-il pas mieux valu, disoit Seneque, soutenir que c'est une folie & une fable ?

VIII. Grand nombre de merveilles supposées.

On a lieu de le dire très-souvent : *Mendacium & fabula est.* On ne doit plus s'aviser, par exemple, de chercher des raisons physiques, & de faire de belles moralités sur ce qu'ont avancé tant d'Auteurs, qu'un homme pese plus à jeun qu'après le repas ; qu'un tambour de peau de brebis se creve au son d'un tambour de peau de loup ; que les viperes font mourir leurs meres en sortant de leur ventre, & donnent occasion à la mort de leurs peres au premier moment qu'elles sont formées ; & plusieurs autres choses de cette nature. Car ceux qui ont eu la curiosité de s'en éclaircir ont trouvé que tout cela étoit contraire à l'expérience.

IX. Utilité d'en rapporter quelques-unes.

Afin donc qu'on se garde de tomber dans de semblables bévues, je crois qu'on sera bien-aise que je montre ici avec quelque détail qu'on a cru légerement, & qu'on a expliqué

ridiculement un grand nombre de faits. Le récit des erreurs dans lesquelles la crédulité & la présomption ont engagé ceux qui nous ont précédés, nous inspire une juste défiance, nous porte à examiner exactement les faits qu'on nous propose, & nous empêche de hazarder de frivoles explications sur ceux dont nous ne sommes pas assurés.

X. Remore. On dit qu'elle arrête les vaisseaux.

Rien n'est plus singulier que ce qu'on dit d'un petit poisson nommé Remore, qu'il arrête tout court un vaisseau voguant à pleines voiles. Aristote, Pline, Plutarque, Elien & plusieurs autres en parlent un peu diversement & sur des ouï-dire; mais sans révoquer en doute qu'il n'arrête tout court le Vaisseau.

XI. Absurdité de ce fait.

Toutes choses bien considérées, on peut assurer que cela n'est jamais arrivé; & il n'est pas difficile de voir l'impossibilité de cette prétendue merveille. Le sens commun montre que de deux forces extrêmement inégales la plus forte doit l'emporter; & il est clair que la force d'une galere qui vogue, ou d'un vaisseau poussé par un grand vent, est incomparablement supérieure à celle d'un fort petit Pois-

son. Cependant les Philosophes n'ont pas paru embarrassés de trouver la cause de ce prétendu fait.

XII. Plusieurs Philosophes prétendent l'expliquer.

a *L. 7. Physic.*

Les Péripatéciens, *a* tels que les Conimbres & les autres Physiologistes de l'Ecole, recourent à leur méthode ordinaire ; & sans faire de grandes recherches ; ils nous apprennent que cela se fait par une qualité occulte qui amortit l'activité du vaisseau. Aldrovand *b* dans son Traité des poissons, Gaspard Schot dans sa Physique curieuse, & divers autres sont assez contens de cette raison. Suarez admet cette qualité occulte, &, pour la rendre plus efficace, il voudroit y joindre un peu d'influence céleste : *Non dubium* c *est quin ex virtute mirabili proveniat, adjuvante fortasse speciali aliqua & connaturali influentia cœli.*

b *L. 5. de Pisc.*

c *Suarez disp. 18. Sect. 8.*

Jules Scaliger, en ses exercitations sur la subtilité contre Cardan, releve cette qualité occulte par les plus grands principes : il remarque qu'il y a des corps * qui par devoir sont tou-

* Neque verò sine subtilitate sunt hæc prætereunda. Propter officium sunt immobilia quædam semper, ut Poli. Quædam ratione loci, veluti terræ pars quæ in centro est. Numquam enim movebitur naturaliter. Contra, officio quædam semper mobilia, ut cœ-

jours immobiles, comme les poles; qu'il y en a d'autres qui ſont immobiles à cauſe du lieu qu'ils occupent, comme cette partie de la terre qui eſt au centre, & qui ne remuera pas naturellement; qu'il y a au contraire des corps qui par devoir ſont mobiles, comme le ciel; qu'il y en a d'autres qui ſont mobiles à cauſe de leur ſituation, comme les fleuves; qu'il y en a de même qui en peuvent remuer d'autres, comme fait l'aiman; & qu'il y en a qui ont une vertu toute oppoſée: tels ſont tous ceux qui peuvent arrêter le mouvement des autres, & telle eſt la Remoré. A quoi il ajoûte que comme on ne peut pas dire pourquoi le froid & le chaud ſont contraires, de même on ne peut pas dire pourquoi la Remore a une vertu contraire au mouvement du vaiſſeau.

D'autres Philoſophes, que nulle difficulté ne peut arrêter, ont voulu

lum. Quædam natura loci, ut flumina. Ita quibuſdam eſſe moveudi poteſtatem, ut Magneti. Aliis contrariam facultatem. Videlicet ejuſmodi ſunt, quæ motu privant, ut Echeneïs. Ratio autem in principiis. Quia ſicuti quies & motus ſunt contraria: ſic ſunt horum efficientes quæ Iam cauſæ contrariæ. Neque reddi poteſt ratio cur calori frigus adverſetur. Sic ne in illis quidem. *Jul. Scalig. de Subtil. l.* 15. *exercit.* 218. *n.* 8.

faire toucher au doigt la cause physique d'un tel prodige. Comprenez bien, dit Zara, ce que peut le combat des premieres qualités ; & vous verrez tout d'un coup la cause du mystere. Le vaisseau a l'humidité en partage, le poisson excelle en sécheresse. Le sec est plus actif que l'humide : n'est-il donc pas clair que la qualité du poisson doit vaincre la qualité du vaisseau, & par conséquent l'arrêter ? De peur d'être trop long, nous passons quelques autres systêmes qui ont été faits pour expliquer cette merveille, ou plutôt cette fable.

XIII. Ce que c'est que la Remore. Les Voyageurs, moins subtils que tous ces Philosophes dont nous venons de parler, ont observé que la Remore est un petit poisson nommé à présent Succet, qui par la figure de sa peau s'attache facilement au Vaisseau ; & que, s'il s'en trouve une grande quantité, il l'empêche de couler légerement sur les eaux. *

* Le Succet, que l'on juge assez vrai semblablement être la Remore, que ces bonnes gens du temps jadis (qu'on appelle vénérablement les anciens, & qui fort souvent ne savent pas trop ce qu'ils disent) ont rendue si fameuse & si redoutable ; ce Succet, dis-je, a sur la tête, & même un peu avant sur le cou, une membrane cartilagineuse, plate & ridée, par le moyen de laquelle il s'applique & se colle

XIV. S'il est vrai qu'il n'y ait point d'Abeilles en Irlande.

Si ce qu'on a rapporté de la Remore n'est pas vrai, il a au moins quelque fondement. Il n'en est pas de même de plusieurs faits qu'on a débités comme vrais, & qui sont absolument faux. Solin a écrit qu'on ne voit presque jamais d'oiseaux en Irlande ; qu'il n'y a point d'abeilles ; & que si l'on porte de ce Pays en un autre de la poudre ou de petites pierres, & qu'on les répande autour

étroitement au dos des Requins & des Chiens de Mer, & apparemment à des choses inanimées ; puisqu'on le voit s'attacher quelquefois au bois sur le pont du Vaisseau, (en se tournant le ventre en haut) quand il est tout sortant de l'eau. Il y en a de deux especes pour le moins, qui different en grandeur & couleur, mais qui ont à peu près la même forme. Ils n'ont point d'écailles, & leur peau est gluante & visqueuse comme celle des Anguilles. Ceux de la plus grande espece sont communément longs de deux ou trois pieds, & le dos d'un brun verdâtre qui s'éclaircit un peu sur le ventre. La longueur des autres ne passe pas celle des harangs, & l'atteint rarement : ils ont le museau fort court, & la couleur moins obscure. La chair des uns & des autres n'est pas ferme, mais d'un goût qui ne déplaît pas. Comme ils sont pourvûs de beaucoup de nageoires, & qu'ils sont d'une forme longue & menue, ils fendent aussi l'eau comme une flêche fend l'air. Leurs dents sont petites, arrondies par le bout, & si courtes qu'à peine les apperçoit-on. Il est très-certain que ces poissons s'attachent souvent aux Vaisseaux dans l'eau ; & quand le nombre en est grand, il ne faut pas douter qu'ils ne soient en obstacle à la course de ces édifices flotans, puisqu'ils les empêchent de couler légerement sur les ondes. *Voyage de F. Leguat aux Isles des Indes Orientales. Amsterdam* 1708. *T.* 1. *pag.* 122.

du lieu où les ruches ſont placées; les eſſaims a bandonnent le lieu. On lit la même choſe dans les Origines d'Iſidore *l.* 14. *c.* 6. Voilà une terre bien pernicieuſe à des animaux qui font des ouvrages ſi beaux & ſi utiles. Faudroit-il examiner d'où vient cette malignité de la terre d'Irlande? Non: Il n'y a qu'à dire que c'eſt une fable. On trouve en Irlande beaucoup d'oiſeaux & beaucoup d'abeilles. Waræus nous l'apprend *a* dans ſes Antiquités, où il réfute les erreurs & les fictions de pluſieurs anciens Ecrivains, & où il dit: *Avibus & apibus abundat Hibernia*, contre ce qu'a dit Solin copié par ſaint Iſidore.

a *Var. Antiq. Hibernica. c.* 23.

XV. Macreuſes. Ce qu'on a dit de leur production.

En parlant des oiſeaux d'Irlande, nous ne devons pas oublier ce qu'on a dit de ces eſpeces d'oiſons ou canards qui ſont en ſi grand nombre en Irlande, en Ecoſſe & dans toute l'Angleterre. On les nomme du mot générique, *Anſeres*: on leur donne d'autres noms particuliers; & nous les appellons Macreuſes. Les noms ne font rien à notre deſſein. Ce qui nous intéreſſe, c'eſt qu'un grand nombre d'Auteurs ont aſſuré que ces oiſeaux ſont produits ſans œufs & ſans ac-

complement. Quelques-uns *a* les font venir des coquilles qui se trouvent dans la mer. D'autres *b* n'ont pas rougi d'avancer qu'il y a des arbres semblables à des saules, dont le fruit se change en Macreuses, & que les feuilles de ces arbres qui tombent sur la terre produisent des oiseaux, pendant que celles qui tombent dans l'eau deviennent des poissons.

a *Wormius. l. 3. c. 7.* Graindorge. *pag.* 15.

b *Voyez* Maïer in Epigramm. & plusieurs autres Auteurs cités par M. Hecquet dans le Traité des dispenses du Carême. *T.* 1. *p.* 283.

XVI. Sentiment le plus commun là-dessus.

Le sentiment le plus commun, & qui a prévalu durant long-temps, est que ces oiseaux viennent de la pourriture des vaisseaux; c'est-à-dire, que les bois pourris se changent en vers, & les vers en Macreuses. C'est ce qu'ont assuré ou rapporté, sans y contredire, Isidore dans Gesner, *c* Hector Boethius. Vincent de Beauvais, Jacques d'Ancone, Maïolus, Olaüs Magnus, Munster, Enée Sylvius, Ortelius, Turnerus, Odoric, Porta, Kircher, Delrio, Maïer, * Gesner, Aldrovand, Nieremberg, Jonston, &c. D'où Fulgosus & quelques autres ont conclu qu'on pouvoit sans scrupule

c *L.* 3. *de animal.*

* Non ipsi pater est mater ve, nec editus ovo, semine, nec fœtus ova neculla serit; sed nova progenies naturæ proditur. *Maier in Epigramm.*

rité ; mais on ne peut excuser Columelle, Pline, Solin & plusieurs autres Ecrivains fameux qui l'ont adopté, ni saint Augustin même qui avoit lû sans doute le fait dans Varron, & qui le met au nombre de ceux qui sont constamment vrais, quoiqu'on n'en puisse rendre raison.

XX. Origine de cette fable.

Tous ces Auteurs auroient bien dû voir que ce n'étoit qu'une pure fiction, propre à exprimer d'une maniere vive & spirituelle la légereté des chevaux de Portugal Comme on suppose que les enfans ressemblent à leurs peres, on a dit que le vent est le pere de ces animaux qui imitent sa vîtesse. On pourroit peut-être dire la même chose des perdrix, si elles voloient mieux que les autres oiseaux. Mais, quoique cela ne soit pas; Antigonus Carystius, dans son Histoire des Merveilles, dit nettement que les perdrix femelles, quoiqu'éloignées des mâles, deviennent fécondes, si le mâle est au-dessus du vent.

XXI. Prétendue grossesse par l'imagination.

On ne s'en est pas tenu à ces rêveries; & comme les fables font souvent de merveilleux progrès, on s'avisa de soutenir durant du temps en Dauphiné, qu'une femme étoit devenue grosse

non par le vent, mais par la ſeule imaginarion. Comme cette impertinence pouvoit avoir des ſuites, ſi elle étoit reçue dans le monde, le Parlement de Grenoble donna un Arrêt pour empêcher de la débiter. C'eſt ce que nous apprenons de Thomas Bartholin, qui l'avoit appris lui lui-même de M. Boiſſier Maître des Comptes.

Pourroit-on ſe promettre des Compilateurs de prétendues merveilles de la nature, qu'ils ne rapporteront plus dans leurs recueils, que du bois pourri, des coquilles, des champignons & des feuilles d'arbres produiſent des oiſeaux ; que le vent engendre des perdrix & des poulains, & que l'imagination peut rendre les femmes fécondes ? On peut au moins, en relevant certaines fauſſetés inſignes qu'ils ont données comme des faits inconteſtables, eſpérer de rendre les hommes plus circonſpects au ſujet des fables qu'ils liſent dans une infinité de Livres, & de celles qu'on pourroit leur débiter dans la ſuite.

XXII. Allégories & fictions poëtiques priſes pour des vérités.

Il n'eſt pas inutile de remarquer ici que la plûpart des Auteurs de ces fables, qui ont paſſé pour des vérités, ne les ont données que pour des fa-

bles. La maniere d'instruire par des Apologues, qui étoit fort en usage parmi les Phéniciens & les Carthaginois, a fait souvent prendre pour des faits réels ce qui n'avoit été dit que par allégorie; & l'on a réalisé des jeux d'imagination & des fictions poëtiques. Peut-on aller plus loin que de croire le chant d'un homme & le son d'une lyre capables de changer le naturel des animaux, de donner du mouvement aux arbres, aux pierres & aux montagnes? Cependant il s'est trouvé des gens qui ont pris Orphée & Amphion pour des Musiciens dont les Hymnes produisoient cet effet, à cause que des anciens Auteurs sembloient l'assurer. Les Poëtes avoient voulu dire que ces Musiciens célebres avoient sû gagner & civiliser les peuples les plus farouches, comme l'explique Horace.

Sylvestres homines sacer interpresque Deorum,
Cædibus & victu fœdo deterruit Orpheus,
Dictus ob id lenire Tigres, rabidosque Leones.
Dictus & Amphion, Thebanæ conditor arcis,

Saxa movere sono testudinis, & prece blanda
Ducere quo vellet.

Les Fables anciennes sont pleines de semblables allégories. Aussi Macrobe *a*, Palœphat *b*, Quintilien *c*, Solin *d* & plusieurs autres, ne prennent cette fable que dans un sens moral. Mais Fabius Paulinus, quelque habile qu'il ait été, s'est imaginé qu'on pourroit bien la prendre à la lettre, & l'expliquer physiquement par les principes des Platoniciens. Il en fit l'essai, & prouva son sentiment par sept raisons qu'il croyoit concluantes.

a *In somnio Scip. l.* 3. *cap.* 3.
b *De incredib.*
c *Instit. l.* 1. *c.* 10.
d *Cap* 13. *Hebdomad.*

XXIII. Fontaine qui effémine les hommes.

On a voulu faire de même une vérité de la Fontaine fabuleuse nommée *Salmacis*, dont les Naturalistes & les Poëtes *e* ont dit, qu'elle efféminoit les hommes. Tertullien s'y est trompé après d'autres Auteurs. *Salmacis*, dit-il, *f qua masculos molles (facit.)* Ce prétendu changement consistoit, selon l'explication de Vitruve, en ce que les Montagnards, venant auprès de cette Fontaine pour habiter avec les Grecs, apprenoient par la conversation des personnes civilisées à chan-

e *Ovid. Metam. l.* 15.
f *Tertull. adv. Valent. n.* 15. *p.* 296.

ger leurs mœurs rustiques en des manieres plus douces & plus polies. Mais passons à une autre Fontaine fabuleuse qui mérite plus d'attention.

CHAPITRE IV.

Terre brûlante auprès de Grenoble, qu'on a nommée par erreur la Fontaine qui brûle. Pierre lumineuse & brûlante, venue des Indes, décrite par M. de Thou dans son Histoire, & qui a donné beaucoup à penser aux Savans. Réflexion sur la fausseté des lampes perpétuelles.

I. Terre brûlante qu'on a nommée la Fontaine qui brûle.

a De civit.

SAINT Augustin a dit *a* quelque part, que les mensonges, dont on assaisonne le récit de certains faits, ont coutume de les changer en fables: *solent res gestæ aspersione mendaciorum in fabulas verti.* C'est ce qui est arrivé à l'égard d'une merveille du Dauphiné, à laquelle on a joint faussement une particularité que des Auteurs fameux ont donnée pour un fait constant. Cette merveille est ce qu'on appelle la Fontaine brûlante : merveille que le sieur de Belleforêt regarde comme l'écueil de la Philosophie &

le désespoir des génies les plus pénétrans.

De ce même côté, dit-il, *a* & « non gueres loin de Grenoble, est » cette Fontaine mémorable, laquelle « est sans cesse flamboyante & bouil- « lante, & à laquelle tout ce qui attou- « che & en est approché, ne faut aussi- « tôt de brûler & être consumé, non « sans merveilles des miracles de la « nature : & ne sache Philosophe, « tant soit-il subtil, & expert ès causes « de la nature, qui sût rendre raison « de cet accord perpétuel, qui est de « si long-temps entre ces choses si di- « verses entre elles, qui sont l'eau & « le feu, & lesquelles, suivant l'ordi- « naire de la naturelle inclination, « ne peuvent être longuement ensem- « ble, sans que l'une ou l'autre ne « voye sa ruine. Et toutefois ici l'on « voit le feu sortir de l'eau & les « bouillonnemens d'icelle engendrer « des flammes ravissantes, & qui dévo- « rent toute matiere qui leur est of- « ferte. «

II. Description de la Fontaine brûlante, par Belleforest.

a *Cosmographie. tom.* 1. *pag.* 322.

Il y a près de quatorze cents ans qu'on dit quelque chose d'approchant à saint Augustin. Comme sur la fin du quatrieme siecle Grenoble devint cé-

III. S. Augustin fait mention de la Fontaine brûlante.

lébre par le nom qu'elle reçut de l'Empereur Gratien, & par l'éminente piété de saint Domnin qui en fut le premier Evêque, & qui assista en 381. avec saint Ambroise au Concile d'Aquilée : Saint Augustin * eut lieu d'être informé des particularités de cette nouvelle Ville, & apprit qu'il y avoit tout auprès une Fontaine qui allumoit les flambeaux éteints, & qui éteignoit ceux qui sont allumés.

Ce récit n'est pas tout à fait aussi éloigné de la vérité, que celui de Belleforêt. Il est constant que l'eau du lieu dont on parle éteint les flambeaux allumés ; & il s'est pû faire qu'auprès du ruisseau qui y coule il y eût une ouverture où les flambeaux éteints s'allumassent : mais ce qu'on a assuré, que l'eau même brûloit & allumoit les flambeaux, est une pure fable. En 1699. j'examinai ce lieu avec soin ; & voici tout ce que je pus découvrir.

* De his autem quæ posui, non experta, sed lecta, præter de fonte illo ubi faces extinguuntur ardentes, & accenduntur extinctæ, & de pomis terræ Sodomorum forinsecùs quasi maturis, intrinsecùs fumeis ; nec testes aliquos idoneos, à quibus, utrum vera essent audirem, potui reperire ; & illum quidem Fontem non inveni qui in Epiro vidisse se dicerent ; sed qui in Gallia similem nossent, non longè à Gratianopoli civitate. *l. 21. c. 7. de civit. Dei.*

Dans l'endroit qu'on appelle la Fontaine brûlante à trois lieues de Grenoble, auprès du Château de Miribel, on voit une terre d'environ 3 ou 4 toises quarrées, & d'où sort ordinairement de la flamme ou de la fumée. Cette terre est rougeâtre, chaude au toucher: elle prend feu fort facilement, & répand toujours une odeur de soufre assez forte. Un temps chargé de nuages, quelquefois même une petite pluie suffisent pour l'allumer, & une pluie rude avec un grand vent l'éteignent. Si on y présente de la paille allumée, elle prend feu aussi-tôt; & si l'on creuse avec un bâton, il en sort des flammes, à la faveur desquelles on apprête aisément à manger.

IV. Véritable Description de la terre brûlante.

Un petit ruisseau coule au bas de cette terre: & c'est ce qui a donné lieu à la méprise: car ce ruisseau ne pouvoit ce semble passer autrefois que dans l'endroit même où est la terre qui brûle, parcequ'il y a d'un côté une montagne, & de l'autre de grances motes de terre assez élevées & fort inégales. Comme ce ruisseau est actuellement assez avant dans la terre, je crois qu'il étoit couvert autrefois, & qu'il ne se montroit que dans l'endroit

V. Ce qui a fait dire que c'étoit une Fontaine.

même où les flammes avoient fait quelque ouverture. Ainsi lorsqu'on présentoit à cetre ouverture des flambeaux éteints, ils s'allumoient ; & lorsqu'on les plongeoit dans l'eau, il étoit tout naturel qu'ils s'éteignissent. C'en étoit assez pour faire croire à quelques personnes que c'étoit l'eau même qu'on apercevoit par le trou qui produisoit ces flammes. Le bruit s'en répandit ; & l'on appella cette eau, la Fontaine qui brûle.

Dans la suite il a été fort facile de découvrir que ce n'étoit pas l'eau qui brûloit ; car des torrens, après de grandes pluies, ayant passé sur les motes de terre, en ont emporté une grande partie, ont découvert le canal du ruisseau, & lui ont fait prendre son cours un peu au-dessous de la terre qui brûle.

VI. Auteurs modernes qui ont débité cette fable.

Cependant le lieu a toujours conservé le même nom ; & ce qui est surprenant, cest que des Auteurs de Grenoble même, ne se donnant peut-être pas la peine d'aller sur les lieux, en ont parlé à peu près comme S. Augustin & le sieur de Belleforêt. Les nouveaux Commentaires de Pline a ont été enrichis de ce qu'avoient dit M.

a Hardouin t. 1. p. 257.

M. Chorier dans l'Histoire du Dauphiné, & M. Boissieux dans un beau Poëme Latin sur les sept merveilles du Dauphiné. M. Bartholin * passant par Grenoble reçut en présent un de ces Poëmes, le porta en Allemagne; & comme s'il n'eût pas été content de ce que la liberté poëtique avoit fait dire à M. Boissieux, il n'a pas fait difficulté d'écrire nettement dans ses Observations philosophiques, imprimées en 1678. que cette Fontaine sort d'un rocher, qu'elle est froide, & qu'elle ne laisse pas de brûler.

VII. Mal que causent les fables.

Voilà apparemment de quelle maniere il s'est répandu dans le monde une infinité de fables, qui produisent plus de mal qu'on ne croit ordinairement; parcequ'il n'est rien qui donne plus de lieu à la fourberie des méchans, à la superstition des simples, & & à l'obstination de ceux qui veulent être incrédules sur toutes choses.

* Donavit me autem illustris Boissieux libello suo recens edito, de septem miraculis Delphinatus.... in quibus illud de ardente fonte curiosissimum: aqua scilicet ex rupe procurrit, & ipsa frigida, sed sulphure & bitumine leviter imbuta, cujus superficiei, si sulphuratum admoveris extinctum, statim accenditur, ardetque luculenter. Ardet & admota palea, imprimis cœlo nubibus cooperto. *Bart. vol. 3. observ. 84.*

On rendroit un grand service au public, si l'on faisoit sur tant d'autres prétendues merveilles, rapportées par les naturalistes, une revue semblable à celles que Messieurs de l'Académie Royale des Sciences ont fait faire à l'égard de la Fontaine qui brûle.

VIII. Terre brûlante, examinée par M. Dieulamant, qui en fait une rélation. a Memoires de l'Academie des Sciences an. 1699. pag. 23 & 24.

Dix ans après mes observations, que je n'avois pas eu occasion de communiquer, on pria M. Dieulamant, Ingénieur du Roi au département de Grenoble, d'examiner ce lieu. Elle a en reçut une rélation semblable dans le fond à celle que nous venons de donner, & différente seulement en quelques circonstances qui avoient pû changer pendant l'intervalle de dix années écoulées depuis le temps que j'avois examiné cet endroit. Il dit, par exemple, que le terrein brûlant est de six pieds de long sur trois ou quatre de large : lorsque je le vis, il me parut un peu plus grand. M. Dieulamant n'aperçut point de matiere qui pût servir d'aliment à la flamme : il remarqua seulement qu'il sentoit beaucoup le souphre, comme je l'avois observé, & qu'il y avoit en cet endroit un espece de salpêtre blanc, fort acre. On l'assura que le feu qui brûle cette

terre est plus ardent en hiver & dans les temps humides; qu'il diminue peu à peu dans les grandes chaleurs, & même qu'il s'éteint souvent sur la fin de l'Eté.

IX. Prétendue pierre lumineuse & brûlante.

Après ce que Belleforêt & Bartholin ont dit d'une Fontaine froide au toucher, & capable de brûler, rien n'est plus divertissant que ce qu'on lit dans M. de Thou, touchant une prétendue pierre lumineuse & brûlante, venue des Indes & présentée à Boulogne à Henri II. Roi de France. C'est une fable qui a embarrassé un trop grand nombre de Savans, & qui a été insérée en trop de Livres, pour n'en pas marquer ici l'origine.

X. Origine de cette fable.

Fernel, premier Medecin d'Henri II. composa un Traité *De abditis rerum causis*, où, parmi plusieurs choses curieuses, il s'avisa pour se divertir de décrire en beau Latin les propriétés de la flamme d'un charbon allumé, comme si c'étoit une pierre lumineuse & brûlante venue des Indes. La description est en dialogues, comme tout le reste de l'ouvrage. Permettez-moi, dit-il, * de quitter les ma- «

* Omissis seriis liceat mihi tecum parumper urbaniùs jocari. Nuper ex India quidam meus familia-

» tieres sérieuses pour m'égayer avec
» vous. Un de mes amis a depuis peu
» apporté des Indes une pierre lumi-
» neuse, qui, étant toute entiere com-
» me enflammée, jette un éclat mer-
» veilleux, & qui par la splendeur des
» rayons qu'elle répand de tous côtés
» remplit de lumiere l'air dont elle

tis lapillum mirè luminosum deportavit, qui totus quasi incensus admirabili lucis splendore fulget, jactisque radiis ambientem aërem lumine quoquoversùs implet. Is terræ impatiens, suopte ipse impetu confestim in sublime evolat. Neque verò angustè haberi potest, sed amplo liberoque loco tenendus. Summa in eo puritas, summus nitor, nullâ sorde aut labe inquinato: figuræ species nulla certa, sed inconstans & momento mutabilis. Quumque sit aspectu longè pulcherrimus, sese tamen contrectari non sinit; & si diutiùs adnitaris, feriet acriter: si quid illi demitur sit nihilo minor. Aiebat insuper hujus vim esse ad plurima tum utilem, tum summè necessariam. Br. Itane fabulosis ænigmatibus cum œdipodibus quibusdam te jocari putas? Ph. Nihil fabularum texo: rem, si ante te constitui vole., oculorum fide verissimam fateberis. Br. Bestiolam aut novi generis aviculam esse oportet. Ph. Nihil istorum; sed res est prorsus inanima atque muta. Br. Novam & admirabilem rem audio, cujus profectò, si cujusquam alterius, proprietas occulta debet censeri. At nullumne illi est inditum nomen? Ph. Ignis, flamma. Br. Captus sum; & quidem satis suspicabar quidpiam fallaciæ subesse. Ph. Quid me fallaciæ aut vanitatis insimulas? Rem profero verissimam. Br. Sed tamen vilissimam & maximè protritam Hoc uno maximè spem meam fefellisti. quòd ex India allatum diceres. Ph. Ergo India si quid ejusmodi rarum carumque sola protulisset, admirarentur scilicet omnes, ac laudarent occultas ejus proprietates: nunc, quoniam vulgare parvoque parabile, contemptum proinde erit & nullo in precio. *Fernelii de abditis rerum causis l. 1. p. 242.*

est environnée. Elle ne peut souf- «
frir la terre ; & s'éleve en haut par «
l'impétuosité de son propre mou- «
vement. On ne peut la renfermer «
dans un lieu étroit : il faut la mettre «
dans un lieu spacieux & découvert. «
Sa pureté & son éclat sont extrêmes: «
aucune souillure ne la ternit : sa fi- »
gure n'est pas toujours la même, «
mais varie & change en un instant. «
Rien n'est plus beau à voir ; cepen- «
dant elle ne se laisse pas toucher ; «
& si l'on s'obstine trop longtemps «
à la prendre, elle frappe rudement. «
Quand on en ôte quelque chose, «
elle ne diminue pas pour cela. Mon «
ami ajoûtoit que sa vertu étoit «
d'un grand usage, & même très né- «
cessaire. Br. Croyez-vous, avec «
vos fables & vos énigmes, avoir «
affaire à quelque Œdipe. Ph. Je «
ne vous compte point de fables : si «
vous voulez voir la chose de vos «
propres yeux, vous avouerez qu'el- «
le est exactement vraie. Br. Il faut «
que ce soit quelque petit animal, «
ou quelque oiseau d'une nouvelle «
espece. Ph. Point du tout, c'est une «
chose entierement inanimée. Br. «
Elle est bien nouvelle & bien sur- «

» prenante. S'il y a des qualités occul-
» tes, c'est en elle sans doute qu'il
» en faut reconnoître. Mais n'a-t-elle
» point de nom ? Ph. Elle s'appelle
» feu, flamme. Br. Je suis attrapé : je
» me doutois bien qu'il y avoit là-des-
» sous quelque supercherie. Ph. Pour-
» quoi m'accusez-vous de tromperie
» & de supercherie ? La chose dont je
» vous parle est vraie. Br. Mais c'est
» une chose commune & qu'on trou-
» ve par tout.

» Ph. Si les Indes produisoient donc
» quelque chose de semblable, qui fût
» rare & cher, tout le monde en ad-
» mireroit & en loueroit les proprié-
» tés : mais, parcequ'elle se trouve par-
» tout, & qu'elle ne coûte pas beau-
» coup, doit-on pour cela n'en faire
» aucun cas ?

XI. Lettre de Jean Pipin à M. Mizand au sujet de cette fable.

Lorsque Fernel eut écrit ces lignes, Jean Pipin, Medecin du Connétable Anne de Montmorenci, crut qu'une telle rareté feroit un mets délicieux pour Antoine Mizand Medecin de Paris, qui n'avoit rien plus à cœur que de recueillir beaucoup de merveilles. Il lui écrivit donc la Lettre suivante, qui s'est trouvée dans les papiers que Monsieur de Thou laissa à

Messieurs Dupuy, & d'où l'on voit bien que M. de Thou avoit tiré presque mot pour mot tout ce qu'il a rapporté de la pierre de Boulogne dans son Histoire.

Jean Pipin * à son cher Antoine » Mizand.

Je me rejouïs, mon cher Antoine, « d'avoir occasion de vous mander «

* Joannes Pipinus Antonio Mizaldo suo S P. D. Gaudeo mihi oblatam esse occasionem, carissime Antoni, qua rem novam ac planè admirabilem tibi nunciare sit datum. Nuper ex India Orientali Regi nostro allatum hîc vidimus lapidem lumine & fulgore mirabiliter coruscantem, quique totus, veluti ardens & incensus, incredibili lucis splendore præfulget, micatque. Is jactis quoquoversùs radiis ambientem circumquaque aerem luce nullis ferè oculis tolerabili latissimè complet. Est etiam terræ impatientissimus: si cooperire coneris, sua sponte, & ut facto impetu confestim evolat in sublime. Contineri verò includive loco ullo angusto nulla potest hominum arte; sed ampla liberaque loca dumtaxat amare videtur. Summa in eo puritas, summus nitor; nulla sorde aut labe coinquinatur: figuræ species nulla ei certa, sed incerta & momento commutabilis. Cumque sit aspectu longè pulcherrimus, contrectari tamen sese non sinit, & si diutiùs adnitaris vel obstinatiùs agas, incommodum affert, sicuti suo non levi malo, me præsente, sunt experti. Quòd si quid ex eo fortassis enixiùs conando adimitur aut detrahitur (nam durus admodùm non est) fit, dictu mirum, nihilo minor. Addit insuper is hospes qui illum attulit, homo, ut apparet, barbarus, hujus virtutem ac vim esse ad quamplurima cum utilem, tum præcipuè Regibus imprimis necessariam. Sed quam revelaturus non sit nisi pretio ingenti priùs accepto. Reliqua ex me præsente audies, cum primùm Rex ad vos redierit. Superest ut te, & si quos istic habes viros, diligentissimè orem, ex Plinio, Alberto, Matbodeo,

» une nouvelle digne de votre ad-
» miration. Nous avons vû ici depuis
» peu une pierre d'une lumiere & d'un
» éclat merveilleux, qui, étant toute
» entiere comme enflammée, jette
» un éclat d'une beauté incroyable.
» Cette pierre répand de tous côtés ses
» rayons, & remplit tout l'air qui l'en-
» vironne d'une lumiere que presque
» aucuns yeux ne peuvent supporter.
» Elle ne peut souffrir la terre : si on
» tâche de la couvrir, elle s'éleve en
» haut d'elle-même avec impétuosité.
» On n'a jamais pû par aucun moyen
» la contenir & la renfermer dans un
» lieu étroit : elle ne se plaît que dans
» les endroits spacieux & découverts.
» Sa pureté & son éclat sont extrêmes;
» aucune tache & aucune souillure ne
» la ternit. Sa figure n'est pas tou-
» jours la même, mais varie & chan-
» ge en un instant. Rien n'est plus

aliisque qui de lapidibus aliquid scriptum reliquerunt, sollicitè disquiratis, quisnam sit hujusmodi lapillus, aut quod illi nomen (Si modo antiquis fuerit cognitus) præscribi verè possit : nam in eo peranxiè nec minùs infeliciter ab aulicis nostris eruditis hactenùs laboratur : quibus, si palmam in ea cognitione præripere possem, mecum felicissimè actum iri existimarem : incredibilis enim, & Regi imprimis & toti denique procerum aulicorum turbæ, ea de re commota est expectatio. Vale. Bononiæ pridie Ascensionis Christi, M. D. L.

beau à voir. Elle ne se laisse pas « toucher ; & si l'on s'obstine trop « longtemps à la prendre, elle blesse « comme plusieurs personnes l'ont « bien senti & éprouvé en ma pré- « sence. Que si par quelque effort on « vient à bout d'un ôter une partie, « car elle n'est pas fort dure, son vo- « lume, chose étonnante, n'en dimi- « nue pas. L'Etranger qui l'a apportée « homme, à ce qui paroît, fort barba- « re, ajoûte que sa vertu est d'un « grand usage, & même qu'elle est « nécessaire sur-tout aux Rois; mais « qu'il ne la découvriroit qu'après « qu'on l'auroit bien payé. Je vous « dirai le reste de vive voix, lorsque « le Roi sera de retour. Il faut main- « tenant que vous & tout ce que vous « avez avec vous de Savans, vous re- « cherchiez soigneusement ce que Pli- « ne, Albert, Marbord & les autres « ont écrit touchant les pierres, afin « que, si celle-ci a été connue des an- « ciens, on puisse savoir exactement « quelle est sa nature & son nom. « Tout ce qu'il y a de gens lettr s par- « mi nos Courtisans ont travaillé inu- « tilement sur ce sujet. Je m'estime- « rois heureux si je pouvois leur en- «

» lever la palme. Car on ne sauroit » croire avec quel empressement le » Roi & toute la Cour attendent l'ex» plication de cette merveille. Adieu.

XII. Cette fable est insérée dans l'Histoire de M. de Thou.

M. Mizand, avide de raretés, fut ravi d'apprendre celle-ci. Loin de croire que l'on le jouoit, il se fit fête de la Lettre de Boulogne, & en régala M. de Thou, qui ne craignit pas d'insérer la rélation de ce fait dans son Histoire qu'on achevoit d'imprimer. Les Compilateurs des merveilles de la nature, tels que Fabricius, Chioceus, Camerarius, &c. s'empresserent encore plus de grossir leurs recueils de cette singularité; & l'autorité de M. de Thou lui donna tant de créance, qu'on se mit peu en peine de la vérifier.

XIII. Plusieurs Savans la prennent pour une vérité. Leur raison.

Beaucoup de Savans, ou prétendus tels, firent preuve de leur esprit en recherchant la cause des effets singuliers de la pierre lumineuse & brûlante. D'où vient qu'on est si surpris de cette merveille? disoient quelques-uns: est-ce la premiere fois qu'on en a vû de semblables? Pline, Solin & S. Isidore, ne décrivent-ils pas une pierre de feu qu'on appelloit *Pyrites*? N'a-t-on pas trouvé par la Chymie ou

par l'Astrologie, disoient quelques autres, le secret de faire des pierres pareilles à celles que les anciens appelloient *Astroïs* ou *Asteria*, parcequ'elles recevoient & conservoient la lumiere des Astres? Considérez, disoient les autres, que celui qui a le secret est un ignorant, qui ne sait ni l'Astronomie, ni la Chymie. Ce sera bien plûtôt ici quelque secret de magie, dont cet homme rustique est bien plus capable que d'aucune autre science.

Ne passons point à des extrémités, repliquoit un autre. S'il falloit attribuer à magie ces sortes de raretés, que diroit-on de tant de merveilles de la nature qui ressemblent tout-à-fait à celle-ci? Ce que cette pierre a de plus particulier, c'est de paroître toute enflammée, de brûler & de sauter. La pierre *Pyrites*, dont on vient de parler, ne brûloit-elle pas, quoiqu'elle fût toute noire? Et une autre pierre nommée *Phlogites*, qui venoit de Perse, ne paroissoit-elle pas enflammée au-dedans? Pline nous en dit tout autant de la pierre précieuse appellée *Phlegontide*. Est-il rare de trouver des corps lumineux & enflam-

més ? Voyez le détail qu'en fait Albert le grand dans le Traité des animaux. Vers, poissons, cigales, bois pourri ; combien ne trouverez-vous pas de corps luisans & enflammés qui seront agiles, parceque le feu les rend légers ? Enfin, disoient les autres, c'est une merveille, c'est un mystere de la nature qu'il faut mettre au nombre de ceux qui nous passent, & que nous ne saurions expliquer.

XIV. M. de Thou reconnoît son erreur.

Tandis qu'on faisoit tous ces beaux raisonnemens sur la prétendue merveille, M. de Thou apprit que le sieur Mizand avoit été joué. Il fut fâché d'avoir été si crédule, & de s'être si fort pressé d'insérer dans ses Histoires cette piece, qui n'étoit pas trop de son sujet. Il obtint des Libraires de France, qu'ils ne la mettroient plus dans les Editions postérieures ; mais il ne trouva pas la même condescendance dans les Imprimeurs d'Allemagne. Ceux-ci ne purent se résoudre à supprimer cette piece curieuse. Ils n'ont pas manqué de la mettre dans leurs Editions ; ensorte que plusieurs s'y sont trompés & s'y tromperont encore.

Je ne dois pas omettre ici que le

Public est redevable de la découverte de cette supposition à Fortunio Liceti, l'un des hommes les plus curieux & les plus laborieux du siecle passé. Lorsqu'il travailloit à son Traité de la pierre de Boulogne, il souhaita d'être instruit de celle dont on avoit tant parlé à Paris. Il s'adressa au savant M. Naudé, qui lui découvrit tout le mystere, & lui apprit que la description du charbon de feu, faite par Fernel, y avoit donné lieu; que Pipin, qui étoit avec Fernel à la Cour d'Henri II., crut en supprimant seulement le nom de feu, en faire une merveille qui seroit un morceau friand pour M. Mizand; & que la Lettre de M. Pipin avoit fourni à M. de Thou tout ce que celui-ci a dit de la prétendue pierre. M. Naudé, pour prouver tout ce qu'il avançoit, envoya à M. Liceti la Lettre même, qui s'étoit trouvée dans les papiers de M. Dupuy. M. Liceti reçut la Lettre en 1639. & la mit dans son Traité *De lapide Bononiensi*, d'où je l'ai tirée. *a*

XV. Fortunio Liceti détrompe le public au sujet de la pierre lumineuse & brûlante.

a Cap. 51. ad.

Nous lui sommes donc redevables de nous avoir découvert l'origine de la fable. Si le public avoit été bien instruit du fait, on n'auroit pas vû

XVI. Plusieurs Savans depuis Fortunio Liceti, croient cette prétendue merveille

encore plusieurs Savans parler de cette pierre, comme si elle avoit réellement existé. On le supposoit à Berlin, lorsqu'en 1676. les sieurs Elsholz & Kraf publierent des observations sur les Phosphores. On trouve dans les Journaux des Savans l'extrait des observations d'un de ces Phosphores artificiels, qui étoit une petite pierre, & on y lit ces paroles :

XXI. Journal. de 1678.

» Elle a laissa tous les curieux de ce » Pays-là dans le doute, si c'est la » même ou du moins une pareille à » celle dont il est parlé dans le si» xieme Livre de l'Histoire de M. » le Président de Thou, qui fut pré» sentée à Boulogne au Roi Henri » II. par un étranger qui venoit des » Indes.

XVII. Lampes perpetuelles.

Ces Phosphores me font souvenir que Liceti, qui a détrompé le public d'une fable, n'a pas laissé d'en répandre lui-meme quelques-unes. Il a donné un assez long Traité sur les lampes perpétuelles. Comme en ouvrant quelques anciens tombeaux, tels que celui de la fille de Ciceron, on avoit trouvé des lampes qui répandirent un peu de lumiere pendant quelques momens, & même pendant

quelques heures : il a prétendu que ces lampes avoient toujours brûlé dans les tombeaux. Mais comment l'auroit-il pû prouver ? Car personne ne les y a jamais vû brûler. On n'a vû paroître des lueurs qu'après que les Sépulchres ont été ouverts & qu'on leur a donné de l'air. Or il n'est pas surprenant que dans les urnes, qu'on a pris pour des lampes, il y eût une matiere qui étant exposée à l'air devînt lumineuse comme les Phosphores. On sait qu'il s'excite quelquefois des flammes dans certaines caves, dans les Cimetieres & dans tous les endroits où il y a beaucoup de sels & de salpêtre. L'eau de la Mer, l'urine, & certains bois produisent de la lumiere, & même des flammes ; & l'on ne doute pas que cet effet ne vienne des sels qui sont en abondance dans ces sortes de corps. Liceti soutenoit que les anciens avoient le secret de préparer la matiere de ces lampes, de telle maniere qu'elle ne se consumoit point ; parce-qu'en brûlant elle exhaloit une fumée qui se condensoit insensiblement, & qui se réduisoit en huile comme auparavant. Mais Ferrari a fait une Dissertation qu'on a imprimée à Pa-

doue, & où il a montré clairement que ce qu'on débitoit sur ces lampes éternelles n'étoit appuyé que sur des contes & des histoires fabuleuses. Tant il est vrai qu'on doit être en garde contre les faits qui ne sont rapportés & appuyés que sur des ouï-dire, & sur ce qu'on imagine pour les soutenir. Les exemples suivans nous en convaincront davantage.

CHAPITRE V.

Origine & renouvellement fabuleux du Phénix, rapportés par des Auteurs respectables ; d'où les Physiciens ont tiré des inductions fausses & absurdes. Fables touchant l'aiman, auquel on attribue la vertu de soutenir en l'air des Statues & des tombeaux fort pesans.

I. Origine & renouvellement fabuleux de Phénix.

QUoiqu'une merveille soit rapportée par un grand nombre d'Auteurs, on n'est pas obligé de la croire, si leurs témoignages ne sont pas uniformes, & s'ils ne parlent que sur des ouï-dire. C'est sur ce principe qu'il faut juger de ce qu'on a dit du Phénix, oiseau qui est le seul de son

espece, qui se brûle lui-même, & renaît de ses propres cendres, à ce qu'on prétend.

II. Description du Phénix par Herodote.

Herodote est le premier * qui en ait fait mention. Il y a, dit-il, a « un autre oiseau sacré qu'on nomme « Phénix. Je ne l'ai jamais vû qu'en « peinture. Aussi ne le voit-on pas « souvent en Egypte. Les Heliopoli- « tains disent qu'il y vient tous les « cinq cents ans, lorsque son pere « est mort. S'il ressemble à la peinture « que j'ai vûe, il est de la forme & « de la grandeur d'un aigle; son plu- « mage est doré & entremêlé de rou- « ge. Ils en rapportent des choses « peu vraisemblables. Ils disent que « venant de l'Arabie dans le Temple « du Soleil, il y apporte son pere en- « veloppé de myrrhe, & qu'il l'enterre «

a *Herodot.* *l.* 2.

* Le Pere Martinius rapporte, dans son Histoire de la Chine, qu'au commencement du regne de l'Empereur Xaohar IV. on vit paroître l'oiseau du Soleil, dont les Chinois regardent l'arrivée comme un heureux présage pour le Royaume. Sa forme, dit-il, le feroit prendre pour un Aigle, si la beauté & la variété de son plumage n'en empêchoit. Il ajoûte que sa rareté lui fait croire que cet oiseau est le même que le Phénix. Cependant nous avons cru n'en devoir pas faire mention : car outre qu'il n'y a rien de moins sûr que les anciennes Histoires de la Chine, nous ne voyons pas quel rapport il y a entre le Phénix & un oiseau, qui, selon l'opinion des Chinois, ne vient que pour annoncer le bonheur de leur Empire.

» dans ce Temple ; que pour le porter,
» il fait premierement avec de la myr-
» rhe une masse en forme d'œuf aussi
» grosse qu'il la peut porter : ce qu'il es-
» saye : qu'après cet essai il creuse cet-
» te masse & met son pere dedans ;
» qu'il la rend de même poids qu'el-
» le étoit auparavant ; qu'il la referme
» avec de la myrrhe, & qu'il l'apporte
» ensuite en Egypte dans le Temple
» du Soleil. Voilà ce qu'ils racontent
» de cet oiseau.

III. Auteurs qui ont parlé du Phénix.

Orus Apollo, Ovide, Pomponius Mela, Appien, Seneque, Solin, Lucain, Stace, Dion Cassius, Philostrate & Libanius font aussi mention du Phénix, & Claudien a fait un Livre entier sur cet oiseau. On peut joindre à ces Auteurs prophanes plusieurs Peres Grecs & Latins ; savoir, parmi les Grecs, S. Clement Romain, S. Cyrille, S. Epiphane, S. Gregoire de Nazianze ; parmi les Latins, Tertullien, Lactance, S. Ambroise, Rufin, S. Augustin & S. Isidore de Seville.

IV. Description du Phénix par Solin

Solin, saint Clement Romain & saint Cyrille de Jerusalem en parlent comme d'une chose certaine. » C'est
» chez ces mêmes peuples, dit So-

lin * au sujet des Arabes, que naît le « Phénix, oiseau grand comme un Ai- « gle, & dont la tête est ornée de plu- « mes qui forment une espece de cône: « sa gorge est entourée d'aigrettes; son « col est brillant comme l'or; le reste « du corps est de couleur pourpre, ex- « cepté la queue où l'azur est mêlé « avec l'éclat de la couleur de rose. « On a éprouvé qu'il vit cinq cents quarante ans. Il dit un peu plus bas, qu'un grand nombre d'Auteurs lui donnent jusqu'à douze mille neuf cents cinquante quatre ans de vie, » & ajoûte. Sous le consulat de Plautius Sextius « & de Publius Apronius, le Phénix « vint en Egypte, fut pris l'an 800. «

* Apud eosdem nascitur Phenix avis, Aquilæ magnitudine, capite honorato in conum plumis extantibus, cristatis faucibus, citra colla fulgore aureo, posterâ parte purpureus absque cauda, in quâ roseis pennis cæruleus interscribitur nitor. Probatum est quadraginta & quingentis eum durare annis. Rogos suos struit cinnamomis, quos prope Panchaiam concinnat, in Solis urbem strue Altaribus super posita. Cum hujus vita magni anni fieri conversionem, rata fides est inter Autores: licèt plurimi eorum magnum annum non quingentis & quadraginta, sed duodecim millibus nongentis quinquaginta quatuor annis constare dicant. Plautio itaque Sextio, & P. Apronio Consulibus Ægyptum Phenix involavit; captusque anno octingentesimo urbis conditæ, jussu Claudii principis in Comitio publicatus est. Quod gestum, præter censuram quæ manet, actis etiam urbis continetur. *Solin, Polyhistor. cap. 33.*

» de la fondation de Rome, & exposé
» dans une assemblée par ordre du
» Prince Claude. Ce fait est rapporté
» non-seulement dans les Actes de
» la censure *de Claude* qui subsistent
» encore, mais aussi dans ceux de la
» ville de Rome.

V. Témoignage de S. Clement Romain sur le Phénix. a *Ep.* 1. *ad Cor. n.* 25

Le témoignage de S. Clement Romain sur le Phénix n'est pas moins
» précis que celui de Solin. Considé-
» rons, dit-il, *a* un prodige qui ar-
» rive en un Pays Oriental, savoir en
» Arabie. Il y a un oiseau qu'on ap-
» pelle Phénix, qui est singulier &
» unique en son espece, & qui vit
» cent ans. Lorsqu'il est près de mou-
» rir, il se fait avec de l'encens, de
» la myrrhe & d'autres aromates, un
» cercueil dans lequel il entre au
» temps marqué, & meurt. Lorsque
» sa chair est corrompue, il en naît
» un ver qui se nourrit de l'humeur
» de l'animal mort, & se revêt de
» plumes. Ensuite, devenu plus fort,
» il prend le cercueil où sont les os de
» son Prédécesseur, & le porte de l'A-
» rabie jusqu'à Heliopolis ville d'E-
» gypte. Il y vole de jour en présence
» de tous les habitans, & va le poser
» sur l'Autel du Soleil, & s'en retour-

ne. Les Prêtres consultent leurs «
Chroniques & trouvent que cet «
oiseau vient tous les cinq cents ans.

S. Cyrille de Jerusalem cite S. Clement Romain. Cet oiseau, dit-il, *a* selon le rapport de Clement « & de plusieurs autres, est seul & « unique de son espece, & va en « Egypte tous les cinq cents ans pour « y prouver la résurrection : non dans « un désert, de peur qu'on ignorât « ce mystere ; mais dans une ville « fameuse, afin qu'on touche ce qu'on « ne veut pas croire. Car il se fait « un tombeau avec de l'encens, de « la myrrhe & d'autres aromates, il « y entre au temps marqué, & il y « meurt en public. Ensuite il naît « de sa chair corrompue un ver qui « croît & prend la forme d'oi- « seau.

VI. Sentiment de S. Cyrille de Jerusalem sur le Phénix.

a *Catechs.* 18. *n.* 8.

Ne doit-on pas se rendre à des témoignages si anciens, si formels & soutenus de tant d'autres ? Ils ont plusieurs modernes, entre lesquels on trouve Turrien, Pamelius, Junius, Patricius, Jules Scaliger. Mais Gesner, Aldrovand, Kirkmaïer, Deusingius, Bochart, Schot, & un grand nombre d'autres n'ont pas craint, mal-

VII. Modernes partagés au sujet du Phénix.

VIII. Silence d'Aristote, de Diodore de Sicile & de Strabon sur le Phénix.

gré toutes ces autorités, de traiter de fable l'histoire du Phénix.

Le silence d'Aristote, de Diodore de Sicile & de Strabon n'est pas une petite preuve de ce sentiment; car, quoiqu'on ne doive pas ordinairement opposer le silence de certains Auteurs à des témoignages positifs d'autres Ecrivains, il y a néanmoins des occasions où ce silence prévaut sur certaines preuves positives. C'est ainsi qu'au sujet du Phénix, le silence d'Aristote, de Diodore de Sicile & de Strabon l'emporte sur le témoignage d'un grand nombre d'Ecrivains sacrés & profanes.

IX. Ce qu'on doit conclure de ce silence.

En effet, pourquoi des Auteurs célebres, qui se sont appliqués à faire de grandes recherches sur les merveilles de la nature, ne disent-ils pas un mot sur un oiseau fameux, distingué de tous les autres par sa singularité, la beauté de son plumage, la longueur de sa vie & sa résurrection miraculeuse? Ils ont mis sans doute tout cela au nombre des opinions populaires, qui ne méritent pas d'être réfutées.

X. Contradiction des Au-

Que peut-on alléguer qui détruise une preuve si solide? On apporte des

passages tirés, il est vrai, de beaucoup d'Auteurs respectables; mais qui se contredisent les uns les autres dans la description qu'ils font du Phénix. Les uns le font naître en Arabie, les autres en Egypte, plusieurs même en Ethiopie * : les uns le font sortir de la chair corrompue de son Prédécesseur, les autres le font renaître de ses propres cendres : les uns lui donnent cinq cents quarante ans de vie, les autres lui en donnent plus de douze mille : les uns rapportent qu'il se brûle lui même, les autres qu'il se laisse mourir dans son nid. teurs qui parlent du Phénix.

XI. Le Phénix n'a point été vû des Auteurs qui en parlent.

D'ailleurs ils ne parlent tous que par ouï-dire. Aucun ne dit, je l'ai vû, j'en suis témoin. Et qui pourroit dire qu'il a observé que le Phénix vit cinq cents ans ? Qui sont ceux qui depuis le déluge ont vecu cinq siecles & plus ? Et quand même quelqu'un auroit vécu aussi longtemps, comment auroit-il pû s'assurer que le Phénix vit tant d'années ? L'auroit-il tenu dans une cage ? Comment auroit-il pû savoir qu'il est le seul de son espece ?

* Philostorge le met au nombre des animaux qui naissent en Arabie & en Ethiopie, sans determiner clairement dans lequel de ces deux Pays il naît.

XII. Incertitude de la plûpart des Auteurs qui ont parlé du Phénix.

Herodote, qui a parlé du Phénix le premier, ne l'avoit vû qu'en peinture. Tout ce que les Egyptiens lui en avoient raconté ne lui paroissoit pas vraisemblable. La plûpart de ceux qui en ont parlé ont donné lieu de douter de ce qu'ils en rapportoient. Tacite, par exemple, après avoir avancé que cet oiseau vint en Egypte du temps de l'Empereur Tibere, sous le Consulat de Paulus Fabius * & de Lucius Vitellius, & qu'il fournit aux Habitans du Pays & aux Grecs une grande matiere de dispute, avoue que plusieurs personnes le regarderent

* Paulo Fabio, L. Vitellio Coss. post longum sæculorum ambitum, avis Phenix in Ægyptum venit, præbuitque materiem doctissimis indigenarum & Græcorum multa super eo miraculo disserendi, de quibus congruunt; & plura ambigua, sed cognitu non absurda, promere libet. ..... De numero annorum varia traduntur; maximè vulgatum quingentorum spatium: sunt qui asseverent, mille quadringentos sexaginta; unum in terris; prioresque alites Sesostride primùm, post Amaside dominantibus, dein Ptolemæo, qui ex Macedonibus tertius regnavit, in civitatem cui Heliopolis nomen advolavisse, multo cæterarum volucrum comitatu, novam faciem mirantium. Sed antiquitas quidem obscura: inter Ptolemæum ac Tiberium minus ducenti quinquaginta anni fuerunt: unde nonnulli falsum hunc Phenicem, neque Arabum è terris credidere, nihilque usurpavisse ex his quæ vetus memoria firmavit. *Quelques lignes plus bas.* Cæterum aspici aliquando in Ægypto eam volucrem non ambigitur. *Tacit. Annal. l. 6. n. 28.*

comme

comme un faux Phénix, qui étoit entierement différent de celui dont les anciens avoient parlé. Il ajoûte qu'au reste personne ne doutoit qu'on ne vît quelquefois le Phénix en Egypte: mais il avoit remarqué auparavant qu'on en rapportoit plusieurs choses incertaines & contestées : *Plura ambigua*.

Pline a fait aussi mention du Phénix * qui vint en Egypte sous le regne de Tibere, & ne dit pas, comme Tacite, que plusieurs personnes le prirent pour un faux Phénix ; mais que personne ne doutoit que ce ne fût un faux Phénix. Il ne sait même si ce qu'on dit du Phénix en géneral n'est pas une fable. Il fait apercevoir la cause de son doute dans un autre endroit, ** où il parle d'une

* Æthiopes atque Indi, discolores maximè & inenarrabiles ferunt aves, & ante omnes nobilem Arabia Phœnicem : haud scio an fabulosè, unum in toto orbe, nec visum magnopere. Aquilæ narratur magnitudine, auri fulgore circa colla, cætero purpureus, cæruleam roseis caudam pennis distinguentibus, cristis fauces caputque plumeo apice honestante...... Cornelius Valerianus Phœnicem devolavisse in Ægyptum tradit, Quinto Plautio, Sexto Papirio Coss. Allatus est & in urbem, Claudii Principis Censurâ, anno urbis DCCC. & in Comitio propositus, quod actis testatum est; sed quem falsum esse nemo dubitaret. *Plin. Hist. nat. l.* 10. *c.* 2 *n.* 2.

** Una earum arbor in Chora esse traditur, una & Syagrorum. Mirumque de ea accepimus :

espece de palmier qui renaissoit d'elle-même, à ce qu'on s'imaginoit, & dont on croit, dit Pline, que le Phénix a tiré son nom. En effet un Palmier se nomme en Grec *Phoinix*,

XIII. Auteurs qui ont parlé du Phénix avec assurance.

Solin, qui a copié Pline au sujet du Phénix, auroit bien dû le copier entierement, & ne pas donner pour un fait certain ce dont Pline doutoit lui-même.

Les autres Ecrivains profanes qui ont parlé du Phénix ont tiré d'Herodote, de Pline & de Solin ce qu'ils en ont rapporté. Solin n'a fait que suivre Pline. Ainsi Herodote & Pline sont les deux sources où l'on a puisé tout ce qu'on a écrit sur le Phénix. C'est donc en vain que certains Auteurs, comme Elien & Philostrate, assurent le fait. Plus ils en parlent avec confiance, moins ils sont croyables; puisqu'ils ne le savent que sur le rapport de ceux qui en doutoient.

XIV. Pourquoi les Peres ont fait mention du Phénix.

Pourquoi donc les Peres en ont-ils fait mention? Il n'étoit nullement nécessaire qu'ils entrassent dans la discussion du fait. Ils parloient à des

cum Phœnice ave, quæ putatur ex hujus palmæ argumento nomen accepisse. *Plin. Hist. nat. l.* 13. *c.* 4. *n.* 9.

personnes qui en étoient persuadées : & ils s'en servoient fort à propos pour leur faire entendre qu'il n'est pas impossible que nos corps ressuscitent après leur mort, puisque le Phénix reprend après sa mort une nouvelle vie.

Ce qui a contribué à en tromper quelques-uns, c'est l'équivoque du mot Phénix, qui signifie une palme, comme nous l'avons remarqué, & ce qu'on racontoit de certains palmiers qui repoussoient après qu'ils étoient morts. Ceci n'étoit d'abord qu'une expression figurée, qui marquoit la grande fertilité de la terre où ces sortes de palmiers croissoient, & que plusieurs personnes prirent à la lettre dans la suite. L'arbre fut métamorphosé en un oiseau qu'on nomma Phénix, du nom du palmier à qui il devoit son origine. On attribua à cet animal imaginaire ce qu'on avoit dit du palmier. Les Rabins furent plus loin, & crurent qu'il étoit parlé de cet animal dans l'Ecriture : ils ne se contenterent pas d'expliquer de lui quelques passages ; mais ils tâcherent d'orner l'Histoire de cet oiseau de plusieurs traits merveilleux, & que nous

XV. Equivoque du mot Phénix.

nous dispenserons de rapporter, de peur d'ennuyer inutilement le Lecteur.

XVI. Passage de l'Ecriture où l'on a cru qu'il étoit parlé du Phénix.

Ils ne sont pas les seuls qui aient cru voir le Phénix dans l'Ecriture, Quelques Peres ont expliqué de lui ce passage du Pseaume 91. *Le juste fleurira comme un palmier* : ils ont lû, *le juste fleurira comme le Phénix.*

XVII. Peu de Peres ont parlé affirmativement de cet oiseau.

En général il y a peu de Peres qui aient parlé affirmativement de cet animal. S. Clement Romain, Tertullien, S. Cyrille, Rufin sont ceux qui débitent ce conte avec plus d'assurance. Mais, comme Bochart le remarque *a*, l'autorité de Rufin n'est pas fort grande. Le passage du Pseaume 91. mal interprété en a imposé à Tertullien & à S. Epiphane. S. Cyrille de Jerusalem a suivi S. Clement Romain, & ce dernier a embrassé l'opinion vulgaire, qui avoit été récemment confirmée par la prétendue apparition du Phénix sous le regne de Tibere.

a *De animal. l. 6. c. 5.*

Tous les autres Peres ne parlent du Phénix qu'en hésitant : quelques-uns même le traitent de fable. S. Augustin, répondant à une objection tirée de cet oiseau, marque qu'il dou-

toit fort qu'il ressuscitât : *si tamen*, dit-il a, *ut creditur*, *de sua morte renascitur*. S. Gregoire de Nazianze & Origene s'expriment à peu près de même.

a *August. de Orig. anim. l. 4. c. 13.*

XVIII. Ce qu'on doit penser du Phénix.

Que penser d'un fait que la plûpart des Auteurs n'osent garantir, dont aucun n'a été témoin, dont les principales circonstances sont écrites d'une maniére toute opposée? Herodote, qui en parle le premier, l'avoit appris des Egyptiens, c'est-à-dire, de gens du monde les plus fertiles en mensonges & en impostures. Peut-être les premiers d'entre eux qui ont inventé ce fait ne l'ont-t-ils point voulu donner pour véritable, mais seulement en faire un Hieroglyphe? C'est la pensée de Deusingius & de Kirkmaïer. Quoi qu'il en soit, il n'y a presque plus de partage entre les Savans au sujet de cette prétendue merveille, & l'on convient assez communément qu'elle est entierement fabuleuse.

XIX. Utilité d'exposer & de réfuter cette fable.

Ce qui a porté à en parler avec assez d'étendue, c'est la multitude de ceux qui l'ont cru ou qui en ont douté. En exposant & en réfutant une Histoire qui a été si fort accréditée, nous avons fait voir jusqu'où va

quelquefois la crédulité de certaines personnes instruites & éclairées ; quel progrès peut faire une fable racontée d'abord par un seul Ecrivain ; & en quelles occasions on doit tenir pour faux des faits autorisés non-seulement par le bruit public, mais encore par le témoignage d'Auteurs très-respectables.

XX. Opinions ridicules sur la résurrection des animaux & des plantes.

Après avoir montré la fausseté de l'Histoire du Phénix, il est aisé de détruire plusieurs opinions ridicules que des Auteurs assez récens ont avancées, & qui semblent être des conséquences toutes naturelles de la prétendue résurrection de cet oiseau.

On a soutenu dans le siecle dernier, qu'il y avoit des semences de résurrection dans les cadavres & dans les cendres des animaux, & même dans les cendres des plantes brûlées ; qu'une grenouille, par exemple, en se pourrissant engendroit des grenouilles ; que les cendres des roses avoient produit d'autres roses, fort petites à la vérité, & d'une consistance fort déliée ; mais qui seroient parvenues à une juste grandeur si elles eussent été plantées. Et afin qu'il ne manquât rien à l'extravagance de ce

sentiment, on n'a pas craint d'assurer que les morts pourroient revivre naturellement, & qu'on avoit des moyens de les ressusciter en quelque façon.

Vanderbeercte, Gaffarel, Borelli, & plusieurs autres ont donné ces opinions pour des vérités si certaines, qu'elles ne peuvent être contestées que par des ignorans; & Vanderbeercte a composé un systême pour expliquer de si étranges merveilles.

Il prétend qu'il y a dans le sang * des

XXI. Idées séminales répandues dans le sang des hommes & des bêtes.

* Cum enim semen humanum, omnium partium signaturas continens, in homine generetur, neque verò idea v. g. brachii, cordi vel alio membro formando apta sit, sequetur non esse perinde è qua humani corporis portio generetur; sed necesse erit ut seminis particula è qua brachium v. g. in fœtu formatur, sit particula ideæ & seminis habitantis in brachio parentis, & idea cordis in fœtu, particula sit ideæ cordis parentis, & sic deinceps. Existimem verò has singularum partium particulares ideas per universum corpus sanguini imprimi, atque hujus auxilio, tanquam vehiculo quodam, ad generationum organa testiculos deferri: cui fidem facit quod in humano sanguine revera ejusmodi ideas existere aliquotiès deprehensum sit, ab iis præcipuè qui eum recentem & calentem, spiritibusque adhuc turgidum cucurbita exceperant, ad spiritum aliudve medicaminis genus inde parandum. Observarunt namque in eo varias humani corporis inesse ideas, ac tandem quoque phantasma quoddam humanum, mugitum quemdam edens, non sine terrore astantium; quale exemplum in Borelli observationibus legi poterit, aliorumque. Neque verò fieri unquam potuisset, nisi hæ ideæ re-

des hommes & des bêtes certaines idées séminales, c'est-à-dire, des corpuscules qui contiennent en petit tout l'animal; qu'il y a, par exemple, dans le bras des idées séminales du bras, dans le cœur des idées séminales du cœur,& ainsi des autres parties. Toutes ces sortes d'idées sont mêlées dans le sang qui les porte dans les organes de la génération. La formation d'un animal n'est que l'amas de certaines idées séminales, répandues auparavant dans toutes les parties de celui qui l'engendre. On aura sans doute bien de la peine à en croire Vanderberćte là-dessus; mais il en appelle à l'expérience. Quelques personnes ont distillé du sang humain nouvellement tiré, & elles y ont vû ces idées séminales: elles y ont vû, au grand étonnement des assistans saisis de frayeur, un Spectre humain qui poussoit quelques mugissemens.

XXII. Spectre sorti du sang humain.

Qu'on n'aille pas rapporter ces effets

vera in sanguine extitissent; nisi quis hæc præstigiis Dæmonum accepta referre malit: quod quotidiè ab ignara naturalium plebecula fieri videmus, ut quorum rationes ac causas non statim assequuntur; cum tamen revera naturales causæ adsint: injurii certè in universi creatorem, &c. *Vanderberct. experim. circa natur. rerum principia, l. 2. Edit. 2. pag. 256.*

au Demon, comme font ordinairement la multitude des Physiciens ignorans. Vanderbercte nous assure que ces effets sont tout naturels. En douter, c'est, selon lui, faire injure à Dieu. Il tire même de là de grands avantages pour convaincre de la résurrection les athées.

XIII. Pourquoi Dieu a défendu de manger les animaux avec leur sang.

Ce qu'il avance, que le sang contient les idées séminales des animaux, est confirmé, à ce qu'il prétend, par les endroits de l'Ecriture, où Dieu défend aux Juifs de manger le sang des animaux; de peur, dit-il, que les esprits, ou idées de leurs especes, qui y sont contenus, ne produisent d'étranges effets. Il rapporte plusieurs exemples de ces effets terribles.

XXIV. Moyen de ressusciter en quelque façon nos ancêtres.

Mais rien n'est plus curieux que ce qu'il nous apprend ensuite, qu'en conservant* les cendres de nos ancê-

* Quæ cuncta, etsi apertissimum testimonium præbeant ideas in mortuorum cadaveribus revera superstites esse, tamen hoc notatu dignum erit, in defunctorum hominum etiam cadaveribus idearum superstitum signa observari. De Sanguine humano in antecedentibus notavimus, quòd in ejus distillatione variæ interdum humanarum partium ideæ visæ ac observatæ sint. Sed quid dicemus de his quæ Borellus habet, posse nempe in phiolis, licita necromantia, patrem, avum, atavum, totamque prosapiam, imò antiquos Romanos, Hebræos, quoscumque volueris, umbratili quâdam resurrectione in lucem re-

tres nous pourrions exciter des phantômes qui nous en représenteroient la figure. Quelle consolation de faire passer en revue son pere, son ayeul, & tous les autres hommes dont on descend, & de le faire sans le secours du Démon & par une Nécromantie très-permise! Quelle satisfaction pour les Sçavans de ressusciter en quelque

vocari, cum propriis figuris, modò earum cineres, ossaque servâris! Quæ certè adeò in naturæ videntur potestate radicata esse, ut dubius circa hæc nullus esse possit. Quòd si enim seminales ideæ animantium brutorum, aliis etiam potentioribus formis subjugatæ, salvæ persistant; quidni ideæ humani corporis, solo motore spiritu destitutæ, integræ in cadavere quoque persistant. Et, ut dicam prout sentio, phantasmata illa in cæmeteriis sub noctem conspecta non semper pro spectris diabolicis, nec etiam Angelorum bonorum apparitionibus habenda videntur; cum naturaliter quandoque contingere possit, ideas corporis mortui beneficio centralis cujusdam caloris elevari, quæ non nocturno saltem, sed diurno etiam tempore ibidem conspicerentur, si per majorem Solis lucem liceret, quæ eadem & sidera cælestia de die inconspicua reddit. Neque tamen & hic negarim Diaboli illusionibus interdum tale quid contingere, ut hominum credulorum superstitionem augeat, tandemque miserè decipiat, & in suos calles pelliceat. Fieri namque potest, permittente Deo, ut Diabolus, corporis cæteroquin oculis, quia spiritus est, invisibilis, demortui corporis seminalibus ideis indutus, certam personam, Samuelem nempe, aliumve referat cujus ideas induerit: quæ cum ita sint, quis non gaudeat in nobis demortuis etiam futuræ resurrectionis luculentissima vestigia reperiri. *Vanderberct. experim. circa natu. rerum princ. l. 2. Ed. novæ pag.* 310.

maniere les Romains, les Grecs, les Hébreux & toute l'antiquité! Rien d'impoſſible en tout cela, rien qui paſſe les reſſorts de la nature, ſi l'on en croit Vanderberęte : il ſuffit d'avoir les cendres de ceux qu'on veut faire paroître.

XXV. Phantômes qui paroiſſent dans les Cimetieres.

Il nous avertit auſſi de ne pas toujours attribuer aux Démons ou aux bons Anges l'apparition de certains phantômes qu'on aperçoit pendant la nuit dans les Cimetieres; puiſque ces phantômes peuvent ſortir naturellement des corps de ceux qui ſont enterrés.

Cependant il ne nie pas que le Démon ne puiſſe, par la permiſſion de Dieu, ſe cacher ſous les idées ſéminales dont ces ſpèctres ſont compoſés, & s'en ſervir pour tromper les hommes en faiſant paroître ceux qu'on ſouhaite voir. Il oſe citer pour exemple l'apparition de Samuel, dont il eſt fait mention dans l'Ecriture.

Enfin il explique, par le moyen de ſes idées ſéminales, comment ſe fera la réſurrection derniere. Mais nous avons aſſez parlé de ſes folies. Pourroit-on s'imaginer qu'elles lui aient été communes avec pluſieurs autres

Ecrivains, & qu'elles aient trouvé un assez grand nombre de Lecteurs, & peut-être d'Approbateurs, dans un siecle aussi éclairé que le nôtre.

Tout ce qu'on a dit sur la prétendue résurrection des animaux ou des plantes est d'autant plus extravagant qu'il n'a aucun fondement dans les loix de la nature & dans les propriétés des corps. On ne sauroit donc excuser ces sortes d'égaremens. Il est juste d'avoir plus d'indulgence pour des fables qui n'ont trouvé quelque croyance dans le monde, que parcequ'on a exagéré les propriétés singulieres de certaines choses naturelles.

XXVI. Statues de fer, si l'on en a suspendu en l'air.

On a dit par exemple qu'on avoit suspendu en l'air, par le moyen de l'aiman, des statues de fer fort pesantes. C'est ce qu'on lit dans le Poëte Ausone, qui rapporte que Dinocharès * (nommé ailleurs Dinocratès) fameux Architecte, vint à bout d'en faire tenir une en l'air au milieu d'un

* Conditor hic forsan fuerit Ptolemaïdos Aulæ
Dinochares: quadro cui in fastigia cono
Surgit, & ipsa suas consumit pyramis umbras,
Jussus ob incesti qui quondam fœdus amoris
Arsinoem Pharii suspendit in aëre templi.
Spirat enim tecti testudine vera magnetis,
Afflictamque trahit ferrato crine puellam.
Auson. Edyllio 10. *vers.* 311.

Temple d'Egypte. S. Augustin dit aussi qu'on voyoit * en un certain Temple, au milieu de l'air, une statue de fer également éloignée du pavé & de la voute, parceque la pierre d'aiman qui attiroit par dessus, & celle qui attiroit par dessous, étoient de même vertu. Ausone & S. Augustin ont pris pour un fait réel ce qui n'avoit été que projetté. Un Roi d'Egypte (Ptolomée Philadelphe) selon le rapport de Pline **, voulut faire suspendre en l'air la statue de sa femme Arsinoë, qui étoit aussi sa sœur. Dinocharés entreprit de bâtir une voute d'aiman, qui produisît cet admirable effet. Mais Ptolomée & l'Architecte

* Quamobrem si tot & tanta mirifica, quæ μηχανήματα appellant, Dei creatura utentibus humanis artibus fiunt, ut ea quæ nesciunt opinentur esse divina; unde factum est, ut in quodam templo, lapidibus magnetibus in solo & camera proportione magnitudinis positis, simulacrum ferreum aëris illius medio inter utrumque lapidem, ignorantibus quid sursum esset ac deorsum, quasi numinis potestate penderet....... quanto magis Deus potens est facere quæ infidelibus sunt incredibilia, sed illius facilia potestati. *Aug. de civit. Dei. l.* 21. *c.* 6.

** Magnete lapide Dinochares, architectus, Alexandriæ Arsinoes Templum concamerare inchoaverat, ut in eo simulacrum ejus è ferro pendere in aëre videretur. Intercessit mors & ipsius & Ptolemæi, qui id sorori suæ jusserat fieri. *Plin. hist. nat. l.* 34. *c.* 14. *n.* 42.

moururent avant l'exécution de leur dessein.

On a dit aussi qu'on avoit suspendu en l'air une statue de Mercure, & une autre de Cupidon *a*. Ce sont des contes, aussi bien que la prétendue suspension du tombeau de Mahomet, rapportée par un grand nombre d'Auteurs Chrétiens qui ont été aisement trompés sur ce sujet, parcequ'il n'est pas permis à un Chrétien d'approcher de ce tombeau plus près que de dix lieues, & qu'ils n'ont pû par conséquent reconnoître par eux-mêmes ce qui en étoit. Il est constant que le cercueil de Mahomet n'est pas de fer, ni soutenu en l'air par le moyen de l'aiman; mais qu'il est de bonnes pierres de taille, posé à plate terre, d'où il n'a jamais été remué. M. Thevenot en parle dans son voyage du Levant. » De la Mecque, dit-il, *b* on va à » Médine, où est le sépulchre de Ma» homet: mais la grande devotion est » au Kiabbe (c'est ainsi, qu'on nom» me le Temple de la Mecque.) Ce» pendant plusieurs croienten chré» tienté qu'ils n'entreprenent ce voya» ge que pour voir le tombeau de Ma» homet : en quoi ils se trompent; car

a Voyez Cassiodore varior. l. 1. Epist. 45. & Auson. variorum de Tel lius, pag. 403.

XXVII. Tombeau de Mahomet n'est pas suspendu en l'air.

b Voyage du Levant. ch. 19.

même plusieurs n'y vont pas. Je ne sai encore d'où est venue cette fable qui s'est si bien insinuée dans les esprits, que le tombeau de Mahomet est dans une chambre dont les murailles sont toutes couvertes d'aiman; que ce cercueil est de fer, & qu'il reste en l'air par la vertu de l'aiman qui l'attire de tous les côtés: car non-seulement cela n'est pas, mais encore ne fut jamais; & lorsque j'en ai parlé à des Turcs, je les ai fait bien rire. Seulement ce cercueil est entouré de grilles de fer.

L'Auteur d'un Traité sur l'aiman, imprimé à Amsterdam en 1687. croit que ce qui a donné lieu à la fable, est que dans la même Mosquée de Medine, où est le tombeau de cet imposteur, il y a un gros aiman attaché à l'un des côtés de la muraille, du quel pend un croissant d'argent qui y tient par une petite chaîne d'acier. M. Bernier a démontré dans son Abrégé de la Philosophie de Gassendi, qu'on n'a jamais pû suspendre en l'air aucune masse de fer. » C'est une chose, dit-il, *a* qui surpasse toute l'industrie humaine, ou qu'on ait plusieurs aimans d'une même force; ou qu'on

XXVIII. Inpossibilité de suspendre en l'air une masse de fer. *Tome* 5. *p.* 322. 323.

» les puisse appliquer de telle maniere-
» re, que le fer qui sera au milieu
» n'ait pas plus de force d'un côté que
» d'autre; ou que le fer soit partout de
» la même forme, de l'épaisseur &
» de la température qu'il faudroit
« pour être également attiré partout :
» cependant il est constant que la
» moindre petite difference, soit
» dans l'aiman, soit dans le fer, soit
» à l'égard du lieu, feroit qu'une par-
» tie l'emporteroit sur l'autre.

XXIX. Aiguille suspendue en l'air.

En vain objectera-t-on que le P. Labeus, Jesuite, vint à bout de suspendre en l'air une éguille. Il lui falut pour cela un peu de temps & beaucoup d'adresse, & l'effet dura peu. Quel temps & quelle industrie faudroit-il donc pour suspendre une statue ou un tombeau? Et quand on en viendroit à bout, comment prolonger un effet que la moindre agitation de l'air, le moindre changement dans l'aiman ou dans la chose suspendue peut faire cesser?

XXX. Prétendu moyen de communiquer ses pensées à une personne absente.

Cette prétendue suspension est donc chimérique. On doit penser de même sur ce qu'ont avancé certains Auteurs, que par le moyen de deux aimans des personnes absentes, & fort

éloignées les unes des autres, pourroient se communiquer leurs pensées. Il suffiroit, disent-ils, que ces personnes eussent chacune une boussole, sur laquelle les vingt-quatre lettres de l'Alphabet seroient écrites ; car en tournant l'aiguille d'une de ces Boussoles vers une des Lettres écrites sur son bord, l'aiguille de l'autre boussole se tournera vers la lettre semblable.

Comment a-t-on pû avancer de pareilles rêveries ? N'est-il pas aisé de reconnoître que la sphere d'activité d'un aiman est fort petite, & qu'un aiman si gros qu'il soit ne sauroit agir sur un autre aiman éloigné de deux toises ; bien-loin qu'une aiguille aimantée puisse agir sur une autre aiguille semblable, qui seroit à la distance de plusieurs lieues.

XXXI. D'où viennent les fables qu'on a contées sur l'aiman.

Comme l'aiman étoit autrefois assez rare, on en racontoit bien des choses qui n'étoient pas véritables : chacun ajoûtoit insensiblement quelque particularité à ce qu'il entendoit raconter ; & c'est ce qui a donné occasion à cent contes absurdes, inventés par les anciens Auteurs, & copiés par les modernes. Ils ont dit, par exemple, que l'aiman cesse d'attirer le fer lorsqu'il

XXXII. L'ail & les diamans ne

» nieuse des merveilles de l'Océan,
» sans avoir plus d'égard à la vérité :
» & plusieurs autres rapporterent di-
» verses avantures inouïes, à l'exem-
» ple des Poëtes. Lucien ne put s'em-
pêcher de suivre une coutume si géné-
rale. Il voulut à son tour se donner la
liberté de faire des contes. » Pour n'ê-
» tre pas le seul au monde, dit-il, qui
» n'ait pas la liberté de mentir, il m'a
» pris envie de composer quelque
» voyage romanesque à leur exemple:
» mais je veux me montrer plus juste
» qu'eux; & cet aveu me servira de
» justification. Je vais donc dire des
» choses que je n'ai jamais ni vues, ni
» oüies, & qui plus est, qui ne sont
» point, & ne peuvent être: c'est pour-
» quoi qu'on se garde bien de les croi-
» re. Il seroit à souhaiter que tous les
menteurs eussent eu la même franchi-
se. On a souvent débité des Histoires
qui n'étoient pas plus véritables que
celle de Lucien.

III. Aveu remarquable de Lucien. *Hist. verit. l. 1.*

Aulu-Gelle, venant de Grece en
Italie, aborda à Brindes en Calabre,
où il acheta un fort grand nombre de
vieux Livres, * pleins de miracles &

IV. Faits fabuleux rapportés par Aulu-Gelle.

* Erant autem isti omnes libri Græci miraculorum fabularumque pleni: res inauditæ, incre-

de fables, avec des noms d'Auteurs considérables, tels qu'Aristée le Proconnesien, Isigone de Nicée, Ctesias, Onesicrite, Polysthephane & Hegesias. Il les parcourut avidemment, & il y lut entre autres choses que dans les Pays du Nord on trouvoit des hommes qui n'avoient qu'un œil au milieu du front; qu'en Albanie on voyoit des hommes dont les cheveux devenoient blancs dès l'enfance, & qui voyoient mieux la nuit que le jour; qu'il y avoit en Afrique des familles entieres dont la voix seule ensorceloit; ensorte que si ces hommes s'arrêtoient à louer particulierement de beaux arbres, d'abondantes moissons, des enfans agréables, de bons chevaux & des troupeaux gras, il n'en falloit pas davantage pour les faire tous mourir sans autre cause. Il y lut aussi qu'en Illyrie on voyoit des hommes & des femmes dont le regard seul étoit mortel, & que ces personnes,

dulæ (incredendæ) : Scriptores veteres non parvæ autoritatis, Aristæas &c. ...... Sub ipsis Septentrionibus esse homines unum oculum in frontis medio habentes, qui appellantur Arimaspi. ..... Gentem esse corporibus hirtis & avium ritu plumantibus, nullo cibatu vescentem, sed spiritu florum naribus hausto victitantem, &c. Noc. *Attic.* l. 9. c. 4.

dont les regards étoient si pernicieux, avoient à chaque œil deux prunelles; que la tête d'une certaine espece d'Indiens ressembloit à celle des chiens, & qu'ils aboyoient; que d'autres étoient sans cou & sans tête, ayant les yeux aux épaules : & ce qui surpasse toute admiration, on voyoit une nation dont le corps étoit velu & couvert de plumes comme les oiseaux, & qui se nourrissoit seulement de l'odeur des fleurs.

V. Les mêmes fables rapportées par Pline le naturaliste.

Aulu-Gelle retrouva les mêmes merveilles dans le VII Livre de l'Histoire naturelle de Pline, qui écrivoit soixante ou quatre-vingts ans avant lui. Ce Livre en effet est rempli de toutes ces raretés fabuleuses. Je ne sai si cet étranger qui répandit à Paris, il y a environ quarante ans, la figure d'un homme qui avoit une tête de chien, avoit lû ces singularités dans Pline ou dans Aulu-Gelle; mais on sait bien que le peuple fut assez simple pour lui faire gagner plus de deux mille francs en achetant l'estampe qu'il débitoit.

VI. Conte touchant la Chélidoine qu'on dit rendra la vûe.

Combien de fables répandues touchant des vûes prodigieuses, ou touchant des secrets pour recouvrer la

vûe perdue ? Antigonus & quelques autres ont dit que la Chélidoine rendoit la vûe, & que ce beau secret venoit des hirondelles, qui s'en servoient pour guérir leurs petits, lorsqu'on leur avoit crevé les yeux. Mais Redi a observé que c'étoit une fable, dont le fondement est, que l'humeur aqueuse, épanchée par une piqûure faite à la cornée, se répare sans remede specifique.

VII. Elixir pour faire revenir la vûe.

Il y a plusieurs années que des medecins étrangers ont dit qu'on avoit un Elixir propre à faire revenir la vûe aux aveugles. On apportoit en preuve la guérison de l'Empereur Jean Paleologue, qui recouvra, dit-on, la vûe lorsqu'il étoit à Ferrare pendant la tenue du Concile. Alexis Piémontois a parlé de cet Elixir ou de cette eau merveilleuse en ces termes : « Elle fera retourner la vûe claire & aussi pure qu'auparavant; & fut ordonnée par une consultation & assemblée des plus savans Medecins d'Italie, pour faire retourner la vûe de l'Empereur de Constantinople l'an 1458. lorsqu'il étoit au Concile à Ferrare avec le Pape Eugene IV. & la vûe lui retourna aussi belle, que jamais, par le moyen de cette eau. »

VIII La vûe recouvrée par l'Empereur Jean Paléologue, est une fable.

Quelques personnes de distinction m'engagerent à examiner le fait. Je consultai avec soin les Auteurs contemporains qui ont parlé de l'Empereur Jean Paléologue, & de ce qui se passa à Ferrare en 1438. Nous ne manquons pas d'Ecrivains qui nous en aient laissé l'Histoire. Blondus l'a fait jusqu'en 1440. Ducas jusqu'en 1455. Laonicus Chalcondyle jusqu'en 1460. Mais on ne trouve ni dans ces Auteurs, ni dans plusieurs autres, aucun vestige de ce qu'on a débité, que Jean Paléologue perdit & recouvra la vûe à Ferrare en 1438. Cet Empereur paroît avoir toujours eu de bons yeux. Ainsi le prétendu fait est une fable. On est très-exactement informé de tout ce qui le concerne pendant le sejour qu'il fit à Ferrare. Silvestre Scyropule, Auteur Grec, qui a fait l'Histoire du Concile de Florence, & qui a toujours été à la suite du Patriarche & de l'Empereur, a décrit presque jour par jour tout ce qui se passa depuis le départ de Paléologue jusqu'à son retour. Cet Empereur partit de Constantinople le 24. de Novembre 1437. sur les Galeres du Pape pour aller au Concile. Il entra à Ferrare

le

le 4. de Mars 1438. & y demeura jusqu'à la fin de Février 1439. De là il se rendit à Florence où il résida jusqu'au 26. d'Août, qu'il partit pour s'en retourner à Constantinople, où il mourut de la goutte en 1448. Or, loin que Scyropule nous fasse entendre que l'Empereur pendant son séjour à Ferrare & à Florence ait été aveugle, ou même qu'il eût le moindre mal d'yeux; il nous dit au contraire qu'il négligeoit les affaires du Concile, parcequ'il étoit continuellement à la chasse; ce qui ne convient gueres ni à une vûe perdue, ni même à une vûe affoiblie.

Scyrop. Hist. Conc. Florent. Græc. Lat. Sect. 2. c. 2. Sect. 7. c. 4. pag. 143. 144. 191. &c.

Ceux qui ont débité cette fable en France ont pû croire qu'on ne seroit pas facilement informé de ce qui s'est passé si loin de nous, & depuis si longtemps.

IX. Femme de Lisbonne qui avoit une vûe merveilleuse.

Mais que dirons-nous de ceux qui ont publié en 1725. qu'il y a actuellement à Lisbonne une femme dont les yeux sont si perçans. 1°. *Qu'elle voit l'eau dans la terre, à quelque profondeur que ce soit. 2°. Qu'elle apperçoit les différentes couleurs de la terre depuis la surface. 3°. Qu'elle voit aussi à travers les habits & la peau les parties*

qui sont dans le corps humain, le cœur, le foie, l'estomac, la digestion se faire, le chyle se former, & enfin toutes les différentes parties qui composent & qui entretiennent la machine. Peut-être ne croiroit-on pas qu'une telle rareté si peu croyable eût trouvé place dans des Mémoires publics, si nous ne rapportions la Lettre qui a été mise dans le Mercure de France au second volume de Septembre 1725. *page* 2120.

Lettre écrite aux Auteurs du Mercure sur la vûe extraordinaire d'une femme Portugaise.

Voici, Messieurs, de quoi régaler & de quoi occuper l'esprit des Savans: je me suis cru obligé de leur faire part de ce que je viens d'apprendre. Comme je ne suis nullement Physicien, je vais vous rapporter simplement le fait, sans m'amuser à faire d'inutiles réflexions.

» Il y a une jeune femme à Lisbonne » qui a de vrais yeux de Lynx: ce n'est » pas une exagération: elle a la vûe si » perçante, qu'elle découvre l'eau » dans la terre, à quelque profon- » deur que ce soit: elle en a fait & en » fait encore tous les jours des expé-

sciences utiles à ses amis & à beau- «
coup d'autres particuliers. Cela lui «
attire une infinité de présens : mais «
ce qui lui fait le plus d'honneur, & «
ce qui en même temps autorise le «
fait, c'est que le Roi de Portugal «
ayant besoin d'eau pour un nouvel «
édifice, & en ayant fait chercher «
inutilement, cette femme en a dé- «
couvert plusieurs sources en sa pré- «
sence, sans autre secours que celui «
de ses yeux. Sa Majesté Portugaise «
lui a donné une pension, & l'a ho- «
norée de la Robe & de la Croix de «
Christ pour celui qu'elle épousera, «
avec le titre de Dona. L'eau est la «
seule chose qu'elle peut voir à tra- «
vers la terre ; mais aussi on ne sauroit «
douter qu'elle ne la voie en effet. En «
voici les preuves : 1°. Elle dit à peu «
près, & autant qu'on peut mesurer «
à l'œil, à quelle profondeur est l'eau «
qu'elle découvre. 2°. Elle dit les dif- «
férentes couleurs de la terre, depuis «
sa surface jusqu'à l'eau qu'elle a trou- «
vée. 3°. En marquant sur la terre les «
différens endroits où l'on doit creu- «
ser : ici, dit-elle, vous trouverez «
une veine d'eau à telle profondeur, «
d'une telle grosseur ; là, vous en trou- «

» verez une autre plus petite : auprès
» de celle-là il y en a une plus grosse ;
» auprès de celle-ci, il y en a une plus
» grosse que les autres : enfin tout ce
» qu'elle dit se trouve vrai. Elle ne se
» sert point de baguette pour cher-
» cher l'eau : encore une fois, c'est en
» la voyant qu'elle la découvre ; mais
» il faut qu'elle soit à jeun pour cela.
» Cette propriété qui lui est particu-
» liere, & qui tient du prodige, lui
» est aussi naturelle : ce n'est ni par la
» science, ni par l'étude qu'elle l'a
» acquise. C'est dommage qu'elle ne
» sache pas la Medecine ; car, voici
» ce qu'il y a de plus surprenant ; car,
» dis-je, elle voit aussi dans le corps
» humain ; il est vrai que ce n'est qu'en
» de certain temps, & selon que les
» pores sont moins resserrés : elle voit
» le sang circuler, la digestion se fai-
» re, le chyle se former, & enfin tou-
» tes les différentes parties qui com-
» posent & qui entretiennent la ma-
» chine, & leurs diverses opérations.
» Elle découvre bien des maladies qui
» échappent au savoir & à l'expé-
» rience des plus habiles Medecins,
» qu'à bon droit on peut nommer
» aveugles auprès d'elle : on la con-

ſulte auſſi plûtôt qu'eux. Je le répe- «
te : c'eſt dommage qu'elle ne puiſſe «
guérir les maux qu'elle découvre. «
Bien des maris lui font viſiter leurs «
femmes, & bien des femmes, qui «
craignent les effets funeſtes du liber- «
tinage de leurs époux, uſent de la «
même précaution. Je ſuis perſuadé «
que bien des perſonnes prendront «
ceci pour une fable : du moins je ne «
l'ai pas inventée : tout ce que je puis «
dire là-deſſus, c'eſt que je tiens la «
choſe d'un François arrivé nouvelle- «
ment de Portugal : il m'en a fait un «
récit très-circonſtancié, que j'ai rap- «
porté auſſi fidelement qu'il m'a été «
poſſibe. Il m'a aſſuré qu'il avoit vû «
cette miraculeuſe femme, qu'il lui «
avoit parlé pluſieurs fois, & que «
même il lui avoit vû faire quelques «
expériences, étant intime ami du «
mari. A beau mentir qui vient de loin, «
dit le Proverbe : cela eſt vrai ; mais «
quel intérêt auroit eu cet homme «
d'en impoſer ſur une ſemblable ma- «
tiere ? Et puis, comment ſe ſeroit-il «
aviſé d'inventer une pareille fable ? «
D'ailleurs il m'a montré des Lettres «
qu'il a reçues de Liſbonne depuis ſon «
arrivée en cette Ville, dans leſquel- «

» les on lui parle de cette femme.
» Quoi qu'il en foit, j'ai cru devoir
» inftruire le public d'une chofe dont
» je ne crois pas qu'il y ait d'exemple
» dans l'antiquité. Fable ou non, je la
» donne comme je l'ai reçue. J'avoue
» ingénuement que j'ai cru mon Au-
» teur de bonne foi; j'ai pris ce qu'il
» m'en a dit au pied de la lettre. Or-
» dinairement parmi les hommes, ce
» qu'il y a de plus prodigieux n'eft pas
» ce qu'ils croient le moins: il fuffit
» qu'une chofe mérite notre admira-
» tion pour que nous la trouvions
» digne de notre croyance. J'efpere
» qu'on me pardonnera ces réflexions,
» que je ne fais en paffant que pour
» excufer peut-être mon trop de cré-
» dulité dans cette conjoncture. Je
» dis donc que l'efprit de l'homme,
» ami du beau, s'attache à ce qu'il y a
» de plus furprenant: on diroit qu'il y
» va de fon intérêt que le merveilleux
» foit véritable: j'ofe même dire que
» c'eft un effet de l'amour propre, d'a-
» joûter foi à tout ce dont on eft frap-
» pé. L'orgueil de l'homme ne fauroit
» fouffrir que le faux lui eût caufé de
» l'étonnement. Cependant il eft vrai
» que dans le cas préfent je n'ai pas

laissé de douter un peu de la sincé- «
rité de mon nouveau débarqué. «
Comme je ne suis pas assez habile «
pour démêler le mensonge d'avec la «
vérité sur un pareil sujet, & que se- «
lon moi la chose peut être vraie, «
comme il se peut aussi qu'elle soit «
fausse; je m'en rapporte aux Savans «
pour achever de me déterminer, & «
je leur demande s'il est possible qu'il «
y ait une pareille femme dans le «
monde? S'ils conviennent que cela «
se peut, pourquoi cela ne seroit-il «
pas? S'ils nient que cela se puisse, «
qu'ils prouvent par de bonnes rai- «
sons que cela n'est pas possible. Au «
bout du compte il ne seroit pas si «
mal-aisé de s'éclaircir du fait: je puis «
protester du moins que je le tiens «
d'un homme qui a trop d'honneur «
& de probité pour être de mauvaise «
foi. Que ceux qui se piquent de con- «
noître la nature nous rendent raison «
de ce nouveau phénomene: en leur «
en faisant part, ils me permettront «
de leur dire qu'il est de leur devoir de «
le développer au Public. Je suis, &c. «

A Paris ce 27. Août 1725. «

X. C'est une fable déja pu-

On n'a fait en cela que renouveller un prétendu fait qui exerça autrefois

blíée il y a plus de 150. ans.

plusieurs Physiciens, toujours prêts à faire des systêmes sur tout ce qu'on leur propose. Il y a environ cent cinquante ans qu'on parloit en Espagne de quelques hommes qui voyoient, disoit on, à travers la terre, à plus de vingt piques de profondeur, & qui apercevoient les sources, les métaux & les cadavres, sans que des cercueils fort épais & fort enfoncés pussent les en empêcher. On disputa longtemps sur la possibilité du fait, aussi-bien que sur la cause du Phénomene; & plusieurs Philosophes ne manquerent point de trouver des raisons pour se persuader qu'il n'y avoit rien là qui ne fût croyable & possible naturellement. Heureusement il ne se présente pas actuellement de semblables Philosophes à qui il faille montrer le ridicule d'une telle prétention.

Rodig. antiq lection. Voir de Fascin.

XI. Fait semblable qu'un Minime dit être rapporté par M. Huygens.

Deux mois après la rélation de la vûe prodigieuse de la Portugaise, on a seulement averti Messieurs les Auteurs du Mercure, qu'on avoit trouvé un autre exemple d'une vûe presqu'aussi perçante. Un Révérend Pere Minime le leur marqua en ces termes : » Au reste, Messieurs, suppo» sant toujours le talent bien prouvé

de notre Portugaise, je vous dirai «
que ce n'est pas l'unique personne «
qui ait été pourvûe du rare avantage «
d'une vûe si pénétrante : on a vû à «
Anvers un prisonnier dont la vûe «
étoit si perçante & si vive, qu'il dé- «
couvroit sans aucun secours d'instru- «
ment, & avec facilité, tout ce qui «
étoit caché & couvert, sous quel- «
ques sortes d'étoffes ou d'habits que «
ce fût, à l'exception seulement des «
étoffes teintes en rouge. «

Mon garant sur un fait si singulier «
est M. Huygens, ce célebre Mathé- «
maticien si connu de tout le monde «
savant, qui l'a écrit au Révérend «
Pere Mersenne, Religieux de notre «
Ordre & son intime ami. Je n'ai pas «
besoin de vous dire qui étoit le Pere «
Mersenne. La Lettre de M. Huygens «
est écrite de la Haye le 26. Novem- «
bre 1646. «

XII. M. Huygens ne donne le fait que pour une plaisanterie.

Le témoignage d'un Savant tel que M. Huygens seroit bien fort, s'il avoit été lui-même témoin du fait, ou s'il en avoit été convaincu. Cela m'a engagé à consulter l'original de cette Lettre chez les Révérends Peres Minimes de la Place Royale, où toutes les Lettres qui ont été écrites à ce savant

Religieux, si connu dans toute l'Europe, sont conservées en quatre porte-feuilles. La Lettre en question est la huitieme du troisieme portefeuille, page 19. qui commence ainsi. » Monsieur. Mon Ecolier se trouvant ici à » l'arrivée de vos Lettres &c. Ce n'est qu'après la Lettre écrite, que M. Huygens a mis dans la grande marge ce qui suit. » *P. S.* En récompense du » voyage du Paradis que vous me » communiquez, vous saurez pour » chose assez étrange, quoique vieille, » que des gens sérieux, d'âge & de » condition, déclarent avoir vû prisonnier à Anvers, durant nos premieres guerres, un homme qui avoit » la faculté de voir au travers des habits, pourvû qu'il n'y eut point de » rouge; qu'ensuite la femme de son » Geolier l'étant venu voir avec d'autres femmes pour le consoler dans sa » calamité, elles furent bien étonnées » de le voir rire; & le pressant de » dire ce qui en étoit cause, il répondit froidement, parcequ'il y en a » une d'entre vous qui n'a point de » chemise : ce qui fut avoué. Raisonnez là-dessus, & faites que Kircherus ne l'oublie pas dans sa seconde

Edition; car cela se peut bien ap- «
peller par excellence *Ars magna*. «

N'est-il pas assez visible que M. Huygens n'a rien vû de semblable, qu'il ne raconte que des oui-dire des personnes dont le témoignage ne lui paroît pas fort imposant; qu'il ne donne ce conte au P. Mersenne que pour lui rendre la pareille de quelqu'autre conte réjouïssant; & qu'il auroit voulu seulement voir ce qu'en pourroit dire le P. Kirker, dans lequel il trouvoit souvent bien des choses dont il ne pouvoit convenir. Le Traité du Pere Kirker, intitulé *Ars magna*, étoit tout récemment imprimé; & M. Huygens a bien raison de dire que ce seroit un grand art de pouvoir former une telle vûe. On ne se flateroit pas apparemment de pouvoir faire des yeux humains différens des nôtres; il faudroit seulement que les personnes à qui on attribue le rare talent de voir à travers la terre, les habits & le corps humain, trouvassent le secret de rendre transparens les corps opaques. Un tel secret vaudroit bien celui de la pierre Philosophale.

Cela m'a fait penser qu'il ne seroit pas inutile de faire détromper le Pu-

blic ſur ce qu'on a débité touchant la vûe ſi perçante de la femme Portugaiſe.

XIII. Femme qui accouche de pluſieurs Lapins en Angleterre.

Le Public n'auroit-il pas été porté à croire qu'une femme étoit accouchée de pluſieurs lapins en diverſes fois; puiſque cela avoit été mis dans pluſieurs Gazettes ſur le certificat du Chirurgien Acoucheur, & ſur l'autorité de l'Anatomiſte du Roi, qui en avoit publié une rélation comme d'un fait conſtant? Mais le Roi d'Angleterre prit de ſi juſtes meſures, qu'on découvrit l'impoſture,& que le même Anatomiſte du Roi en a fait des excuſes publiques par l'Acte ſuivant, traduit en François, & inſéré dans la Gazette d'Amſterdam du Vendredi 27. Decembre 1726.

XIV. Déſaveu de cet accouchement, donné par l'Anatomiſte du Roi.

» Ayant contribué en quelque maniere à la croyance d'une impoſture, » par le narré. que j'ai depuis peu publié, d'un accouchement extraordinaire de Lapins fait par le ſieur Howart Chirurgien de Guillefort; & » ayant été depuis employé dans la » découverte d'icelle, en ſorte que je » ſuis préſentement entierement convaincu que c'eſt une très-abominable fraude; je me crois obligé, par

un pur égard pour la vérité, d'en in- «
former le public, & de l'avertir que «
j'ai dessein de publier dans peu une «
ample rélation de cette découverte, «
avec quelques considérations sur les «
circonstances extraordinaires de ce «
cas, lesquelles m'en ont fait avoir «
une fausse notion; & lesquelles doi- «
vent, comme je l'espere, excuser en «
quelque maniere la bévue que j'ai «
faite moi-même, & qu'ont fait plu- «
sieurs autres qui ont visité la femme «
en question, &c. ce 19. Decembre «
1726. S. André. «

XV. Evenemens récens, remplis de faussetés, cités par la Mothe le Vayer.

Ce n'est pas seulement par des Gazettes qu'on a répandu des faits fabuleux : des Historiens ont eu la hardiesse d'ajoûter à des événemens tout récens des circonstances sur lesquelles il y a une infinité de personnes qui peuvent les convaincre de faux. La Mothe le Vayer nous en donne deux exemples considérables, tirés des Historiens du seizieme siecle : « La vic- «
toire, dit-il, de l'Empereur Char- «
les-Quint sur le Duc de Saxe au pas- «
sage de l'Elbe, fut publiée par toute «
l'Europe, comme si le Soleil avoit «
visiblement retardé fort longtemps «
son cours en faveur des Impériaux. «

» Cela passa pour si constant, qu'Henri
» II. s'en voulut informer du Duc
» d'Albe, lorsqu'il vint le trouver pour
» le mariage d'Elizabeth de France
» avec Philippe II. La réponse du Duc
» fut digne de lui, & de celui qui
» l'interrogeoit : qu'à la vérité tout le
» monde contoit cette merveille ; mais
» qu'il avouoit à Sa Majesté que le soin
» des choses qui se passoient alors sur
» la terre l'avoit empêché d'observer
» ce qui se faisoit au Ciel ; accompa-
» gnant son dire d'un souris qui témoi-
» gnoit ce qu'on devoit croire tou-
» chant cela. Je prendrai le second
» exemple de ce qu'a écrit Baptiste le
» Grain, que j'estime beaucoup d'ail-
» leurs, dans sa Décade de Louïs le
» Juste. Il dit au sixieme Livre, qu'il
» observa lui-même dans Paris l'an
» 1615. sur les huit heures au soir du
» 26. d'Octobre, des hommes de feu
» au Ciel qui combattoient avec des
» lances, & qui par ce spectacle ef-
» frayant pronostiquoient la fureur
» des guerres qui suivirent. Cepen-
» dant j'étois aussi bien que lui dans la
» même Ville, & je proteste, pour
» avoir contemplé assiduement jus-
» ques sur les onze heures de nuit le

Phénomene dont il parle, que je ne «
vis rien de tel qu'il le rapporte; mais «
ſeulement une impreſſion céleſte aſ- «
ſez ordinaire, en forme de pavil- «
lons, qui paroiſſoient & s'enflam- «
moient de fois à autre, ſelon qu'il «
arrive ſouvent en de tels météores. «
Infinies perſonnes, qui ſont encore «
vivantes, peuvent témoigner ce que «
je dis: & néanmoins dans un ſiecle «
l'on citera le prodige de la Décade «
comme indubitable, & il paſſera, «
de même que tous les autres faits de «
cette nature, pour un des plus con- «
ſtans qui ſoient dans notre Hiſtoire. «

Quelque Ecrivain s'aviſera peut-être de parler ainſi de la lumiere boréale qui a paru cette année 1726. le 19. d'Octobre, depuis ſept heures & demie du ſoir juſqu'au lever de la Lune, deux heures après minuit. Il s'en eſt pourtant fait tant de deſcriptions exactes, que nulle perſonne qui aime la vérité ne pourra à l'avenir être trompé ſur ce Phénomene par des rélations exagérées & fauſſes.

XVI. Il faut ſe défier de la ſincerité des Voyageurs.

Comme il n'eſt pas ſi facile de juger de la vérité ou de la fauſſeté de ce qu'on nous rapporte des Pays fort éloignés de nous, ce n'eſt qu'avec

beaucoup de précautions qu'on doit ajoûter foi aux rélations des Voyageurs; & ce seroit rendre un grand service au Public, que d'empêcher qu'ils répandissent des rélations qu'on peut justement soupçonner de mensonge. Il y a quelque temps qu'on arrêta l'impression d'un de ces Voyages fabuleux; & il seroit à souhaiter qu'on traitât de même tous les autres.

XVII. Fables extraites des Voyages de Jean Struys.

Il n'y en a que trop ausquels les Journalistes ont fait l'honneur de donner place dans leurs extraits. Tels sont par exemple ceux qui ont pour titre les *Voyages de Jean Struys en Moscovie, en Tartarie, en Perse & en plusieurs autres Pays étrangers, avec des remarques sur la qualité, la Religion, &c. de tous ces pays, par M. Glanius*. On rapporte, dans le 20. Journal, ce que l'Auteur dit d'extraordinaire de Madagascar & de Siam; aprés quoi on lit:

Page 320. » Ce que l'Auteur de ces Memoires dit » avoir vû de ses propres yeux dans » l'Isle Formosa, & qu'on ne savoit » jusques ici que par oüi-dire, est » quelque chose encore de plus sin- » gulier: c'est que tous les Habitans » de la partie méridionale de cette » Isle ont derriere le dos une longue

queue, semblable a celle d'un bœuf. «

Cette singularité est suivie des raretés de Moscovie, parmi lesquelles on parle d'un espece de concombre qui se nourrit, dit-on, des plantes voisines. « Cet Auteur dit que ce fruit surprenant a la figure d'un Agneau, « Page 321.
avec les pieds, la tête & la queue de « cet animal distinctement formés; « d'où on l'appelle en langage du Pays « *Bonnaret* ou *Baranez*, (il faut peut- « être lire *Borametz*, comme on lit ail- « leurs) l'un & l'autre de ces deux « noms Moscovites signifient petit « Agneau. Sa peau est couverte d'un « duvet fort blanc, aussi délié que de « la soie. Les Tartares & les Moscovi- « tes en font grand état, & la plûpart « le gardent avec soin dans leurs mai- « sons, où cet Auteur en a vû plusieurs. « Il croît sur une tige d'environ trois « pieds de haut. L'endroit par où il « tient est une espece de nombril, sur « lequel il se tourne & se baisse vers « les herbes qui lui servent de nour- « riture; se séchant & se flêtrissant aus- « sitôt que ces herbes lui manquent. « Les loups l'aiment & le dévorent « avec avidité, parcequ'il ressemble à « un Agneau. Toute cette description «

» ne contient rien jusques-là d'in-
» croyable ; mais ce que l'Auteur ajoû-
» te, qu'on l'a assuré que cette plante
» a effectivement des os, du sang &
» de la chair, d'où vient qu'on l'ap-
» pelle dans le Pays *Zoophyté*, c'est-à-
» dire, plante animale, n'est pas si
» croyable, non plus que plusieurs au-
» tres particularités qu'on en dit, peu
» vraisemblables à ceux qui ne les ont
» pas vûes, & qui ne se répaissent
» pas de petits contes. *

* Le premier article des Transactions ou Mémoires philosophiques de la Société Royale de Londres de l'année 1724. n. 390. contient une Dissertation Latine de M. Breyn, Medecin de Dantzic, & de la Société Royale de Londres, touchant l'Agneau végétal de Tartarie, nommé vulgairement *Boranetz*.

L'Auteur observe d'abord que plusieurs Naturalistes du premier ordre ont parlé fort sérieusement de ce prétendu Zoophyte. Scaliger fait la description de cette plante, & dit, entre autres choses, qu'elle rend du sang lorsqu'on y fait quelque incision. Quelques Naturalistes en ont fait graver la figure suivant leur imagination, & ont prétendu en avoir la peau dans leur cabinet.

M. Breyn regarde ce fait comme fabuleux ; parce-que nul Auteur digne de foi n'assure avoir vû cette plante ; que M. Kœmpfer, curieux observateur, qui a voyagé dans le pays où l'on dit qu'elle naît, n'en a pû rien apprendre.

Le même M. Kœmpfer dit qu'en certaines Provinces voisines de la Mer Caspienne, outre l'espece ordinaire de brebis, il s'en trouve une qui est différente, & qui est recommandable par la beauté des fourrures qu'elle produit. Plus les Agneaux sont jeunes, plus les fourrures sont fines & précieuses. C'est pourquoi les Ouvriers tirent ces Agneaux par incision du ventre de leurs meres. Ces peaux bien préparées, lorsqu'on

Voila un correctif judicieux, qui devroit toujours se trouver dans les extraits que les Journalistes ont donné de tant d'autres fausses Rélations que nous pourrions ajoûter ici. Messieurs de l'Académie Royale des Sciences ne manquent point de détromper le Public des fictions qu'ils découvrent. Nous nous contenterons d'en rapporter ici un exemple tiré de l'Histoire

XVIII. Phosphore liquide reconnu faux.

en a rogné les extrémités, ont si peu l'air d'une peau d'Agneau, qu'on les prendroit plûtôt pour la membrane d'une courge garnie de son duvet. M. Kœmpfer est persuadé que quelques-unes de ces peaux, transportées en des Pays éloignés, ont pû être prises pour la peau du Zoophyte. Il y a plus: M. Breyn a dans son cabinet un prétendu *Borametz*, dont un curieux revenant de Tartarie lui a fait présent il y a quelques années. Ce *Borametz* étoit long d'environ six pouces. L'on y distinguoit une tête accompagnée de ses deux oreilles & de quatre jambes. Sa couleur tiroit sur le gris de fer. Elle étoit couverte d'une espece de velouté soyeux, à l'exception des oreilles & des jambes qui étoient sans poil, & d'une couleur plus brune.

M. Breyn s'aperçut que la tête & une des jambes étoient postiches, & que tout le reste étoit une racine rampante, dont, avec un peu d'industrie, on avoit fabriqué une espece de quadrupede. L'Auteur n'a pû encore découvrir quelle sorte de plante fournit ce *Borametz* artificiel. Il soupçonne cependant que ce pourroit être quelque espece de capillaire étrangere.

M. Sloane, dans les Transactions Philosophiques, *n.* 287. *page* 261. dit avoir parmi les raretés de son cabinet un Agneau végétal tout pareil, qui lui est venu des Indes, & dont il fait une description; d'où il résulte que le sien ressemble bien moins à un Agneau naturel que celui de M. Breyn.

On conclut enfin, que le Zoophyte est une racine dont on a fait un animal artificiel; à peu près comme les Charlatans font de la Mandragore une figure humaine.

a Hiſt. de l'Acad. des Sciences an 1703. p. 22.

de l'année 1703. » Il vint une Lettre » de Cadis, qui portoit que l'on y » avoit vû pendant quinze nuits de » fuite toute la Mer brillante d'une » lumiere claire, à peu près comme un » Phoſphore liquide ; & pour rendre » la comparaiſon du Phoſphore plus » parfaite, que l'eau de la Mer, em- » portée dans des bouteilles, rendoit » la même lumiere dans l'obſcurité ; » que quelques gouttes verſées à terre » y brilloient comme des étincelles » de feu, & que des linges trempés » dans cette eau devenoient auſſi lu- » mineux. Le fait ayant été appro- » fondi s'eſt trouvé faux. Tout au plus » ce bruit, qui ſe répandit beaucoup, » même en Eſpagne, aura eu pour fon- » dement quelque couleur particu- » liere & plus vive, dont la Mer ſe » ſera teinte à un coucher du Soleil. » L'Académie croit faire autant, en » déſabuſant le Public des fauſſes mer- » veilles, qu'en lui annonçant les vé- » ritables.

Il auroit, ce ſemble, falu rendre le même ſervice au Public par rapport à pluſieurs faits fabuleux dont le ſieur Paul Lucas a voulu égayer les Rélations de ſes Voyages : mais cet Auteur n'a pas eu beſoin d'être critiqué ;

parceque le Public s'est si fort désabusé de ce qu'il a débité, que la plûpart ne veulent plus ajoûter foi à ce qu'il a rapporté de véritable.

Voilà peut-être déja trop de fables de suite. Il s'en présentera encore assez en faisant le discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas.

CHAPITRE VII.

Du milieu qu'il faut garder entre la trop grande crédulité & l'incrédulité, ou l'obstination à ne rien croire d'extraordinaire & de merveilleux. Réflexions sur la maniere de discerner si des faits extraordinaires sont vrais. Exemples.

TAnt de fables, qui ont trouvé créance dans le monde, ne prouvent que trop la nécessité de s'assurer des faits dont on veut trouver la cause, & de se défaire de cette pente que la plupart des hommes ont à croire, sans beaucoup d'examen, tout ce qu'on leur raconte de surprenant.

La crédulité est un plus grand mal qu'on ne pense ordinairement. Car, en accréditant des récits & des Histoires dont on vient à reconnoître en- I. Inconvéniens de la crédulité.

suite la fausseté, on donne lieu à certaines personnes de douter de tout ce qu'ils entendent dire d'extraordinaire, & de nier les faits les plus constans; parcequ'on leur a donné pour certains & pour incontestables des faits douteux & incertains.

Cependant, quelque dangereuse que soit la crédulité, elle est beaucoup plus excusable, & j'ose même dire plus raisonnable qu'une obstination inflexible à ne croire que les choses ordinaires & communes.

II. La crédulité moins dangereuse que l'obstination inflexible à révoquer en doute certains faits extraordinaires.

La crédulité, comme nous l'avons déja remarqué, vient d'un goût naturel que l'homme a pour le grand & le merveilleux; & souvent même d'une certaine candeur d'esprit, qui fait que se sentant incapable de vouloir tromper les autres, l'on suppose aisément qu'ils ne veulent pas aussi nous tromper, & l'on croit facilement ce qu'ils assurent. Mais une obstination à ne rien croire vient ordinairement d'un orgueil excessif, qui porte à se mettre au-dessus des autorités les plus respectables, & à préférer ses lumieres à celles des plus grands hommes & des Philosophes les plus judicieux.

I. Milieu en-

Il y a un milieu qui doit paroître,

ce me semble, juste & raisonnable : le voici. Si ce qu'on nous rapporte n'est fondé que sur des ouï-dire & sur des conjectures ; s'il nous vient d'Auteurs suspects, ou même déja convaincus de faux sur plusieurs faits ; si les Rélations ne conviennent pas entre elles, il est raisonnable de suspendre son jugement. Mais si les Auteurs se donnent pour témoins oculaires, s'ils parlent uniformément & avec assurance, s'ils n'ont aucun intérêt de tromper, & s'ils sont d'ailleurs exemts de reproches ; on ne peut sans injustice refuser de les croire. Les témoignages constans, uniformes & désintéressés de plusieurs personnes qui assurent un fait qu'elles disent avoir vû, forment une certitude morale à laquelle il faut céder. Nous n'avons point d'autres moyens de nous assurer des faits que nous n'avons pas vûs de nos propres yeux ; & il faut se rendre à ces témoignages, ou nier tout ce dont nous ne sommes pas nous-mêmes les témoins.

tre la crédulité & l'inflexible opiniâtreté à douter de tout.

IV. Réponse à ceux qui se moquent de tout ce qui paroît merveilleux.

On entend quelquefois certaines personnes dire : je n'ai jamais vû de prodiges, je n'ai jamais rien vû d'extraordinaire & de merveilleux ; & se

moquer ensuite de tout ce qu'on en rapporte. Je leur répondrois volontiers ce que Cicéron dit dans son premier Livre de la nature des Dieux, où il apostrophe Epicure & lui adresse ces paroles : » Rejettons donc * tout » ce que l'Histoire nous apprend, & » tout ce qu'on découvre de nouveau » par le raisonnement. Que ceux qui » habitent le milieu des terres croient » qu'il n'y a point de mer. Que les » bornes de votre esprit sont étroi» tes ! Si vous étiez né à Sériphe, & » que vous ne fussiez jamais sorti de » cette Isle, dans laquelle vous n'au» riez vû que des lievres & des re» nards, croiriez-vous qu'il y a des » lions & des pantheres, lorsqu'on » vous en feroit la description ? Mais » si l'on vous parloit d'un éléphant, » penseriez-vous aussi qu'on se mo» queroit de vous ?

* Numquid tale, Epicure, vidisti ? Ne sit igitur sol, ne luna, ne stellæ : quoniam nihil esse potest, nisi quod attigimus, aut vidimus. Quid ? Deum ipsum numne vidisti ? Cur igitur credis esse ? Tollamus ergo omnia, quæ aut Historia nobis, aut nova ratio affert. Ita fit, ut Mediterranei mare esse non credant. Quæ sunt tantæ animi angustiæ ! ut, si Seriphi natus esses, nec unquam egressus ex insula, in qua lepusculos vulpeculasque sæpe vidisses, non crederes leones & pantheras esse, cum tibi quales essent diceretur ? Si verò de elephanto quis diceret, etiam irrideri te putares ? *De nat. Deor. l. 1. n. 38.*

Que

Que peuvent opposer à des raisonnemens si simples & si naturels, ceux qui font gloire de nier tout ce qu'on leur apprend d'extraordinaire & de surprenant, sous prétexte qu'ils n'ont rien vû de semblable ? Diront-ils qu'il n'y a point d'autres merveilles que les merveilles ordinaires de la nature ? Toutes les Nations déposent contre ce sentiment. On leur allegue une multitude de faits surprenans, aussi-bien constatés pour le moins que certains faits naturels ou historiques qu'ils ne révoquent point en doute. N'est-il pas raisonnable qu'ils se rendent aux preuves qu'on leur en apporte, à moins qu'ils ne les détruisent ? En sont-ils quittes pour traiter tous ces faits d'imagination, & ceux qui les croient d'esprits foibles ? C'est une foiblesse d'esprit que de croire légerement tout ce qu'on débite dans le monde, & de s'exposer par sa crédulité à prendre l'erreur pour la vérité : mais ce n'est peut-être pas une moindre foiblesse, que de rejetter sans preuve certains récits surprenans, quoique revêtus de toutes les circonstances qui peuvent assurer la vérité d'une histoire ; & de s'exposer à trai-

ter d'erreur des vérités qu'on ne veut pas, ou qu'on n'ose pas examiner, parcequ'on ne se trouve pas assez éclairé pour en découvrir les causes.

V. Principes pour juger de toutes sortes de faits.

Pour éviter ces deux excès, & profiter des réflexions que nous venons de faire, nous allons poser quatre principes, sur lesquels tout homme sage & prudent doit former son jugement à l'égard de l'existence de toutes sortes de faits.

1°. Comme on ne doit point agir sans raison, il ne faut pas rejetter comme faux ce qui est rapporté par des Auteurs graves, lorsqu'on n'a rien qui en prouve la fausseté.

2°. La multitude & l'uniformité des témoignages des personnes sensées & désintéressées qui disent avoir vû un fait sont des marques certaines de sa vérité.

3°. Il faut rejetter un fait qui n'est avancé que sur des conjectures, quand on a d'ailleurs d'autres faits certains ou des expériences constantes qui le contredisent.

4°. Il ne faut pas décider qu'une chose est impossible, à cause que l'on croit communément qu'elle ne se peut pas faire; car l'opinion des hommes

ne peut pas donner des bornes aux effets de la nature & de la toute-puissance de Dieu.

Nous allons appliquer ces réflexions & ces principes à divers exemples, qui pourront en faire sentir l'utilité.

VI. Application de ces principes à différens faits qu'on traitoit de fables.

1°. Bien des gens sensés n'ajoûtoient aucune foi durant long-temps à ce que certains voyageurs rapportoient d'extraordinaire des Pays fort éloignés; & ce n'étoit pas tout-à-fait sans raison qu'on se défioit de leurs récits, parcequ'on a été souvent trompé, & qu'on n'a pas oublié le proverbe, à beau mentir qui vient de loin. Mais, lorsqu'on a vû ces mêmes faits rapportés uniformément par plusieurs voyageurs dignes de foi, on n'a pû raisonnablement refuser de les croire. Ainsi, par exemple, on ne doute plus de ce qu'on dit des Castors, & de la maniere admirable dont ils font leurs habitations, depuis que tant de personnes ont été en Canada, & qu'on nous a donné une Rélation uniforme de ces animaux. Pourquoi le révoquerions-nous en doute, lorsqu'on peut voir par tout des Abeilles se faire des loges merveilleuses avec un art qu'on ne sauroit assez admirer?

Voyez Les Journaux des Savans & les Mémoires de l'Acad. R. des Sciences. *ann.* 1704. *page* 62

2°. Une infinité de personnes n'ont pû croire qu'il y ait des Antipodes, c'est-à-dire, des hommes qui habitent l'autre Hemisphere de la terre; en sorte que leurs pieds se trouvent opposés aux nôtres. Lactance le nioit, parcequ'il ne pouvoit croire que la terre fût ronde. D'autres, comme S. Augustin, qui ne nioient pas la rondeur de la terre, rejettoient pourtant comme une fable ce qu'on disoit des hommes qui nous seroient Antipodes, parcequ'ils ne pouvoient pas se persuader que le continent qui est opposé au nôtre fût habité: mais tout homme raisonnable doit être convaincu présentement, & de la rondeur de la terre, & que le continent opposé au nôtre est habité, surtout depuis que Christophe Colomb a découvert en 1492. l'Amérique, à laquelle Americ Vespuce donna son nom en 1497. & qu'un grand nombre ont fait & font encore tous les jours le tour du monde

Lib. 3. c. 24.

S. Aug. de Civit. Dei l. 16. c. 9.

3°. Depuis que par les lunettes d'approche on a découvert dans les Cieux beaucoup de choses singulieres, qui avoient été inconnues jusqu'à nos jours, & qu'on a dit, par exemple, qu'autour de la planete de Jupiter il

y avoit quatre Lunes, dont la plus petite égale la grandeur de notre Lune; bien des gens ont cru qu'on leur en donnoit à croire : mais après les observations de beaucoup de Savans, & sur tout de M. Huygens & de M. Cassini, qui a fait un si bon usage de ces Lunes, qu'on appelle Satellites, en observant leurs éclipses pour régler les longitudes, on ne peut plus douter de ce qui paroissoit si extraordinaire.

VII. Différens faits crus pour vrais, dont on a reconnu la fausseté, comme que la Zone Torride étoit brûlée par le Soleil.

4°. Au contraire il y a beaucoup de choses qui ont été données comme constantes par un grand nombre de Savans, & qu'il faut rejetter, parce-qu'elles n'ont été avancées que sur des conjectures dont la fausseté est démontrée par l'expérience. On n'a cessé de dire jusqu'au seizieme siecle que la Zone torride étoit brûlée par les ardeurs du Soleil, & par conséquent inhabitable. Aristote l'a assuré en plusieurs endroits de ses ouvrages. Qui n'auroit cru qu'il raisonnoit juste; puisqu'on a lieu de penser que plus les Pays sont méridionaux, plus ils sont chauds, & par conséquent que ceux qui sont tout-à-fait sous la ligne équinoxiale, & qui ont le Soleil pour

Zenit, doivent être chauds à l'extrême ? Tous les Cosmographes assuroient la même chose ; & on l'a cru si généralement, qu'on n'a vû aucun Commentateur de Pline qui l'ait repris d'avoir dit au Livre second chapitre 68. en parlant des Zones : *Media verò terrarum, quà Solis orbita est, exusta flammis & cremata, cominùs vapore torretur.*

C'est pourtant là un fait absolument faux, qui doit nous faire penser qu'il faut se défier de ce qui n'est avancé que sur des conjectures. On sait à présent par des Rélations sûres, que la plûpart des Régions qui sont sous la Zone torride abondent en eaux & en pâturages, & que la chaleur, loin d'y être excessive, est si modérée, qu'en plusieurs endroits elle se fait à peine sentir, si l'on a soin de se mettre à l'ombre sous le moindre couvert de paille, de nate, où de bois : quelquefois même on y a froid. Il n'y a qu'à voir ce qu'en dit Joseph Acosta, célebre Missionnaire Jésuite, qui donna en 1590. l'Histoire naturelle des Indes, qui a été traduite en plusieurs

Hist. nat. l. 2. c. 9. Langues. » Quand je passai aux In-
» des, dit-il, ayant lû ce que les Poë-

tes & les Philosophes disent de la «
Zone Torride, je me persuadois «
qu'arrivant à l'Equinoxe je ne pour- «
rois y supporter cette excessive cha- «
leur; mais j'y expérimentai tout le «
contraire : car, m'y trouvant dans le «
temps que le Soleil y étoit pour Ze- «
nit, au mois de Mars, j'y sentis un «
si grand froid, que j'étois contraint «
de me mettre au Soleil pour m'é- «
chauffer. N'avois-je pas sujet alors «
de me moquer d'Aristote & de sa «
Philosophie, voyant qu'au lieu & «
en la saison que tout devoit y être «
embrasé de chaleur, suivant ses re- «
gles, moi & tous mes compagnons «
avions froid? Il n'y a, à la vérité, Re- «
gion plus douce, ni plus tempérée «
que sous l'Equinoxe. Tout ce qui est «
néanmoins sous la Zone torride n'est «
pas d'égale température. En quel- «
ques endroits elle est fort tempérée, «
comme en Quitto & aux autres «
parties du Perou; en quelques au- «
tres endroits fort froide, comme «
au Potosi; & en d'autres fort chaude, «
comme en Ethiopie, au Bresil & «
aux Moluques. «

Il est vrai que la situation de tout ce Pays, qui est sous la Zone torride,

portoit à croire que tout devoit y être brûlé par l'ardeur du Soleil : mais la sagesse admirable du Créateur y a placé des Montagnes qui servent à tempérer le terroir ; & M. Nieuwentit, dans sa Démonstration de l'existence de Dieu par les merveilles de la nature, n'a pas laissé échaper cet exem-
L. 2. c. 5. p. 345. » ple. » L'Isle de S. Thomas, dit-il,
» est située sous la ligne, au milieu de
» la Zone torride : tous ceux pourtant
» qui en ont écrit conviennent unani-
» mément que l'air y est fort sain, &
» la terre très-fertile. Qu'est ce donc
» qui empêche que cette Isle ne soit
» inhabitable ? C'est qu'il y a une gran-
» de Montagne située au milieu &
» couverte de beaucoup de bois, dont
» les sommets sont enveloppés d'une
» si grande quantité de nuages, que
» les eaux qui en descendent, & qui se
» forment de ces nuages, produisent
» non-seulement des fruits, mais mê-
» me des cannes de sucre. On observe
» que durant les plus grandes chaleurs
» cette Montagne paroît toujours cou-
» verte d'un nuage : cela vient de ce
» qu'alors le Soleil attire de la Mer
» une plus grande quantité de vapeurs ?
» & l'air étant aussi beaucoup plus ra-

refié par la chaleur, il entraîne les «
vapeurs de l'eau, qui sont mêlées «
avec lui, dans les endroits froids de «
la Montagne où il y a de l'ombre..... «
A Madagascar, il y a aussi des Mon- «
tagnes & des bois au milieu de cette «
Isle, d'où coulent des rivieres de tous «
côtés, qui rendent le Pays, quoique «
situé dans l'endroit le plus chaud du «
monde, eu égard au Soleil, aussi «
fertile que les meilleurs climats du «
monde. «

On peut voir aussi dans la Géographie générale de Varenne, que dans un assez grand nombre de Pays, sous la Zone torride, l'air y est communément tempéré à cause des grandes & fréquentes pluies, & qu'il y a même des endroits où il fait grand froid.

L. 1. c. 26.

Page 534.

VIII
Il fait froid en Ethiopie malgré les excessives chaleurs de l'Eté.

Ajoûtons encore ici, par rapport à la chaleur que Joseph Acosta attribue à l'Ethiopie, qu'il ne laisse pas d'y faire bien froid une partie de l'année; car on voit dans plusieurs Rélations qu'à la Fête de l'Epiphanie on est ordinairement obligé de casser les glaces pour faire la bénédiction des eaux & une espece de renouvellement du Baptême. Tout cela montre qu'il ne faut pas établir des jugemens sur de

simples conjectures. En voici un autre exemple.

IX. Absurdité de ceux qui ont dit qu'on pouvoit faire monter l'eau sur une Montagne.

5°. Combien d'Auteurs n'ont-ils pas dit qu'on pouvoit faire monter l'eau sur une Montagne, pour la faire passer d'une Vallée à l'autre, par le moyen d'un tuyau, lequel passant sur la Montagne feroit en descendant une espece de syphon recourbé? Dans combien de recueils n'a-t-on pas mis ce prétendu secret sur une simple conjecture trompeuse? L'eau monte dans une pompe : elle montera donc aussi dans ce tuyau jusqu'au sommet de la Montagne, & par son propre poids elle coulera dans l'autre partie du tuyau, pourvû qu'il descende un peu plus bas que l'endroit de la Vallée où le tuyau commence à prendre l'eau. C'étoit pour plusieurs une démonstration confirmée par l'expérience commune du syphon recourbé. Il est vrai que cela peut se faire à l'égard d'une hauteur d'environ cinq toises, en y faisant passer un tuyau qu'on rempliroit d'eau par un trou, pourvû qu'on pût ensuite le bien fermer, & que l'air ne se mêlât point avec l'eau. Mais on se tromperoit si l'on croyoit qu'on pourroit le faire à toute hauteur.

Un certain Ingenieur y fut en effet trompé : il osa parier mille ducats, en présence de la Reine Christine de Suede, qu'il feroit venir l'eau d'une source qui étoit au delà d'une Montagne, en la faisant passer par dessus. On fit inutilement beaucoup de dépenses, & il perdit lui-même ses mille ducats. Après quoi il apprit que l'eau ne montoit dans les pompes, ou dans quelque tuyau que ce soit, qu'à la hauteur de 32. ou 33. pieds; & nous devons apprendre aussi que nous ne devons point tenir pour vrai ce qui n'est avancé que sur des conjectures.

6°. Quelques Auteurs ont dit hardiment que Jules César, sans quitter les Gaules, voyoit d'un Port de Mer tout ce qui se passoit dans l'Armorique, que nous appellons Bretagne. Roger Bacon, célebre Cordelier Anglois du treizieme siecle, ne trouvoit en cela rien que de fort naturel. Cet Ecrivain, à qui plusieurs ont donné le titre de Docteur incomparable & qui véritablement a eu beaucoup de connoissances singulieres, composa un petit Traité, *De mirabili potestate artis & naturæ*, où il parle entre autres choses des moyens d'apercevoir les

X. On a prétendu que César, sans quitter les Gaules, voyoit d'un Port de Mer tout ce qui se passoit en Bretagne.

objets les plus éloignés ; & il y répete ce qu'on avoit dit de Jules Cesar : *Possunt enim*, dit-il, *figurari perspicua, ut longissimè posita appareant propinquissima, & è contrariò. Ita quod incredibili distantia legeremus litteras minutissimas, & videremus res quantumcumque parvas. Sic enim existimant quòd Julius Cæsar per littus maris in Galliis deprehendisset per ingentia specula dispositionem & situm castrorum & civitatum Britanniæ minoris.*

La moindre attention auroit suffi pour détromper cet Auteur. En effet, il n'est pas difficile de remarquer qu'outre la hauteur des Montagnes, la seule rondeur de la terre empêche de voir à cent lieues loin. Mais pourquoi dire à cent lieues loin ? Les objets se dérobent à notre vûe dans une bien moindre distance. Lorsque voyageant sur Mer on s'éloigne des plus hautes tours & des Montagnes, d'abord on perd de vûe le bas de ces objets, ensuite le milieu, & enfin le sommet qui disparoît insensiblement. De même, lorsqu'on se rapproche de ces tours & de ces Montagnes, on en aperçoit premierement le sommet, ensuite le milieu, & enfin le tout, d'une maniere qui répond à la figure sphé-

-rique de la terre. Comment seroit-il possible de voir à cent lieues de loin ? Bacon n'avoit pas fait ces réflexions. Il avoit vû des miroirs qui rapprochoient des objets assez éloignés, & il en a conjecturé qu'on pourroit voir à toute distance.

Jean-Baptiste Porta l'a cru de même ; car il avance, comme un fait constant, que Ptolomée avoit des miroirs, ou plûtôt des Lunettes, par le moyen desquelles il voyoit venir des Vaisseaux éloignés de six cents milles, c'est-à-dire, d'environ deux cents lieues : *Diximus de Ptolomaï speculo, sive specillo potius, quo per sexcenta millia pervenientes naves conspiciebat.* Magia natur. l. 7. c. 11. Autre erreur, laquelle, aussi-bien que les précédentes, doit nous faire conclure qu'il ne faut pas croire légerement tout ce qui est rapporté par les Auteurs. Mais, pour tenir le juste milieu dont nous avons parlé, disons aussi qu'on ne doit pas rejetter le témoignage des personnes irréprochables qui nous rapportent des faits extraordinaires dont ils ont été témoins, quoique ces faits paroissent très-singuliers, & qu'ils puissent donner lieu de douter s'ils sont naturels ou non.

CHAPITRE VIII.

On établit des principes pour juger si un effet est naturel ; s'il tient du miracle, ou de la superstition.

I.
Nécessité d'examiner avant si un fait est naturel ou surnaturel.

SI l'on suit exactement les principes que nous avons établis, on discernera sans peine, entre les faits extraordinaires, ceux qui sont vrais d'avec ceux que la crédulité & l'imposture ont répandus dans le monde. Mais il n'en faut pas demeurer là. Il est important de remonter jusqu'à leurs causes, & d'examiner si ceux dont on est assuré doivent être mis au nombre des productions de la nature, ou s'ils sont d'un ordre différent. Nous allons poser sur ce sujet des principes dont les personnes qui ont quelque teinture de Philosophie & quelque connoissance de la Religion conviendront fort aisément. Mais, avant que de les déduire & de les expliquer, nous supposons les vérités suivantes.

II.
Vérités qu'il faut supposer pour faire ce discernement.

Il y a un Dieu Auteur de toutes choses, qui a créé deux sortes d'êtres, des corps & des esprits. Les corps forment par leur assemblage le monde

visible ; & Dieu leur a prescrit des Loix qu'ils suivent inviolablement par une nécessité naturelle & aveugle. Car ils ne sont capables d'aucune connoissance & d'aucune volonté. Les esprits agissent avec connoissance, avec réflexion, avec liberté. Ils ne peuvent être contraints, ils ne sont point entraînés par aucune nécessité naturelle ; mais ils ont reçu de Dieu la puissance de produire d'eux-mêmes certains actes, dont ils sont les maîtres. Les ames humaines ne sont pas les seuls esprits que Dieu ait créés : il y a dans l'Univers une multitude de pures Intelligences, dont les unes portent le nom d'Anges, les autres sont appellés Démons. Les Anges sont toujours demeurés soumis à Dieu ; les Démons ont abusé de leur liberté pour se révolter contre lui. Les uns & les autres ont quelque pouvoir sur les créatures matérielles, & produisent dans le monde plusieurs effets sensibles. Les Anges n'agissent que pour exécuter les ordres de Dieu : les Démons n'agissent que pour séduire & pour perdre les hommes.

Nous supposons toutes ces vérités, sans nous arrêter à les prouver, parce-

qu'elles ont été suffisamment démontrées dans beaucoup d'excellens Livres, & que d'ailleurs nous ne prétendons pas avoir affaire ici à des gens sans Dieu & sans Religion; mais à des Chrétiens instruits des principaux points de la Doctrine qu'ils font profession de croire, & par conséquent de toutes ces vérités fondamentales que nous supposons. C'est pour eux que nous écrivons. Nous commencerons par exposer ce que c'est qu'un effet naturel, un miracle, une superstition.

III. Quelle est la cause de différents effets qu'on peut distinguer.

Tout effet est causé par les loix des communications ordinaires des mouvemens, ou il vient immédiatement de Dieu indépendamment de ces loix qu'il a établies, ou il procede des Anges, ou il est produit par le Démon. S'il est une suite des communications des mouvemens, c'est un effet naturel: s'il vient de Dieu indépendamment de ces communications, ou par le ministere des Anges, c'est un vrai miracle: & s'il procede du Démon, on le met au rang des faux miracles, qui engagent les hommes dans ce qu'on appelle superstition.

Pour avoir une notion claire de ces

termes, miracle, effet naturel, superstition, on doit tâcher de se représenter la maniere dont toutes choses sont produites, en remontant jusqu'au principe. Il faut pour cela faire réflexion que Dieu est le seul de qui toutes choses ont reçu ce qu'elles ont, le seul qui conserve toutes choses; c'est-à-dire, qu'il les crée continuellement, qu'il leur donne à tout moment l'être, qu'il est le seul maître des esprits & des corps, le seul dont les corps puissent exécuter la volonté: non pas qu'ils la connoissent; mais parcequ'il opere en eux suivant ses propres loix, & qu'ainsi il fait lui-même ce qu'il veut qu'ils fassent.

IV. Principe général pour bien démêler un effet naturel, un miracle & une superstition.

Les corps seroient donc toujours dans la même place, si Dieu ne les remuoit, c'est-à-dire, s'il ne les conservoit successivement en différens lieux.

V. D'où résulte un effet purement naturel.

Mais, parceque ces corps doivent être très-souvent en mouvement pour produire la variété que nous remarquons dans le monde, Dieu veut qu'ils soient mûs; il veut que leurs mouvemens soient distribués d'une maniere réguliere, simple, digne de sa sagesse infinie, & qui soit à la portée de notre

esprit. Il a établi pour ce sujet des loix générales qui reglent tous les mouvemens : ces loix s'exécutent à l'occasion seulement de la rencontre ou du choc des corps, & selon la proportion de leur grosseur & de leur solidité. Rien de plus simple & de plus accommodé à la portée de notre esprit, que de voir l'action de Dieu déterminée par de telles causes ; & rien de plus varié, de plus étendu, & de plus beau, que tout ce qui en résulte ; car ce sont ces loix, selon lesquelles tous les mouvemens sont communiqués, qui font cet admirable méchanisme du monde, à qui l'on a donné le nom de nature. Tout ce qui est donc produit par les loix de la méchanique du monde est appellé effet naturel.

VI. Définition d'un effet surnaturel.

Outre ces loix, Dieu en a établi d'autres pour accomplir tous ses desseins ; car les desseins de Dieu ne se terminent pas à l'arrangement des corps : & tout ce qui est produit en conséquence de celles-ci est appellé effet surnaturel, c'est-à-dire, effet qui ne dépend point de la méchanique du monde. On l'appelle aussi miracle, c'est-à-dire, chose admirable,

parceque l'on admire davantage ce qui arrive rarement & que l'on connoît le moins.

Plusieurs de ces loix nous sont cachées; quelques-unes nous sont connues. Les Juifs *a* savoient, par exemple, que par les eaux de jalousie Dieu découvroit & punissoit l'infidélité des femmes. *b* Ils savoient qu'en regardant le serpent d'airain les morsures mortelles des serpens étoient guéries. Dieu nous a révélé qu'à l'occasion de quelques gouttes d'eau & de quelques paroles prononcées il sanctifie les ames; & nous savons qu'il avoit donné aux Apôtres le pouvoir de chasser les Démons & de guérir toutes sortes de maladies, c'est-à-dire, qu'à leur seul desir Dieu chassoit les Démons, & guérissoit les malades.

a Num. V.

VII Les Loix que Dieu a établies dans l'ordre surnaturel de ses opérations nous sont cachées : les unes durent long-temps, les autres sont passageres, & d'autres enfin subsisteront toujours.

b Ibid. XXI.

De ces loix, les unes doivent durer fort long-temps, les autres peu; & il y en a qui subsisteront toujours. Ce qui s'opéroit à la vûe du serpent d'airain n'étoit que pour un temps. L'effet des eaux ameres ou de jalousie, qui faisoient mourir les femmes adulteres, a cessé en même temps que les cérémonies légales. La guérison d'un malade dans les eaux de la Piscine, qu'un

Joan. V.

Ange remuoit ne doit pas avoir duré long-temps. On en peut juger par le silence des Historiens. Mais nous savons que les loix de l'union de l'ame avec le corps, & celles de la communication des mouvemens à l'occasion de la rencontre & du choc des corps, sont des loix communes & de durée. Nous savons aussi que les loix générales, en vertu desquelles les volontés des Anges deviennent efficaces, sont des loix permanentes. Nous savons qu'à l'occasion de leurs desirs, il s'est produit & se produira quantité d'effets surprenans. Et ce sont là des effets ausquels on pourroit recourir, comme produits par des causes que Dieu a établies. Mais parceque parmi ces esprits il y en a qui se sont retirés de l'ordre, & dont les desirs sont devenus déréglés, Dieu veut que nous ayions de l'horreur pour toutes leurs œuvres. S'il leur laisse du pouvoir, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire d'examiner ici, il nous avertit que nous ne pouvons ni recourir à eux, ni recevoir quelque chose de leur part, sans être coupables du crime de superstition que nous allons expliquer.

On appelle supestition, ce qui met du déreglement dans le culte qui est dû à Dieu ; & ce qui cause ce déreglement, c'est tout ce qui ne se rapporte pas à Dieu : car la notion que nous avons de Dieu, développée dans le premier Commandement, nous montre que le culte est dû à Dieu seul, toujours & en toutes choses, & que celui qui ne se rapporte pas à Dieu est un culte condamnable, un culte qui n'est pas dans l'ordre, & que l'on nomme d'un seul mot superstition, c'est-à-dire, culte excessif, culte déréglé (* Cette idée bien entendue ne fait aucun tort au culte des Saints.)

VIII. Définition de la superstition

* Note de M le Censeur.

Comme Dieu opere dans tout ce qui paroît agir, il nous est facile de lui rapporter tous les mouvemens & toutes les productions que nous apercevons dans les créatures. C'est Dieu qui éclaire & qui échauffe dans le Soleil ; c'est Dieu qui nous rafraîchit dans l'air & dans l'eau. Si nous vivons, c'est-à-dire, s'il y a entre l'ame & le corps des rélations mutuelles, des déterminations réciproques, c'est Dieu qui les rend efficaces. Si nous existons, c'est que la volonté de Dieu nous crée continuellement ;

XI. Facilité de rapporter à Dieu les productions de la nature.

mine à lui, & que ce culte soit raisonnable, qu'il soit réglé. Donc faire quelque chose qui ne se rapporte point à Dieu, ou qui ne lui est rapporté que d'une maniere déraisonnable, c'est superstition. Recourir à un effet qui ne peut être attribué, ni à Dieu immédiatement, ni aux communications des mouvemens qu'il a établies, ni aux esprits dont les volontés sont réglées, c'est superstition. Attendre d'une chose créée ce qui ne peut venir que de Dieu, parceque Dieu se l'est réservé, comme la connoissance de l'avenir, c'est une superstition. Attendre un effet d'une cause, lorsque Dieu n'a mis, ni par les Loix générales, ni par une loi particuliere, aucune liaison entre cette cause & cet effet; c'est une superstition qui s'appelle maléfice, lorsque l'on veut nuire; & vaine observance, lorsque l'on ne fait simplement qu'ajoûter foi à quelques remarques ridicules. Vouloir honorer Dieu par des cérémonies forgées à plaisir, & attendre que Dieu produise certains effets en vertu de ces pratiques ou de ces cérémonies, c'est une superstition: & ainsi des autres choses.

Parmi

Parmi les miracles, il y en a qui sont ordinaires, c'est-à-dire, qui sont de durée; & il y en a d'extraordinaires. Pour les premiers, tels qu'étoient autrefois ceux des eaux de jalousie, & à présent ceux des eaux du Baptême, Dieu en a lui-même marqué le signe extérieur; & pour les extraordinaires, ils sont assez rares: ils ne sont produits que pour renouveller l'attention des peuples, pour affermir la Religion, pour en autoriser les pratiques, & la doctrine de ceux qui en font profession; pour attirer les hommes à Dieu, les mettre dans l'ordre, les détacher des créatures, de tout ce qui ne sert qu'à exciter la curiosité, irriter l'avarice & flatter les sens.

XII. Miracles ordinaires & extraordinaires. Leurs avantages.

Loin de trouver ces avantages dans la plûpart des usages qui donnent lieu de douter s'ils sont naturels ou superstitieux, on n'y trouve communément que des effets qui ne peuvent gueres servir qu'à l'avarice, à la curiosité, à la vanité, ou à faire découvrir des choses que l'on peut découvrir suffisamment par les voies ordinaires. Et tout cela se fait par des personnes qui ne passent pas pour des

XIII. Effets contraires des usages douteux.

faiseurs de miracles; pour ne rien dire des impostures qu'on y a découvertes. Il faut donc voir seulement, si ce qui se fait par cet usage est naturel : s'il ne l'est pas, le voilà parmi les pratiques superstitieuses.

CHAPITRE IX.

Qu'il n'est pas toujours possible de discerner les effets naturels d'avec les surnaturels. Un effet peut être naturel quoiqu'on n'en puisse pas donner une bonne raison physique : il ne s'ensuit pas aussi qu'il soit naturel, de ce que des Philosophes prétendent l'expliquer physiquement. Regles principales pour faire ce discernement.

I. Difficulté de montrer en particulier que tel effet est purement naturel.

QUelque notion claire qu'on puisse avoir de ce qu'on appelle effet naturel, miracle & superstition, on ne laisse pas de trouver souvent de la difficulté à montrer qu'un tel effet particulier soit purement naturel. En effet il n'est pas toujours aisé de discerner l'action d'une de ces Intelligences créées qui ont plus de pouvoir que l'homme.

II. Les Chré-

On ne peut douter que les Chré-

tiens ne soient protégés en mille rencontres par leur bon Ange. Eh! qui sçait, par exemple, si ce n'est pas à une pareille protection qu'on doit attribuer la force que certaines personnes ont eue de supporter les jeûnes extraordinaires dont on est étonné. tiens protégés par leur bon Ange.

III. Faits singuliers. L'on ne peut décider s'ils sont purement naturels.

Pendant que S. Charles-Borromée est en priere, un malheureux décharge sur lui un coup de mousquet dans le dessein de le tuer: la bale ou le carreau perce les habits du Saint, & lui cause une grande douleur; mais sans lui faire aucun mal, qu'une simple impression rouge sur la peau. Un Officier d'Armée * qui lisoit avec piété le Nouveau Testament, & qui en portoit toujours une partie dans une poche de sa veste, est atteint pendant la bataille d'une bale de mousquet qui perce la poche & les feuillets du S. Evangile jusqu'à cet endroit: *Elle toucha le bord de son vêtement, & en même temps le sang s'arrêta.* *

* M. le Marquis de S. Geniés.

Luc. VIII. 44.

On n'oseroit absolument décider si cela est naturel, ou l'effet d'une protection particuliere. Ce que je dis

* J'ai vû, comme plusieurs autres personnes, ce nouveau Testament, & le rochet que portoit S. Charles, lorsqu'on lui tira le coup de mousquet.

de la protection du bon Ange, les Chrétiens l'ont toujours reconnu. On voit que dès que S. Pierre, délivré de la prison d'Herode par un Ange qui lui ouvrit la porte de fer, alla frapper à la porte de la maison de Marie, ceux qui étoient assemblés en prieres s'écrierent d'abord que ce devoit être son Ange. Cette protection, que nous ne pouvons pas nier en certains cas, & que les bons Chrétiens ont souvent éprouvée, quoiqu'invisiblement, nous empêche quelquefois de discerner, comme nous avons dit, si un effet est purement naturel. C'est la premiere remarque que nous devions faire.

Act. XII. 10. & 15.

IV. Pour regarder un effet comme naturel, il n'est pas nécessaire d'en montrer exactement la raison Physique.

Une seconde remarque est que pour regarder un effet comme naturel, il n'est pas nécessaire d'en pouvoir exactement montrer la raison physique. Dieu est si grand dans tout ce qu'il a fait, & qu'il produit tous les jours par les seules loix des communications des mouvemens, qu'il n'est pas possible de découvrir tous les ressorts de ce qui s'exécute suivant ces loix. Lorsqu'on y fait une sérieuse attention, on en découvre quelques unes avec une joie sensible; mais on est bien plus souvent obligé

de se contenter de dire : *Vous* êtes admirable, Seigneur, dans toutes vos œuvres.* Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire attentivement quelques-uns des excellens Traités de l'existence de Dieu qui ont paru depuis quelque temps. Ces Traités ont été nécessaires dans des pays où l'on s'est fait une Religion à sa mode, & où, en se donnant la liberté de révoquer en doute les vérités que l'Eglise nous enseigne, on est parvenu à ne plus rien croire, & à nier même l'existence de Dieu.

V.
Fondation, par M. Boyle, de lectures pour convaincre les incrédules de l'existence de Dieu.

M. Boyle, dont l'Univers admire l'érudition & les libéralités, touché de ces maux, fonda à Londres des lectures qui pussent convaincre les plus irréligieux de l'existence & de la grandeur de Dieu. En lisant plusieurs Traités composés depuis cette fondation, & quelques autres qui ont paru ailleurs, on voit que Dieu est plus grand dans tout ce qu'il opere journellement suivant l'ordre qu'il a établi en créant les corps, & selon lequel il les renouvelle régulierement avec une variété prodigieuse, qu'ils

* Magnus Dominus, & laudabilis nimis. *Ps.* 47. Magna opera Domini, exquisita in omnes voluntates ejus. *Ps.* 110.

ne le paroît dans les miracles qu'il a fait de temps en temps. En effet la conservation du Soleil, des autres Astres & des Elémens, n'est-elle pas quelque chose de plus grand que le retardement du Soleil durant quelques heures sous Josué, ou sous le Roi Ezechias; & tout Philosophe, attentif à la génération des hommes & des autres animaux, ne reconnoît-il pas sans peine, qu'elle est plus admirable que la résurrection d'un mort.

4. Reg. xx. 11.
2. Paral. xxxii, 31.

La considération d'une infinité de choses qui se passent en nous pousse à bout la science du Philosophe le plus subtil. Qui peut s'assurer de bien expliquer, comment tant d'objets du Ciel & de la Terre viennent se peindre en un instant dans le fond de l'œil, pour nous faire voir en même temps tant & de si différens objets; comment, chacun voyant autant que l'autre, les objets ne paroissent pas doubles; ou comment ils paroissent droits, au lieu qu'ils devroient paroître renversés selon les regles de l'optique? Voit-on aussi par des raisons claires & physiques, comment les petites traces que les objets ont for-

mées dans notre cerveau peuvent nous représenter intérieurement, quand nous voulons, un grand nombre de Villes & de Campagnes que nous avons vûes, & des millions d'objets différens qu'elles contiennent * ? Expliqueroit-on bien du moins comment se forment les moindres productions de la terre ? On jette dans un champ quelques graines & quelques noyaux, comme ceux de cerises ; cela suffit pour en voir sortir diverses plantes, & des arbrisseaux. Les sucs d'une même terre vont former ici une tulipe, là un œillet, diverses sortes de légumes, & des arbres. Ces mêmes sucs, qui font paroître un cerisier, vont y former une fleur, puis une petite amande qui contient le germe, qu'ils entourent d'un noyau assez dur & d'une chair molle & presque liquide. Nous avons lieu d'admirer plûtôt que d'expliquer ces sortes de merveilles ; mais, pour être assurés que ce sont là des effets naturels, il nous suffit de savoir qu'ils s'operent régulierement, sans qu'aucune autre action que celle des corps y contribue.

* Voyez les Traités de M. Clarke, traduits en François.

VI. Philosophes qui rendent raison de ce qui n'est pas, & ne peut être physiquement.

Une troisieme remarque est, que plusieurs Philosophes, accoutumés à risquer des explications dont ils se contentent trop facilement, ne craignent pas de rendre raison de ce qui n'est pas & qui ne peut être physiquement. On s'exposeroit donc à être souvent trompé, si l'on croyoit qu'un effet extraordinaire est naturel, à cause que certains Physiciens prétendent l'expliquer. Ce que nous avons dit dans les Chapitres précédens peut suffisamment convaincre qu'il s'est fait très-souvent des systêmes pour expliquer des phénomenes, ou constamment fabuleux, ou naturellement impossibles; & on doit s'attendre à voir souvent la même illusion. Il n'y a pour cela qu'à considérer la disposition de la plûpart des Physiciens. Comme ils tâchent de rendre raison de toutes choses, & que les matieres de Physique sont ordinairement fort composées & fort obscures, ils s'accoutument à se contenter de quelques vraisemblances; & leurs prétendues découvertes satisfont plusieurs personnes qui n'esperent pas de trouver quelque chose de meilleur.

D'ailleurs, si le fait qu'on propose

est constant, & qu'il ne soit question que d'en chercher la cause, on est bien plus disposé à acquiescer à la vraisemblance, que si la question étoit purement spéculative. Cela va même souvent jusqu'à croire possible, par une vertu physique, ce qu'on soutiendroit être impossible, si le fait pouvoit être révoqué en doute.

VII. Illusion de quelques Physiciens sur la Baguette.

Quand on proposoit à divers Physiciens qui n'avoient jamais entendu parler de l'usage de la baguette, s'ils croyoient que ce qui s'exhale d'un louïs d'or dût faire remuer un bâton, ils en rioient : mais les convainquoit-on que des baguettes se tordoient certainement entre les mains de quelques personnes pour découvrir l'or & l'argent caché, les voilà sérieux ; & pour peu qu'ils y pensassent, quelques-uns d'eux croyoient voir que cela devoit être ainsi. Ce qui me surprit le plus ; c'est que M. Regis entendant dire que Jacques Aimar, déja célebre par les découvertes qu'il avoit faites, suivoit sur le Rhône avec sa baguette les traces qu'un meurtrier pouvoit y avoir laissées depuis plusieurs jours, ne craignit pas de faire un systême pour expliquer comment

VIII. M. Regis s'y trompe aussi. Il revient de son erreur en lisant ce que l'Auteur avoit écrit contre lui.

ce qui s'étoit exhalé du corps de ce meurtrier pouvoit se tenir suspendu en l'air pour remuer la baguette. Son écrit fut inséré dans les Journaux des Savans, lorsqu'on imprimoit un petit Ouvrage intitulé : *Illusion des Philosophes sur la baguette*, où je marquois ce qui me paroissoit défectueux dans les réflexions de M. Regis. Ce qu'il y a d'assez remarquable, & ce que je dois dire à l'honneur de la modestie de ce sage Philosophe, c'est que dès qu'il eut lû dans son lit, où il étoit détenu par la goutte, ce que j'avois écrit sur son systême, il me fit dire qu'il approuvoit de tout son cœur ce que j'avois écrit, & qu'il étoit bien fâché d'avoir laissé imprimer ses réflexions.

IX. Hardiesse à inventer des systêmes, difficile à réprimer.

Il est rare qu'on revienne si facilement des systêmes qu'on a hazardés, quelque peu fondés qu'ils soient. Combien ne s'en est-il pas fait autrefois pour montrer comment on pouvoit deviner par l'inspection des entrailles des animaux? Ciceron & quelques autres avoient beau en rire; on y revenoit toujours. On vouloit même qu'en se rendant attentif au chant des oiseaux, on pût deviner l'avenir;

& des Philosophes, qui avoient de la réputation dans le monde, disoient là-dessus tant de pauvretés, qu'Origene se crut obligé de les réfuter fort sérieusement.

X. Elle autorise des pratiques superstitieuses.

Le mal est que la hardiesse avec laquelle on veut rendre raison de tout fait souvent autoriser des pratiques superstitieuses dont le peuple abuse. Combien en a-t-on fait passer pour des secrets de physique ? On a vû durant long-temps des Professeurs Catholiques enseigner publiquement l'Astrologie judiciaire, la cabale numéraire, & beaucoup d'autres rêveries que les Juifs & les Arabes avoient répandues dans le monde.

Ceci suffit pour se persuader que les Philosophes se sont souvent laissé éblouir, & qu'un effet ne doit pas être censé possible, parcequ'ils croient pouvoir en donner des raisons naturelles.

XI. Pour décider si un effet est naturel, il faut recourir à des regles simples, acceptées par tous les Philosophes.

Dans la difficulté qui se trouve à faire un juste discernement entre les effets naturels & ceux qui ne le sont pas, rien ne me paroît plus utile que de recourir, s'il se peut, à des regles fondées sur les notions communes, & reçues presque généralement par

tous les Philosophes. Quelque raison qu'on apporte pour prouver qu'un effet est ou n'est pas naturel, si elle n'est de ce caractere, elle servira de peu. Car qui choisira-t-on pour juger du poids de cette raison? Le Stoïcien admire ce que l'Epicurien traite de folie. Ce qui semble fort raisonnable à un Peripatéticien paroît extravagant à un Cartésien. Et quelquefois tous ces Philosophes se censurent les uns les autres avec sujet sur certains points. Mais il y a des vérités & des principes dont il faut qu'ils conviennent tous. Voyons si nous en pourrons trouver de cette nature.

Nous avons déja dit qu'on entend par un effet naturel ce qui est produit par la communication des mouvemens à l'occasion de la rencontre & du choc des corps. Il n'est donc question ici que de trouver une regle qui puisse faire connoître si un effet a été produit par l'action des corps, ou, ce qui est la même chose, si on peut l'attribuer à une cause physique & matérielle qui agisse nécessairement. Sur quoi voici, ce me semble, la regle la plus simple, & en même temps la plus générale.

Une cause physique & matérielle agit toujours de la même maniere & dans les mêmes circonstances.

XII. Régle générale pour faire sûrement ce discernement.

Cette regle est appuyée sur les notions les plus communes, & sur un axiome généralement reçu; qu'une cause demeurant la même doit produire le même effet : or elle est la même lorsqu'elle subsiste dans les mêmes circonstances.

XIII. Circonstances différentes d'une cause. Ce que c'est qu'une circonstance physique.

On peut distinguer trois sortes de circonstances : les physiques, les morales, & celles qui sont vaines. J'appelle circonstances physiques tout ce qui a rapport à la disposition des parties d'un corps. Ainsi un corps qui subsiste dans le même arrangement de ses parties est dans les mêmes circonstances physiques.

Si au contraire il se trouve exposé à l'action de quelque corps qui donne à ses parties une disposition différente, il n'est plus dans les mêmes circonstances physiques.

On fait, par exemple, rougir de l'acier dans le feu, on le trempe dans l'eau. Les circonstances physiques changent : les pores se resserrent, & cet acier acquiert la force élastique qu'il n'avoit pas auparavant. Une verge

de fer exposée à l'action de la matiere magnétique acquiert aussi une nouvelle vertu. Mais si on met cette verge de fer, ou une pierre d'aiman, dans le feu, les pores s'y ouvriront si fort, que la matiere magnétique passera au travers sans y faire aucune impression. Ainsi un nouvel arrangement dans les pores du fer lui donne ou lui ôte la vertu de se tourner vers le Nord. Et ce nouvel arrangement est ce qu'on appelle de nouvelles circonstances physiques.

XIV. Ce que c'est que les circonstances morales d'une cause physique.

Les circonstances morales sont celles qui n'ont rapport qu'à un ordre établi par les hommes; & celles-là ne changent point les dispositions physiques d'un corps. Qu'un brave dans une juste guerre porte un coup mortel à un soldat ennemi, ou que par ordre du Prince il ôte la vie à un scélérat, tout ce qui se passe en cette occasion est physiquement le même que s'il avoit porté un pareil coup pour obéir à un traître ou à un assassin. Il se meut, il s'agite, son épée est également maniée & poussée dans l'un & dans l'autre cas. Aussi perce-t-elle avec la même facilité l'homme du monde le plus innocent comme le plus cou-

pable. Cependant ces deux actions, considérées dans l'ordre moral, sont bien différentes; mais physiquement tout y est de même.

Supposons aussi qu'un voleur prenne un louïs d'or, une pierre d'aiman & une montre. Ces corps volés ne changent que moralement. Ils demeurent physiquement les mêmes qu'auparavant. Le louïs d'or produira toujours les mêmes effets dont il pouvoit être capable, l'aiman ne laissera pas d'attirer le fer, & la montre de marquer les heures.

XV. Exposition des circonstances vaines

Enfin il y a des circonstances vaines, c'est-à-dire, qui n'ont nul rapport ni à l'ordre physique, ni au moral; & généralement tout ce qui ne changeant rien au corps, ne le rend pas capable d'aucun nouvel effet, peut être appellé une circonstance vaine.

Or, comme les circonstances qui sont ou vaines ou morales ne changent point la disposition du corps, il n'y a que le changement des circonstances physiques qui puisse faire produire à un corps ce qu'il ne produisoit pas auparavant, ou qui fasse cesser celui qu'il produisoit.

XVI. Conséquences nécessaires de ce principe.

De là il est évident, 1°. Qu'un corps doit produire le même effet dans les mêmes circonstances physiques; & que, si elles changent, l'effet doit aussi changer.

2°. Qu'un effet n'est pas naturel, s'il dépend des vûes ou des intentions différentes des hommes, de quelques conventions, des signes d'institution divine ou humaine; en un mot, si des circonstances morales le font varier. Car les causes matérielles ne peuvent être déterminées que par des circonstances matérielles. C'est pourquoi l'effet doit varier si ces sortes de circonstances varient, & il doit être uniforme si elles ne changent point.

Rien n'est ni plus assuré ni plus simple que cette regle, & rien n'est plus propre à faire voir que bien des choses, sur lesquelles on a disputé fort long-temps, peuvent être décidées en peu de mots.

XVII. Ciceron s'est servi de cette regle pour se moquer des Augures.

Ciceron jugeoit fort bien par cette regle, que les augures qu'on tiroit des oiseaux & de plusieurs autres choses étoient de pures folies. Il suffisoit en effet d'observer qu'il n'y avoit rien d'uniforme dans les remarques que faisoient ceux qui se mêloient de

deviner. Diversité dans ce qui se voit à la divination : diversité dans les signes, dans les observations & dans les réponses des Devins. Ne faut-il pas avouer, disoit Ciceron, * que toutes ces pratiques ne tirent leur origine que de l'ignorance, de la superstition & de la fourberie des hommes ?

L'Astrologie judiciaire est plus que suffisamment renversée par ce défaut d'uniformité dans toutes les superstitions des Astrologues. C'est aussi ce qui détrompa le celebre Agrippa, qui en avoit été si fort entêté. *De vanit. scient. c. 30. & 31.*

XVIII. Cette regle sert non-seulement à montrer que ce qu'on croit naturel ne l'est pas; mais encore, que ce qui passe pour des secrets dont on doit se défier, est très-naturel.

Si cette seule regle peut faire voir que bien des choses qui passent pour naturelles ne le sont pas, elle peut aussi faire connoître que des secrets, dont quelques personnes pourroient se défier, sont très-naturels, & qu'on doit en user sans scrupule, quand même aucun Philosophe ne pourroit en découvrir la raison.

* Externa enim Auguria, quæ sunt non tam artificiosa quam superstitiosa, videamus. Omnibus ferè Avibus utuntur; nos admodùm paucis. Alia illis sinistra sunt; alia nostris. Solebat ex me Dejotarus percontari nostri Augurii disciplinam, & ego ex illo sui. Dii immortales! quantum differebat! ...... Hæc quanta dissensio est? Quid, quòd aliis Avibus utuntur, aliis signis? Aliter observant, aliter respondent? Non necesse est fateri, partim horum errore susceptum esse, partim superstitione, multa fallendo? *De Divinat. lib. 2. n. 2. n. 76. & 83.*

Sentiment de S. Augustin sur la chaux. *De Civit. Dei, l. 21. c. 4.*

Saint Augustin dit avec sujet que la chaux est un miracle de la nature. » N'est-ce pas en effet quelque chose » de bien surprenant, qu'on l'allume » quand on veut l'éteindre ? Car, lors- » qu'on lui veut ôter le feu qu'elle » cache, on verse de l'eau dessus ; & » alors elle s'échauffe par cela même » qui refroidit tout ce qui est chaud. » Ajoûtons à cette merveille qu'elle » ne s'allume qu'avec de l'eau, & que » l'huile ne peut ni l'allumer, ni l'é- » chauffer, quoique cette liqueur soit » l'aliment du feu.

Quelque admirable que cela soit, quand on n'en donneroit pas des raisons aussi satisfaisantes que celles qu'on peut voir dans plusieurs nouveaux Philosophes, quand même on ne pourroit en donner aucune ; on ne laisseroit pas de voir clairement, par la regle établie, que l'effet est naturel ; puisque dans les mêmes circonstances physiques il est toujours produit de la même maniere.

Quelque personne qui jette de l'eau sur la chaux, elle s'allume également : il ne faut pas chercher des gens nés sous le signe du Scorpion, ou du Verseau. Il n'est pas même nécessaire

qu'une certaine personne verse cette eau : de quelque endroit que l'eau vienne, elle produit toujours le même effet. Si au lieu d'eau on substitue un autre corps tout différent ; comme les circonstances physiques changent, l'effet n'est plus le même. En faut-il davantage pour s'assurer que l'effet est naturel ?

XIX. L'Aiman n'est qu'une merveille de la nature. Son effet n'a rien de surnaturel.

Disons-en de même de l'aiman, autre merveille de la nature. Il se tourne vers le Nord, & il attire le fer ; mais c'est toujours dans les mêmes circonstances physiques. Il ne faut pas qu'une certaine personne le tienne à la main : l'intention, les circonstances morales n'y changent rien. C'en est assez pour juger que l'effet est naturel, quoiqu'on ait de la peine à le concevoir.

XX. Avantage de la regle qu'on vient d'établir.

On doit préférer cette regle à toute autre, parcequ'elle peut être très-souvent d'usage, & qu'étant claire & incontestable, elle laisse aux Philosophes moins de lieu de s'écarter, & d'embarrasser la question par des termes obscurs, ou par des suppositions fausses. Voyons seulement avec un peu plus de détail de quelle maniere les corps agissent.

CHAPITRE X.

Des principes nécessaires pour l'explication des effets naturels, ou pour connoître l'action des corps, & la maniere dont leurs effets sont produits.

I. Nécessité de ne confondre jamais l'esprit avec le corps.

LE premier pas qu'on doit faire pour se mettre en état de discerner les effets naturels, c'est de ne confondre jamais dans nos jugemens l'esprit avec le corps, les propriétés de la matiere avec celles de notre ame ou des autres esprits. Ce qu'on a remarqué dans les Chapitres précédens nous a fait voir qu'un grand nombre de Philosophes ont donné dans beaucoup d'erreurs, pour n'avoir pas fait ce discernement, en voulant marquer la cause de plusieurs effets merveilleux; & l'on voit tous les jours que des préjugés trop communs font tomber dans les mêmes erreurs.

II. Il n'y a que deux sortes d'êtres, l'esprit & le corps. Leur définition.

Il faut donc d'abord faire attention que nous ne connoissons que deux sortes d'êtres, l'esprit & le corps; que ce sont là deux substances qui

existent indépendamment l'une de l'autre, & qui ont des propriétés toutes différentes. L'ame est une substance qui pense, à laquelle il convient de douter, de se souvenir, de vouloir, de raisonner, d'aimer, de desirer ou de craindre. La matiere au contraire est simplement une substance étendue, incapable de penser, d'aimer, de desirer ou de craindre, dont l'idée ne représente que l'extension, la figure, la mobilité, la divisibilité. Cette divisibilité est telle qu'on peut démontrer géometriquement qu'elle s'étend à l'infini. La matiere est donc composée d'une infinité de parties capables de toutes sortes de figures; & par-là susceptible de toutes les formes des corps qui composent l'Univers.

III. Preuves de la petitesse inconcevable des parties qui composent les corps.

Plusieurs expériences physiques suffisent pour nous faire apercevoir dans tous les corps une petitesse inconcevable des parties qui les composent. Rohaut & plusieurs autres ont fait voir une division & une extension étonnante de l'or, sans autre secours que l'industrie humaine. Le Chevalier Boyle, & après lui M. Nieuwentyt, dans son excellent Traité de l'exis-

De effluv. subtilit.

tence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature, donnent un grand nombre d'exemples de la divisibilité des corps. Ils rapportent ce qui s'exhale d'une once d'eau par le petit trou d'une boule de cuivre (Eolipyle) mise sur le feu. M. Nieuwentyt, mesurant la pyramide formée par les vapeurs ou les petites parties d'eau qui sortent à tout moment avec impétuosité de l'Eolipyle, montre que dans une goutte d'eau, qui ne fait pas plus de la cinquentieme partie d'un pouce, il y a pour le moins vingt millions de particules d'eau. C'est encore tout autre chose, quand on considere les corps insensibles à nos yeux que les particules d'eau peuvent contenir. Les microscopes de Leewenhoek, & d'autres qui sont devenus présentement assez communs, nous font apercevoir des animaux de différentes especes en une goutte d'eau prise avec la pointe d'une épingle, & où l'on a mis tremper du poivre ou quelqu'autre graine; & par des calculs exacts on infere qu'une goutte d'eau pourra contenir mille Pag. 505. fois mille millions de petits animaux. Qu'on se figure après cela la petitesse des organes nécessaires à ces petites

bêtes, & sur tout celle des esprits animaux qui leur donnent le mouvement.

Comme nous ne sommes faits que pour connoître particulierement les corps qui ont rapport aux nôtres, l'imagination s'effraye, soit en considérant l'immensité des corps célestes tels que les Etoiles, ou la petitesse des corps que nos yeux ne peuvent apercevoir qu'à travers un microscope. Il suffit que nous remarquions ici de quelle division la matiere est capable, pour produire une infinité d'effets merveilleux.

IV. Exemples de la divisibilité de la matiere dans l'Aiman, &c.

De quelle petitesse ne doivent pas être les parties de la matiere magnétique qui entretiennent du rapport entre l'aiman & le fer, puisqu'elles agissent à travers le verre qui couvre une boussole. On considérera toujours avec admiration la divisibilité & la petitesse des particules de l'eau, de l'air, de la lumiere & du feu, & de tous les autres corps qu'on observe avec le microscope. On est toujours nouvellement étonné, en entendant parler de tout ce qu'on aperçoit avec d'excellens microscopes dans la seve, les conduits & les sucs des plantes,

& dans diverses parties de la terre.

V.
Ouvrage admirable de Dieu dans la Création du Monde.

A cette divisibilité inconcevable des parties de la matiere, nous n'avons qu'à joindre l'idée de ce que Dieu a fait d'admirable en créant le monde. L'Ecriture nous dit que Dieu a créé en même temps tout ce qui devoit paroître sur la terre : *Creavit omnia simul.* Elle nous apprend qu'il n'a pas fait seulement les plantes de la premiere année de la création, mais encore la semence pour toutes les autres : *Germinet terra*, dit-il, *herbam virentem & facientem semen, & lignum pomiferum juxta genus suum*, CUJUS SEMEN IN SEMETIPSO SIT SUPER TERRAM.

Genes. I. 11. & 29.

M. Dodart. Hist. de l'Ac. des Sciences, Mallebranche, Malpighi, Leewenhoek, Ray, Derham Théologie physique.

Un grand nombre d'observations de Philosophes célebres a fait voir que les graines contiennent en petit les plantes, lesquelles renferment elles-mêmes les graines pour toutes les plantes à venir : il en est de même des animaux que Dieu a formés dans les germes.

VI.
Proportion merveilleuse dans la formation des mâles & des femelles.

Il ne sera peut-être pas hors d'œuvre de faire remarquer que tout a été formé de telle maniere dans ces germes, que le nombre des mâles & des femelles

femelles est produit dans une admirable proportion. Il y a longtemps qu'on marque à Londres les naissances & les morts. Or la liste des enfans mâles & femelles, qui a été faite depuis environ cent ans, fait voir qu'il vient toûjours dans le monde un peu plus de * garçons que de filles : ce qui paroît un effet de la Providence divine; parcequ'il périt ordinairement plus d'hommes que de femmes, par les guerres, par les voyages sur Mer, & par la maniere plus irréguliere dont les hommes vivent. On peut voir, dans M. Nieuwentyt, la table des enfans mâles & femelles depuis 1629 jusqu'en 1710, où le nombre des enfans mâles excede toujours celui des femelles; ce qui se trouve de même dans les observations rapportées par les Gazettes jusqu'au mois de Janvier 1727.

Traité de l'existence de Dieu, page 198.

VII. Dieu dès le commencement a fait les moules de toutes choses, que les sucs produits par la terre font grossir.

On ne risquera rien en disant que Dieu dès le commencement a fait, pour ainsi dire, les moules de toutes choses, & qu'il se forme continuellement dans la terre des sucs propres

* Grant, qui a donné des Réflexions sur les Registres des naissances & des morts d'Angleterre, a montré que le nombre des mâles, par rapport à celui des femelles, est de treize à douze.

à nourrir & à faire grossir tous ces corps. Ce qu'on ne peut assez admirer, c'est que ces moules sont faits de telle maniere, qu'ils n'admettent que les sucs qui leur sont convenables; & que dans une même terre où l'on voit croître de la Ciguë & d'autres poisons, aussi bien que du froment, de l'orge & d'autres grains utiles à la nourriture & à la santé de l'homme, le suc qui devient fatal dans la Ciguë ne l'est point dans les plantes salutaires. Les moules enfin sont tellement disposés, que les sucs qui entrent dans le pommier n'y font point de poires, & que ceux qui entrent dans la vigne n'y forment pas des groseilles.

VIII. Tout cela se fait par les seules Loix de communication des mouvemens.

Tout cela se fait par les seules loix de communication des mouvemens, par la rencontre & le choc des corps; en un mot par des causes physiques & matérielles. Les morales n'ont point ici de lieu. Lettres, caracteres, desirs, ou intentions particulieres des hommes : les corps incapables de connoissance & de sentimens, de desirs & de crainte, ne peuvent respecter ces moralités, ni s'y soumettre. Nous le verrons en détail, en parlant des effets qui sont naturels.

Appliquons-nous seulement ici à marquer un peu plus particulierement ce qui convient à l'action des corps, pour écarter les fausses idées qui empêchent le juste discernement qu'on en doit faire.

CHAPITRE XI.

Réflexions & Axiomes touchant l'action des corps.

NUl corps ne peut se déterminer lui-même, ni au mouvement, ni au repos, ni changer de situation. I. Axiome touchant l'action des corps. Différens Corollaires.

1°. Parceque l'idée du corps ne renferme aucune détermination pour le mouvement ni pour le repos.

2°. Parceque le corps, n'étant capable ni d'amour ni de connoissance, ne peut se déterminer à une situation plûtôt qu'à une autre.

COROLLAIRE I.

Donc un corps en repos restera toujours en repos, si quelque chose d'extérieur ne le met en mouvement.

COROLLAIRE II.

Donc un corps qui est en mouve-

ment continuera toujours à se mouvoir, si quelque chose d'extérieur ne fait cesser son mouvement.

Corollaire III.

Donc un corps qui est mû vers un endroit se mouvra toujours vers cet endroit, si quelque chose ne le détermine vers un autre; & celui qui est mû avec un tel degré de mouvement se mouvra toujours d'une égale vîtesse, si les corps qu'il rencontrera ne retardent ou n'augmentent son mouvement.

Objection.

II. Objection tirée de la disposition de certains corps à se joindre ou à se fuir.

Mais si les corps n'ont point de force pour se remuer, s'ils sont indifférens pour le mouvement ou pour le repos, s'ils ne tendent pas plûtôt vers un endroit que vers un autre; d'où vient donc que tant de corps s'approchent les uns des autres, que d'autres semblent se fuir, que quelques-uns en attirent d'autres, qu'il s'en trouve qui vont toujours vers un endroit? Enfin d'où viennent tant de mouvemens uniformes dans des corps qui sont assez éloignés les uns des autres, & tout ce que l'on attribue à la

ſympathie & à l'antipathie des corps ?

REPONSE.

On ne prétend pas que ces notions ſuffiſent pour expliquer comment les corps operent : elles doivent ſervir ſeulement à empêcher que l'on n'attribue aux corps bien des choſes qui ne leur conviennent pas. Mais de ces notions & de l'expérience conſtante que les corps ſont mûs, il eſt aiſé de raiſonner ainſi : les corps ne peuvent pas ſe mouvoir d'eux-mêmes, ils ne tendent, ni en un endroit, ni en un autre ; ils changent pourtant de place, ils ſont très ſouvent déterminés à aller plûtôt vers un endroit que vers un autre : donc il faut que Dieu ait donné à la matiere le mouvement qui étoit néceſſaire pour produire tant d'effets. Il faut qu'il conſerve toujours ce mouvement, & qu'il veuille qu'il ſe communique à meſure que les corps ſe rencontreront, ſelon les Loix qu'il a établies ; & comme je vois les corps capables de toute ſorte de déterminations, ils peuvent être mûs en toute ſorte de ſens ; & ſelon les différentes rencontres, & les différens chocs de ces corps, ils pourront

III. Réponſe tirée de l'expérience que les corps ne peuvent ſe mouvoir d'eux-mêmes.

changer de place, de figure, de configuration, en gardant toujours cette loi nécessaire, de parcourir une ligne droite, qui est de toutes la plus simple, si rien ne les en empêche.

Mais ils ne se porteront jamais en un endroit, s'ils n'y sont déterminés: & ils n'y seront point déterminés, si d'autre corps ne les heurtent.

Donc, si je vois qu'un corps s'approche d'un autre, c'est qu'il y est poussé par d'autres corps, quoique je ne voie pas ce qui le pousse; & si je m'aperçois qu'un corps à souffert quelque changement, je dois être convaincu que quelque corps en mouvement en a dérangé les parties.

IV. Quelle cause agit sur les corps sans que les yeux l'aperçoivent.

Cela m'engage à examiner qu'est-ce qui peut ainsi agir sur les corps sans que mes yeux puissent l'apercevoir; & pour tâcher de voir par l'esprit ce qui ne fait point d'impression sur les yeux du corps, je fais réflexion que les corps solides sont entourés d'une matiere fluide que nous sentons bien en certaines occasions; & considérant la composition des corps solides, je remarque ce que peuvent faire ces corps fluides qui les environnent. Il ne m'est pas difficile de voir que les

corps solides sont composés d'une infinité de parties jointes ensemble; que toutes ces parties ne sont pas si fortement jointes, qu'elles ne laissent entre-elles des intervalles ou des petits trous que l'on appelle des pores. Je vois ces pores dans plusieurs corps grossiers, sans avoir besoin d'aucun verre qui grossisse les objets. Un microscope me les découvre dans les corps qui sont plus compactes; & quand je ne saurois les voir, outre qu'une grande quantité d'expériences m'en convainc suffisamment, la raison me montre assez qu'il n'est pas possible qu'un nombre innombrable de parties, dont il y en a de pointues, d'émoussées, d'écornées, & de tant de figures différentes, soient si bien ajustées ensemble qu'il ne reste entre-elles aucun petit espace. Pourquoi n'y concevrai-je pas la même chose que j'aperçois dans un tas de bled, ou dans un monceau de pierres?

V. Les corps sont poreux, même ceux qui sont les plus compactes.

Il ne faut pas que la petitesse des parties nous en fasse juger autrement; car le sable le plus menu doit toujours être considéré en ses petites parties comme un monceau de bled dans les grains qui le composent. Il

VI. Ni la petitesse des parties, ni la dureté d'un corps ne nuisent point à cette expérience.

ne faut pas non-plus qu'une fort grande dureté d'un corps nous fasse croire que peut-être il n'a pas de pores ; car la dureté ne dépend nullement du nombre de pores. Une brique a beaucoup plus de pores qu'elle n'en avoit lorsqu'elle n'étoit que de la glaise : cette glaise ne s'est ainsi durcie qu'à mesure que les parties aqueuses, plus flexibles, plus susceptibles de mouvement que la terre, en ont été détachées par les parties du feu qui ont heurté contre : ainsi cette brique en deveuant dure est devenue fort poreuse.

VII. Les espaces qui sont entre les pores ne sont pas vuides de matiere. La matiere subtile en remplit la capacité.

Après avoir remarqué que les corps sont fort poreux, je conçois ensuite facilement que les pores ne sont pas vuides de toute sorte de matiere ; car ces pores, qui sont de petits espaces, ne peuvent pas être un rien. Ces petits espaces sont de diverses figures, & un rien n'est pas capable de figure : les uns sont ronds, les autres sont quarrés : les uns sont petits, les autres sont grands ; & un rien n'est pas plus grand ou plus petit qu'un autre ; il n'y en a pas de rond ou de quarré. Il faut donc qu'il y ait une matiere assez subtile pour s'insinuer dans tous ces

pores, & en remplir la capacité.

Si cette matiere ſubtile les pénetre avec rapidité, il n'eſt pas poſſible qu'elle ne produiſe du changement dans l'arrangement des parties, qu'elle n'en détache quantité, & qu'elle ne les entraîne avec ſoi, & quelquefois aſſez loin.

VIII. Effets de la matiere ſubtile.

Les effets de cette matiere ſubtile ſont fort ſenſibles, là où elle eſt fort agitée, comme dans les endroits exposés au Soleil. Si l'on y met une fleur hors de ſa tige, elle eſt d'abord flêtrie & deſſéchée; parceque cette matiere ſubtile, à cauſe de ſon agitation, heurtant à diverſes repriſes contre cette fleur, paſſant même très-ſouvent au travers, en détache inceſſamment des parties, & la réduit bientôt preſqu'à rien. Le bois même & pluſieurs autres corps, expoſés au Soleil ou au grand air, perdent en fort peu de temps par la même raiſon beaucoup de leur poids.

IX. Le changement moins ſenſible dans les corps compactes: les parties qui s'en détachent ſont

Si quelquefois on n'aperçoit preſque pas de changement en certains corps, c'eſt qu'ils ſont plus compactes, & qu'ainſi il s'en détache moins de parties, ou que celles qui ſe détachent ſont extrêmement déliées. Tels

en plus petit nombre & plus déliées.

sont les petits corps qui se détachent de l'ambre gris, dont une fort petite quantité donne beaucoup d'odeur à un grand nombre de peaux. Il n'en faut peut être pas la grosseur de la tête de la plus petite épingle pour une paire de ces gands que l'on appelle de frangipane, qui conservent leur odeur pendant neuf ou dix ans.

Les petits corps qui se détachent de ce baume exquis, qu'on nomme apoplectique, doivent être aussi d'une petitesse que l'imagination ne peut presque pas se représenter; puisqu'en ouvrant seulement une petite boëte, toute une chambre en est parfumée; & quoiqu'on l'ait ouverte fort souvent, à peine aperçoit-on quelque diminution après une année.

X. Avantages qu'on retireroit en considérant la composition des corps & la configuration de leurs parties.

Si l'on se rendoit attentif à la composition des corps, à la configuration de leurs parties, à ce que peut une matiere subtile fort agitée, & à ce flux continuel de corpuscules qu'elle cause, on pourroit expliquer beaucoup d'effets sans avoir recours à des antipéristases, à des sympathies, & à tous ces grands mots qui expriment faux, ou qui n'expriment rien. Tâchons de le faire voir par quelques

observations sur la cause des changemens des corps, & par la maniere dont plusieurs effets merveilleux se produisent.

CHAPITRE XII.

Des causes des changemens des corps, & de la production de plusieurs effets que l'on admire.

POur découvrir ces causes, il n'y a qu'à donner quelque étendue à ce qui a été dit. On peut déja voir pourquoi la plûpart des corps ne demeurent pas les mêmes, qu'ils changent fort souvent; c'est qu'ils sont exposés au choc fréquent d'une matiere subtile & agitée qui en dérange les parties, y donne un nouvel ordre, & en emporte même beaucoup avec soi.

I. Le changement des corps vient du choc d'une matiere subtile & agitée.

On voit d'où vient que les corps tendres & flexibles, comme les fleurs, sont fort susceptibles de changement, & comment leurs parties peuvent être plus facilement enlevées & emportées bien loin.

On peut voir aussi comment les

corps mêmes les plus durs peuvent souffrir du changement, si quelques corps bien subtils & fort agités s'insinuent dans leurs pores; car on conçoit aisément qu'après plusieurs secousses, ces petits corps en mouvement en dérangeront les parties. On voit encore comment un nouvel arrangement peut rendre un corps tout-à-fait différent de ce qu'il étoit auparavant, sans qu'il lui arrive autre chose qu'un changement de figure, de configuration, de situation de ses parties. Il n'en faut pas davantage pour changer le bled en pain & en chair. Du bled bien broyé devient de la farine: les parties de cette farine étant bien mêlées avec de l'eau, c'est de la pâte qui s'enfle si quelque corps âcre, distribué par le mouvement de l'eau chaude, la fait fermenter. Cette pâte devient du pain, si mise dans un four les petits corps qui sortent du feu, heurtans contre, détachent les parties d'eau qui sont plûtôt agitées, & laissent la surface seche & dure, à cause qu'elle se trouve plus exposée au choc des petits corps que l'intérieur de la pâte.

II. Comment le bled se change en pain.

III. Comment

Le pain se change en cette liqueur

blanche que l'on appelle chyle, lorsqu'il est broyé avec les dents, & qu'une humeur acide, s'insinuant dans ses plus petites parties, les divise, les agite, les remue, à peu près comme dans un moulin à papier. Du linge, des pieces de drap bien détrempées que des masses pressent, foulent, divisent, deviennent une espece de bouillie blanche. il devient chair.

Le même chyle entrant dans les veines, & de là dans une des cavités du cœur, dès qu'il est autant agité que la liqueur qui s'y rencontre, devient du sang dont les parties les plus subtiles sont les esprits animaux qui montent au cerveau; & les grossieres, à mesure qu'elles entrent dans de petits vaisseaux, qu'elles se coagulent, qu'elles se figent, deviennent chair, os, &c. Ainsi de la farine devient chair par le seul nouvel arrangement que de petits corps lui ont donné.

IV. Les admirables métamorphoses qu'on remarque dans le monde s'operent de même.

C'est de cette même maniere que s'operent dans le monde toutes ces admirables métamorphoses qui l'entretiennent dans l'uniformité & qui l'ornent par des décorations toujours nouvelles. C'est ainsi que se forment dans la terre des pierres de toute es-

pece, des métaux, des minéraux, & toute cette variété de différens corps que l'on y admire.

V. On peut changer un corps dans un autre, en lui donnant un degré d'agitation proportionnée.

Non seulement on peut se persuader que tout se produit par l'action de ces petits corps, lesquels agitans une portion de matiere lui font prendre une nouvelle configuration; mais les hommes mêmes font des transmutations surprenantes, lorsqu'ils savent l'agitation qu'il faut donner à un corps pour lui faire acquérir la configuration de celui auquel ils veulent les transformer; & si l'on pouvoit savoir quelle agitation il faut donner au plomb pour le diviser, le remuer, faire si bien changer de situation à toutes ses parties qu'elles se rangeassent comme sont rangées les parties de l'or, on en feroit de l'or. Mais le malheur est que dans les essais que l'on fait, on est bien plus sûr de changer l'or en fumée, que le plomb en or; & sage est qui résiste à la tentation d'en courir le risque.

VI. Oeufs de poule qu'on fait éclorre en Egypte dans un four.

On a trouvé plus facilement quel degré de mouvement il faloit pour la formation des animaux, en faisant éclorre des œufs sans qu'aucun animal les couve. On l'a si bien sû prati-

quer en Egypte, qu'en peu de jours on fait sortir d'un seul four lentement échauffé 30 ou 40 mille poulets. C'est qu'il faut seulement pour ceci que quelques corps agités s'insinuent dans l'œuf jusqu'au germe, où est le poulet en raccourci, pour le dilater, le faire croître insensiblement, & lui faire prendre la forme que nous apercevons.

VII. Cet usage est ancien. Il n'est pas plus merveilleux, que celui de faire éclorre de la graine de vers à soie.

Presque tous les voyageurs parlent de cette invention des Egyptiens. M. de Monconis en a parlé assez au long dans son voyage. Les anciens en ont aussi fait mention; car Antigonus Caristius, qui écrivoit il y a plus de cinq cents ans, dans son recueil des faits merveilleux, rapporte celui-ci au Chapitre 103. Je m'étonne que cet usage, étant si ancien chez les Egyptiens, ne se soit pas répandu parmi les autres peuples.

Excerpta Antig. hist. mirab. collect. 4. Lugd. Bat. 1619.

On ne fait en cela rien de plus singulier que ce que l'on fait si communément pour avoir des vers à soie. Car ce que l'on appelle de la graine de vers à soie, ce sont de vrais œufs qu'on fait éclorre en les plaçant dans un lieu chaud.

VIII. Tous les

Ainsi naissent une infinité d'ani-

[Ani]maux viennent des œufs.

maux que nous voyons paroître, ſans qu'aucun animal ait couvé les œufs d'où ils ſortent. Je dis les œufs; car après toutes les obſervations qui ont été faites en ce ſiecle ſur ce ſujet, on ne doit pas ignorer que tous les animaux viennent des œufs, & perſonne ne devroit plus oſer dire que pluſieurs ſe forment de la pourriture. L'abſurdité eſt tout-à-fait notoire, & il eſt important de la bien remarquer. Certainement ſi l'on conçoit que des animaux auſſi compoſés que le ſont des mouches, & mille autres inſectes ſi mépriſés par le commun du peuple, mais admirés par les Savans & par tous ceux qui les ont conſidérés avec des microſcopes, ſe forment au hazard de la pourriture; l'on concevroit plus facilement que d'un gros tas de boue, il en devroit ſortir des bœufs & des éléphans; qu'en faiſant pourrir quelques vieux caïers on en verroit ſortir un livre de la plus belle impreſſion, & que d'un tas de vieille ferraille il s'en formeroit une admirable horloge.

IX. Les Loix ſimples de la nature ne

Un peu d'attention fera connoître à tout le monde que les Loix ſimples des communications des mouve-

mens ne peuvent pas former des corps qui ont une infinité d'organes. On conçoit seulement que les animaux étant tous formés en raccourci depuis la création du monde, ils sont de telle maniere dans le germe, que divers petits corps en mouvement peuvent les développer, & les faire éclorre. Mais il faut qu'ils soient dans ce germe. Les sens extérieurs même & l'expérience peuvent convaincre tout le monde que s'ils n'y sont pas, toute la pourriture imaginable, ni tout ce qui fait couver des œufs, ne sauroient jamais les former. Si vous avez des œufs d'une poule qui n'ait point eu de coq, vous auriez beau mettre ces œufs sous des poules, vous les feriez pourrir; & vous les mettriez dans tous les fours d'Egypte, que vous n'en verriez jamais sortir un poulet. Ce poulet est dans le germe qui est venu du coq; & l'on peut apercevoir ce germe simplement avec les yeux, pourvû qu'on ne tombe pas dans la méprise commune. On prend communément pour le germe de l'œuf, un espece de nœud blanchâtre & gluant qu'on aperçoit en cassant des œufs. Ce n'est pas là le germe. Ce sont deux petits

peuvent pas former des corps qui ont une infinité d'organes.

X. Preuve tirée d'un œuf de poule.

cordons qui tiennent d'un côté à la pointe de l'œuf, & de l'autre au jaune de ce même œuf, pour tenir ainsi le jaune toujours suspendu. Le germe n'est qu'un petit point qui se tient toujours sur le haut du jaune à cause de sa légereté. Ainsi, de quelque maniere qu'on tourne l'œuf, il se trouve toujours au-dessus, afin qu'il puisse être immédiatement sous le ventre de la poule qui couve, & qui doit l'échauffer pour le faire éclorre.

Il y a une infinité de preuves qui montrent que tous les animaux ont été formés dès le commencement. Nous en avons donné plus haut quelques-unes; & ce n'est pas ici le lieu d'en apporter de nouvelles preuves. Tant de Savans ont développé ce point, que les animaux & les plantes mêmes sont dans leurs germes, qu'il suffit de renvoyer à tout ce qu'ont dit de beau sur cette matiere MM. Redi, Malpighi, Leewenhoek, Swammerdan, Kerckrine, Drelincourt, M. Dodart, &c.

XI. Inductions qu'on peut tirer de cette vérité.

Je me sers seulement de cette notion pour expliquer comment se produisent tant d'animaux que l'on voit tout d'un coup paroître sans avoir vû

aucun animal qui les ait engendrés: c'est que les œufs ont été quelquefois pondus sur une feuille d'arbre, quelquefois sur du fumier, ou ailleurs; & la chaleur du Soleil, celle du fumier ou des autres corps d'alentour les fait éclorre.

On voit par là pourquoi après des pluies il paroît en certains endroits tant de petits insectes, & qu'il en tombe même quelquefois avec la pluie. Car si le Soleil a donné sur un marais où ces insectes ont répandu une grande quantité de petits œufs presque imperceptibles, plusieurs de ces œufs, remués par quelques tourbillons, & agités par la chaleur, s'élevent en l'air, aussi bien que les vapeurs & les exhalaisons, & retombent avec la pluie. Ainsi lorsqu'il tombe quelque goutte de pluie dans un temps chaud, on peut voir tout à coup à terre de petits animaux, soit qu'un grand chaud ait commencé de les faire éclorre en l'air, soit qu'à mesure que les œufs tombent sur la surface de la terre, il s'y fasse, par la chaleur & les gouttes de pluie, une fermentation propre à les faire éclorre fort vîte. Des Philosophes d'ailleurs Descartes.

habiles, & fort versés dans la Physique, avoient dit bien des pauvretés, & étoient tombés dans des contradictions manifestes avant qu'ils eussent fait attention à ces sortes de principes.

Hector. Boëtius. Aldrovand.

On voit encore par-là comment arrive ce que quelques Historiens disent, que de petits oiseaux, ou des hannetons sortent du fruit de quelques arbres. C'est que de petits animaux y ont laissé des œufs, d'où sortent d'abord des vers, lesquels, quittans plusieurs parties extérieures qui formoient le ver, paroissent sous la forme d'oiseau ou de hanneton; comme il arrive si souvent que des œufs de mouches il s'en forme d'abord des vers d'où les mouches sortent. On voit de même des vers à soie quitter leur forme, & paroître sous celle de papillons. C'est que tout cela est dans le germe qui ne se développe que peu à peu.

On entend aussi par les mêmes notions comment dans une terre où l'on n'a rien semé il y paroît quelquefois du bled ou d'autres grains: c'est que quelque moisson brûlée a été emportée en l'air, que diverses parties du grain sont tombées sur ces terres, &

que les pluies les ont fait fermenter : car on ne doit pas regarder un grain de bled comme renfermant seulement un épi ; on doit le considérer plûtôt comme une de ces masses que l'on trouve dans les poissons, lesquelles renferment une infinité d'œufs, c'est-à-dire, une infinité de poissons qui en éclosent : ou bien, si l'on veut, on peut regarder un grain de bled, comme une figue, qui ne contient pas seulement quelques figues ou un seul figuier ; mais dont les petits grains, qu'on aperçoit & qu'on sent sous la dent, sont autant d'œufs ou de germes qui renferment plusieurs figuiers. C'est pourquoi si, au lieu de mettre une figue en terre, on se contente de graisser une vieille corde avec une figue, & de la couvrir de terre, après que tous ces grains s'y sont attachés, on en voit sortir une pepiniere de Figuiers. * On voit aussi fort facilement qu'un grain de bled en contient une infinité, si l'on considere que d'un seul grain il en sort jusqu'à cent épis, lorsqu'il se trouve dans une terre bien préparée,

* On fait à peu près la même chose pour les plans des meuriers, en graissant une corde avec des meures.

où les sucs & les sels peuvent s'insinuer à propos pour les développer sans les rompre.

Avec ces connoissances, on peut expliquer & produire même des effets assez surprenans. Mais revenons à la maniere dont les plantes se forment, & semblent renaître.

XII. Comment les plantes naissent. Comparaison qu'on en peut faire à ce sujet avec les animaux.

Comme les animaux doivent leur naissance à une matiere agitée, ils lui doivent aussi leur vigueur. Son activité fait leur vie. D'où vient que, si un grand froid fait cesser cette activité, la plûpart des animaux se trouvent presque dans le même état que lorsqu'ils étoient dans l'œuf: ils ne donnent plus de marque de vie, jusqu'à ce qu'un air chaud agite de nouveau toutes leurs parties. Les mouches, qui ne sont pas bien rares, peuvent servir d'exemple journalier. On les voit après les premiers froids rester trois ou quatre mois entiers sans mouvement & sans vie; mais leur petite machine n'est pas plûtôt réchauffée, qu'elle se remue comme auparavant. Beaucoup d'autres animaux ne different pas en cela des mouches. Souvent, pendant les grands froids, on trouve dans des trous à

la campagne des ſerpens glacés après s'être bien entortillés : ils ſont ſi fort gelés, qu'on les caſſe comme du verre ; cependant on en voit quelquefois revenir lorſque le Soleil du printemps a réchauffé l'air, & bien plûtôt encore ſi on les met auprès du feu, ou dans quelque lieu chaud. Je ſais que des perſonnes qui croyoient ces ſerpens pétrifiés, ou devoir reſter toujours dans le même état, ont été bien effrayées de les voir remuer après leur avoir donné rang parmi les curioſités d'un cabinet.

La même choſe eſt arrivée à des arbres gelés, lorſque la pluie ou quelqu'autre accident n'y avoit cauſé aucune corruption. Les pores intérieurs n'étant ni bouchés, ni interrompus par quelque matiere étrangere, le ſuc y montoit & leur rendoit leur premiere verdure. On l'a remarqué ſur-tout à des orangers, à des cyprès, & à des oliviers que l'on avoit cru morts pendant de grands froids. Il eſt certain du moins, à l'égard des plantes, que l'action des petits corps agités, dont nous avons parlé, leur fait prendre, comme aux

animaux, la forme qu'elles ont. Ce sont eux qui s'insinuent dans la graine, qui font crever l'écorce par la fermentation qu'ils y causent, qui développent le germe, cet admirable raccourci de toute la plante, & le font croître par les sucs qu'ils y poussent continuellement.

CHAPITRE XIII.

Des Loix selon lesquelles les corps naturels sont produits. Comment il faut expliquer les mouvemens qu'on attribue à des sympathies, ou à des attractions.

SI l'on admire qu'en supposant seulement une matiere susceptible de toutes sortes de divisions, & de petits corps en mouvement, il se produise tant & de si merveilleux effets dans le monde, on a encore bien plus de sujet d'adorer la sagesse infinie du Créateur, en considérant la maniere simple & uniforme avec laquelle tout se fait. Car, si l'on s'y rend attentif, on verra que les plantes ne se développent, & que tous les autres corps ne sont produits que suivant

suivant cette Loi si simple & si naturelle, que *tout corps doit se mouvoir du côté qu'il est moins pressé.*

Une autre Loi également simple, générale & féconde nous menera au principe de beaucoup de ressorts secrets qui font agir les corps. Cette Loi est que *tout Corps doit se mouvoir en ligne droite, & ne s'en éloigner à la rencontre d'autres Corps que le moins qu'il est possible.* La notion commune que Dieu ne veut rien d'inutile, qu'il agit par les voies les plus courtes, nous montre que cela doit être ainsi; & l'expérience nous le confirme. Quelque détermination que l'on donne à un corps pour le faire circuler, il s'échapera par une ligne droite, s'il trouve quelque issue, & il fera effort pour parcourir un plus grand cercle qui approche plus de la ligne droite.

I. Deux loix simples pour expliquer comment les plantes se développent, & les autres corps sont produits.

Dans les Mails à double allée qui ont un coude fait en demi cercle, une boule poussée vers ce coude, quoiqu'elle y reçoive une détermination à circuler, elle reprend néanmoins d'abord la ligne droite; & lorsqu'elle parcourt le demi cercle, on aperçoit un froissement qui marque

l'effort qu'elle fait pour s'éloigner du centre du demi cercle, & pour parcourir ou une ligne droite, ou un plus grand arc de cercle, si elle n'étoit pas contrainte. Sur cette Loi constante s'établit ce principe non moins constant que, *plus un corps a de mouvement, plus il tend à s'éloigner du centre, & par conséquent à s'élever au dessus des autres corps*

II. Difficulté d'expliquer la cause de la pesanteur des corps. Les loix qu'on vient d'établir éclaircissent un grand nombre de choses difficiles.

Des Personnes d'esprit ont trouvé bien de l'embarras dans les systêmes qu'on a donnés au Public touchant la pesanteur des corps. Et véritablement il n'est pas aisé de donner un systême qui fasse clairement expliquer la pesanteur des Planetes & de tous les corps de l'Univers.

Mais quand on donne l'attention nécessaire au principe que je viens d'exposer, & qu'il est bien pénétré, il suffit pour dissiper un très-grand nombre de difficultés. Cependant ce principe n'est nullement métaphysique. Cent expériences familieres le rendent présent à l'esprit. Que l'on mette auprès du feu une serviette mouillée; les parties d'eau, plus fléxibles que celles de la serviette, seront facilement ébranlées, & bien tôt après

détachées. Mais, au lieu de tomber, on les voit monter, à cause de la secousse qu'elles ont reçue. Les vapeurs tout de même, qui s'élevent de l'eau ou de la terre échauffée par le Soleil, montent autant que leur agitation dure; & dès qu'elle cesse, on les voit retomber. Cela est fort sensible encore dans une buche que l'on met au feu, ou dans une chandelle qui brûle : les parties du bois ou de la chandelle ne sont pas plutôt divisées & agitées, qu'elles s'élevent; & plus forte est la secousse qui fait cette division, plus est grand l'effort que font ces parties pour s'élever, plus est rapide le mouvement avec lequel elles montent.

III. Réponse à ceux qui ont recours à de frivoles sympathies.

Ces exemples sont assez plausibles : mais si quelque Apologiste d'un langage trop populaire, peu accoutumé à rapporter de tels effets au principe qu'on vient de poser, vouloit nous dire que nous ne pénétrons pas le mystere, qui est que les vapeurs s'élevent parceque le Soleil les attire à soi, & que le feu ne monte, & ne fait monter l'eau que par l'amour naturel qu'il a de sa résidence dans le concave de la lune, où il emporte

avec soi tout ce qu'il trouve sur son chemin; nous nous contenterons d'ajoûter que de la poussiere agitée dans une chambre s'éleve vers le plancher: & peut-être n'oseroit-on pas dire, qu'elle ne monte que parceque le plancher l'attire, ou parcequ'elle a de l'amour pour lui?

IV. Comment un morceau de sucre, qu'on met dans un verre, allant au fond, les parties, à mesure qu'il se dissout, se répandent dans l'eau, & montent jusqu'à la surface.

Encore une expérience commune, qui s'explique aisément par ce principe, servira à le confirmer, & à faire voir de quel usage il peut être pour expliquer plusieurs choses. Un morceau de sucre, mis dans un verre d'eau, va au fond, & à mesure qu'il se dissout, ses parties se répandent dans l'eau, & montent jusqu'à la surface: cela surprend. Pourquoi, dit-on, toutes les parties du sucre ne restent-elles pas au fond? Si le morceau va au fond, parcequ'il est plus pesant qu'une égale masse d'eau, chaque partie de sucre ne sera-t-elle pas aussi plus pesante qu'une égale partie d'eau? Comment donc montent-elles dans l'eau? La difficulté est fort juste; mais, le principe supposé, la réponse est facile: les partes dissoutes montent, parcequ'elles ont été agitées en se détachant du morceau

de sucre ; & plus elles ont reçu de mouvement, plus elles doivent s'élever. Que ces parties acquierent du mouvement par la dissolution, on n'en peut pas douter, si l'on considere de quelle maniere l'eau dissout le sucre : elle s'insinue dans les pores, & presse si fort les côtés, qu'elle les sépare, & les écarte : elle leur donne donc du mouvement qui les fait monter. D'où vient que si l'eau est chaude, & qu'ainsi elle entre dans les pores du sucre avec plus de vîtesse, les parties du sucre étant plus agitées monteront & plus haut & plus vîte. Ce qui arrive à chaque partie du sucre arriveroit au morceau entier, si l'eau agitoit toutes les parties sans les détacher. Car alors le morceau entier s'éleveroit comme une bale de plomb, qui a trempé dans un verre plein de vinaigre, s'éleve & surnage après de fréquentes secousses qu'elle a reçues par les parties du vinaigre.

V. Explication de la légereté & de la pesanteur des corps.

Ce principe étant établi, que *plus les parties d'un corps sont agitées, plus il doit s'élever, si rien ne l'en empêche* ; on apercevra tout d'un coup la cause de la pesanteur & de la légereté des corps ; c'est-à-dire, qu'on

verra aisément d'où vient que plusieurs corps montent, & les autres descendent, sans que l'on ait recours à des instincts; car voici tout le mystere. Les corps les plus agités, s'élevant au dessus des autres, sont appellés légers : ceux qui sont moins agités sont affaissés par ceux qui s'élevent : & on les appelle pesans. Ainsi la matiere subtile, ou les petits corps subtils, que nous ne voyons pas, étant plus agités que tous les autres, seront très-légers, s'éleveront au dessus de tous les corps visibles, & tendront toujours à s'élever même au dessus de l'air. L'air, qui contient beaucoup de ces petits corps agités, doit s'élever au dessus de tous les corps grossiers; & de tous les corps grossiers, les plus poreux seront les plus légers, parcequ'ils ont dans eux-mêmes plus de matiere subtile qui sert à les élever au dessus des autres. S'il arrive que les parties des corps même les plus compactes soient fort agitées par quelque cause que ce soit, & que quelques-unes acquierent plus de mouvement que n'en ont les parties de l'air, elles ne manqueront pas de s'élever au dessus

de l'air. Ainsi plusieurs parties de mercure, quoique le plus pesant des minéraux, à cause qu'elles sont dans une agitation continuelle, s'évaporent & s'élevent dans l'air. Un corps même dont la surface n'a point de mouvement s'élevera en l'air, si l'on trouve le moyen de lui mettre au dedans quelque matiere fort agitée. Ainsi l'on fait monter le long d'un bâton un œuf exposé au grand soleil, après l'avoir vuidé,& rempli de rosée dont les parties sont très-susceptibles d'agitation.

Si avec quelque attention à ces principes on vouloit leur donner un peu plus de jour que nous ne devons le faire ici, on verroit la cause d'une infinité d'effets, & on leveroit les difficultés qui peuvent se présenter à l'esprit; & comme on seroit en état d'expliquer plusieurs merveilles de la nature, on éviteroit l'inconvénient où tombent beaucoup de personnes qui se défient de tout, ou qui ne se défient de rien, parceque tout leur est également inexplicable.

VI. Illusion de ceux qui admettent des sympathies ou attractions.

Voyons comment il faut expliquer les effets que l'on attribue à des sympathies, ou à des attractions.

Lorsque plusieurs corps étant séparés, on s'aperçoit que ce qui fait impression sur l'un, fait la même impression sur l'autre, ou qu'il arrive au premier tout le contraire de ce qui arrive au second, ou qu'ils s'approchent ou s'éloignent l'un de l'autre, ou qu'enfin, les joignant ensemble, quelques-uns se réunissent, & les autres s'éloignent; ce sont-là des corps entre lesquels on dit qu'il y a de la sympathie, ou de l'antipathie. Mais quand on ne se paye pas de mots, & qu'on est une fois bien convaincu que les corps ne sont pas capables d'amour ni de haine, de fuir quelque chose ou de la rechercher, il est naturel qu'on cherche la cause physique de ces mouvemens que l'on remarque dans ces corps, & il est bien juste en même temps qu'on se fasse une loi, en cherchant ces causes, de ne dire jamais qu'un corps s'approche d'un autre par l'amour qu'il a pour lui, & qu'il s'en éloigne par une horreur naturelle qui lui est particure : ainsi on doit recourir à d'autres principes. Voyons si ce qui a été dit dans les Chapitres précédens, de l'arrangement des parties semblable ou

différent qui se trouve parmi les corps, du flux continuel des parties qui se détachent, & de la notion de la pesanteur & de la légereté, pourroit être de quelque usage pour expliquer ces mouvemens que l'on attribue à la sympathie & à l'antipathie.

VII. La notion de la pesanteur & de la légereté sert à expliquer ces sympathies.

Pour commencer par les corps qui se touchent, on met par exemple dans une même phiole de l'eau, de l'esprit de vin & de l'huile : quelque agitation que l'on donne à ces trois liqueurs pour les bien brouiller ensemble, elles se démêlent ; & suivant la notion que nous avons donnée de la pesanteur, l'esprit de vin, dont les parties sont plus subtiles & plus agitées que celles des deux autres liqueurs, prend le dessus : l'huile, dont les parties branchues & embarrassées laissent une grande quantité de pores & contiennent par conséquent beaucoup de matiere subtile, prend le second rang : & l'eau, moins agitée que l'esprit de vin, & moins poreuse que l'huile, se place au fond.

VIII. La conformité qui se trouve dans l'arrange-

Ainsi, sans avoir donné à ces liqueurs un instinct secret qui leur fasse chercher leur semblable, la seule diversité de pesanteur les fait dé-

ment des parties de certains corps les fait lier ensemble.

brouiller, si elles sont mêlées, jusqu'à ce que celles qui pesent également soient réunies. Quelquefois la conformité qui se rencontre dans l'arrangement des parties de certains corps les fait lier ensemble, lorsqu'ils s'unissent difficilement avec d'autres: ainsi l'eau & le vin, l'huile & la cire s'unissent facilement; au lieu que le vin s'unit difficilement avec l'huile.

C'est par cette raison que l'on remedie à la pipuure d'un serpent, d'une araignée, ou d'un scorpion, en mettant l'animal écrasé sur la piquure; car le venin qui entre dans la main, se joignant plus facilement avec ce qui est resté dans l'animal, qu'avec les humeurs qui se trouvent dans la partie piquée, se réunit à l'animal, pourvû que la chaleur qui est dans la partie blessée entretienne l'ouverture des pores fort libre.

IX. La seule conformité de la figure des pores des deux corps est la cause de plusieurs effets singuliers. Différens exemples.

Souvent la seule conformité qui se rencontre entre la figure des pores d'un corps & celle des pores d'un autre corps, est la cause de plusieurs effets particuliers. Il n'en faut pas chercher d'autres pour expliquer comment certaines liqueurs ne sont propres qu'à dissoudre certains corps, ou

que l'eau s'imbibe plus facilement dans certaines terres que dans d'autres. On peut même, par cette conformité des parties & des pores, expliquer d'où vient que l'eau & la chaux jointes ensemble s'échauffent si fort qu'elles brûlent; au lieu que la chaux & l'huile, quoique plus combustibles, ne s'échauffent nullement. La raison en effet de cette différence remarquable ne vient-elle pas de ce que les pores de la chaux sont disposés à donner entrée à l'eau, & ne le sont pas pour la donner à l'huile? Les parties de l'huile, crasses & branchues, ne peuvent pénétrer les pores de la chaux: elles les entourent seulement, & n'y produisent aucun changement; au lieu que les parties de l'eau, plus fléxibles & plus déliées, entrant bien avant dans les pores de la chaux, en pressent, comme autant de coins, de tous côtés les parties; comme nous voyons que si de l'eau entre dans les pores du bois, elle en presse si fort les parties, qu'elle enfle les ais, les portes, & leur fait faire des mouvemens assez violens pour les contourner. Cet effet est fort remarquable; mais celui que l'eau produit dans la

chaux doit l'être bien davantage. Car le feu ayant formé une très-grande quantité de pores dans la pierre que nous appellons chaux, & s'étant fait des ouvertures de tous côtés, ensorte que toutes les parties tiennent fort peu les unes aux autres, il est clair que celles qui entreront dans les pores, & qui presseront de tous côtés les parties de la chaux, les désuniront & les écarteront d'abord avec vîtesse. Ce qui arrivant dans la plûpart des pores, il doit se faire un choc général de toutes les parties les unes contre les autres. Si l'on le conçoit ainsi, on doit voir qu'un si grand mouvement ne peut pas manquer de causer une grande chaleur, & que toutes ces parties si agitées doivent diviser presque tout ce que l'on jettera dans la chaux.

X. Ces notions suffisent pour expliquer plusieurs autres faits.

Il ne faudroit pas beaucoup s'écarter de ces notions pour expliquer comment un corps est aisément dissous dans une liqueur, & ne peut l'être dans une autre, ou que de l'eau s'imbibe plus facilement dans certaines liqueurs que dans d'autres; comment des liqueurs mêlées ensemble se fermentent, au lieu que d'autres

ne se fermentent point. On expliquera même, si l'on veut, comment certaines plantes peuvent être propres à purger la bile, & d'autres plantes les autres humeurs. Car, sans prendre parti dans cette grande question agitée entre les Galenistes & les disciples de Paracelse, savoir, si c'est par sympathie ou par antipathie que cela se fait; on pourroit se contenter de dire, que toute purgation étant une suite de quelque fermentation, il arrive souvent que la fermentation qu'excitent dans l'estomac certaines drogues est générale, parcequ'il n'est pas difficile que ce qu'il y a d'adhérant dans l'estomac soit détaché & entraîné par une agitation capable d'exciter toutes les humeurs; mais qu'il se peut faire aussi que le suc de certaines plantes ne soit propre qu'à faire fermenter une telle humeur, & non pas l'autre, suivant ce que l'on expérimente dans le mélange des liqueurs.

XI. Pourquoi certaines plantes croissent dans un pays, & ne peuvent croître en d'autres.

A propos de plantes, je pense que sans recourir à la sympathie tout le monde est capable de voir d'où vient que des plantes se nourrissent dans certaines terres par la conformité de

leurs pores avec les sucs de la terre; au lieu qu'elles ne sauroient croître là où cette conformité ne se rencontre point.

Enfin c'est tantôt par la pesanteur, tantôt par le seul arrangement des parties, différent ou semblable, que se fait, dans les corps qui se touchent, ce que l'on attribue à la sympathie & à l'antipathie.

XII. Comment les corps éloignés agissent les uns sur les autres.

Pour les corps qui sont éloignés, il faut faire attention à la communication que peut entretenir entr'eux le flux continuel des petites parties qui se détachent de tout le corps. Car, par ce moyen, les uns peuvent agir sur les autres; & suivant les dispositions qui se rencontrent entre-eux, les uns sont susceptibles de certaines impressions, & les autres ne le sont pas; ou bien ce qui fait une telle impression sur ce corps, en fera une toute différente sur celui qui est autrement disposé. Et si l'on veut voir plus exactement d'où vient que ces petits corps vont plûtôt d'un certain côté, que d'un autre, & qu'ils se joignent plûtôt à ceux-là qu'à ceux-ci, il faut dire d'eux ce que nous avons dit des liqueurs, dont les unes se ioignent facilement, & les autres fort difficilement.

Un autre principe fera connoître d'où vient que dans quelques corps bien éloignés l'un de l'autre, on aperçoit des mouvemens fort semblables. On se tromperoit si l'on prétendoit qu'il y a toujours entre-eux une communication de corpuscules. Ils sont quelquefois si éloignès, qu'il n'est pas possible de concevoir cette communication; & quand on seroit aussi capable de persuader & d'imposer agréablement que M. Digby, je ne pense pas qu'on pût se faire croire pendant long temps. Ces mouvemens à peu près semblables, qu'on remarque dans quelques corps fort éloignés, doivent être attribués à ce principe; *Qu'une même cause agit également sur les corps qui ont les mêmes dispositions*, comme une même vibration dans l'air fait résonner en même temps deux cordes de luth qui sont à l'unisson: ainsi le Soleil excite le même mouvement dans deux plantes de même nature, quoiqu'elles soient fort éloignées l'une de l'autre: Ainsi l'air est dans un degré de chaleur propre à faire fleurir les vignes, à exciter de la fermentation dans les groseilles, les framboises & semblables: il pourra aussi

XIII. Principe pour expliquer la cause des mouvemens semblables dans des corps bien éloignés.

caufer de la fermentation dans le vin, quoique dans un tonneau, & dans des framboifes ou des grofeilles confites, parcequ'il refte encore beaucoup de parties, dans le vin ou dans les fruits, qui ont la même configuration, la même difpofition intérieure que ce qui eft fur la plante. Car enfin, s'il eft vrai que le vin que les Anglois vont prendre aux Canaries, en Guienne & en Efpagne, fouffre quelque agitation ou fermentation lorfque les vignes font en fleurs, eft-il bien croyable que les petits corps, fe détachant de la vigne qui fleurit en Efpagne, viennent d'abord en Angleterre pour y produire cet effet? Et que ces flottes de corpufcules qui viennent d'Efpagne, des Canaries, & de Guienne, aillent chacune chercher fort diftinctement le tonneau de leur vin, comme le Chevalier Digby a voulu le faire entendre? Cela paroît affez grotefque; & eft néanmoins beaucoup plus fupportable que ces inftincts, ou ces amours naturels, que quelques-uns donnent aux corps, pour expliquer ce qui leur plaît; car ceux-ci confondent entierement la notion de l'efprit avec celle du corps, & les au-

tres outrent ſeulement l'expiration des corps, qui eſt certaine, pour expliquer une vérité dont tout le monde devroit convenir, *que c'eſt toujours par l'impreſſion de quelque matiere, quoiqu'inſenſible, que ſe produiſent tous les mouvemens des corps qu'on appelle ſympathiques, ou antipathiques.*

XIV. Le même principe doit s'appliquer aux attractions.

Il ne faut pas raiſonner autrement de ce que l'on attribue à des attractions. Si un corps va vers B. plûtôt que vers C. c'eſt qu'on le pouſſe, & qu'il eſt moins preſſé du côté de B. que du côté de C. Il arrive toujours dans ces occaſions ce que l'on remarque dans une pompe d'où l'on tire l'air en élevant le piſton : l'eau monte dans la pompe, parcequ'elle eſt preſſée au dehors par l'air, & qu'elle ne l'eſt pas dans l'ouverture qui répond au piſton. Comme il ſeroit abſurde de dire que le piſton l'attire, il doit l'être toujours de dire qu'un corps en attire un autre. Le mouvement d'attraction entre deux corps qui ne ſont pas attachés eſt inconcevable ; c'eſt une vraie chimere : mais, parcequ'on ne voit pas ce qui pouſſe ces corps, on dit qu'ils s'attirent. Cependant un eſprit un peu attentif peut ſouvent

apercevoir d'où vient l'impulsion, ou au moins d'où elle peut venir. On sait que tous les corps sont entourés d'une matiere fluide, & qu'ainsi on peut comparer ceux qui sont entourés d'air à ceux qui sont dans l'eau : qu'on considere donc ce qui arrive en cette rencontre. Si deux corps sont dans l'eau à un demi pied l'un de l'autre, & qu'on écarte l'eau qui est entre A. & B. pour y faire succéder un corps plus subtil, on conçoit facilement que ces deux corps doivent s'approcher, parcequ'ils sont moins pressés en A. & B. que dans les côtés opposés. Or c'est ce qui arrive à la plûpart des corps que l'on voit s'approcher. Quand on s'y prend ainsi pour expliquer comment deux aimans, ou le fer & de l'aiman, s'approchent, on dit quelque chose de clair.

XV. Le systême des attractions renouvellé par les Anglois, & combattu par les François.

Enfin je ne puis me dispenser de dire que je ne suis pas moins surpris que l'ont été Messieurs de l'Académie Royale des Sciences de Paris, d'apprendre que de savans Anglois ont voulu renouveller le systême des attractions. M. de Montmort, Membre de la Société Royale de Londres, comme il l'étoit de l'Académie de

Paris, ne put pas non plus goûter ce syſtême.

C'eſt ce qui fit dire à M. de Fontenelle dans ſon éloge : A quelque point que le flatât l'honneur d'être Membre de la Société Royale, il ne le ſéduiſit pourtant pas en faveur des attractions, abolies, à ce qu'on croyoit, par le Carteſianiſme, & réſſuſcitées par les Anglois, qui cependant les cachent quelquefois pour l'amour qu'ils leur portent. M. de Montmort a eu de grandes querelles ſur ce ſujet avec M. Taylor ſon ami particulier, & compoſa même avec ſoin une aſſez longue diſſertation, par laquelle il renvoyoit les attractions dans le néant, d'où elles tâchoient de ſortir. M. Taylor y répondit peu de temps après. Il eſt certain que ſi on veut entendre ce qu'on dit, il n'y a que des impulſions ; & ſi on ne ſe ſoucie pas de l'entendre, il y a des attractions, & tout ce qu'on voudra : mais alors la nature nous eſt ſi incomprehenſible, qu'il eſt peut-être plus ſage de la laiſſer là pour ce qu'elle eſt.

Hiſt. de l'Acad. des Scien. an. 1719. pag. 91.

CHAPITRE XIV.

Qu'il y a beaucoup de pratiques qu'on a regardées durant long-temps comme des secrets naturels, & qu'on a reconnu dans la suite être superstitieuses.

I. Diversité des superstitions, suivant la diversité des hommes qui se laissent séduire.

TOus les prétendus secrets qui trompent les hommes ne sont pas de même nature. Comme il y a des personnes qui ont ou peu de piété, ou peu d'esprit, quelque secret qu'on leur enseigne, pourvû qu'ils en esperent quelque avantage, ils ne font nulle difficulté de s'en servir, sans examiner s'il a de la proportion avec l'effet qu'ils en attendent.

Il y a au contraire des personnes d'esprit & de piété qui n'useroient jamais d'aucun secret, s'il ne paroissoit physique. Mais aussi la moindre ressemblance leur fait croire qu'il est naturel ; & quand ils ne peuvent apercevoir aucune raison qui les satisfasse, ils se rassurent sur la prétendue impénétrabilité des secrets de la nature, & recourent aux ressources des Stoïciens, qui prétendoient qu'on

pouvoit naturellement deviner par les entrailles des bêtes, quoiqu'ils ne puſſent en donner la raiſon. Qui eſt-ce, vous diſent-ils, qui connoît la vertu de toutes les plantes? Qui ſait d'où vient que la ſcammonée purge, & que l'ariſtolochie guérit ou préſerve de la morſure des ſerpens.

Quid ſcammoneæ radix ad purgandum? Quid Ariſtolochia ad morſus ſerpentum poſſit? *Cic. lib.* 1. *de Divinatione.*

Telle eſt la diſpoſition de la plûpart des hommes; & c'eſt ce qui leur a fait ajoûter foi à une infinité de faux ſecrets, que la ſuperſtition ou l'impoſture ont introduits dans le monde. On n'a pas craint de dire que parmi les plantes, il y en avoit qui donnoient la vertu de deviner, d'autres qui rendoient inviſibles, & d'autres qui briſoient des ſerrures & faiſoient ouvrir les portes; & mille autres folies de cette nature, capables de brouiller toute l'hiſtoire naturelle.

II. Livres des Naturaliſtes pleins de fables & de pratiques ſuperſtitieuſes.

Pline, qui d'ailleurs a fait quartier à un fort grand nombre de fables & de pratiques ſuperſtitieuſes, ſe plaint de ces abus, & reconnoît qu'il ſeroit important qu'on travaillât à démêler la vérité d'avec le menſonge, & qu'on s'appliquât à diſcerner les effets naturels d'avec ceux qui ne le ſont pas. Mais c'eſt à quoi juſqu'à pré-

sent on s'est fort peu appliqué. Ceux qui ont ramassé des secrets de la nature ont été la plûpart moins exacts que lui; & tous les jours on voit augmenter le nombre des prétendues vertus des choses naturelles, sans examiner si tout ce qu'on en dit a quelqu'autre fondement que la crédulité ou la superstition des peuples.

Le même Pline a fait voir par des milliers d'exemples, dans le 26. 27. & sur tout dans le 30. & 37. livres de l'Histoire naturelle, qu'il y avoit une infinité de prétendus secrets des Magiciens, où l'on n'apercevoit rien que de physique. Car, pour produire des effets fort extraordinaires, il ne falloit souvent, disoit-on, que couper une certaine plante, porter sur soi la dent d'une belette, l'ongle d'un certain oiseau, ou quelques morceaux de quelque pierre difficile à trouver; joignant quelquefois à tout cela l'observation des saisons, l'aspect des Astres, & certaines autres circonstances qui paroissent physiques.

On osoit avancer qu'on devinoit en portant dans sa bouche, sous la langue, une petite pierre qui se trouve à la tête des tortues d'Inde. Cette

pierre donnoit ordinairement la vertu de deviner depuis le lever du ſoleil jusqu'à midi. Le premier & le quinzieme de la lune on pouvoit deviner tout le jour ; mais ſur le déclin de la lune, elle ne faiſoit deviner que la nuit. Pline a écrit cette folie, & Marbode, Evêque de Rennes au onzieme ſiecle, l'a miſe en vers :

Indica teſtudo mittit lapidem cheloniten,
Gratum, purpureo varioque colore nitentem.
Quem, ſi ſub lingua, loto quis geſſerit ore,
Poſſe Magi credunt tunc divinare futura,
Orto mane die ſextam duntaxat ad horam,
Tempore quo luna ſuccreſcens cernitur orbis.
Sed Lunâ primâ lapidis prædicta poteſtas
Totius fertur ſpatio durare diei.
Quinta poſt decimam concordant tempora prima.
At decrementi lunaris tempore toto,
Ante diem lapidi tantum manet illa poteſtas.

III. Secrets prétendus naturels, reconnus superstitieux.

Il ne falloit ajoûter à cela qu'un peu de galimathias sur les propriétés de la lune, & ses rapports avec les corps sublunaires, pour faire croire à quelques personnes que cela pouvoit bien être naturel. Les peuples s'y laissent aisément tromper ; & on a vû durant long-temps regner dans le monde certains usages, comme s'ils étoient naturels, qu'on a reconnu dans la suite être évidemment superstitieux. Les secrets de l'Astrologie judiciaire, dont les erreurs sont fort bien exposées dans la Bulle de Sixte V. tiennent le premier rang dans cette classe ; parceque durant très-long-temps une infinité de gens en ont été entêtés. On ne l'a gueres moins été des Talismans, des *Amulettes*, ou préservatifs : cependant on a reconnu dans la suite que leurs prétendus effets étoient chimériques, ou ne pouvoient être naturels. L'usage en a été déclaré superstitieux, & il a été condamné non-seulement par l'Eglise & par les loix des Princes Chrétiens, mais même par les Empereurs payens. Nous en parlerons dans la troisieme Partie.

IV. Erreurs

Ces Avocats dont parle Ælius Lampridius

Lampridius, qui pour réussir dans le Barreau achetoient la membrane que les enfans en naissant ont quelquefois sur la tête, ne faisoient rien en cela que bien des gens ne crussent physique. Cet usage devint commun, & il a duré plusieurs siecles. On s'imaginoit que cette coeffe naturelle étoit une cause de bonheur. Saint Chrysostome a prêché contre cette erreur; & Balsamon * dit que de son temps des Evêques dans un Synode, s'appliquant à détruire les pratiques superstitieuses, découvrirent qu'un honnête homme portoit sur soi une de ces coeffes, & le mirent en pénitence. On ne l'accusoit pourtant pas d'avoir prononcé des paroles, ni d'avoir fait aucune autre chose qui marquât ouvertement la superstition; mais seulement d'avoir recherché un effet par un moyen qui ne pouvoit naturellement le produire. On est présentement revenu de cette folie, & il ne reste des traces de cet usage que dans le proverbe *il est né coeffé*, pour exprimer qu'un enfant a été heureux depuis sa naissance.

sur la coeffe des enfans nés coeffés, condamnée par les Conciles.

* *In Can. 61. in Trullo.*

On a conservé un peu plus de foi pour les effets prodigieux attribués

V. Erreurs sur

La vertu des pieres précieuses.

à certaines pierres. Il y a encore des personnes qui croient la Turquoise capable de préserver des chûtes & de plusieurs autres accidens. Anselme Boëce *a* & François Ruëus *b* en ont rapporté diverses merveilles, lesquelles pourtant, de leur aveu, ne sauroient être produites naturellement. Les PP. Kirker & Gaspard Schot ont remarqué qu'on s'est servi de l'aiman pour des usages évidemment superstitieux; & j'ai ouï dire plusieurs fois que quelques personnes s'étoient communiqué des secrets à plus de cinquante lieues loin par le moyen de deux aiguilles aimantées. Deux amis prenoient chacun une boussole, autour de laquelle étoient gravées les lettres de l'alphabet; & on prétend qu'un des amis faisant approcher l'aiguille de quelqu'une des lettres, l'autre aiguille, quoiqu'éloignée de plusieurs lieues, se tournoit aussi vers la même lettre. Je n'assure point le fait. Je sai seulement que quelques personnes, comme Salmut, l'ont cru possible; que plusieurs Auteurs ont réfuté cette erreur; & qu'il n'est que trop vrai que des choses purement natu-

a *De lapid. & gemmis l. 2. cap. 116.*

b *De gemmis cap. 18.*

VI. Usage de l'aiman pour se parler de loin.

Sed & duarum pixidum nauticarum opera, quæ quidem alphabeto circumscriptæ sint, amico longè absenti, etiam carceribus occluso, pote-

telles ont servi à produire des effets qui ne pouvoient être naturels, sans qu'on aperçût d'autre marque de superstition, que d'avoir voulu s'en servir pour produire un effet qu'on ne pouvoit naturellement se promettre.

ris incumbentia nunciare. *In Pancirolli nova reperta*, pag. 578.

VII. Usage de l'Aëtite pour découvrir les voleurs.

Une des pierres dont on se sert depuis très-long-temps pour un usage qui ne peut être naturel, c'est l'Aëtite. Dioscoride dit *a* qu'on s'en servoit en cette maniere pour découvrir les voleurs : On la broyoit, & mélant la poudre dans du pain fait exprès, on en faisoit manger à tous ceux qui étoient soupçonnés ; & on assure que le voleur ne pouvoit avaler le morceau. Belon * rapporte que les Grecs font communément la même chose, si ce n'est qu'ils y joignent quelques prieres.

a *Lib.* 5. 118.

* *Obs. lib.* 2. *cap.* 23.

Cette superstition est fort ancienne, comme on peut le voir dans les Notes de M. Gale sur Jamblique, dans le Glossaire de Lindenbrok *in leges antiquas*, & dans ceux qui ont commenté ces paroles du canon du Concile d'Auxerre : *Qui sortes de ligno aut pane faciunt.*

Plusieurs ont écrit qu'on décou-

vroit les larcins par diverses pratiques, qui paroissoient naturelles; comme on a prétendu que les diamans, l'émeraude & les perles, faisoient connoître les adulteres.

Zara & Peucer disent qu'on découvroit les voleurs par le mouvement d'une hache plantée à un pieu, ou à une longue perche. Il a y eu des gens qui ont fait métier de découvrir les voleurs & les vols par le moyen d'un Astrolabe; & il s'est trouvé plusieurs Philosophes qui croyoient voir bien clairement la raison de cette pratique. Le Ciel, disoient-ils, est un livre dans lequel on voit le passé, le présent & l'avenir. Il est dit dans Joseph & dans Origene que Jacob avoit lû dans les Tables du Ciel: pourquoi ne pourroit-on pas lire aussi les évenemens du monde dans des Tables qui représentent la situation des corps célestes? Combien de pauvretés ne s'est-il pas dit en ce siecle là-dessus, par Postel, par Flud, par Agrippa, & par l'Auteur des Curiosités inouïes?

VIII. Défense d'avoir recours à l'Astrolabe.

L'Eglise, qui ne peut être séduite par ces folies, les avoit condamnées il y a très-long temps; & on lit dans

plusieurs anciens Pénitentiaux, que celui qui aura cherché dans un Astrolabe des choses perdues, ou dérobées, sera pénitence deux ans. Au douzieme siecle, un Prêtre par simplicité alla chez un Devin, non pas pour invoquer le Démon, mais pour savoir si l'Astrolabe indiqueroit le vol qui avoit été fait à une Eglise. Le Pape Alexandre III. en fut informé; & la simplicité du bon Prêtre n'empêcha pas que son action ne parût une faute considérable, & qu'on ne l'éloignât de l'Autel durant plus d'un an.

pour découvrir les larcins.

Je ne sai si le saint Pere auroit été plus indulgent à l'égard de ceux qui veulent découvrir les meurtriers avec la Baguette. Quoi qu'il en soit, il n'est que trop constant qu'on se laisse souvent tromper par des apparences physiques, & qu'il y a des pratiques superstitieuses où l'on ne voit point les marques ordinaires des superstitions grossières.

Voilà apparemment de quelle maniere il s'est répandu dans le monde une infinité de fables, qui produisent plus de mal qu'on ne croit ordinairement; parcequ'il n'est rien qui donne plus de lieu à la fourberie des mé-

chans, à la superstition des simples, & à l'obstination de ceux qui veulent être incrédules sur toutes choses.

IX. Nécessité de faire la critique de l'histoire naturelle. Qui sont ceux qui pourroient y réussir.

On rendroit un grand service au public, si, faisant de fréquentes revues sur l'Histoire Naturelle, on s'appliquoit à la renfermer dans les bornes de la vérité. La matiere est belle & abondante; & si on remontoit jusqu'à l'origine des fables, elle deviendroit également curieuse & instructive. Nous pouvons ajoûter que le sujet seroit tout nouveau. Car quoique bien des gens aient montré la fausseté de plusieurs faits crus trop légerement, ce qu'ils en ont dit ne se trouve qu'en divers endroits écartés, qui échapent presque à tout le monde; outre qu'il s'en faut beaucoup qu'on n'ait fait jusqu'à présent ce qu'il faudroit pour démêler la vérité d'avec le mensonge, dans la plupart des merveilles de la Nature.

Il seroit à souhaiter qu'une Compagnie aussi éclairée que celle de M^rs. de l'Academie Royale des Sciences voulût bien s'y appliquer. Que ne pourroit-on pas espérer d'une Assemblée composée de tant de personnes habiles, qui, par la protection du plus

grand Prince du Monde, peuvent faire des expériences par toute la Terre? Et que ne devroit-on pas se promettre des soins de son Illustre Président, qui anime tous les Académiciens par son exemple, & qui s'applique avec tant de succès à faire fleurir les Sciences & les beaux Arts. On reviendroit insensiblement de bien des fables, qui sont cause que les uns n'osent décider sur quoi que ce soit, & que les autres regardent comme naturels des effets qui ne peuvent l'être.

Fin du premier Livre.



DISCERNEMENT
DES EFFETS NATURELS
D'AVEC CEUX QUI NE LE SONT PAS.
AVEC
L'HISTOIRE CRITIQUE
Des Pratiques Superstitieuses, qui ont séduit les Peuples & embarrassé les Savans.

LIVRE SECOND.

Du Discernement de la vérité & de la fausseté des effets surnaturels.

CHAPITRE PREMIER.

Quelle est la cause des Effets qui ne sont pas naturels. Nécessité d'admettre des esprits, & de leur attribuer ce qui ne peut être produit par les Corps. Source de l'incrédulité de plusieurs personnes à l'égard des prodiges & des miracles.

1. Effets qui prouvent nécessairement l'existence des mauvais esprits.



S'IL y a des effets qui ne peuvent être produits par les corps; il faut nécessairement qu'il y ait dans le monde autre chose que des corps. Et si parmi

ces effets prodigieux il y en a qui ne portent pas les hommes à Dieu, & qui les fassent tomber dans l'erreur & dans l'illusion, c'est encore un argument invincible qu'il faut reconnoître d'autres êtres que l'être tout parfait, & les corps. Ainsi les effets extraordinaires, qui, ne pouvant être révoqués en doute, ne peuvent être attribués ni à Dieu ni aux corps, sont une preuve incontestable qu'il faut admettre des esprits créés & finis, capables d'amuser les hommes, & de les séduire par des prestiges.

II. Existence des esprits fondée sur l'Ecriture, & sur les notions de tous les peuples.

Donc, quand la Religion ne nous auroit pas enseigné d'une maniere aussi claire & aussi évidente l'existence des esprits séparés des corps, j'ose dire que des effets extraordinaires, tels que la découverte de plusieurs choses cachées par le tournoyement de la Baguette, seroient une très-forte preuve qu'il y a des esprits séducteurs. Mais l'Ecriture ne nous permet pas de douter de ce point. C'est assurément de tous les articles de foi le mieux établi, le moins contesté, & le plus universellement répandu dans le monde. Maimonides a prouve avec beaucoup d'érudition

a *More Nev.*

voch. p. 3. cap. 46.

& de jugement, qu'avant Moïse les Sabéens, les Egyptiens & les Chaldéens connoissoient des Génies bons & mauvais. Tous les anciens Poëtes & Philosophes ont reconnu ce dogme; & nous voyons dans l'Histoire de la conversion des peuples, qu'on l'a toujours trouvé bien établi parmi les nations les plus reculées.

On se tromperoit si on s'imaginoit que c'est une preuve de la grossiereté de quelques nations. Les peuples les plus polis n'ont point été différens sur ce point de ceux qu'on appelloit barbares; & on peut voir dans les ouvrages de Porphyre *b*, de Jamblique *c*, & de Saint Clement d'Alexandrie, combien la doctrine des Grecs étoit semblable à celle des Egyptiens touchant l'existence des bons & des méchans esprits, c'est-à-dire, des Anges & des Démons. Car, comme l'ont remarqué Origene *d* & S. Augustin *e*, *partout où dans l'Ecriture on trouve ce mot de Démons*, il n'y est employé que pour signifier les malins esprits; & ce sens est tellement passé en usage parmi les hommes, qu'il n'est presque personne qui ne le prenne en mauvaise part.

C'est donc un sentiment reçu par

b *De abstinentia epist. ad Amb. apud Jos. de prop.*

c *De Mysteriis*,

d *Contra Cels. l. 5. 233. & 234.*

e *De Civit. Dei, lib. 9. cap. 19.*

tout qu'il y a des esprits occupés à séduire. Et certes dans les premiers siecles de l'Eglise, on en voyoit des preuves qui ne laissoient aucun lieu d'en douter. Comme les miracles des Chrétiens étoient très-fréquens, les Démons, pour en diminuer la force, séduisoient souvent les hommes par des prestiges. Il est vrai que ce qu'on racontoit de prodigieux étoit souvent l'effet de l'imposture & de la fourberie des hommes. Mais il est constant aussi qu'il se faisoit de vrais prodiges par la puissance des esprits trompeurs. Tout ce que l'antiquité a dit de Simon le Magicien ne peut être une fable; & quoiqu'il faille rabattre beaucoup du récit de tous ces effets prodigieux qui entretenoient la superstition des peuples, il ne laissoit pas d'y avoir des faits notoires, qui ne pouvoient être produits ni par les secrets ressorts de la nature, ni par la force & l'industrie des hommes.

Aussi les Chrétiens nouveaux convertis, qui, désabusés des folies du Paganisme, tenoient les yeux ouverts sur toutes les pratiques des Gentils pour en découvrir les fourberies, reconnoissoient qu'il se faisoit quel- III. Sentimens des premiers Chrétiens sur ce sujet.

quefois des prodiges, & apprenoient souvent par une voix miraculeuse que c'étoient les Démons qui les opéroient. On peut voir ce qui en est dit dans l'Octavius de Minutius Felix. Cet excellent Orateur du second siecle, qui, développant avec beaucoup d'esprit les folies & les mensonges des Idolatres, a dit avec tant de grace & de vérité, que *les Oracles ont commencé à se taire, à mesure que les hommes ont commencé à se polir*, convaincu néanmoins que tous les prodiges qu'on racontoit n'étoient pas une imposture : » Je veux, dit-il, » monter à la source de l'erreur, & » découvrir l'abîme d'où sont sorties » tant de ténebres. Il y a des esprits » malins & vagabonds, qui ont gâté » toute la beauté de leur naissance par » les souillures du monde. Ces misé- » rables, après avoir perdu les avan- » tages de leur nature, & s'être plon- » gés dans les vices, tâchent, pour se » consoler, d'y précipiter les autres ; » comme ils sont corrompus, ils ne » se plaisent qu'à corrompre ; & s'é- » tant séparés de Dieu, ils ne peu- » vent souffrir que les autres s'en ap- » prochent. Les Poëtes & les Philo-

sophes les appellent des Démons. «
Ce sont eux qui operent ce que les «
Magiciens font d'admirable, qui «
donnent l'efficace à leurs enchante- «
mens, qui font qu'on voit ce qu'on «
ne voit pas, & qu'on ne voit pas ce «
qu'on voit; enfin toutes ces autres «
merveilles dont on parle...... Ces «
Démons donc inspirent les Devins, «
se tiennent dans les Temples, se «
glissent quelquefois dans les en- «
trailles des bêtes, gouvernent le «
vol des oiseaux, président au sort; «
rendent des oracles embrouillés de «
plusieurs mensonges. En effet ils «
trompent & sont trompés, comme «
ceux qui ne savent pas bien la vé- «
rité, & qui ne la veulent pas pu- «
blier contre eux-mêmes..... Ces «
furieux, que vous voyez courir par «
les rues, sont agités par ces damna- «
bles esprits; & vos Prophetes mê- «
me, lors qu'ils se tempêtent & qu'ils «
se roulent. L'instigation des Dé- «
mons est pareille aux uns & aux au- «
tres; mais l'objet de leur fureur est «
différent. Ce sont eux aussi qui font «
ces illusions que vous avez racon- «
tées..... Plusieurs d'entre vous sa- «
vent bien que les Démons sont con-

traints d'avouer ces choses, lorsque nous les tourmentons pour les chasser des corps, & que nous les faisons sortir par ces paroles qui les gênent, & ces prieres qui les brûlent.

Tertullien, Origene, & presque tous les Ecrivains des trois premiers siecles, ont dit la même chose avec toute l'assurance que donne la vérité; & ce qu'ont dit ces grands hommes est une fort bonne réponse à ce qu'on oppose quelquefois, que Jesus-Christ a détruit le Royaume de Satan, & que le Prince du monde a été jugé. *Princeps hujus mundi jam judicatus est.* Joan. 16. 11.

S. Pierre, S. Paul, & Saint Jean, bien instruits des paroles du Fils de Dieu & du vrai sens qu'on devoit leur donner, ne laissent pas de nous dire que le Démon, comme un lion rugissant, tourne toujours autour de nous pour nous séduire; que nous devons recourir à la priere, & nous tenir fermes dans la foi, pour nous préserver de ses artifices & des pieges qu'il nous tend; que *nous avons à combattre, non contre des hommes de chair & de sang, mais contre les Principautés & contre les Puissances, contre*

les Princes du monde, c'est-à-dire, de ce siecle ténébreux; contre les esprits de malice répandus dans l'air. Ephes. 6. 12. Le Démon n'est donc pas hors du monde, de telle sorte qu'il n'y agisse plus; mais il est chassé d'une infinité d'endroits où il dominoit; & comme il a été vaincu par JESUS-CHRIST, les Chrétiens doivent aussi le vaincre, & lui commander par la vertu de la Croix.

Avant la Résurrection du Sauveur, l'esprit d'iniquité étoit dans le monde comme dans un fort où il faloit l'attaquer. JESUS-CHRIST l'a attaqué, il l'a vaincu; & l'Eglise, se répandant dans toute la terre, lui a enlevé une infinité de dépouilles. Il n'est donc plus le Prince du monde. Il assiége, il attaque les Chrétiens, & ne peut remporter aucune victoire, que sur les enfans qui manquent de foi: *In filios diffidentia.* Lorsqu'on lui résiste, il s'enfuit; & il est à l'égard des vrais fideles comme un chien enchaîné, * qui ne peut mordre ceux qui s'éloignent de lui.

Ephes. 2. 2.
Jac. 4. 8.

* *Aug. 11. Serm. 197. de temp.*

Mais il est très-constant qu'il travaille continuellement à détourner les hommes de chercher les vrais

biens. En un mot, c'est une vérité de foi, que Dieu a laissé du pouvoir aux Démons, & qu'il leur permet en plusieurs rencontres de le mettre en exécution. Les possessions fréquentes qu'on a vûes dans les premiers siecles de l'Eglise en sont un témoignage authentique ; & les histoires les plus avérées depuis JESUS-CHRIST jusqu'à présent, aussi bien que mille pratiques superstitieuses, qui ne produisent que trop véritablement des effets extraordinaires, fournissent des preuves incontestables du pouvoir & de l'opération des Démons.

IV. Autres preuves de la créance des cinq premiers siecles.

Homil. 8 & 20 in Epist. ad Colost. Homil. 5. adversus Judæos. Homil. 55. in cap. 6. Matth. 8. in c. 4. ad Rom. Aug. de Genes. ad litt. l. 11. c. 13.

S. Chrysostôme a souvent prêché contre les Chrétiens, qui, détrompés de l'idolatrie, recouroient encore à de prétendus secrets, Talismans, préservatifs, & autres choses de cette nature, qui passoient pour des secrets naturels ; & qui néanmoins n'avoient aucune efficace que celle que leur donnoient les esprits séducteurs. S. Augustin & S. Jerôme parlent en cent endroits du pouvoir des Démons. Et comme ils étoient bien persuadés que les esprits de malice ne peuvent agir si Dieu ne le

leur permet, ils ajoûtent aussi qu'il leur est souvent permis de remuer les corps, comme Jesus-Christ permit à une légion de Démons d'entrer dans un troupeau de pourceaux.

Mais quel est l'Ecrivain Ecclésiastique qui n'ait ou prouvé, ou supposé cette vérité? Cassien l'a développée bien au long dans la septieme Conférence; & les Dialogues * de Zachée & d'Apollonius, composés apparemment au commencement du sixieme siecle, exposent en peu de mots ce que les Peres avoient dit sur ce sujet. On y voit de quelle maniere les esprits de malice trompent ceux qu'une curiosité démesurée porte à vouloir deviner ce qui est caché; & l'Auteur remarque fort judicieusement que le mal est d'autant plus difficile à guérir, qu'on se laisse éblouir par des apparences physiques. C'est ainsi, dit-il, que l'Astrologie Judiciaire a trompé une infinité de personnes.

* *L.* [illegible] *c.* 30. *Spicileg. tom.* x.

V. Paroles remarquables de Gerson.

Inutilement rapporterois-je d'autres témoignages, pour montrer l'uniformité de la Tradition sur ce point. Le savant Gerson nous dira ce qu'on en doit croire, & d'où vient que

cette vérité fait si peu d'impression sur l'esprit de plusieurs personnes.

Part. 1. de erroribus. pag. 61.

» Certainement, dit ce grand » homme, c'est une impiété, & une » erreur directement contraire aux » saintes Lettres, que de nier que les » Démons soient auteurs de plu- » sieurs effets surprenans; & ceux » qui regardent tout ce qu'on en dit » comme une fable, & qui se mo- » quent des Théologiens, dès qu'ils » attribuent quelques effets aux Dé- » mons, mériteroient une sévere cor- » rection.

» Quelquefois des Savans même » sont susceptibles de cette erreur, » parcequ'ils laissent affoiblir leur » foi, & obscurcir les lumieres na- » turelles. Leur ame, toute occupée » des choses sensibles, rapporte tout » aux corps, & ne peut s'élever jus- » qu'aux esprits détachés de la ma- » tiere. C'est ce qu'a dit Platon, que » rien n'empêche si fort de trouver la » vérité, que de rapporter toutes cho- » ses à ce que les sens nous présentent. » Ciceron, S. Augustin au Traité de » la véritable Religion, Albert le » Grand, Guillaume de Paris, & sur » tout l'expérience nous ont appris la

même chose. On peut en effet en voir «
une preuve dans les Saducéens & les «
Epicuriens, lesquels, n'admettant «
rien que de corporel, se trouvent au «
nombre de ces insensés, dont parle «
Salomon dans l'Ecclésiaste & dans la «
Sagesse, qui ont poussé la folie jus- «
qu'à ne pouvoir reconnoître qu'ils «
avoient une ame, & qu'il y a des «
effets qui ne peuvent être produits «
que par des esprits. «

VI. Incrédulité des hommes, en voyant des miracles & des prodiges certains.

Plût à Dieu qu'il ne se trouvât plus de personnes de ce caractere! Mais on en verra toujours qui vous diront de sang froid, qu'ils ne peuvent croire ni prodiges, ni miracles, parcequ'ils n'ont jamais rien vû d'extraordinaire. Ne disputons point avec de telles gens. Quand on veut être incrédule, on l'est même parmi les prodiges & les miracles. Les Juifs, qui marchoient, pour ainsi dire, dans les miracles, puis qu'ils marcherent durant quarante ans dans le Désert sans user leurs souliers, ne laissoient pas de parler quelquefois aussi insolemment que s'ils n'avoient jamais rien vû de miraculeux. *Dieu*, disoient-ils, *pourra-t-il nous faire trouver de la nourriture dans le Désert?*

Quelques miracles qu'eût fait le Fils de Dieu, on étoit toujours prêt à venir froidement lui demander un signe; & ceux qui virent la résurrection du Lazare, & la multiplication des cinq pains, n'en furent pas moins incrédules. Il en est de même des miracles que faisoient les Martyrs en présence des Juges Idolatres. Vous diriez que ceux-ci craignoient que leurs propres yeux ne les trompassent. Un corps déchiré de coups reprend en un moment son premier état, des Statues tombent en poudre sans qu'on y touche, on marche sur des charbons ardens sans se brûler, un signe de Croix ôte la force au poison le plus mortel, & une parole brise les chaînes les plus fortes. Qu'en dira-t-on? Est-ce fourberie, est-ce illusion, est-ce miracle, est-ce magie? Quelques-uns croient qu'il y a là quelque chose de divin, & se convertissent; plusieurs opinent pour le sortilege: mais il se trouve toujours des gens faits comme un Celse, ou un Lucien, qui traitent tout de fable, d'illusion, d'imposture. Tant il est vrai que s'il y a des gens qui croient trop facilement, il y en a aussi qui

veulent absolument ne point croire.

Ne semble-t-il pas que ce que faisoit le grand Simeon Stylite, au cinquieme siecle, auroit dû fermer la bouche aux incrédules ? Combien de miracles lui vit-on faire pendant quarante ans sur cette colomne fameuse où il étoit lui-même un prodige continuel ? On y court presque de tous les endroits de la terre, d'Italie, d'Espagne, de France, d'Angleterre; des Ismaëlites, des Perses & des Infideles de toute Secte y viennent, & ravis de tout ce qu'ils voient, ils se convertissent. Hérétiques, Catholiques, Moines, Clercs, Prêtres, Evêques, tout y court, & tous s'en retournent charmés, & convaincus des merveilles qu'ils avoient auparavant entendu raconter. Cependant Théodoret ne se résout qu'avec peine à écrire ce qu'il a vû lui-même, & ce qu'une infinité de personnes ont vû comme lui. Il craint les railleurs, bien assuré qu'il s'en trouvera grand nombre, qui, pouvant s'aller convaincre par leurs propres yeux, ne voudroient pas même faire cette démarche, de peur de donner en cela quelques marques de cré-

VII. S. Simeon Stylite, prodige visible, & néanmoins révoqué en doute.

Theodoret vita SS. Patr. c. 26.

dulité. Ils mesurent toutes choses à ce qu'ils voient ordinairement, & tiennent pour faux tout ce qui passe les bornes de la nature.

VIII
Plusieurs ne croient les faits que lors qu'ils s'imaginent pouvoir en rendre raison.

Voilà comme sont encore faits bien des gens. Ils croient les faits, lors qu'ils leur paroissent naturels. Les convainquez-vous qu'ils ne peuvent l'être, vous leur voyez bientôt prendre le parti de dire qu'il y a de la fourberie.

Nous n'avons pas besoin d'aller chercher des exemples fort anciens. Tant qu'on s'est imaginé qu'une Baguette pouvoit naturellement se tordre, & qu'un certain homme devoit avoir le pouls élevé, comme dans une grosse fievre, être émû, suer & pâmer dans un chemin par où un voleur a passé depuis un mois; on s'étonne qu'un tel fait trouve des incrédules. Mais, dès que vous démontrez que ce qu'un voleur a exhalé le long d'un chemin ne peut ni subsister en l'air durant quelques jours, ni produire un tel effet, quand même la vapeur ne seroit pas dissipée, combien en voyons-nous qui concluent qu'il faut donc qu'il n'y ait en tout cela qu'imposture, & qu'on doit en

dire de même de tous les autres effets de la Baguette ?

Tout ce qu'on peut faire à l'égard des personnes de cette sorte, lors qu'il s'agit de quelque usage superstitieux, c'est de les engager à ne pas autoriser des pratiques par lesquelles ils croient que les hommes se trompent les uns les autres.

Mais par rapport à ceux qui sont convaincus des faits, & persuadés des principes que nous venons d'établir, la question présente peut être bientôt terminée en cette maniere. IX. Moyens de connoître la cause, quand on est persuadé du fait.

Il est constant que nous ne concevons que deux sortes d'êtres, des esprits & des corps, & que ne pouvant raisonner que suivant nos idées, nous devons attribuer aux esprits ce qui ne peut être produit par les corps. Or il est certain, comme nous le montrerons, que la Baguette se tord, sans qu'aucun corps lui imprime du mouvement. Donc, quelque répugnance qu'on ait a croire ce qu'on ne voit pas, il faut nécessairement conclure que c'est un esprit qui la remue.

Il ne reste donc plus qu'à connoître si c'est un bon ou un mauvais esprit qui produit cet effet. Mais, par

tout ce que nous avons déja dit dans ce livre second, & principalement par les regles tirées de la Tradition, & que nous avons exposées dans la sixieme Lettre *de l'Illusion des Philosophes*; il est évident qu'on ne peut attribuer un tel effet ni à Dieu, ni aux Anges; donc ce ne peut être l'œuvre que du Tentateur.

Les Anges ne travaillent qu'à nous porter à Dieu; & c'est le propre des Démons de séduire les hommes par de vaines promesses, & de les attirer par la découverte des richesses de ce monde. C'est pourquoi Tertullien dit * que dans les siecles d'ignorance ils ont publié quantité de secrets, répandu divers enchantemens dans le monde, & enseigné des moyens de découvrir les métaux : on ne doit donc pas trouver fort étrange, ni qu'ils aient inspiré la pensée de les chercher avec une Baguette, ni qu'ils fassent quelquefois réussir le prétendu secret.

* Nam cùm & materias quasdam benè occultas, & artes plerasque non benè revelatas, sæculo multo magis imperito prodidissent, si quidem & metallorum opera nudaverant, & herbarum ingenia traduxerant, & incantationum vires promulgaverant, & omnem curiositatem usque ad stellarum interpretationem designaverant, &c. *Libro de habitu m. 1. lib.*

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Si le Démon peut être l'Auteur de quelques pratiques, quoiqu'on n'ait point fait de pacte avec lui. Comment on a pû savoir qu'elles produiroient certains effets surprenans. Et si en renonçant au Démon on pourroit recourir à des usages qui ne seroient pas naturels? Des Loix de l'Eglise & des Princes sur cette matiere.

JESUS-CHRIST nous a dit qu'avant sa venue les Démons dominoient sur la terre; & toutes les défenses, si souvent réiterées dans l'Ecriture, contre un très-grand nombre de superstitions, nous font voir clairement qu'ils séduisoient les hommes en mille manieres. On ne peut donc pas douter qu'ils ne leur aient appris plusieurs choses.

I. Pratiques superstitieuses enseignées par des mauvais esprits.

Comme il est certain qu'il y a eu des Magiciens & des possédés, ils ont pû par eux répandre diverses pratiques superstitieuses. D'ailleurs il ne leur est ni difficile d'inspirer aux hommes de faire des essais, ni im-

possible de les faire réussir. Quelquefois même, en nos derniers temps, ils se sont montrés à des personnes trop curieuses ; & l'on sait que Luther & Zuingle se sont fait honneur de pareilles visites.

II. Révélation de plusieurs secrets à Tritheme.

L'Abbé Tritheme, après un ardent desir de savoir des secrets inconnus à tout homme mortel, en apprit d'étonnans par une révélation qui n'a nullement le caractere des révélations divines Je n'examine point si tout ce qu'il disoit avoir appris est naturel : je sai que quelques personnes l'ont prétendu ; mais c'est apparemment sans y avoir fait assez de réflexions. Quoi qu'il en soit, je parle seulement de la maniere dont Tritheme apprit ces secrets. Il l'écrivit confidemment à un Pere Carme de ses amis, nommé Borstius, qui mourut à Gand avant que la lettre y arrivât. Elle fut ouverte & communiquée à plusieurs personnes, & Tritheme ne la désavoue point. *J'ai en main*, dit-il dans cette lettre, *un grand ouvrage qui étonnera tout le monde, si jamais il voit le jour. Il est divisé en quatre Livres, & le premier a pour titre*, De la Steganographie. *Tout l'ouvrage est*

plein de choses grandes, étonnantes, dont on n'a jamais ouï parler, & qui paroîtront incroyables.

« Si vous me demandez comment je les ai apprises ; ce n'est point par « les hommes ; mais par la révélation « je ne sai de quel esprit. Car, pen- « sant un jour de cette année 1499. si « je ne pourrois point découvrir des « secrets inconnus aux hommes, après « avoir long-temps rêvé à ceux dont « j'ai parlé : persuadé enfin que ce « que je cherchois n'étoit pas possible, « j'allai me coucher, un peu honteux « d'avoir porté la folie jusqu'à tenter « l'impossible. Pendant la nuit quel- « qu'un se présente à moi, & m'ap- « pellant par mon nom : Tritheme, « me dit-il, ne croyez point avoir eu « en vain toutes ces pensées. Quoi- « que les choses que vous cherchez « ne soient possibles ni à vous, ni à « aucun autre homme, elles le de- « viendront. Enseignez-moi donc, « repartis-je, ce qu'il faut faire pour « réussir. Alors il me développa tout « le mystere, & me montra que rien « n'étoit plus aisé. Dieu m'est témoin « que je dis vrai, & que je n'ai ap- « pris ces secrets qu'à un Prince, qui «

» par une preuve évidente a été con» vaincu de la possibilité. Il est im» portant qu'il n'y ait que les Princes » qui sachent ces sortes de secrets, » de peur que des traîtres, des four» bes, ou d'autres méchans hommes » ne s'en servissent pour faire beau» coup de maux. »

III. Curiosité déréglée, occasion du commerce avec les Démons.

Quoique l'Abbé Tritheme n'eût pas voulu ni contracter quelque pacte avec le Démon, ni rechercher son assistance; il me semble néanmoins que si ces prétendues révélations n'ont été qu'une pure illusion d'une imagination troublée, on ne peut les attribuer qu'à quelqu'un de ces esprits, dont Saint Augustin dit * : qu'aimant à séduire les hommes, ils leur procurent ce qui leur tient le plus au cœur.

C'est de cette maniere que les Démons entrent souvent en commerce avec les hommes. Il est rare qu'ils leur révelent ouvertement des secrets; mais il n'est pas rare qu'ils fassent réussir ce qu'une curiosité *

* Illi enim spiritus, qui decipere volunt, talia procurant cuique, qualibus eum irretitum, per suspiciones & consensiones ejus, viderint. *Doct. Christ. lib. 2. cap. 24.*

* His ergo portentis per Dæmonum fallaciam,

déréglée fait expérimenter à ceux qui veulent découvrir ce qu'il ne leur convient pas de savoir. Ces esprits d'erreur operent pour cela quelques prodiges, & se transfigurant en Anges de lumiere, ils trompent quelquefois les gens de bien.

IV. Pouvoir des Démons indépendant de celui des hommes.

On doit donc se tenir sur ses gardes, & ne pas s'imaginer que le Démon n'agit jamais que lorsqu'on fait quelque pacte avec lui. Son pouvoir ne dépend pas des hommes. On sait qu'il a tenté JESUS-CHRIST, & qu'il tente souvent les Justes, quoiqu'ils n'aient fait aucun pacte. Il peut re-

illuditur curiositas humana, quando id impudenter appetunt scire quod nulla ratione eis competit investigare...... Porro autem hoc est præstigium Satanæ, quo, ut plurimos fallat, etiam bonos in potestate se habere confingit. Quod Apostolus inter cætera ostendit dicens : *Ipse Satanas transfigurat se in Angelum lucis.* Ut enim errorem faceret, in quo & ipse gloriaretur, in habitu viri justi & nomine se subornavit, ut nihil proficere spem, quam prædicabant Dei cultores, mentiretur, quando hinc exeuntes justos finxit in sua esse potestate. &c. *Cap.* 114. *nec mirum Caus.* 26. *q.* 5. *ex Ivone, Decret. parte* 2.

Inest animæ, per eosdem sensus corporis, quædam non se oblectandi in carne, sed experiendi per carnem, vana & curiosa cupiditas, nomine cognitionis & scientiæ palliata...... Hinc ad perscrutanda naturæ secreta, quæ præter nos est operata, proceditur. Hinc etiam si quid eodem perversæ scientiæ fine per artes magicas quæritur. Hinc etiam in ipsa religione Deus tentatur, cum signa & prodigia flagitantur. *Confess. lib.* 10. *cap.* 35.

muer des corps sans que nous le voulions, & il ne lui est pas toujours impossible d'introduire quelque usage qui fasse douter s'il est naturel ou non, pour faire tomber dans le péché ceux qui agiroient dans le doute. Car c'est une proposition reçue des Théologiens, & définie depuis longtemps par la Faculté de Paris, qu'on peche, & qu'on contracte un pacte tacite avec le Démon, lorsqu'on a recours à quelques pratiques dont on ne peut raisonnablement attendre l'effet ni de Dieu, ni de la nature. Il ne serviroit de rien de dire qu'on renonce à tout pacte. Vous souhaitez que l'effet arrive : c'en est assez pour être censé vouloir l'action de la cause qui le produit, & entrer par-là avec elle dans un commerce prohibé.

V. S'il y a lieu de croire qu'il y ait réellement des noueurs d'éguillette.

On ne peut douter que l'imagination ne puisse empêcher l'usage du mariage : sans nous arrêter à rapporter ici des faits pour justifier ce que j'avance, je renvoie les curieux à la Réponse aux questions d'un Provincial par M. Bayle *t.* 1. *p.* 295. Nous pourrions ajoûter ici plusieurs autres exemples.

On a cru très-anciennement qu'il y avoit des noueurs d'éguillette. * Herodote *a* & Tacite *b* en parlent ; & il y a long temps que des personnes ont recouru à des secrets soit naturels, soit superstitieux, pour s'opposer au mauvais effet des prétendus noueurs d'éguillette : c'est pourquoi l'Eglise en a fait mention depuis très-long temps dans ses Rituels, & a déclaré excommuniés tous ces noueurs.

a *Lib.* 2.
b *Lib.* 4. *Ann.*

L'Abbé Guibert de Nogent dit que son pere & sa mere avoient été arrêtés par un semblable maléfice qui dura sept ans, & qu'après cet intervalle, une vieille femme rompit le maléfice qui leur laissa libre l'usage du mariage. Cet Auteur ajoûte que s'il y a plusieurs secrets de magie fort cachés, celui des noueurs du mariage étoit connu & mis en pratique par les ignorans & le plus bas peuple.

L'Eglise a toujours supposé qu'outre l'imagination qui peut empêcher

* Accidit igitur ut efficientia conjugalis, in ipso legitimæ illius confœderationis exordio, quarumdam maleficiis solveretur. Novercalis enim huic matrimonio non defuisse ferebatur invidia, quæ, plurimæ speciei & generis cum neptes haberet, ex

l'usage du mariage, il peut y avoir aussi, par la permission de Dieu, des maléfices qui causent cet empêchement, pour punir l'infidélité, ou la concupiscence des mariés, (on pourroit ajoûter, ou pour éprouver leur vertu) c'est pourquoi tous les Rituels prescrivenr des prieres & des bénédictions contre ces sortes de maléfices. Le Rituel d'Evreux, imprimé par l'autorité de Mr. le Cardinal du Perron, en 1606. en parle ainsi *fol.* 34. *Si quando accidat, Deo ipso permittente, atque infidelitatem seu libidinem hominum vindicante, ut conjugati aliquo maleficio teneantur, adeò ut sibi invicem matrimonii debitum reddere nequeant, ad ecclesiastica statim remedia confugient. Ac primò, generali totius*

iis aliquam paterno thoro moliebatur immergere. Quod cùm minimè processisset ad votum, pravis dicitur artibus effecisse, ut thalami omninò cessaretur effectus....... Voluto igitur post septennium & ampliùs maleficio, quò naturalis legitimique commercii copula rumpebatur, nimiùm planè credibile est, ut sicut prestigiis ocularis ratio pervertitur, ut de nullis, ut sic dicam, aliqua, & de aliis alia fieri per magos videantur: ita enim populariter actitatur, ut jam ab rudibus quibusque sciatur. Cassatis, inquam, per anum quandam illis pravis artibus, ea fide thalamorum officiò deservivit, qua diutinam virginitatem sub tantarum animadversionum pulsatione servavit. *Guibert de vitâ suâ, Lib.* 1. *c.* XI. *p.* 467. *&* 8.

vitæ examine facto, omnium peccatorum maculas salutari pœnitentiæ lavacro diluere satagent; postea verò ad ipsum gratiæ fontem, videlicet, ad Sacro-Sanctum Eucharistiæ Sacramentum recurrent, quod non spiritualiter tantùm in Missâ quàm de Spiritu Sancto celebrare facient (si commodè possint) sed & sacramentaliter percipere studebunt. Missa autem celebratâ, Sacerdos, superpelliceo ac Stola violacei coloris indutus, sequentes preces super eos recitabit, &c.

Le même Rituel condamne deux moyens superstitieux que les Ecclésiastiques même autorisoient mal à propos : le premier étoit que l'Epouse laissât tomber à terre l'Anneau que l'Epoux lui donne dans l'Eglise, ce qui est défendu sous peine d'excommunication, *fol.* 32.

Ad depellendum perniciosum illum errorem quem pluribus in locis invaluisse audivimus, quò plerique, majorem in superstitione quàm in verâ pietate fiduciam habentes, ad arcendum (ut dicunt) maleficium, hoc vano utuntur remedio, ut sponso annulum sponsæ suæ tradente, sponsa ipsa datâ operâ annulum in terra cadere permittat, &c.

Le second moyen superstitieux

étoit de faire renoncer au premier mariage ; quoiqu'il fût fait avec toutes les conditions requises, pour en contracter un nouveau devant un Prêtre. *Cavendum maximè est ab illo errore prorsùs impio, quem pluribus in locis teneri etiam à quibusdam Ecclesiæ Ministris audivimus, quo subsidium maleficio vexatis præstari posse dicunt, si vir & mulier priori matrimonio, legitimè alioquin & in facie Ecclesiæ contracto, mutuo consensu renuntient, & aliud de novo coram sacerdote contrahant.*

VI. Pratiques superstitieuses défendues, même en renonçant au pacte.

Quelques personnes demandent s'il ne pourroit pas être quelquefois permis de recourir à un usage qu'on ne croit pas naturel. Feroit-on difficulté, disent-ils, de se servir d'un ennemi ou d'un méchant homme pour apprendre quelque chose ? Pourquoi ne pourroit-on pas aussi dans un besoin se servir du ministere du Démon, pourvû qu'on le déteste & qu'on le renonce de tout son cœur.

Mais la question est résolue par les Saints Peres. Saint Bonaventure & S. Thomas l'ont fort bien traitée ; & leur décision se trouve appuyée sur la défense expresse de S. Paul *a* : *Nolo vos socios fieri Dæmoniorum*, & sur

a 1. Cor. 10. 20.

l'exemple qu'il nous a donné, *a* après JESUS-CHRIST *b*, de ne pas recevoir le témoignage du Démon, lors même qu'il dit vrai. Point de commerce avec des ennemis dont nous ne connoissons pas les ruses, & qui pourroient insensiblement nous faire tomber dans des pieges que nous ne saurions prévoir. Tout ce qui vient de leur part doit nous être en horreur. Dieu a mis entre le Démon & les Chrétiens une inimitié irréconciliable : *inimicitias ponam inter semen tuum & semen illius.* Il ne doit jamais y avoir entre eux & nous ni paix, ni trêve; & la priere que JESUS-CHRIST a enseignée aux fideles leur prescrit de demander chaque jour d'être délivrés des pieges du Démon : *sed libera nos à malo ;* parcequ'il ne peut nous faire quelque bien que dans la vûe de nous nuire.

a *Act. c.* 16. *v.* 17. 18.
b *Marc. c.* 1. *v.* 24. 25.

C'est là le crime qui attira la malédiction sur tous les peuples que Dieu extermina pour mettre les Juifs à leur place. Aussi leur recommande-t-il d'avoir en horreur toutes les pratiques superstitieuses. *Non inveniatur in te.... qui ariolos sciscitetur, & observet somnia atque auguria ; nec sit maleficus, nec*

Deuterom. c. 18.

incantator, nec qui Pythones consulat; nec divinos, aut quærat à mortuis veritatem. Omnia enim hæc abominatur Dominus; & propter istius modi scelera delebit eos in introitu tuo.

Les Livres Saints nous apprennent que Dieu frappa de mort Saül à cause de ses iniquités, & parcequ'il avoit consulté la Pythonisse. *Mortuus est* 1. Paral. 10. *Saül... sed insuper etiam Pythonissam consuluerit.* Enfin l'Ecriture condamne tous les usages superstitieux, d'une maniere qui ne permet à personne d'y recourir, sous quelque prétexte que ce soit. Cette rigueur est allée jusqu'à condamner à la mort celui ou celle qui avoit l'esprit de Python *, c'est-à-dire, l'esprit de divination.

Maimonides, dans le *More-Nevochim*, fait une singuliere attention sur cette défense si expresse, qui comprend nommément les hommes & les femmes; & il remarque que dans les autres défenses sous peine de mort, comme de violer le Sabat, il ne fait pas mention des femmes; au lieu qu'on la fait ici, pour montrer l'hor-

* Vir sive mulier in quibus Pythonicus sive divinationis fuerit spiritus, morte moriatur. *Levit.* 20. 27.

r que Dieu a des devins, des di-
ations & des sortileges.

'Eglise en a toujours aussi marqué extrême horreur, & les Princes étiens * ont défendu les divina-
ns sous peine de mort.

VII. Loix des Princes sur ce sujet.

s Empereurs payens même avoient plusieurs fois chassé de Rome & toute l'Italie tous ces Docteurs de nces occultes, qui prenoient le n d'Astrologues, ou de Mathéma-
ens. Sur quoi Tertullien disoit à propos, qu'on ne faisoit à leur rd que ce que Dieu avoit fait dans Ciel à l'égard des Anges dont ils pendoient. Les maîtres & les dis-
les sont condamnés à la même eine. ¶ Dieu chasse ceux-là du Ciel, les Rois bannissent ceux-ci de leurs erres.

L'Eglise sur ce principe les a chassés de son sein; & elle doit toujours travailler à faire cesser toutes les pratiques superstitieuses. Car, comme le dit un des beaux esprits de ce sie-

* Sileat perpetuò divinandi curiositas: etenim supplicio capitis ferietur. *q. cod. Theod. tit.* 16.

¶ Expelluntur Mathematici, sicut Angeli eorum. Urbs & Italia interdicitur Mathematicis, sicut cœlum & Angelis eorum. Eadem pœna est exilii discipulis & magistris. *De Idolol. cap.* 9.

cle * dans un Discours sur l'Astrologie, fait par ordre de Mr. le Cardinal de Richelieu. » C'est un crime de » Leze-Majesté Divine, aux enfans » de Dieu & à ses sujets, d'avoir in» telligence, quoique secrette, avec » son ennemi, & encore contre son » commandement, & dans son Etat, » qui est son Eglise; & c'est être en» nemi de son propre salut, d'écou» ter celui qui nous veut perdre, & » de s'y associer. C'est pourquoi l'E» pouse de JESUS-CHRIST doit » avertir ses enfans de ce précipice, » autant en ce siecle que jamais: car » cet art diabolique est encore si com» mun, que j'ai vû vendre publique» ment des Almanachs dont les figu» res Astronomiques étoient dressées » par sort, contre l'ordre naturel des » Cieux & toute la science de leur » mouvement. Elle succede au Fils » de Dieu, qui a été envoyé sur la » terre, comme dit l'Apôtre saint » Jean, *Ut dissolvat opera Diaboli.* Elle » continue sa mission en ce monde, » en détruisant le regne de Satan, & » y établissant celui de Dieu; en ban-

* *Le P. de Condren, deuxieme General de l'Oratoire, pag. 242.*

nissant l'esprit malin de la conduite «
des hommes, & introduisant l'es- «
prit de sanctification : c'est à elle «
de reconnoître & de condamner le «
Prince des ténebres, de découvrir «
& de dissiper ses conseils, & d'a- «
néantir sa puissance dans la nature «
humaine, pour y faire vivre JESUS- «
CHRIST. Et comme le Diable se «
couvre souvent des choses naturel- «
les, & cache son opération sous «
leur vertu apparente ou véritable, «
pour entrer en communication avec «
les hommes, quand il ne le peut «
ouvertement, à dessein de les per- «
dre ; c'est à elle de détromper ses «
enfans d'une telle séduction, par «
la lumiere divine qui la régit. Il a «
voulu regner au Ciel, & près de «
trois mille ans il s'est fait adorer à «
la terre en mille façons, sous le nom «
& l'apparence des Astres : elle ne «
doit pas souffrir qu'il se cache sous «
leur vertu ; ni qu'il s'autorise de la «
puissance que les corps célestes ont «
sur ce bas monde. Les Anges l'ont «
chassé du Ciel : c'est à elle de le ban- «
nir de la terre, de la société des «
serviteurs de Dieu. » Aussi a-t-elle
toujours prescrit des pénitences à tous

les fideles qui auroient eu recours à quelques pratiques superstitieuses. On peut voir là-dessus ce que disent * Zonare & Balsamon sur le 61. Canon du Concile *in Trullo*, & les Canons de Laodicée, d'Ancyre, d'Auxerre, d'Agde, &c. On n'en cite aucun, de peur d'être trop long; outre que le Nomocanon de Photius, le Decret de Gracien, de Burchard, d'Yves de Chartres, sont des sources communes où on les trouve assez bien ramassés, Gonzalès sur les Decrétales, Godefroy sur le Code, & plusieurs autres, ont savamment exposé & expliqué les loix de l'Eglise & des Princes sur cette matiere; & l'on trouve un grand nombre d'autorités dans le savant Traité des Superstitions que Mr. Thiers donna au public en 1679.

* Quoniam vero audivi quemdam dicentem eis debere ignosci qui pro corporali medela, vel aliqua alia re salutifera, hæc faciunt: Dico quod hæc quoque est occulta diaboli circumventio. Nam quomodocumque ea re uti est perniciosissimum. Lege quæ in commentario 25. cap. 9. tit. præsentis operis positæ sunt leges, & 65. Novellam Imp Domini Leonis Philosophi hæc circa finem expressè definientem: Si quis autem omninò hac præstigiatoria arte uti deprehensus fuerit; sive corporis medelæ prætextu, sive avertendæ à fructibus noxæ, extremum luat supplicium, apostatarum pœnam subiens. *Balsamon in Can. 61. Conc. Quinis.*

Vous ne trouverez point dans tous ces endroits cette distinction, savoir, si l'on a fait un pacte avec le Démon, ou si l'on n'en a point fait. Il est fort rare qu'on fasse pacte avec le Démon. 1°. Comment compter sur le pacte fait avec celui qui est essentiellement menteur ? 2°. Quand même il voudroit exécuter ses promesses, souvent il ne le peut pas ; Dieu ne le permettant pas.

CHAPITRE III.

Plan d'un traité des sortileges. On explique la nature du sort, & ses différentes especes. Maximes du Parlement de Paris sur les sorciers & les sortileges.

M. Bayle finit son extrait des deux traités de Rickius sur l'épreuve de l'eau froide, en souhaitant un bon traité des sortileges. Il en donne le plan que nous ne devons pas omettre, & qui nous donnera lieu de développer cette matiere.

» Il seroit à souhaiter qu'à présent, » qu'il y a de grands Philosophes au » monde, quelqu'un nous donnât un

1. Republique des Lettres. *Août* 1686. *pag.* 891. *&c.*

» bon Traité fur les fortileges. On
» fuppofe comme un principe con-
» ftant, qu'auffitôt que les Sorciers
» & les Magiciens ont été faifis par
» l'autorité de la Juftice, le Diable
» ne peut faire la moindre chofe pour
» leur délivrance; & néanmoins en
» d'autres rencontres il fait cent ac-
» tions plus difficiles que n'eft la rup-
» ture d'une porte. On eft contraint
» d'admettre cent autres inégalités
» bizarres. Il faudroit profondément
» raifonner fur tout cela; & puifque
» ce fiecle eft le vrai temps des fyftê-
» mes, il en faudroit imaginer un
» touchant le commerce qui peut être
» entre le Démon & l'homme. Il n'y
» point de Philofophie plus propre à
» cela que celle de Mr. Defcartes; fur-
» tout depuis qu'on a fi bien difputé
» fur les caufes occafionnelles. Il fem-
» ble que jufqu'ici la queftion des
» forcelleries n'ait été traitée que par
» des efprits ou trop incrédules, ou
» trop crédules. Les uns & les autres
» font mal propres à y réuffir, & font
» la plûpart du temps frappés du
» même défaut, c'eft de fe détermi-
» ner ou à nier ou à croire, fans ap-
» profondir les chofes.

Réflexions pour un bon traité des sortileges.

Sans prétendre à la qualité de grand Philosophe, nous mettrons ici quelques réflexions sur ce qui est nécessaire pour un bon traité des sortileges; & par-là nous suppléerons en quelque maniere à ce que nous pouvons avoir omis dans ce traité.

II. Réflexions pour un bon Traité des sortileges.

§. I.

Notion des sorts & des sortileges.

1. Il faut avoir une notion exacte de ce qu'on appelle sort & sortilege. C'est à quoi plusieurs manquent, ce me semble; sur-tout divers Théologiens qui examinent s'il est permis d'user du sort : *An sortibus uti liceat?*

III. Notion des sorts & des sortileges.

Tout le monde doit convenir qu'il faut entendre par sort ce qui arrive indépendamment de la volonté ou de la connoissance des hommes. Mais cette notion, dont le monde convient assez, se brouille & s'obscurcit lors qu'on veut décider s'il n'y a point de mal de recourir au sort. Quelques

Théologiens prétendent que le sort ne sauroit jamais être exempt de péché. Car, disent-ils, jetter au sort, c'est prendre le hazard pour arbitre. Or si par le hazard on entend la Fortune, comme les Payens l'entendoient, on devient superstitieux comme eux. Si l'on entend la volonté de Dieu, qui se manifeste par un tel signe; on exige donc que Dieu nous fasse connoître sa volonté dans un tel cas; & par conséquent on tente Dieu, & l'on tombe ainsi dans une autre espece de superstition. C'est par ces raisons que Mr. de Sainte Beuve & divers autres Théologiens condamnent la Lotterie & les autres jeux de hazard, parceque tout y est décidé par le sort.

IV. Défaut de la division commune des sorts.

Le plus grand nombre des Théologiens, marquant diverses especes de sort, disent qu'il y en a de licites, & d'illicites. Ils en distinguent de trois especes; le sort de partage, ou de division, *sors divisoria;* le sort de consultation, *sors consultoria;* & le sort de divination, *sors divinatoria.* Ils n'excusent celui de consultation que lorsqu'il y a nécessité, & qu'il ne s'y mêle rien de superstitieux;

M. Thiers Superst. p. 205. Le P. Alex. Mor. t. 9. p. 554.

& ils approuvent celui de division, pourvû qu'il ne s'y fasse rien contre la justice; qu'il ne s'agisse pas d'un Bénéfice Ecclésiastique; & qu'on y procede avec respect. Le sort, ajoûte-t-on après Saint Augustin, n'est pas une chose mauvaise, puisqu'il leve le doute en marquant la volonté de Dieu : *sors non est aliquid mali; sed res est in dubitatione humanâ, divinam indicans voluntatem.* *August. in Psalm. 29.*

Mais, après tout cela, la difficulté n'est pas levée, & la division qu'on fait des différentes manieres de sorts ne paroît pas exacte. Les membres de la division sont renfermés les uns dans les autres. Car 1. on veut que le sort même de partage ou de division se fasse avec respect : on suppose donc qu'on y consulte Dieu. Ainsi le sort de partage est un sort de consultation. 2. Le sort de consultation est souvent un sort de divination, comme le sort de divination est un sort de consultation. Quand on veut deviner, on consulte ou Dieu ou le Démon, comme les Théologiens l'enseignent; & quand on consulte, souvent l'on veut deviner. Lorsque *S. Thom. 2. 2. q. 95. cap. 8.*

Josué jetta le sort pour découvrir qui étoit le prévaricateur de l'ordre de Dieu, on consultoit Dieu; mais en même temps on devina dans quelle Tribu, dans quelle famille, dans quelle maison étoit le prévaricateur; & l'on sut enfin précisément par le sort, qui étoit le voleur. Donc ces notions de diverses especes de sort ne sont pas justes.

V. Division exacte, en sort naturel, divin & diabolique. Du sort naturel.

Pour en avoir une notion plus exacte, il faut distinguer trois especes de sort; un sort naturel, un sort divin, & un sort superstitieux ou diabolique. Le sort naturel est celui qui se tire d'une pratique naturelle, dont le succès ne nous est caché qu'à cause des bornes de notre esprit. Deux personnes par exemple disputent à qui appartiendra un diamant qu'elles ont trouvé. On prend des dez, & l'on convient que celui qui aura le plus grand point, aura le diamant. C'est un sort fort naturel; car il est très-naturel qu'en jettant les dez d'un certain côté dans un cornet, les y faisant tourner trois ou quatre fois, & les jettant ensuite avec plus ou moins de mouvement hors du cor-

net, ils s'arrêtent sur un des quatre côtés plûtôt que sur l'autre, & par conséquent qu'ils présentent un certain nombre de points plûtôt qu'un autre. Aussi y a-t-il (dit-on) des personnes assez habiles pour faire sortir les points qu'on veut. Lors qu'on s'en défie, on fait battre les dez plusieurs fois dans le cornet; non pas qu'on puisse empêcher par-là que le point qui sortira ne sorte naturellement; mais pour dérouter les joueurs, & les empêcher de suivre par leur application tous les mouvemens des dez. Alors le point qui paroît ne dépend ni de l'adresse, ni de la connoissance de ceux qui usent de ce moyen. Ainsi ce sera un sort, parce-qu'il ne dépend ni de l'adresse ni de la connoissance de ceux qui y recourent: & ce sort sera naturel, parce-que l'on ne veut rien deviner, & que l'on déclare seulement que celui qui aura le plus de points aura le diamant.

De même encore si douze personnes ont un droit égal à une montre, & que pour terminer tout différend on écrive le nom de ces personnes en douze billets dans une boête, &

que dans une autre boëte on mette autant de billets, onze blancs & un noir, avec cette condition que celui qui aura le billet noir aura la montre, c'est un sort très-naturel. 1. Il n'y a rien là que de naturel, parcequ'il faut nécessairement que le billet noir vienne à l'un des douze; & l'on pourroit même savoir auquel des douze noms il tombera, si l'on avoit remarqué l'ordre avec lequel on a mis les billets dans les deux boëtes, & qu'on pût compter combien de fois on leur a fait changer de situation en les remuant & les balotant. Mais 2. comme il n'y a point d'homme qui puisse apercevoir tous les mouvemens dans une boëte fermée, c'est un véritable sort, parcequ'il arrive indépendamment de l'adresse & de la connoissance des hommes.

VI. Consequence à tirer touchant les Lotteries. *Tom.* 2. *cas.* 192.

Il est aisé d'inférer de là qu'on ne fait rien que de très-naturel lors qu'on tire des Lotteries. Je ne sai comment M. de Sainte Beuve & plusieurs autres personnes d'esprit se sont avisés de condamner les Lotteries précisément à cause du sort; comme si l'on recouroit au Destin, ou

ou ſi l'on conſultoit la volonté de Dieu. S'il y a des perſonnes qui recourent à cette eſpece de ſort dans ces vûes, elles pechent à cauſe de leur conſcience erronée. Il faut les inſtruire, & leur faire dépoſer leur erreur, ſans qu'il y ait lieu de tirer de-là quelque conſéquence contre les Lotteries. Quand on veut montrer les inconvéniens qui naiſſent des Lotteries, il n'eſt pas difficile d'en découvrir pluſieurs, & de faire apercevoir ſur tout qu'elles ſont un moyen d'allumer & d'irriter même la cupidité des hommes, en leur faiſant deſirer de devenir riches ſans travailler. Mais on ne doit pas aſſurer que la Lotterie eſt mauvaiſe par elle-même, & recourir pour cela à la raiſon du ſort, qui certainement n'eſt pas bonne.

VII. Uſage licite du ſort naturel en pluſieurs cas.

On peut ſe ſervir de cette eſpece de ſort, qui eſt proprement le ſort de partage ou de diviſion, pour terminer une infinité de différends ſans ſcrupule. 1. Pour le partage des biens ou des héritages, ainſi qu'on le fait tous les jours. 2. Pour terminer les différends qui ſe rencontrent entre deux concurrens à une charge ſécu-

liere, lorsque ces concurrens sont capables de la posséder. 3. Selon S. Augustin on pourroit décider par ce sort, dans un temps de persécution, quels sont les Prêtres qui demeureront dans une Ville, & quels sont ceux qui fuiront la persécution, supposé qu'ils soient également forts, & capables d'instruire & de soutenir les fideles. 4. Par la même raison, si en temps de peste un trop grand nombre de personnes se présentoient pour secourir les pestiférés, on pourroit tirer au sort ceux qui doivent s'exposer; à moins qu'il n'y eût des personnes foibles & délicates qu'il fût plus à propos de ménager. 5. On tire de même au sort, sans aucun mal, ceux d'entre plusieurs coupables qui doivent être condamnés, ou épargnés. 6. Si l'on vouloit donner à deux pauvres quelque chose qui leur fût nécessaire, & que vous ne pussiez pas donner à tous les deux, on pourroit alors tirer au sort auquel des deux vous devez la donner, si l'un n'est pas plus pauvre que l'autre, ni plus de vos amis, comme le dit S. Augustin. * L'on peut enfin terminer par cette voie un fort grand

Epist. 238.

* *Lib.* 1. *de Doct. Christ.* 2. 28.

nombre de disputes ; & il seroit à souhaiter qu'on en usât ainsi pour n'être pas accablé par les chicanes, ni opprimé par le crédit des puissans : *Contradictiones comprimit sors, & inter potentes dijudicat.* Proverb. XVIII.

Dans toutes ces occasions le sort est naturel. Ce n'est pas qu'il ne devienne quelquefois divin : les Saints Anges pouvant faire tourner le sort pour une personne plûtôt que pour une autre, suivant ce que l'Ecriture dit : *Sortes mittuntur in sinum ; sed à Domino temperantur.* C'est pourquoi ce sort naturel peut être accompagné de prieres adressées à Dieu, qui est le maître de tous les évenemens. On prie Dieu en ces occasions, comme on prie Dieu pour le gain d'un procès, parceque Dieu peut changer en un moment les pensées & les dispositions des Juges. Alors le jugement peut devenir divin par accident ; au lieu qu'il est en lui-même humain & naturel. Proverb. XVI. 33.

VIII. Du sort divin, expliqué par plusieurs exemples.

Le sort est véritablement & essentiellement divin, lorsqu'il est jetté par l'ordre de Dieu, pour apprendre sa volonté dans nos actions, ou pour découvrir quelque chose de caché.

Je dis par son ordre, parcequ'autrement ce seroit un sort humain, superstitieux, tentant Dieu. Le sort doit donc être ordonné, ou inspiré. Ainsi Eliezer, Intendant d'Abraham, se faisant un signe pour connoître quelle femme Dieu destinoit à Isaac, ce signe étoit un sort divin ; Dieu l'inspira & le fit réussir ; Abraham inspiré de Dieu ayant dit à Elieser, *le Dieu en présence duquel je marche envera son Ange avec vous, & dirigera vos pas.* * De même, lorsque Gédéon demanda un signe pour s'assurer que Dieu délivreroit Israël par sa main, il souhaite qu'une Toison mise au serain soit mouillée, toute la terre demeurant seche, & ensuite que la terre étant mouillée. la Toison seule soit seche : *Fecitque Deus nocte illa ut pos-*
Jud. VI. 40. *tulaverat : & fuit siccitas in solo vellere, & ros in omni terra.* Mais il est dit auparavant que Dieu lui avoit parlé par un Ange, & qu'il l'avoit rempli de son Esprit.

Josué jette un sort, & devine la Tribu, la famille, la maison, &

* Dominus, in cujus conspectu ambulo, mittet Angelum suum tecum, & diriget viam tuam. *Gen. XXIV.* 40.

l'homme en particulier qui avoit volé & caché un manteau, une regle d'or, & deux cents sicles. Le sort étoit divin, ordonné de Dieu. * Il y a cent autres sorts dans l'Ecriture qui étoient divins, parcequ'ils étoient ordonnés, ou inspirés : & dans ces mêmes exemples, nous apprenons que ce seroit être téméraire que de s'assurer que Dieu nous fera connoître sa volonté par un tel signe, s'il ne l'a inspiré.

IX. Du sort superstitieux, ou diabolique.

Le sort superstitieux, ou diabolique est celui qui, n'étant ni naturel ni divin, ne peut réussir que par l'opération du Démon ; & généralement tout ce qui produit quelque effet indépendamment de l'adresse, ou des causes naturelles, par la communication des mouvemens, ou sans un miracle marqué & inspiré, est un sort diabolique, qu'on nomme d'un seul mot, sortilege. Car comme il est assez rare qu'il y ait à présent des sorts miraculeux, & qu'au contraire les Intelligences déréglées séduisent les hommes par divers signes, qui doivent être mis au nombre des sorts,

* Hæc dicit Dominus..... Accedetisque manè singuli per tribus vestras : & quamcumque tribum sors invenerit, accedet per cognationes suas, & cognatio per domos, domusque per viros. *Jos. VII.* 14.

le mot de sort se prend ordinairement en mauvaise part, pour un sort diabolique. Je crois que ces trois notions de sort naturel, divin & diabolique, seront assez claires à l'égard de ceux qui ont pris la peine de lire le huitieme Chapitre du livre premier, où nous avons expliqué ce que c'est qu'effet naturel, miracle & superstition, ou sortilege.

§. II.

De la cause des sortileges, & des inégalités bizarres de cette cause.

X. De la cause des sortileges. S'il y a lieu de faire un systême touchant le pouvoir des Démons. Sur quoi l'on peut faire des systêmes.

Ce que nous venons de dire suppose qu'on est convaincu qu'il y a des Intelligences à qui Dieu laisse du pouvoir, par lequel elles font réussir les sortileges: & véritablement on seroit incapable de dire un seul mot juste sur cette matiere, & sur le discernement des effets naturels d'avec ceux qui ne le sont pas, si l'on n'étoit parfaitement convaincu de cette vérité. C'est-pourquoi nous nous y sommes étendus au Chapitre précédent.

L'Auteur de la République des

Lettres, qui a donné lieu à ces réflexions, dit que, *puisque ce siecle est le vrai temps des systêmes, il en faudroit imaginer un touchant le commerce qui peut être entre les Démons & l'homme.* L'Auteur s'accommode sans doute en ce lieu au langage ordinaire de bien des gens, qui, faute d'attention & de lumiere, voudroient qu'on mît toute la Religion en systême. Quelque considération que je doive avoir pour plusieurs de ces personnes, je ne dois pas craindre de dire qu'il n'y a point de systême à faire sur les vérités que nous devons apprendre distinctement par la foi; parcequ'il ne faut rien avancer en ce point que nous n'apprenions de l'oracle. Il faut faire des systêmes pour expliquer les effets de l'aiman, le flux & le reflux de la Mer, le mouvement des Planetes; parceque la cause de ces effets n'est pas évidemment marquée, & qu'on peut en apercevoir plusieurs. Pour se déterminer on a besoin d'un grand nombre d'observations, qui par une induction exacte nous menent à une cause qui satisfasse à tous les phénomenes. Il n'en est pas de même des vérités de la Religion: on n'y par-

vient pas en tâtonnant ; & il feroit à fouhaiter qu'on n'en parlât jamais qu'après une autorité décifive & infaillible. C'eft ainfi qu'il faut parler du pouvoir des Démons, & du commerce qu'ils peuvent avoir avec les hommes. Il eft de foi qu'ils ont du pouvoir,* qu'ils attaquent les hommes & qu'ils tâchent de les féduire en plufieurs manieres. On le voit dans Job, dans Tobie, & en mille autres endroits de l'Ecriture & de la Tradition. Il eft certain aufſi que le pouvoir qu'ils ont ne dépend pas de nous ; qu'ils en peuvent avoir fur les juftes, puifqu'ils peuvent les tenter, comme ils ont tenté JESUS-CHRIST, qu'ils n'en ont pourtant d'ordinaire que fur ceux qui manquent de foi, ou qui ne craignent pas de participer à leurs œuvres ; & qu'à l'égard de ces derniers fur-tout, les Intelligences déréglées tâchent de faire réuffir affez exactement ce qu'ils fouhaitent, en leur infpirant de recourir à certaines pratiques, par lefquelles ces efprits féducteurs entrent en commerce avec les hommes. Tout cela fe découvre fans fyftême.

* Non eft nobis colluctatio adverfus carnem & fanguinem ; fed adverfus Principes & Poteftates, adverfus mundi Rectores, tenebrarum harum ; contra fpiritualia nequitiæ, in cæleftibus. *Ephef. VI.* 12.

Il n'y a de système à faire que sur des points qui sont plus curieux que nécessaires, par exemple, sur la maniere dont les Démons produisent certains effets; parcequ'on peut apercevoir diverses manieres de les produire, & qu'une autorité infaillible ne décide point pour l'une plûtôt que pour l'autre. Ainsi, lorsque Nebridius demandoit à Saint Augustin* comment le Demon pouvoit exciter des phantômes dans l'imagination des hommes, il y avoit lieu de faire un système. Saint Augustin paroît en chercher un pour résoudre la question. * C'étoit-là en effet un vrai sujet de système, parceque ces phantômes pouvoient être produits par diverses voies, qu'on n'aperçoit qu'après des vûes, des conjectures, & des observations différentes. Au fond la question n'est pas bien importante, & l'on peut se tromper en la décidant. L'essentiel est qu'on sache qu'il y a des Démons, à qui Dieu a laissé du pouvoir; sur quoi il n'y a point de système à faire.

* Ep. VIII. pag. 10. tom. 2.

* Epist. 1x. pag. 11. t. 2.

XI. D'où viennent les inégalités bizarres

Mais d'où vient qu'on aperçoit tant d'inégalités bizarres dans les actions du Démon? Il fait quelque-

res des actions des Démons.

fois des choses prodigieuses, & souvent il semble qu'il ne peut rien opérer : on dit qu'il ne peut pas faire sortir les Sorciers des prisons, & il fait cent actions plus difficiles que n'est la rupture d'une porte.

Premiere cause : ils ne font pas tout ce qu'ils veulent.

* Lib. 3. de Trinit. c. 6.

R. Cette bizarrerie des Démons vient de trois causes. La premiere est qu'ils ne font pas tout ce qu'ils veulent. Leur pouvoir qui leur vient de Dieu, dit S. Augustin, * est réglé par la volonté divine, & demeure soumis à celui des saints Anges. Cela paroît dans les prodiges que les Démons opérerent pour contrefaire les miracles de Moïse. Ils formerent des grenouilles & des serpens, & ne purent former de petites mouches. Est-ce qu'il est plus difficile de faire paroître des mouches, que des serpens & des grenouilles ? Nullement. Il n'est pas difficile de trouver une infinité d'œufs que les mouches pondent de tous côtés. Il n'y a qu'à les ramasser, & leur donner du mouvement & de la chaleur, pour les faire éclorre, & en faire sortir une infinité de mouches. C'est par une semblable accélération de mouvemens, que se produisent les miracles & la

plûpart des prodiges. Ces sortes d'accélérations de mouvemens ne sont pas impossibles aux Démons. D'où vient donc qu'ils ne purent former des mouches ? S. Augustin en donne la véritable raison : c'est que Dieu les empêcha, pour obliger les Magiciens de Pharaon à reconnoître que le doigt de Dieu étoit là : *Neque enim occurrit alia ratio, cur non potuerint facere minutissimas muscas, qui ranas serpentesque fecerunt ; nisi quia major aderat dominatio prohibentis Dei per Spiritum sanctum, quod etiam ipsi Magi confessi sunt, dicentes : digitus Dei est hîc.* *3. de Trin. c. 9. tom. 8. pag. 802.*

XII. Pouvoir des Anges sur les Démons.

Tout le pouvoir de ces Anges est réglé, & soumis ordinairement à celui des saints Anges. Ceux-ci les arrêtent quelquefois absolument, les laissant agir dans une occasion, & non pas dans une autre ; à l'égard d'une telle personne, & non pas à l'égard d'une autre, par des raisons sans doute très-justes, que nous ne pouvons pas pénetrer. Ils peuvent les chasser d'un endroit pour toujours, & établir des causes occasionnelles qui les fassent fuir : ainsi Raphaël donna à Tobie, pour préservatif contre toutes sortes de Démons,

Sic & illi Angeli quædam possunt facere, si permittantur ab Angelis potentioribus, ex imperio Dei.

le cœur d'un poisson : *Respondens*
Tob. VI. 8. *Angelus dixit ei : cordis ejus particulam si super carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus Dæmoniorum, sive à viro, sive à muliere, ita ut ultrà non accedat ad eos.* Enfin les saints Anges lient quelque-fois si fort le pouvoir des Démons, qu'ils ne leur permettent d'agir que dans un petit endroit qu'ils leur marquent. Tout cela paroît dans le Livre de Tobie, où l'on voit qu'après qu'il a été permis à un Démon d'ôter la vie à sept hommes, le saint Ange Raphaël lui ôte tout pouvoir, & l'empêche d'agir autre part que dans un coin de la haute Egypte, qu'il lui assigna, dès que Tobie eut eu recours au pré-
Tob. VIII. 2. & 3. servatif occasionnel : *Recordatus itaque Tobias sermonum Angeli, protulit de cassidili suo partem jecoris, posuitque eam super carbones vivos. Tunc Raphael Angelus apprehendit Dæmonium, & religavit illud in deserto superioris Ægypti.*

Voilà donc la premiere cause des inégalités bizarres des opérations du Démon ; c'est qu'il ne peut pas agir toutes les fois qu'il veut. On l'en empêche.

Une seconde cause de la bizarrerie du Démon, qui agit ici & non pas là, aujourd'hui & non pas demain ; qui dit tantôt vrai, tantôt faux ; qui enseigne une chose & non pas l'autre ; c'est qu'il est naturellement borné. Il ne voit pas tout, il ne sait pas tout, il n'est pas par-tout. Il parle au hazard. Il a été ici, & pourra être ailleurs dans quelque temps, & ne fera pas par conséquent ici ce qu'il y opéroit il y a un mois. XIII. Autres causes de la bizarrerie du Démon.

Une troisieme cause de la bizarrerie des actions du Démon, c'est la bizarrerie même de sa nature, depuis qu'il est sorti de l'ordre. Il est menteur, tentateur, séducteur, traître, trompeur, moqueur : toutes épithetes que l'Ecriture lui donne, & qui pourroient suffire pour faire apercevoir la raison de la bizarrerie qu'on remarque dans ses œuvres.



§. III.

Des doutes raisonnables qu'on peut former sur les Sortileges, & de la certitude qu'on peut y trouver.

XIV. Des doutes raisonnables sur les sortiléges.

Rien n'est plus constant que la matiere des sortileges est souvent traitée par des esprits trop crédules, ou trop incrédules. Ceux qui croient légerement, sans lumiere & sans critique, sont trompés par les fourberies ; & ces méprises sont cause qu'on a souvent lieu de se défier des faits que certaines personnes rapportent. D'autres, se donnant un relief de bel esprit, affectent de ne rien croire : & quel discernement peut-on attendre de ces sortes de personnes?

L'homme sage & instruit sait qu'il y a dans le monde autre chose que des corps. Il sait par la foi qu'il y a des Intelligences capables de produire des effets surprenans, & qu'il peut y avoir des sortileges. Il sait même par la raison & par les sens, qu'il y en a eu, & qu'il y en a encore. Car on ne peut douter raisonnablement de diverses pratiques dont nous parlerons au long, & il ne faut

presque que des yeux pour savoir que ces pratiques ne peuvent être naturelles. Cet homme sage & instruit est seulement sur ses gardes, de peur d'être trompé par les fourberies des hommes, ou par les illusions qui accompagnent ordinairement les sortileges. Comme il y a parmi les hommes de Joueurs de Gobelets, c'est-à-dire, des personnes qui aiment à jouer le monde, il faut s'en défier, & prendre pour examiner un fait toutes les précautions que nous avons tâché de prendre pour nous assurer de la vérité d'un fait. On découvrira sans doute ainsi des fourberies dans les pratiques superstitieuses; mais il ne faut pas d'abord conclure qu'il n'y a jamais que fourberie. Cela ne seroit pas raisonnable. On contrefait du vin d'Espagne, & l'on fait des fruits avec de la cire ou du sucre, qui trompent la vûe, & quelquefois même le goût; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait du vrai vin d'Espagne, & de véritables fruits confits. Il y a de même de l'illusion dans les sortileges, parceque les pratiques superstitieuses ne réussissent pas toujours; mais il ne s'ensuit pas de là qu'elles ne réussissent jamais. On

doit seulement en conclure que la pratique n'est pas sûre & constante, comme l'effet de l'aiman ; & qu'elle a pour auteur un esprit fourbe & bizarre, qui ne veut pas toujours agir quand il le peut, & qui ne peut pas toujours quand il le veut, ainsi que nous avons dit au titre précédent.

XV. Attention nécessaire aux choses extraordinaires. Il y en a actuellement plus qu'on ne pense.

Enfin il faut de l'attention & de l'application avant que d'assurer, ou de nier. Il ne faut pas dire en général : je n'ai jamais rien vû d'extraordinaire, & je ne croirai rien que je n'aie vû. Nous ne saurions voir toutes choses ; & il y en a un très-grand nombre dont nous ne pouvons raisonnablement douter, quoique nous ne les ayions jamais vûes. D'ailleurs bien de gens ne voient rien d'extraordinaire, parce-qu'ils n'y ont peut-être jamais été attentifs, semblables à ces Juifs qui paroissoient curieux de voir des signes au temps de Jesus-Christ, & qui ne se donnoient point la peine d'aller voir ceux dont ils pouvoient être si facilement les témoins.

Il y a toujours dans le monde plus de choses extraordinaires que l'on ne s'imagine. Outre bien des miracles qui se font sans éclat à la priere des

fideles ; outre un grand nombre de pratiques superstitieuses qui réussissent assez souvent, on peut apercevoir de temps en temps des évenemens qui peuvent frapper tout le monde. Que voudroit-on de plus extraordinaire que le fait arrivé depuis peu d'années à la Tournelle ? Un homme a fait un sort pour faire mourir les bestiaux. On le lui fait avouer dans le vin : les fumées passées, il déclare que si l'on ôte le sort il faut qu'il meure. Celui qui ôte le sort déclare la même chose à six lieues de-là ; & les procès faits à Pacy & à Paris ne laissent aucun lieu de douter qu'à la même heure qu'on ôta le sort, ce malheureux qui l'avoit fait, & qui étoit très-vigoureux, fut saisi par des convulsions horribles qui lui donnerent la mort.

XVI. Fait surprenant à Paris & à Pacy.

Voici la rélation d'un fait moderne qu'on ne sauroit révoquer en doute : elle m'a paru si curieuse, que j'ai cru devoir l'imprimer toute entiere.

XVII. Autre évenement très-singulier.

« Le Vendredi, premier jour de Mai 1705. sur les cinq heures du soir, Denys Milanges de la Richardiere, fils de M. Milanges Avocat au Parlement, âgé de dix-huit ans, fut attaqué d'une grande maladie. «

» Elle commença par une espece de
» Léthargie. On le jetta sur son lit,
» où il fut l'espace de deux ou trois
» heures, sans parole, sans mouve-
» ment & sans connoissance, les
» yeux fermés, & les dents serrées:
» on lui mit du sel dans la bouche,
» & de l'eau de la Reine d'Hongrie,
» sans qu'il revînt de son assoupisse-
» ment. Après cet intervalle de temps,
» ses yeux s'ouvrirent, & la parole
» lui revint. Il demeura tranquille
» l'espace d'une heure. On lui donna
» un remede d'eau tiede qu'il ne ren-
» dit pas, & il retomba dans le mal
» plus fort qu'auparavant, étant aug-
» menté de rêverie & de fureur: on
» eut besoin de cinq ou six personnes
» pour le tenir toute la nuit: on le
» garda à vûe, de crainte qu'il ne se
» jettât par les fenêtres, ou qu'il ne
» se cassât la tête sur la montée, ou
» contre les murailles. Il se débattoit
» comme un furieux; & on ne savoit
» si c'étoit délire ou folie. Il s'endor-
» mit sur les quatre heures du ma-
» tin, jusques à neuf heures, qu'il
» se trouva tranquille & en bon état.
» Son Medecin, habile & expérimen-
» té, lui fit prendre huit grains d'é-

métique en deux prises. Il rendit « tant de bile, & autres matieres par « haut & par bas, qu'on crut qu'il « étoit tiré d'affaire. Il eut ensuite « quatre ou cinq jours de bons, pen- « dant lesquels il fut saigné deux « fois, prit plusieurs remedes & des « medecines sans émétique. Le sep- « tieme jour de sa maladie, son « mal le reprit de nouveau : on re- « commença les remedes, & pendant « le mois de Mai il prit jusqu'à vingt- « deux grains d'émétique, sans les au- « tres remedes; son mal le reprenant « toujours avec fureur, & lui don- « nant de temps en temps du relâche « de deux ou trois jours. «

A la fin du mois de Mai, les Me- « decins, ne sachant plus que lui « faire, l'envoyerent à la campagne « pour y prendre l'air. Son pere & sa « mere l'emmenerent à leur maison « de Noisy-le-Grand, où il se trouva « assez tranquille pendant deux jours, « après lesquels ses fureurs le repri- « rent encore plus fréquemment qu'à « Paris. Il lui survint même de nou- « veaux accidens. Outre qu'il perdoit « la raison à son ordinaire, il tomboit « fréquemment en paralysie : elle le «

» prenoit tantôt aux bras, aux doigts,
» aux jambes & aux cuisses; quelque-
» fois dans la tête, sur les yeux, ou
» sur la langue; de sorte qu'il étoit
» muet, sourd, & aveugle. Tous ces
» maux le quittoient d'heure à autre,
» & il revenoit dans son bon sens;
» mais ils le reprenoient souvent.
» Tant d'accidens si extraordinaires,
» & qui n'affoiblissoient point le ma-
» lade, quand ils l'avoient quitté,
» firent comprendre à tous ceux qui
» le voyoient dans son mal, qu'il y
» avoit du sort, ou du maléfice: on
» jugea que cette maladie ne pouvoit
» être naturelle, en ce qu'il n'eut ja-
» mais de fievre, & qu'il conserva
» toujours toutes ses forces, nonob-
» stant tous ces maux & tous les re-
» medes violents qu'on lui avoit faits.
» Et comme chacun disoit qu'il étoit
» ensorcelé, principalement à cause
» des cris & des hurlemens qu'il fai-
» soit de temps en temps, on lui de-
» manda s'il n'avoit pas eu quelque
» démêlé avec quelque berger, ou
» autre personne soupçonnée de sor-
» tilege ou de maléfice. Alors il nous
» apprit que le 18. Avril précédent,
» traversant le village de Noisy à che-

val pour se promener, son cheval « s'arrêta tout court au milieu de la « rue Feret, vis-à-vis la Chapelle, « sans le pouvoir faire avancer, quoi- « qu'il lui donnât plus de cent coups « d'éperons; & qu'il y avoit un berger « à lui inconnu qui étoit arrêté & ap- « puyé contre la Chapelle, lequel lui « dit: Monsieur, je vous conseille de « retourner chez vous; car votre che- « val n'avancera pas. Ce berger lui « parut âgé de 45. à 50. ans. Il est « grand de taille, poil & cheveux « noirs, & d'une mauvaise physiono- « mie. Il avoit sa houlette à la main, « & deux chiens noirs à courtes oreil- « les auprès de lui. Le sieur de la Ri- « chardiere, continuant de piquer son « cheval pour le faire avancer, ré- « pondit au berger qu'il n'entroit « point dans ce qu'il lui disoit; & une « femme du village, qui étoit plus « près du Berger, assure qu'il repliqua « à demi bas qu'il l'y feroit bien en- « trer. En effet, il lui donna un sort « pour un an, à commencer au pre- « mier Mai; & après s'être lassé de pi- « quer son cheval, sans pouvoir le fai- « re avancer, le dit sieur de la Richar- « diere fut obligé de mettre pied à «

» terre, & de ramener son cheval par » la bride dans la maison de M. son » pere.

» Pendant le cours de cette cruelle » maladie, M. Milanges a fait faire une » infinité de prieres, & dire grand » nombre de Messes, & entre autres » une neuvaine au Saint-Esprit, *une* à » Saint Maur, & une à Saint Amable, » pour obtenir de la miséricorde de » Dieu la guérison de son fils.

» M. l'Abbé Milanges, Chanoine » de la Sainte Chapelle de Riom, » oncle paternel du dit sieur de la Ri- » chardiere, a fait la neuvaine dans » l'Eglise de S. Amable. Pendant cet- » te neuvaine, la Communauté des » Religieuses Carmélites de la Ville » de Riom s'est mise en prieres à la » même intention. Les Religieuses » Bénédictines de Clermont, & plu- » sieurs autres personnes de piété en » ont fait de même.

» Le dit sieur de la Richardiere, » quoiqu'accablé de maux, eut la dé- » votion de se rendre à Saint Maur, & » d'assister à la premiere & à la der- » niere Messe de la neuvaine, avec » confiance que les prieres de ce » grand Saint obtiendroient sa guéri- » son de la bonté divine.

Ses maux continuant après la neu- «
vaine finie, il ne se rebuta pas. Il «
retourna à Saint-Maur la veille de «
Saint Jean-Baptiste, toujours ac- «
compagné de cinq ou six personnes «
qui le soutenoient sur son cheval «
pendant ses accidens. Il y entendit «
la Messe de minuit, & en revint le «
matin encore malade, assurant pour- «
tant qu'il guériroit le Vendredi sui- «
vant 26. Juin.

Au retour de Saint-Maur, en «
arrivant dans la maison de M. son «
pere à Noisy, il ouvrit sa chambre «
dont il avoit la clef dans sa poche. «
Il y trouva ce berger assis dans un «
fauteuil avec sa houlette & ses deux «
chiens. Effrayé de cette vision, il «
descendit brusquement, & alla «
chercher son monde. Plusieurs per- «
sonnes monterent avec lui : per- «
sonne ne vit le berger ; & il sou- «
tint toujours qu'il le voyoit. Il ajoû- «
ta même que ce berger s'appelloit «
Danis ; qu'il en étoit sûr, quoiqu'il «
ignore présentement qui peut lui «
avoir révélé son nom.

Tout le jour & toute la nuit le «
sieur de la Richardiere vit ce ber- «
ger ; & aucun de ceux qui étoient «

» avec lui ne le voyoit. Sur les dix » heures du soir, étant dans ses » maux, il tomba par terre, disant » que le Berger étoit sur lui & qu'il » l'écrasoit ; & en présence de son » escorte ordinaire il tira un couteau » pointu de sa poche, dont il don- » na cinq coups dans le visage de ce » malheureux, dont il s'est trouvé » marqué.

» Sur le soir M. de la Richardiere » dit à ceux qui le veilloient qu'ils » prissent garde à lui : qu'il alloit » avoir cinq foiblesses considérables » qui augmenteroient toujours, & » qu'il y succomberoit si on ne le » remuoit & tourmentoit continuel- » lement. Il les eut en effet, & la » derniere dura près d'une heure : » il assura que si on l'avoit moins » secoué elle auroit duré une demie » heure davantage, & qu'il y seroit » mort. En un mot, il n'y a quasi point » de sortes de maux & de douleurs » qu'il n'ait ressentis pendant les huit » semaines qu'a duré cette funeste » maladie.

» Le Vendredi matin, 26[e] de Juin, » le malade alla à Saint-Maur pour » faire dire une Messe, avec une pleine

confiance

confiance qu'il guériroit ce jour-là: «
il se trouva mal trois fois dans l'Egli- «
se, en entendant la Messe; à l'Evangi- «
le, à l'élévation de l'Eucharistie, & au «
Domine non sum dignus. La Messe fi- «
nie, Mr..... lui mit l'Etole sur la tête, «
& dit l'Evangile: pendant cette prie- «
re, le malade vit S. Maur debout en «
habit de Bénédictin, & ce malheu- «
reux Berger à sa gauche, le visage «
ensanglanté de cinq coups de cou- «
teau, ayant sa houlette en sa main, «
& ses deux chiens à ses côtés. Dans «
ce moment le malade cria tout «
haut dans l'Eglise, miracle, mira- «
cle, quoiqu'il n'eût pas dessein de «
crier, & assura qu'il étoit guéri; «
comme il le fut en effet. Au sortir «
de l'Eglise, il s'en alla à Paris, ac- «
compagné de deux personnes seule- «
ment, trouver Madame sa mere, «
pour lui apprendre & lui faire voir «
qu'il étoit effectivement guéri, & «
renvoya le reste de son escorte à «
Noisy apprendre sa guérison à Mr. «
son Pere qui y étoit. On est obligé «
de remarquer en cet endroit que la «
neuvaine qui a été faite à Riom, «
dans l'Eglise de S. Amable, fut finie «
le Jeudi vingt-cinquieme de Juin, «

» veille de la guérison du malade.

» Le vingt-neuvieme de Juin, le dit
» Sieur de la Richardiere retourna à
» Noisy, où il se promena & chassa
» l'après-dînée, & les jours suivans. Le
» Mardi, trente de Juin, ce malheu-
» reux Berger le trouva dans des vi-
» gnes où il chassoit; & après qu'il
» eût tiré sur des grives, ce Berger se
» leva du pied d'un cep de vigne, où
» il étoit assis, & parut devant lui. Le
» dit Sieur de la Richardiere, surpris
» de cette vision, lui donna un coup
» de la crosse de son fusil sur la tête;
» ce qui obligea ce malheureux de
» crier: Ah! Monsieur, vous me tuez?
» Et ensuite de s'enfuir. Nonobstant
» ce traitement, le Berger revint le
» lendemain le retrouver. Sitôt qu'il
» l'aperçut, il se jetta à ses genoux, &
» cria, Monsieur, je vous demande par-
» don: ne me faites point de mal: je
» vous dirai toutes choses. Le dit Sieur
» de la Richardiere l'ayant assuré
» qu'il ne lui en feroit point, le Ber-
» ger lui dit s'appeller Danis, & avoua
» lui avoir donné le sort dont il avoit
» été affligé; qu'il le lui avoit donné
» pour un an: mais qu'il en étoit guéri
» par miracle, au bout de huit semai-

nes, à la faveur des prieres & des «
neuvaines que lui & sa famille «
avoient fait faire au S. Esprit, à S. «
Maur, & à S. Amable; & quoiqu'on «
en eût fait d'autres, le sorcier ne «
parla que de ces trois-là; & ajoûta «
que le sort, dont il avoit été guéri «
par miracle, étoit retombé sur lui «
Danis. Il en demanda de nouveau «
pardon, & supplia le dit Sieur de «
la Richardiere de faire prier Dieu «
pour lui, disant qu'il ne pouvoit es- «
pérer sa guérison que d'un miracle, «
qu'il reconnoissoit ne pas mériter. «
Peu de jours après, on écrivit au «
Sieur Abbé Milanges, Chanoine de «
la Sainte Chapelle de Riom, d'a- «
voir la charité de faire une seconde «
neuvaine à Saint Amable en faveur «
de ce malheureux; ce qu'il fit avec «
beaucoup de dévotion. «

Cependant le bruit de ce sort s'é- «
tant répandu en divers endroits des «
environs de Noisy, le Prevôt des Ma- «
réchaux de Meaux mit ses Archers «
en campagne, à la recherche de ce «
malheureux, qui étoit alors réfugié «
à Torcy, où il fut reconnu: mais «
enfin il évita la Maréchaussée, & «
passa déguisé par Noisy, où après «

» avoir tué ses chiens, jetté sa houlette
» dans un bois, & changé d'habit, il
» vint trouver le dit Sieur de la Ri-
» chardiere le Dimanche treize de
» Septembre, auquel il raconta la
» maniere en laquelle il s'étoit sauvé,
» & avoit évité de tomber entre les
» mains des Archers qui le poursui-
» voient: que les bonnes prieres qu'il
» avoit fait faire l'avoient guéri, &
» que Dieu lui avoit fait miséricorde;
» quoiqu'il y eut vingt ans qu'il n'eût
» approché des Sacremens; qu'enfin
» il avoit été confessé à Torcy; qu'a-
» près un mois de préparation & de
» remise, il avoit reçu l'absolution
» de ses péchés, & avoit ensuite été
» admis à la Sainte Communion; qu'il
» se recommandoit toujours à ses bon-
» nes prieres; qu'il ne le verroit plus,
» & qu'il s'en alloit, sans savoir où,
» le plus loin qu'il pourroit.

» Huit ou dix jours après, le dit
» Sieur de la Richardiere reçut une
» lettre d'une femme, se disant pa-
» rente du dit Danis, portant qu'il
» étoit mort fort repentant; qu'il l'a-
» voit chargée en mourant de l'infor-
» mer de son décès, & de le prier de
» faire dire une Messe de Requiem

pour le repos de son ame : ce qui a «
été ponctuellement exécuté. «

XVIII. Comment on peut discerner les sortileges d'avec les effets naturels.

Il ne faut point d'empressement pour voir des choses extraordinaires ; mais il ne faut pas aussi les négliger lors qu'elles arrivent. Il en faut tirer le bien qui en revient, tâcher d'empêcher les maux qui en pourroient naître, & s'appliquer sur tout à discerner s'il y a de la fourberie, ce qu'il peut y avoir de naturel, ce qui tient du miracle ou du sortilege. Je crois que tout ce que nous avons dit dans le premier livre pourra servir à faire ce discernement.

XIX. Ce qu'on doit penser de l'usage de deviner l'heure qu'il est avec un anneau dans un verre.

Au reste, quand on fait l'examen de quelque pratique extraordinaire, il faut être ferme dans les principes ; & quand il est clair qu'un effet ne peut arriver naturellement, ne pas hésiter sur ce point. Il y a par exemple des personnes, qui, soit la nuit ou le jour, devinent quelle heure il est, en tenant suspendue dans un verre, avec de la soie ou du fil, une bale de plomb, un anneau, un cachet, ou un clou qui sonne l'heure qu'il est, en frappant contre le verre autant de coups qu'il est d'heures. Pour savoir si c'est-là un effet naturel ou

non, il faut premierement examiner s'il n'y a point quelque fourberie. Car il me femble qu'il eft fort poffible qu'un homme adroit faffe fonner imperceptiblement autant de coups qu'il voudra. Mais fi cela fe fait entre les mains de quelque perfonne fans fraude & fans adreffe, comme en effet j'ai vû des perfonnes de probité qui fe fervoient fort fimplement de ce fecret, foit pour deviner l'heure, foit pour contenter la curiofité de quelques perfonnes qui vouloient voir l'expérience : cela fuppofé, il eft certain que l'effet n'eft pas naturel.

La raifon en eft évidente : c'eft que les corps agiffent néceffairement de la même maniere dans les mêmes circonftances phyfiques, indépendamment de la convention des hommes : Or les heures que les horloges fonnent, & qu'on veut faire deviner à l'anneau, ou au clou, dépendent entierement de la volonté des hommes, qui pourroient changer la divifion des heures. S'il plaifoit au Roi, on pourroit faire fonner la premiere heure aux horloges, une heure après le Soleil levé, fuivant l'ancienne coutume. Alors les horlo-

ges sonneroient six heures dans le temps qu'elles en sonnent à présent douze. On pourroit bien aussi suivre la coutume d'Italie, où l'on divise les jours en vingt-quatre heures, en commençant par le soir. Ainsi tous les jours à midi, par exemple, les horloges d'Italie marquent dix-sept, dix-huit ou dix-neuf heures, selon les saisons, lorsque celles de France ne marquent que douze heures. Voudroit-on que l'anneau ou le clou eussent assez d'esprit pour savoir combien d'heures il plaît aux hommes de faire sonner aux horloges dans les Pays où l'on a recours à l'anneau, ou au clou, pour deviner quelle heure il est.

Mais, dit-on, c'est l'artere qui donne ce mouvement à l'anneau. Or le mouvement du sang peut dépendre de celui du Soleil qui regle les heures; car il y a beaucoup de rapport entre le Soleil & le sang. XX. Difficultés & réponses sur ce point.

Rép. Un tel raisonnement ne doit tromper personne, après qu'on vient de voir que les heures des horloges, que l'on fait deviner à l'anneau, dépendent de la volonté des hommes, qui pourroient diviser les heures du

jour d'une toute autre maniere. Si le mouvement de l'artere du doigt faisoit frapper l'anneau ou le clou, il frapperoit autant de coups à trois heures après midi, qu'à onze heures du matin; car l'artere ne bat pas moins assurément trois heures après le repas, qu'une heure avant diner. Disons même que l'anneau ne cesseroit jamais de frapper, parceque le mouvement de l'artere ne s'arrête pas. Mais ce sont-là, comme nous venons de dire, des raisonnemens qui ne demandent pas qu'on s'y applique, & qui montrent seulement qu'il n'est rien sur quoi certaines personnes ne puissent s'éblouïr & se brouiller par quelque galimatias. Ceux qui ne s'exposent pas à en faire avouent de bonne foi qu'on ne peut rendre aucune bonne raison de ce prétendu secret. Ils doivent même reconnoître qu'on prouve clairement que l'effet n'est pas naturel.

Mais, dit-on encore, que penser donc de ceux entre les mains de qui l'anneau sonne? Ce sont des personnes de probité, de mérite, de distinction. Faut-il les mettre au nombre des sorciers? Ils n'ont point fait

de pacte, ils ne se sont jamais donnés au Diable ; que direz-vous donc d'eux ? Nous dirons ce que nous avons dit en traitant des moyens de juger des effets surprenans, que bien des gens s'excusent mal à propos sur ce qu'ils n'ont point fait de pacte. Que les Intelligences peuvent agir sans que nous ayions fait de pacte avec elles : Que le pouvoir des Esprits ne dépend pas de nous, puisqu'ils peuvent tenter les Justes malgré eux; qu'il faut qu'on s'en défie : Que, quand le Démon agit sans que nous y donnions aucune occasion, nous n'offensons pas Dieu ; mais que, si nous recourons à une pratique douteuse, & que le Démon y agisse, nous sommes alors censés entrer en commerce avec lui. L'un tient l'anneau suspendu, l'autre le remue : voilà le commerce qui est prohibé aux Chrétiens : *Nolo vos fieri socios Dæmoniorum.* Il n'est pas nécessaire d'examiner si l'on dit des paroles, ou si l'on n'en dit point. On ne prononce rien à présent. Autrefois on disoit un verset d'un Pseaume, ainsi que le rapporte Cajetan, qui s'appliqua à détromper quelques

personnes de cet usage superstitieux. Qu'on prononce des paroles, ou qu'on n'en prononce point, l'effet n'est pas naturel, lors qu'il arrive sans adresse & sans fourberie.

Mais comment se persuader que des Intelligences agissent dans de semblables pratiques? *Rép*. On doit juger par d'autres yeux que par ceux du corps, & raisonner sur des principes constans, sur lesquels on demeure ferme. On vient de voir que l'effet ne peut être naturel : d'où il suit nécessairement qu'il y a ici ou fourberie, ou diablerie : il faut qu'on opte. Car la foi & la raison ne reconnoissent que deux substances, une corporelle, l'autre spirituelle. Ce qui ne vient pas des corps est produit nécessairement par les Esprits bons ou mauvais. Nous reconnoissons l'action des bons dans les signes qui tendent à affermir la foi, soutenir la Religion Catholique, sanctifier les Chrétiens; & nous apercevons les effets des Intelligences déréglées dans les signes qui ne servent qu'à amuser les hommes, à contenter leur curiosité ou leur cupidité. Encore un coup il faut avoir des prin-

cipes solides, & s'y tenir ferme. Ceux que nous avons exposés dans cet Ouvrage pourront servir en une infinité de rencontres. Il ne faut que les appliquer aux pratiques qui sont encore en usage dans le monde, & qui paroissent embarrassantes.

XXI. Le Parlement de Paris reconnoit des sorciers, & les punit.

Pour se convaincre de la fausseté de ce qu'on dit communément, que le Parlement de Paris ne reconnoit point de sorciers, il suffit de rapporter les termes d'un Arrêt rendu en 1601. contre quelques Habitans de Champagne accusés de sortilege.

L'Arrêt veut qu'ils soient envoyés à la Conciergerie par les Juges subalternes : *ains enjoint les envoyer incontinent & sans délais ès prisons de la Conciergerie, à peine de privation de leurs charges.* Et le Plaidoyer, supposant que les devins & les sorciers doivent être rigoureusement punis, tend seulement à faire observer une procédure exacte & réguliere pour les découvrir & les punir.

Mr. Servin, Avocat Général & Conseiller d'Etat, prouve au long par l'ancien & le nouveau Testament, par la Tradition, les Loix & les Histoires, qu'il y a des devins, des

enchanteurs & des sorciers ; & réfute ceux *qui veulent couvrir leur doctrine de l'ombre de l'Astrologie judiciaire, & osent écrire qu'il n'y a point de sorciers, & que ce n'est qu'illusion d'humeur phantastique.*

Il montre en second lieu que les devins, & ceux qui usent de sortilege, doivent être punis, non-seulement par les Loix générales de l'Ecriture & des saints Decrets, mais spécialement en France par les Constitutions de nos Rois : » A raison de
Page 220.
» quoi ils ont été jugés exécrables » par les Saints Decrets, en suivant la » Loi Mosaïque : & spécialement par » la Constitution qui est écrite au pre- » mier Livre des Capitulaires des » Rois Charlemagne & Louïs le Dé- » bonnaire, chap. 64. » *Præcipitur ut incantatores, &c. ubicumque sint emendentur vel damnentur.*

Toute la précaution que le Procureur Général demande est, qu'on ne punisse qu'après des preuves certaines & évidentes. C'est ce que le Parlement de Paris observe ; & voici, ce me semble, les maximes de ce Parlement, si distingué par sa sagesse, ses lumieres & son intégrité.

1. De peur de prendre des illusions pour des réalités, le Parlement ne fait ni rechercher ni punir ces prétendus sorciers qui ne nuisent à personne, & qui vont, dit-on, invisiblement à des assemblées nocturnes. Il ne fait en cela que suivre les maximes des anciens * Capitulaires du neuvieme siecle, qui laissent à l'Eglise le soin de faire rougir de honte, & de punir par l'excommunication, ceux qui ont recours à des sortileges pour se procurer quelque avantage, & qui ne craignent pas d'attendre quelque bien du Démon. XXII. Maximes du Parlement de Paris, touchant les Sorciers & les sortileges.

Ces Capitulaires recommandent aussi aux Pasteurs de l'Eglise, d'instruire & de désabuser les fideles sur ce qu'on disoit de plusieurs femmes qui alloient au Sabat, c'est-à-dire, qui croyoient se trouver à des assemblées nocturnes avec Diane, & faire XXIII. On laisse à l'Eglise le soin de punir ceux qu'on dit aller au Sabat, & qui ne nuisent à personne.

* Capit. XIII. de sortilegiis & sortiariis. *Tom.* 1. *col.* 365. Ut Episcopi Episcorumque Ministri omnibus viribus elaborare studeant, ut perniciosam, & à Diabolo inventam, sortilegam & maleficam artem penitùs ex parochiis suis eradant, &, si aliquem virum aut feminam hujusce sceleris sectatorem invenerint, turpiter dehonestatum de parochiis suis ejiciant..... Subversi sunt & à Diabolo capti tenentur qui, derelicto Creatore suo, à Diabolo suffragia quærunt. Et ideò à tali peste mundari debet Sancta Ecclesia.

pendant la nuit de fort longs voyages avec elle & un très-grand nombre de femmes. * On veut que l'on fasse entendre que ce sont-là des rêveries de cerveaux creux, ou des illusions produites par l'Esprit séducteur.

On peut donc laisser à l'Eglise le soin d'instruire & de corriger ses enfans sur les sortileges qui ne nuisent visiblement à personne. Il est seule-

* Illud etiam non omittendum, quòd quædam sceleratæ mulieres, retrò post Satanam conversæ, Dæmonum illusionibus & phantasmatibus seductæ, credunt se & profitentur nocturnis horis cum Diana Paganorum Dea, & innumera multitudine mulierum equitare super quasdam bestias, & multa terrarum spatia intempestæ noctis silentio pertransire, ejusque jussionibus velut dominæ obedire, & certis noctibus ad ejus servitium evocari. Sed utinam hæ solæ in perfidia sua periissent, & non multos secum in infidelitatis intentum pertraxissent. Nam innumera multitudo, hac falsa opinione decepta, hæc vera esse credit, & credendo à recta fide deviat, & in errorem Paganorum revolvitur, cùm aliquid divinitatis aut numinis extrà unum Deum esse arbitratur. Quapropter Sacerdotes, per Ecclesias sibi commissas, populo cum omni instantiâ prædicare debent, ut noverint, hæc omnimodis falsa esse, & non à divino, sed à maligno spiritu, talia phantasmata mentibus infidelium inrogari. Si quidem ipse Satanas, qui transfigurat se in Angelum lucis, cùm mentem cujuscumque mulierculæ ceperit, & hanc sibi per infidelitatem, & incredulitatem subjugaverit, illicò transformat se in diversarum personarum species, atque similitudines, & mentem, quam captivam tenet, in somnis deludens, modo læta, modo tristia, modò cognitas, modò incognitas personas ostendens, per devia quæque deducit; & cùm solus spiritus hæc patitur, infidelis mens hæc non in animo, sed in corpore evenire opinatur. *Ibid.*

ment à souhaiter que les Parlemens & la Police aident à l'Eglise, & empêchent qu'on ne souffre des gens qui font une espece de profession de deviner, soit par l'eau, par le sas, ou par d'autres moyens. Nos Rois ont souvent ordonné à tous Juges, de punir ces sortes de personnes par des peines pécuniaires, & par le bannissement. Les Ordonnances de Charles VIII. en 1490. & de Charles IX. dans les Etats d'Orléans en 1560. sont formelles sur ce point; & elles se trouvent renouvellées par une Ordonnance qu'un des plus grands & religieux Rois donna en forme de Déclaration au mois de Juillet 1682. dont le second article *défend expressément toutes pratiques superstitieuses, de fait, par écrit ou de parole, soit en abusant des termes de l'Ecriture Sainte, ou des prieres de l'Eglise, soit en disant ou en faisant des choses qui n'ont aucun rapport aux causes naturelles; & ordonne que ceux qui les auroient mise en usage, & s'en seroient servis, seroient punis exemplairement suivant l'exigence des cas.* Il est en effet bien raisonnable qu'on interdise, autant qu'il est possible, toutes ces sortes de superstitions. Car

XXIV. Ordonnances de France contre les superstitions.

Conférences des Ordonnances. *Tom.* 1. *Liv.* IX. *tit.* 12.

ſi l'art de ces perſonnes qui devinent, ou prétendent deviner, réuſſit quelquefois par le ſecours du Démon, il eſt condamnable : & s'il n'y a dans leur art que fourberie, il doit auſſi être abſolument interdit ; parcequ'il ne faut pas permettre aux hommes de ſe tromper publiquement les uns les autres, ſurtout par des pratiques qui, ſous quelque avantage apparent, pourroient nuire à pluſieurs perſonnes.

Le troiſieme article ordonne, *que s'il ſe trouvoit des perſonnes aſſez méchantes pour ajoûter & joindre à la ſuperſtition l'impiété & le ſacrilege, ceux qui en ſeront convaincus ſoient punis de mort.*

XXV. Le Parlement veut des preuves certaines, après leſquelles il condamne pour les maléfices.

2. Le Parlement veut des preuves certaines & évidentes, & ne condamne pas facilement au feu, comme on le fait en Allemagne & en pluſieurs autres endroits. Il eſt conſtant qu'il a infirmé ou modéré un grand nombre de Sentences des Juges ſubalternes, & qu'il a même pluſieurs fois renvoyé abſous de prétendus forciers, qui avoient été condamnés au feu à Troyes & ailleurs; parcequ'on araint de condamner

des visionnaires plûtôt que des malfaiteurs.

3. Lors qu'il est évident que quelques personnes ont porté préjudice au prochain par des maléfices, le Parlement les punit rigoureusement, jusqu'à la peine de mort. Ce qui se fait non-seulement par la Loi contre les homicides, mais encore par les autres Loix contre ceux qui usent de maléfices. Les Capitulaires de France publiés au Concile de Cressy en 873. l'ordonnent expressément : *Et quia audivimus quòd malefici homines & sortiaria per plura loca in nostro regno insurgunt, quorum maleficiis jam multi homines infirmati, & plures mortui sunt ; quoniam, sicut Sancti Dei homines scripserunt, Regis ministerium est impios de terra perdere, maleficos & veneficos non sinere vivere : expressè præcipimus ut unusquisque Comes in suo Comitatu magnum studium adhibeat ut tales perquirantur & comprehendantur.* *Tom. 2. col. 230.*

XXVI. Plusieurs Arrêts du Parlement de Paris contre des Sorciers.

Cela s'est observé & s'observe encore dans le Parlement de Paris, comme on le peut montrer par un grand nombre d'Arrêts. Bodin, qui écrivoit en 1580. en a ramassé plu-

sieurs. En voici quelques-uns depuis cette date, qui ont été tirés des Registres du Parlement, & qui n'ont été rapportés que dans deux Factums fort rares de 1688. & 1691.

Par Arrest du 6 Mai 1585. Simonne Renaud pour sortilege fut pendue & brûlée.

Par autre Arrest du 7 Septembre 1585. Antoine Caron fut pendu & brûlé.

Par autre du 14. du dit mois François Jesseaume fut aussi pendu & brûlé pour même crime.

Par autre du 16. Février 1591. Jeanne Darenne pour sortilege fut pendue.

Par autre du 28. Novembre 1593. Margueritte le Roux pour sortilege fit amende honorable, & fut pendue & brûlée.

Par autre du 7. Décembre de la même année Jeanne Roussard pour sortilege fut pendue & brûlée.

Par autre du 14. du même mois Françoise Susanne pour sortilege & maléfice fut pendue & brûlée.

Par autre du 30. Décembre de la même année Jeanne Collier pour sortilege sur des bêtes fut pendue & brûlée.

Par autre Arrest du 4. Aoust 1601. Nicolas Guillaume fut condamné à faire amende honorable & être pendu & brûlé.

Par autre du 18. Aoust 1602. Jeanne Rolant fut condamnée au même supplice pour semblables maléfices.

Par autre du 26. Novembre 1604. Philibert le Doux pour crime de leze-Majesté divine, maléfice & sortilege, avoir renoncé à Dieu & adoré le Diable, fut pendu & brûlé.

XXVII. Grand nombre de Sorciers brûlés dans le Royaume.

Outre ces Arrêts on sait qu'en « 1609. la Province de Labourd, qui « est dans le Ressort du Parlement de « Bordeaux, s'étant trouvée infectée « de sorciers, dont les crimes & malé- « fices abominables demeuroient im- « punis, parceque personne n'osoit « se rendre leur partie, le Roi Hen- « ri IV. fit expédier une Commission « au mois de Mai 1609. adressée aux « Sieurs Despagnet Président à Mor- « tier au Parlement de Bordeaux, de « Lancre Conseiller en la dite Cour, « (qui fut ensuite Conseiller d'Etat, « & à un Procureur Général de la « Commission par elle nommé, pour « se transporter sur les lieux, & faire « le procès aux coupables; & ces Ju- «

» ges firent brûler plus de six cents
» personnes, qui avoient fait des sor-
» tileges horribles.

Ce fut vers ce même temps qu'on brûla tout vif à Aix en Provence, le 30. Avril 1611. Louïs Gaufridi, *atteint, confez & convaincu d'un grand nombre de sortileges*, pour me servir des termes de l'Arrest inséré au Mercure François de la même année.

Mercure François de 1611. p. 23.

Quelque temps après, le Parlement de Paris, qui condamna la Maréchale d'Ancre à avoir la tête tranchée, & à être réduite en cendres (ce qui fut exécuté le 8. de Juillet 1617.) mit au nombre des causes de la condamnation le crime de sortilege. Mais plusieurs dirent que ce dernier grief n'étoit pas assez prouvé, & qu'il étoit surnuméraire.

XXVIII. Bergers Sorciers de Brie, & leurs procès.

Enfin, pour venir aux Arrêts qui ont été donnés de nos jours, il faut dire quelques mots des procès criminels qui ont été faits à plusieurs Bergers de la Province de Brie, pour des sortileges étonnans.

Depuis 1687. jusqu'en 1691. de misérables Bergers avoient fait mourir par des sortileges pour plus de cent mille écus de bestiaux. Quelques-

uns de ces Bergers furent condamnés par la Haute-Justice de Pacy à Brie Comte-Robert, qui est à six lieues de Paris, à être pendus & brûlés. Il y eut appel de ces Sentences; & le Parlement de Paris les infirma, condamnant seulement les criminels aux Galeres; parceque, quelques Juges trouvant lieu de douter si la mort des bestiaux n'étoit point arrivée naturellement par des poisons qu'on appelle des gogues, les voix furent partagées, & l'avis passa au plus doux. Mais enfin il n'y eut plus lieu de douter que la mort des bestiaux ne fût arrivée par sortilege, & qu'il n'y eût du surnaturel dans les faits de ces Bergers. Cela fut connu en plusieurs manieres, & parut sur-tout évidemment par un fait étrange qui ne peut être révoqué en doute, rapporté dans les Procès verbaux, & énoncé dans trois Factums qui furent imprimés. Je crois qu'il est bon de raconter ce fait; car les pieces imprimées, dans lesquelles plusieurs personnes ont vû le détail, sont devenues si rares, & le seul exemplaire qui reste entre les mains de Mr. le Fevre, Secrétaire du

Roi, eſt déja ſi uſé à force d'avoir été lû, qu'en peu de temps il ne ſera plus poſſible de le lire. Voici donc le fait, que je pourrois raconter ſur le récit de témoins oculaires, qui juſqu'alors n'avoient point cru aux ſortileges, & qui depuis ce temps ont bien changé de ſentiment & de langage. Cependant, de peur d'altérer quelques circonſtances, je ne ferai que tranſcrire ce qui fut imprimé dans les Factums, qui produiſirent l'effet pour lequel ils étoient compoſés.

XXIX. Fait étrange, arrivé à la Tournelle, & à ſix lieues de Paris.

» Un Berger nommé Hocque, convaincu d'avoir fait mourir beaucoup » de beſtiaux par des ſecrets peu connus, fut condamné aux Galeres par » Sentence de la Haute-Juſtice de Pacy du 2. de Septembre 1687. confirmée par Arreſt de la Cour du 4. » Octobre ſuivant. » On avoit cru » d'abord que le dit Hocque ne s'étoit ſervi que de gogues & d'autres voies naturelles pour faire mourir les beſtiaux; & c'eſt pour cela » qu'il fut ſeulement condamné aux » Galeres. Mais ce qui s'eſt paſſé dans » la ſuite a bien fait connoître le contraire, parceque l'on a vû que depuis

sa condamnation la mortalité ne « cessoit point sur les bestiaux, dont « la cause s'est découverte par des « voies surprenantes, & comme par « un effet de le Justice de Dieu. «

Hocque étant à la chaîne avoit « pour camarade un autre Forçat at- « taché près de lui, nommé Beatrix, « homme d'esprit avec lequel il bû- « voit ordinairement. Beatrix, le fai- « sant raisonner sur les moyens dont « il s'étoit servi pour faire mourir un « si grand nombre de bestiaux, tira de « lui un aveu ingénu, dans le vin, de « tout le mystere; qui est qu'il se ser- « voit d'une charge d'empoisonne- « ment, appellée entre eux les neuf « Conjuremens, laquelle subsistoit « toujours; lui dit que c'est une chose « en usage parmi les Bergers de Brie; « lui expliqua même de quelle ma- « niere cette charge étoit compo- « sée. Beatrix, croyant que c'étoit « une occasion de faire un service « considérable au Seigneur de Pacy, « & qu'il en pourroit tirer quelque « récompense, en avertit le Com- « mandant de la Tournelle, & ayant « encore fait boire le dit Hocque, « lui conseilla de faire lever cette «

» charge, qui causoit un mal dont il
» ne pouvoit tirer aucun profit : ce
» qu'il lui dit ne pouvoir faire en
» l'état où il étoit ; mais qu'il avoit
» un ami, nommé Brasdefer, demeu-
» rant proche de Sens en Bourgo-
» gne, qui en savoit les moyens,
» & auquel, à la persuasion du dit
» Beatrix, il écrivit une lettre, qu'il
» adressa à Nicolas Hocque son fils ;
» lui manda de se transporter chez
» Brasdefer, & lui défendit de lui
» dire que ce fût lui qui avoit fait
» cette charge, ni l'état où il étoit.
» Cette lettre étant partie, & les
» fumées du vin passées, Hocque fit
» réflexion sur ce qu'il avoit fait, &
» commença à se tourmenter, fit des
» hurlemens, & se plaignit d'une
» maniere étrange, disant que Bea-
» trix l'avoit surpris, qu'il seroit cause
» de sa mort, & qu'il falloit qu'il
» mourût à l'instant que Brasdefer
» leveroit la charge de Pacy ; se jetta
» sur Beatrix qu'il vouloit étrangler,
» & excita même les autres Forçats
» contre lui, par la pitié qu'ils avoient
» du désespoir de Hocque ; en sorte
» qu'il fallut que le Commandant de
» la Tournelle vînt avec ses Gardes, les

armes

armes à la main, pour apaiser ce « désordre, & qu'il tirât le dit Bea- « trix de leurs mains. «

En effet Brasdefer à son arrivée à « Pacy, étant entré dans les Ecuries, « & par des figures & des impiétés « exécrables ayant trouvé effective- « ment la charge d'empoisonnement « qui étoit sur les chevaux & sur les « vaches, la jetta au feu en présence « du Fermier de Pacy & de ses do- « mestiques; mais à l'instant il témoi- « gna y avoir grand regret, & que « l'esprit lui avoit révélé que c'étoit « Hocque qui avoit fait la dite char- « ge, & qu'il étoit mort à six lieues « du dit Pacy, dans le temps qu'il « l'avoit levée, sans savoir qu'il fût « à Paris, ni en prison. Ce qui se « trouva véritable, tant par l'infor- « mation faite par le Commissaire le « Marié au Château de la Tournelle, « que par celle faite par le Juge de « Pacy sur les lieux, qu'au même « jour & à la même heure que Brasde- « fer avoit commencé à lever la dite « charge, Hocque, qui étoit un « homme des plus forts & des plus « robustes, étoit mort en un instant, « dans des convulsions étranges, & «

» se tourmentant comme un possédé,
« sans vouloir entendre parler de
» Dieu ni de Confession ; ce qui fait
» voir sensiblement qu'il y a quelque
« chose de surnaturel dans les maléfi-
» ces de ces Bergers.
» Si la Cour desire s'éclaircir de ce
» fait, concernant l'étrange mort de
« Hocque, elle en trouvera la preu-
» ve dans son Greffe, avec le Procès
» qui a été depuis fait, tant audit Bras-
» defer, qu'aux enfans du dit Hocque,
» & aux nommés Petit Pierre & Jar-
» din, Bergers, trouvés complices.

Tous ces complices & quelques autres Bergers furent condamnés aux Galeres par divers Arrêts. Cependant le mal ne cessoit point, & l'on continua d'en chercher la cause :
» On trouva des Bergers saisis de
» Livres manuscrits, contenans plu-
» sieurs moyens de faire mourir les
» bestiaux, attenter à la vie des hom-
» mes, & à l'honneur des femmes ;
» & ceux qui furent pris & interro-
» gés *reconnurent avoir fait des char-*
» *ges d'empoisonnemens sur les bestiaux,*
» *appellées entre eux le beau Ciel-Dieu,*
» *avec des parties de la Sainte Hostie,*
» *qu'ils prenoient à la Communion,*

des excrémens d'animaux, & un écrit « avec du sang des mêmes animaux, « mêlé d'Eau-bénite, & les paroles men- « tionnées au Procès. «

Mr. le Fevre, Secrétaire du Roi, Seigneur de Pacy, qui avoit souffert un grand dommage par ces misérables Bergers, en fit encore saisir deux en 1691. Pierre Biaule, & Medard Lavaux, qui avouerent leurs sortileges, & furent condamnés à être pendus & brûlés, par Sentence du Bailli de Pacy, le 26. Octobre 1691. Cette Sentence fut confirmée en ce point par un Arrêt du Parlement de Paris imprimé sous ce titre : *Arrêt de Nosseigneurs de la Cour du Parlement de Paris, rendu contre les nommés Pierre Biaule & Medard Lavaux, Bergers sorciers de la Province de Brie.*

XXX. Nouvel Arrêt de Paris contre des Sorciers condamnés au feu.

Vû par la Cour le Procès Criminel fait par le Bailli de la Châtellenie de Pacy en Brie, à la requête du Procureur Fiscal de la dite justice, Demandeur & Accusateur, contre Pierre Biaule & Medard Lavaux de la Province de Brie, Défendeurs & Accusés, prisonniers en la Conciergerie du Palais, Appellans de la Sentence contre eux rendue par le dit Siege le 26. Octo-

bre dernier, par laquelle les dits Biaule & Lavaux sont déclarés dûment atteints & convaincus de superstitions, d'impiétés, sacrileges, prophanations, empoisonnemens & maléfices mentionnés au Procès; & par le moyen d'iceux fait mourir de dessein prémédite deux chevaux, quarante-six moutons; &c. pour réparation de quoi, suivant l'article troisieme de l'Ordonnance du Roi du mois de Juillet 1682. condamnés de faire amende honorable, nuds en chemise, ayans la corde au cou.... ce fait menés, & conduits en la grande Place du dit Pacy, pour y être pendus & étranglés à des potences, qui pour cet effet y seront plantées ... ce fait leurs corps jettés au feu, & les cendres au vent.... La dite Cour renvoie les dits Lavaux & Biaule prisonniers par devant le dit Bailli de Pacy pour l'exécution. Fait en Parlement le 18. Decembre 1691. prononcé & exécuté le 22. Décembre 1691. au dit lieu de Pacy.

Voilà de quelle maniere le Parlement en use lorsque les faits sont constans, Il résulte de tout cela que le Parlement de Paris reconnoît des sortileges par lesquels on nuit au prochain, & qui doivent être rigoureusement punis.

La quatrieme maxime de cette auguste compagnie, est de ne faire examiner les personnes accusées de sortilege, que par des voies naturelles & légitimes, & de rejetter par conséquent celles qui ne le sont pas.

XXXI. Le Parlement ne reçoit que des preuves naturelles.

CHAPITRE IV.

Qu'il faut vérifier, autant que l'on peut, les choses extraordinaires. Extrait d'une lettre de M. Nicole. Histoire de la Muette qui disoit avoir recouvré la parole au tombeau de Jacques II. Roi d'Angleterre. Histoire d'une fille cataleptique.

ON ne sait rien, quand on ne suit point de près les évenemens qu'on donne pour extraordinaires. Faute de preuves, les personnes judicieuses ne font aucun usage de ces faits; & tout ce qu'il en résulte, c'est que les esprits forts en prennent occasion de tourner en ridicule ceux qui sont incontestables. Il importe donc de s'assurer de la vérité

de ces choses extraordinaires.

I. Sentiment de M. Nicole sur l'attention à vérifier les choses extraordinaires. T. VII. Let. 45. p. 238.

M. Nicole a écrit à ce sujet une lettre, dont une partie mérite d'être insérée ici. Outre qu'elle est pleine de principes solides, elle renferme des faits très-curieux.

» Quittons, s'il vous plait, l'*hypothese* de M. de Lecfedal, qui est plus » embarrassée, & prenons un autre » cas. Faut-il, par exemple, examiner, » si ce qu'on dit être arrivé à la sœur » Seraphine est vrai ou non ? Je parle » de cet enlevement extraordinaire » devant toutes ses sœurs. Si on le » trouvoit faux ou incertain, cela nui- » roit au Monastere : si on le trouvoit » vrai, cela serviroit à l'Eglise. Que » faut-il faire dans cette espérance, & » dans cette crainte ? Je dis qu'il le » faut examiner. Si on n'examine au- » cune des choses extraordinaires que » Dieu fait en ce temps, & qu'il fait » sans doute à dessein qu'elles soient » utiles, elles sont toutes inutiles, » non-seulement aux gens de bien, » mais à toutes les personnes sensées. » Car il y a un tel mélange de vrai & » de faux, par la crédulité, l'impos- » ture, le manquement de lumiere de » ceux qui les rapportent, qu'une

chose extraordinaire que l'on pro- «
pose, & qui n'est pas distinguée de «
la foule des autres par quelque mar- «
que particuliere, doit selon la raison «
être rejettée, c'est-à-dire, qu'on n'y «
doit point avoir d'égard. Cela sup- «
posé, je demande si l'Eglise, les «
gens de bien, les personnes de bon «
sens doivent être privées de l'utilité «
d'une merveille que Dieu aura opé- «
rée, par cette seule considération, «
qu'il se pourra peut-être faire, que «
ces examens, rendant certaines cho- «
ses, qui passent pour merveilleuses, «
incertaines; il y aura des étourdis «
qui en seront scandalizés? «

II. Un Carme élevé en l'air.

Car il ne faut point se tromper: «
toutes choses extraordinaires, non «
examinées, & non prouvées, devien- «
nent inutiles; & plus elles sont gran- «
des, plus elles se tournent facilement «
en ridicule. Il faut donc avoir un «
soin extraordinaire de les bien éta- «
blir, quand on le peut; car, quand «
on les néglige, c'en est fait. Je me «
souviens sur ce sujet, qu'ayant lû «
dans la vie d'un certain Carme dé- «
chaussé, nommé le Pere Dominique, «
qu'il fut élevé en l'air devant le Roi «
d'Espagne, la Reine, & toute la «

» Cour, & qu'il n'y avoit qu'à souf-
» fler son corps pour le remuer, com-
» me une bouteille de savon, je fis ce
» récit chez Madame de Longueville,
» pour la divertir. Diverses personnes
» de fort bon esprit ne manquerent
» pas de tourner mon récit en *ridicule*;
» & leur principale raison étoit, que
» ce miracle étant la chose la plus écla-
» tante du monde, & la plus impor-
» tante pour la religion, on en auroit
» dressé des actes authentiques, on en
» auroit fait bâtir quelque monument
» pour le conserver à la postérité.
» Cette raison n'est pas fort certaine;
» car il y a dans les hommes une né-
» gligence extrême à donner à la véri-
» té l'autorité qu'elle doit avoir: mais
» elle suffit, pour faire voir que les
» plus grandes choses du monde de-
» viennent non seulement inutiles,
» mais ridicules, faute d'être poussées
» jusqu'à la certitude.
» Ne vous imaginez pas de même
» que ce soit une petite chose que ce
» que l'on dit être arrivé à la Sœur Se-
» raphine d'avoir été enlevée, ensor-
» te que quatre personnes, la tirant
» en bas, n'en purent venir à bout.
» Cela ne prouve rien pour elle du

tout : mais la chose bien vérifiée « prouve Dieu & le Diable, c'est-à- « dire, toute la religion. Aussi ceux à « qui l'on rapporte ces sortes de faits « ne les méprisent point comme n'é- « tant rien, mais comme étant faux ; « & ils prennent même la négligence « que l'on a eue à les vérifier comme « une marque de fausseté. Ainsi, si « j'eusse eu quelque autorité au lieu « où l'on dit que cela est arrivé, j'au- « rois bien poussé la chose plus loin, « & j'aurois cru rendre service à Dieu, « en portant ce fait jusqu'à la derniere « évidence. «

III. Différence entre une vision & un fait exterieur.

Il est vrai qu'il y a beaucoup de « différence entre la vérification d'une « vision, & celle d'un évenement exté- « rieur ; car une vision prouve peu, « quoique vérifiée ; & un évenement « extérieur prouve beaucoup. C'est « pourquoi, comme il y a moins à ga- « gner & plus a perdre, on y doit être « plus retenu. Il y a pourtant quelque « chose à conclure de toutes les diffé- « rentes vûes que M. de Lecfedal a « eues ; & pourvû que cet examen se « fît avec prudence, comme il est possi- « ble, il ne feroit nullement impossi- « ble d'éviter ce que l'on craint, & «

» de profiter de ce qu'on trouveroit
» de certain & d'assuré.

» Il n'y a rien de si facile que de se
» tromper en ce point, & de penser
» que ce qui nous est certain le sera
» aussi aux autres, & de négliger sur
« cela d'en apporter les preuves.

IV. Pourquoi M Arnaud d'Andilly supprime plusieurs traits de la vie de Marie d'Ognies.

» Le Cardinal Jacques de Vitry,
» homme de poids & de mérite, fait,
» par exemple, dans la vie de Marie
» d'Ognies, le récit des choses extra-
» ordinaires arrivées à une sainte fille
» encore vivante de son temps, que
» l'on appelloit Christine l'admirable.
» Il étoit Confesseur d'un Monastere
» où elle étoit, & apparemment le
» sien; & sur cela il s'est imaginé que
» l'on l'en croiroit. Cependant, de
» quelque poids que soit son autorité,
» ce qu'il en dit est si extraordinaire
» que l'on se moque quand on le rap-
» porte; & M. d'Andilly s'est cru
» obligé de le retrancher, dans la vie
» de Marie d'Ognies qu'il a donnée
» en françois.

» Si ce Cardinal eût fait autrement,
» & qu'au lieu de nous payer de son
» témoignage, il eût pris la peine de
» bien vérifier les faits par de bons
» témoins, & de bien circonstancier

ces choses ; on en jugeroit tout au- «
trement, & ces histoires ne seroient «
pas inutiles à l'Eglise, comme elles «
le sont présentement. «

V. Trait singulier de S. Stanislas Martyr.

Ne seriez-vous pas bien aise, M. «
que les bons Chanoines de Cracovie, «
qui étoient du temps de S. Stanislas, «
eussent dressé des procès verbaux «
bien authentiques de ce mort de «
trois ans, ressuscité, qui vint rendre «
témoignage au Roi Boleslas d'une «
vérité de fait, sur laquelle ce saint «
étoit calomnié ; après quoi le mort «
fut remis dans son Sépulcre : & de «
cet autre fait, qui n'est pas moins «
étrange, que les membres de S. Sta- «
nislas, jettés par morceaux dans les «
champs, furent reconnus à une cer- «
taine lumiere, & remis en leur pla- «
ce ; ensorte qu'il n'y parut aucune «
cicatrice, comme nous le lisions, il y «
a peu de temps, dans le Bréviaire ? «
Mais faute de l'avoir fait, ce que «
l'on dit ne convainc personne. «

Vous me direz peut-être : quel si «
grand bien peut-on espérer de la vé- «
rification entiere & sans replique, «
d'un corps élevé en l'air un espace «
notable, & que quatre personnes ne «
peuvent rabaisser, comme on dit «

» qu'il est arrivé à la Sœur Seraphine ?
» C'est ce que les bonnes gens com-
» me vous ne comprennent pas, & je
» ne le comprends point du tout aussi,
» par rapport à moi; car je n'ai que
» faire du tout de ce miracle. Mais
» quand je considere de certaines
» gens, dont le monde est plein, j'en
» juge autrement.

VI. Il faut travailler au salut des Athées.

» Il faut donc que vous sachiez, que
« la grande hérésie du monde n'est
» plus le Calvinisme ou le Luthéra-
» nisme : que c'est l'Athéisme ; & qu'il
» y a de toutes sortes d'Athées, de
» bonne foi, de mauvaise foi, de dé-
» terminés, de vacillans & de tentés.
» C'est être trop dur que de dire qu'il
» ne faut point avoir égard à une si
» méchante disposition. Tout homme
» vivant étant susceptible de la grace
» de Dieu, il ne faut ni désespérer du
» salut d'aucun, ni le priver des
« moyens extérieurs qui y peuvent
» contribuer. Les raisons spéculatives
» peuvent peu sur l'esprit de ces gens-
» là : elles n'y font qu'une impression
» sombre. Il n'en est pas de même
» d'un miracle : ils n'en disputent
» d'ordinaire que la vérité. Car ils ne
» sont pas assez fins pour dire qu'un

corps peut être naturellement élevé « en l'air un quart d'heure : ils disent « nettement que cela n'est pas. «

Que gagnera-t-on, me direz-vous, « quand on aura prouvé que ce fait « est vrai ? Vous gagnerez tout ; car « vous les forcerez de conclure qu'il y « a un Diable & un Dieu ; & c'est « tout ce qu'ils ne croient pas. «

VII. Utilité de la vérification des choses extraordinaires.

Ils ne s'amusent pas à chicaner sur « le reste. Cela ne conclut donc rien « pour la Sœur Seraphine ; mais cela « conclut tout pour l'Eglise, contre « ces sortes de personnes. C'est pour- » quoi je vous assure que si j'avois eu « quelque autorité au lieu où l'on dit « que cela est arrivé, j'aurois poussé « les choses plûs loin. La plûpart du « monde ne songe qu'à soi, ou à ceux « qui les environnent ; & ils jugent « inutile tout ce qui ne leur sert pas : « mais il faut étendre ses vûes plus loin. «

Il faut regarder le général de l'E- « glise, & toute la postérité ; & les « petits inconvéniens particuliers pa- « roissent peu de chose, quand on est « occupé de ces vûes plus étendues. « Faute d'avoir ces vûes générales on « laisse perdre & dissiper pour l'Eglise « tout ce que Dieu y a fait, toutes les «

» marques de sa présence dans le
» monde & dans l'Eglise. Mais on ne
» voit point, direz-vous, qu'on ait ja-
» mais pris ces soins, de vérifier tout
» jusqu'à la derniere exactitude : il est
» vrai ; mais vous en voyez l'effet ;
» c'est que tout devient incertain &
» inutile à l'Eglise, & se tourne enfin
» en ridicule. Que savez-vous aussi si
» cette négligence, qui paroît dérai-
» sonnable, n'est point un jugement
» de Dieu sur ceux qui méritent d'être
» aveuglés, que Dieu veut par-là pri-
» ver des lumieres qui les pourroient
» redresser ? Or, quand cela arrive
» ainsi par une permission de Dieu, la
» négligence de ceux qui y contri-
» buent n'en est nullement blâmable.

VIII. Déposition de la muette qui se disoit guérie au tombeau de Jacques II. Roi d'Angleterre.

Frappé des avantages que la religion peut tirer de la vérification des choses extraordinaires, je me suis attaché à connoître la vérité d'un miracle qu'on disoit avoir été fait au tombeau de Jacques II. Roi d'Angleterre: on ne sera pas fâché que je transcrive ici un mémoire dont je répandis des copies en différens endroits, pour savoir si cette muette disoit vrai.

» Après avoir entendu dire qu'une
» fille, que nos Missionnaires de Saint

Magloire avoient vûe muette à la « Mission du Diocese de Sens, venoit « de recouvrer la parole au tombeau « du feu Roi d'Angleterre, souhai- « tant de parler à cette fille pour pou- « voir examiner si elle avoit été cer- « tainement muette, elle vint à Saint « Magloire le matin du 27. Août « 1702. Quelques-uns de nos Peres « l'ont interrogée : elle a répondu à « toutes leurs demandes & aux mien- « nes ; & j'ai écrit en sa présence le « récit suivant. «

Catherine Dupré, agée de trente « ans, fille de Loüis Dupré & de « Loüise Uré, née à Elbeuf à cinq « lieues de Rouen, & baptisée aussi à « Elbeuf dans la Paroisse de Saint « Jean, devint muette au même lieu « le 24. de Juin 1691. jour de Saint « Jean-Baptiste ; & la maniere dont « elle perdit la parole lui donna lieu « de croire que c'étoit par l'effet d'un « sortilege dont un homme déréglé « l'avoit menacée, sans avoir aucun « indice de maladie : deux heures « après qu'elle eut reçu un bouquet « de cet homme, sa langue se raccour- « cit tout d'un coup, en sorte qu'elle « ne pouvoit la porter jusqu'aux dents. «

» Il lui vint sur le creux de la poitrine
» une tumeur plus grosse que deux
» poings fermés ; son corps devint
» noir, & son esprit tout égaré.

» Elle demeura à Elbeuf cinq ans
» dans cet état, sans recevoir de soula-
» gement d'aucun remede : elle pa-
» roissoit folle ; & comme on la croyoit
» ensorcelée, on la mena à M. l'Evê-
» que d'Evreux, qui ne pouvant con-
» noître la cause de son mal, ni le
» faire guérir par les Medecins qui
» n'y comprenoient rien, fit sur elle
» quelques prieres. Son esprit devint
» plus tranquille, le corps reprit peu
» à peu la couleur naturelle. On la
» conduisit à Paris pour la faire trai-
» ter par diverses personnes ; & elle
» demeura quelque mois à l'Abbaye
» de Long-champ près Paris, d'où
» elle retourna à Elbeuf.

» Les cinq ans étant passés, son pere
» & sa mere morts, elle se joignit à
» une Procession pour aller à Notre-
» Dame de Liesse. Elle y fit quelques
» neuvaines, & y demeura près de
» deux mois. Son esprit, qui n'étoit
» plus égaré, lui permettant de se con-
» fesser, ce qu'elle n'avoit pû faire
» durant cinq ans ; le Curé du lieu la

confessa en lui lisant un long exa- «
men de péchés, & lui faisant faire «
un signe d'approbation à l'égard de «
ceux qu'elle avoit commis. «

Après plusieurs exercices de piété «
à Notre-Dame de Liesse, sans rece- «
voir de soulagement extérieur, on «
lui conseilla d'aller à Sainte Reine, «
autre lieu de dévotion en Bourgo- «
gne, au Diocese d'Autun. Elle se mit «
en chemin, demandant l'aumône, «
autant qu'elle le pouvoit par le son «
d'une clochette, par quelques signes «
& un billet de M. le Curé de No- «
tre-Dame de Liesse. Lorsqu'elle fut «
à Châlons en Champagne, on la dé- «
tourna de continuer son voyage, à «
cause des soldats qui étoient sur les «
chemins : & un Fermier, nommé M. «
de Montfort, la prit pour servante à «
Sarry, où elle a demeuré près de six »
ans. Après ce temps, la dévotion la «
pressant toujours d'aller à Sainte «
Reine, elle y alla avec une de ses «
amies. Elle y fit trois neuvaines, & «
y a demeuré près de deux mois : le «
Prêtre de l'Hôpital eut beaucoup de «
charité pour elle; il la confessa à «
peu près de la maniere qu'elle s'étoit «
confessée à Notre-Dame de Liesse, «
& la fit communier. «

» Son incommodité ne diminua
» point, & elle souffrit même beau-
» coup intérieurement. Parcequ'il y a
» des gens assez simples, ou assez vi-
» sionnaires, pour assurer que ceux
» qui sont en état de grace doivent
» voir des lumieres sur un certain
» Château auprès de Sainte Reine, on
» demanda à cette fille, si elle voyoit
» des lumieres semblables à des flam-
» beaux allumés: elle n'en vit jamais;
» & l'on ne manqua pas de lui dire,
» qu'elle n'étoit pas en état de grace,
» & qu'elle devoit avoir caché quel-
» que péché. Cela l'embarrassa beau-
» coup. Elle quitta ce pays, & apprit,
» en s'en retournant, qu'il devoit y
» avoir une Mission auprès de Melun.
» C'est la Mission que les Peres de l'O-
» ratoire de cette Maison de S. Ma-
» gloire avoient faite à Blandy, au
» mois de Juin & de Juillet 1702.
» Cette fille logea chez un Fermier qui
» louoit une maison aux Missionnai-
» res, & qui blanchissoit leur linge.
» Un domestique de S. Magloire,
» voyant qu'elle blanchissoit fort bien,
» lui demanda, si elle vouloit venir à
» Paris. Elle en parut bien aise; & y
» étant venue, elle fut placée chez le

Blanchisseur de cette maison, qui «
demeure au village de Vanvres. La «
femme du Blanchisseur, ses filles, «
& ses servantes, apercevant sur la «
poitrine de cette fille une grosse tu- «
meur qui l'empêchoit de se lasser, & «
d'ailleurs la voyant muette, lui di- «
rent qu'il se faisoit depuis quelques «
temps plusieurs miracles à la Cha- «
pelle du Roi Jacques, & qu'elle de- «
voit y faire une neuvaine. On l'y «
mena le jour de l'Assomption de la «
Sainte Vierge, le 15. Août 1702. & «
s'en retourna très-inquiete, n'ayant «
pû se confesser. Elle n'eut pas le loi- «
sir d'y venir les jours suivans, & n'y «
revint que le jour de l'Octave de la «
Vierge 22. Août. Après qu'elle eut «
passé trois quarts d'heure devant la «
Chapelle où repose le Corps du Roi, «
elle sentit son corps tout en eau, & «
tomba en pâmoison; ensorte qu'un «
petit garçon, qu'on lui avoit donné «
pour l'accompagner, eut peur, s'en- «
fuit, & la laissa seule. Mais des per- «
sonnes qui étoient encore dans l'E- «
glise vers midi vinrent à elle, la me- «
nerent hors la porte pour lui donner «
de l'air; & tout à coup elle dit qu'elle «
avoit été muette durant près de «

» douze ans,& que Dieu venoit de lui
« donner la parole par l'intercession
» du Roi Jacques. Sa langue, qu'elle
» ne pouvoit avancer jusqu'aux dents,
» se trouva allongée, & la tumeur
» tout-à-fait dissipée. Les personnes
» qui la connoissoient ont été fort
» étonnées de lui voir la langue libre,
» & la poitrine sans tumeur. Elle parle
» fort distinctement, mais néanmoins
» avec quelque peine, d'une voix basse
» & enrouée. Tel est l'état présent de
» cette fille, & telle sa disposition. Ce
» jourd'hui vingt-septieme Août
» 1702. à huit heures du matin.

» Le même jour, à midi, cette fille
» s'est présentée, revenant de la Cha-
» pelle du Roi, ayant la voix claire
» & haute, sans aucun embarras, &
» remerciant Dieu de la guérison en-
» tiere qu'elle venoit de recevoir.

IX. Imposture de cette fille.

Mes perquisitions aboutirent à reconnoître que cette Catherine Dupré étoit une friponne. Je fis écrire dans tous les Pays où elle disoit avoir été. Elle se disoit d'Elbeuf; cependant son nom n'y étoit pas connu : voici ce qu'une Religieuse Ursuline de cette Ville écrivit à une de ses parentes, le 7. Septembre 1702.

J'ai fait, ma très-chere cousine, la « plus exacte recherche qui se puisse « faire en tout ce pays-ci. On a feuilleté « tous les Registres baptistaires depuis « plus de quarante années, il n'y a « point de Louïs Dupré, & par consé- « quent point de Catherine Dupré. Il « y a deux ou trois ans qu'il fut fait « une information sous ce même nom « de Dupré, sur un prétendu miracle : « la fille disant avoir été muette, & « avoir recouvré l'usage de la parole « en passant sous la Chasse de S. Ovide « aux Capucines à Paris, se dit de mê- « me de la paroisse de S. Jean d'El- « beuf. Une Dame, voulant savoir la « vérité du fait, envoya exprès une « fille en ce pays-ci, avec la prétendue « guérie miraculeusement. Mais aux « approches d'Elbeuf, la dite fille, qui « se nommoit Dupré, & s'étoit dite « de la Paroisse de S. Jean, s'évada « adroitement ; en sorte que celle qui « étoit venue avec elle fut surprise de « ne la plus voir, la fit chercher aux « villages circonvoisins, sans en pou- « voir avoir nulle connoissance. Elle « poursuivit son chemin jusqu'à El- « beuf, où elle n'en eut pas davanta- « ge. J'ai appris cette histoire en fai- « sant cette information...... «

J'appris dans le même temps que Catherine Dupré avoit déja été célebre sous le nom de *Devote de Beauvais ;* qu'étant entrée en 1699. dans la maison du Curé de Villambrai, à quatre lieues de Beauvais, malgré les cris & l'acharnement des chiens, elle vint à la cuisine, où étoit la mere du Vicaire, qui admira son silence & sa tranquillité au milieu des chiens. Elle demeura dix jours sans parler, docile au moindre signe, sobre, donnant des marques d'une tendre dévotion. Le Vicaire l'admit à la Sainte Table ; & après avoir communié elle parla, rendant graces à Dieu du miracle qu'il venoit de faire, & raconta sa vie, disant qu'un an auparavant elle avoit été possédée & rendue muette. On cria miracle;on fit une procession pour remercier Dieu. Quelque temps après, elle vint à Foillé, dans le Vicariat de Pontoise, Diocese de Rouen, où elle fit la même chose : on la mena en triomphe à Notre-Dame de Liesse. Enfin à Senlis elle fut reconnue pour larronesse dans une Hôtellerie.

Son imposture me fut entierement confirmée par M. l'Abbé l'Ai-

gneau, Doyen de l'Eglise de Châlons sur Marne, & Vicaire général; comme la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire, le 12. Septembre 1702. est courte, j'ai cru devoir l'insérer ici.

« En attendant que j'aie, Mon Révérend Pere, le certificat de M. le Curé de Sarri pour vous l'envoyer, je vous dirai en deux mots que Marguerite Dupré * est une friponne, qui abuse non-seulement de la crédulité des gens de bien, mais aussi des Sacremens. »

* Elle changeoit de nom de Baptême.

« Elle n'a jamais été que six semaines ou environ à Sarri. C'étoit l'an passé, en la saison où nous sommes : elle y contrefit la muette, & étant allée en pélerinage à Notre-Dame de Liesse, le jour de l'Assomption, le même miracle lui arriva que celui dont vous parlez au tombeau du Roi Jacques. Elle revint à Sarri parlant comme un autre; & comme le Curé s'en étoit déja défié, l'avanture acheva de le convaincre que c'étoit une trompeuse. Elle s'en aperçut, & désespéra de faire fortune dans cette Paroisse. Un soir elle fit la malade; le monde s'assembla, & le chirurgien la crut à l'extrémité. Il «

» pressa le Curé de lui administrer en
» diligence tous les Sacremens ; ce
» qu'il refusa, même de lui en donner
» un seul, remettant au lendemain,
» y craignant de la feinte, & voulant
» l'éprouver. Quand il revint le matin,
» il la trouva délogée, avec cette cir-
» constance qu'elle emporta beaucoup
» de linge de la maîtresse de la mai-
» son où elle logeoit. Et oncques on
» n'avoit entendu parler d'elle. Je
» quitte M. le Curé de Sarri, qui m'a
» fait ce récit, & j'ai cru devoir sur le
» champ vous en avertir, pour empê-
» cher les suites de l'imposture.

Il y avoit long-temps que cette malheureuse trompoit le monde : on disoit que dès l'âge de seize ans elle n'avoit entendu ni parlé depuis deux ans, n'ayant pas même de langue, qu'un petit bout de la longueur d'un travers de doigt attaché à la mâchoire. Elle fit un voyage avec sa tante à Notre-Dame des Ardilliers à Saumur, elle revint à Bressuyre dans le Diocese de la Rochelle, *parlant* & entendant. Il paroît qu'elle étoit née dans ce bourg. M. l'Evêque, sur l'attestation des chirurgiens du lieu, donna un certificat de cette préten-
due

due guérison miraculeuse le 6. Décembre 1697.

Dès que cette fille découvrit que je faisois de sérieuses recherches, elle disparut. Je crus que la sincérité m'obligeoit de faire savoir à la Reine d'Angleterre ce qui se passoit.

La fille cataleptique, qui parut sur la scene en 1710. excita encore ma curiosité. Pour satisfaire celle des lecteurs, je vais mettre ici deux lettres que j'eus l'honneur d'écrire à Monseigneur le Duc de Noailles: dans l'une j'expose le fait, & je le discute dans l'autre. IX. Histoire d'une fille cataleptique.

PREMIERE LETTRE

A Monseigneur le Duc de Noailles, touchant une Fille cataleptique.

Monseigneur, il faut avoir autant « d'étendue d'esprit que vous en avez, « pour aimer à être informé de l'état « de la République des lettres, & des « nouvelles productions de la nature; « lorsque votre vigilance paroît toute « occupée à déconcerter les ennemis, « & à gagner des victoires, sans répan- « dre le sang de vos troupes. Il s'est « passé à Paris, depuis deux ou trois « *En 1710. vers Juin, & Juillet.*

» mois, quelque chose d'assez surpre-
» nant, soit maladie ou fourberie, qui
» embarrasse & partage un grand
» nombre de Medecins, & divers
» Messieurs de l'Académie des scien-
» ces, où l'on a rapporté plusieurs
» fois tous les symptômes qui ont été
» observés.

» On a vû durant vingt-six jours une
» fille, qui avoit trois maladies com-
» pliquées, sans aucune marque de sen-
» timent; la Catalepsie, le Tétanos, &
» les affections hypocondriaques, ou
» plûtôt des visions aussi-bien expri-
» mées par gestes, sans parole, que
» pourroient le faire les meilleurs
» Pantomimes.

» On prétend que depuis sept ou
» huit mois cette fille souffroit une
» suppression de regles, qui lui avoit
» causé beaucoup de maux; lesquels
» enfin se sont réduits à trois, qui ont
» servi de spectacle au public.

» La scene étoit au Fauxbourg S.
» Germain, rue du Four, & duroit
» quatre heures, depuis une heure après
» midi jusqu'à cinq. La principale ac-
» trice ou la souffrante est âgée de
» vingt-cinq ans, bossue, sans esprit,
» dit-on, & sans beauté. Et il n'y

avoit d'autres personnes dans la mai- «
son, qui aient pû avoir quelque rap- «
port au spectacle, que la mere, ses «
deux sœurs qui sont deux filles âgées, «
& un Medecin de la Faculté de «
Montpellier, nommé M. Grandval, «
qui loge dans la même maison. «

La mere, qui s'appelle Mademoi- «
selle des Vignes, veuve d'un Avo- «
cat au Conseil, & les deux tantes, à «
qui j'ai parlé deux fois, sont des per- «
sonnes d'un extérieur simple, nouvel- «
les catholiques, qui menent une vie «
assez retirée ; & le Medecin croit la «
mere & la fille si incapables de four- «
berie, qu'il veut, s'il y en avoit, qu'on «
l'impute à lui seul, & qu'on lui fasse «
souffrir les dernieres peines. Il est «
si vif la-dessus qu'il en a voulu don- «
ner une protestation par écrit à M. «
l'Abbé Bignon, à M. d'Argenson & «
à M. le Procureur Général. »

XI. Premiere maladie. La Catalepsie.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, «
voici ce que j'ai vû : car j'ai été du «
nombre des curieux. J'y fus le vingt- «
quatrieme jour de l'accès, qui com- «
mença à une heure, & finit à cinq. «

Lorsque j'arrivai, il y avoit une «
demi-heure que l'accès étoit com- «
mencé. La malade étoit, comme à «

» l'ordinaire, couchée sur son lit, sans
» aucune marque de sentiment, la res-
» piration libre, les dents néanmoins
» fort serrées l'une contre l'autre, les
» yeux ouverts, la prunelle élevée &
» fixe, n'entendant ni ne voyant, à ce
» qu'on assuroit. Et véritablement,
» quoi qu'on fit, pour lui faire peur, en
» avançant tout d'un coup les doigts
» vers les yeux, on ne lui faisoit jamais
» remuer la prunelle ; & l'on voyoit
» seulement remuer tant soit peu les
» paupieres, quand on passoit la main
» fort près des yeux. On nous parla de
» diverses piqures d'épingle dans les
» bras & dans les cuisses, sans qu'elle
» eût aucune marque de sentiment. Et
» l'on nous dit qu'à une heure précise,
» ce jour-là comme les précédens, elle
» avoit été surprise de cette maladie,
» qu'on appelle la Catalepsie, ou en-
» gourdissement de tous les sens & de
» tous les membres, qui laisse le mala-
« de dans la même posture où il étoit
» au commencement de l'accès. Dans
» cette abolition des sens, les membres
» étoient flexibles. On lui remuoit les
» doigts, les bras & le corps sans au-
» cune peine : soit qu'on levât les bras
» deux doigts horisontalement au des-

ſus du lit, ſoit qu'on les élevât à la «
hauteur d'un pied ou de deux, ou «
qu'on les mît dans quelqu'autre ſi- «
tuation, ſans que perſonne les ſou- «
tînt, ils demeuroient ainſi en l'air «
juſqu'à ce qu'on les abaiſſât. Ce qui «
me ſurprenoit encore davantage, «
c'eſt que le buſte de ſon corps, depuis «
la tête juſqu'à la ceinture, étoit tout «
auſſi flexible & auſſi léger que les «
bras. On le levoit ſans aucune peine, «
deux doigts, un demi-pied, ou un pied «
au-deſſus du chevet; & il demeuroit «
dans cette ſituation ſi génante, au «
grand étonnement de tout le monde, «
juſqu'à ce qu'on l'abaiſſât ſur le che- «
vet; ce qu'on faiſoit encore ſans peine. «

Quelques perſonnes de la compa- «
gnie ſachant que la portée de mes «
yeux eſt fort bornée, on me fit ap- «
procher, & l'on m'obligea de m'aſ- «
ſeoir au fauteuil qui étoit au chevet «
du lit. Je tâtai le pouls à la malade. «
J'obſervai un pouls vif, fréquent, «
précipité, mais tout à fait uniforme, «
ſans fievre & ſans élévation. Le Me- «
decin, qui étoit toujours préſent du- «
rant l'accès, dit qu'en effet le pouls «
étoit tel dès le commencement de «
l'accès, quoiqu'auparavant il fût «

» lent & foible. On vouloit que j'ob-
» servasse avec quelle facilité le corps
» de la malade suivoit l'impulsion du
» moteur extérieur, suivant l'expres-
» sion de M. le Medecin. Je touchai
» en effet simplement avec un doigt,
» l'extrémité de l'épaule droite de la
» malade. Je ne fis certainement pas
» plus d'effort que j'en aurois fait pour
» soulever une once, ou une demi-on-
» ce ; & le corps suivit le mouvement
» de mon doigt, comme si c'eût été
» une feuille d'arbre. Je laissai ainsi
» quelque temps les épaules environ
» à un demi-pied au dessus du chevet.
» Le visage de la malade rougit. La
» mere paroissoit souffrir de voir sa
» fille dans cette posture génante. Je
» touchai encore avec un doigt le
» haut de l'épaule, comme pour l'abais-
» ser fort doucement ; & le buste sui-
» vit aussi fort doucement le mouve-
» ment de mon doigt. Voilà les prin-
» cipales merveilles de la premiere
» maladie, qu'on appelle Catalepsie.

XII. Seconde maladie, Passion hystérique.

» Un demi quart-d'heure après ces
» expériences, je vis les prétendus ef-
» fets d'une passion hystérique. Le visa-
» ge de la malade prit un air riant. Elle
» éleva la main droite, l'étendit beau-

coup, remua les doigts, comme pour «
appeller quelqu'un. Elle s'assit sur le «
lit, remua de nouveau les mains & «
les doigts, demeura quelque temps «
comme en extase, prit le bout d'un «
mouchoir qu'elle avoit à son cou, «
mit ses mains sous ce mouchoir, & «
avança les mains & la bouche com- «
me pour communier. La Commu- «
nion fut suivie de l'action de graces, «
dans un grand recueillement, les «
mains sur la poitrine. L'air riant suc- «
céda au recueillement. La main droi- «
te s'étendit en haut, comme pour «
prendre quelque chose qu'elle mit «
sur sa tête, & qu'elle ajusta de même «
que si c'eût été une couronne. Ainsi «
couronnée, elle écrivit avec son doigt «
sur le lit, le nom de Dieu. Les quatre «
lettres furent formées exactement «
sans oublier le point sur l'i: la lecture «
spirituelle, l'aumône & le travail des «
mains, succéderent au couronne- «
ment. Elle parut prendre quelque «
chose sur le lit, & le tenir à la main, «
comme un livre devant ses yeux. La «
prunelle étoit toujours fixe, & la tê- «
te sembloit suivre les lignes d'un li- «
vre. Je mis ma main entre ses yeux «
& sa main, sans que cela troublât sa «

» prétendue lecture. Elle parut quitter
» le livre, prendre de l'argent & le
» distribuer. Et enfin elle plia un en-
» droit du drap, & parut coudre l'espa-
» ce d'un *Ave Maria*; après quoi elle
» se laissa aller doucement sur son che-
» vet, & termina la vision. J'osai dire
» dire tout haut qu'on ne cherchoit
» gueres une nape de Communion au-
» tour du cou, & que s'il n'y avoit
» point d'autres particularités dans cet-
» te maladie que les visions, on opine-
» roit aisément pour la fourberie. Je ne
» sai quelle impression put faire ce que
» je dis alors; mais il est constant qu'il
» n'y a plus eu de vision après cela.

» J'en avois assez vû de près pour
» n'en pas souhaiter davantage. Je
» m'éloignai du lit, & je causai avec
» diverses personnes d'esprit dont la
» chambre étoit déja pleine, quoi-
» qu'on eût refusé bien du monde.

XIII. Troisiume maladie, le Tétanos.

» Peu de temps après commença la
» troisieme maladie, le Tétanos, c'est-
» à-dire, un enroidissement de tous les
» membres. Les bras parurent tendus,
» les doigts fermés, & si fort serrés que
» personne ne pouvoit les ouvrir. On
» prétend qu'un Medecin, deux jours
» auparavant, faisant effort pour les

ouvrir, l'avoit blessée, & qu'elle n'en «
sentit rien qu'après l'accès. «
On assuroit que tout son corps «
étoit alors roide comme une barre «
de fer, & qu'on lui auroit plûtôt cas- «
sé les bras & les jambes que de les «
fléchir en aucune maniere ; & que si «
on la prenoit par un pied, son corps «
ne fléchiroit pas plus qu'un bâton. «
Dans cette situation, elle paroissoit «
souffrir des convulsions à la poitrine. «
On l'entendit trois ou quatre fois «
tousser sourdement. Les dents, jus- «
qu'alors très-serrées, s'ouvrirent ce «
me semble un peu. La respiration «
étoit forcée. Et la mere & le Mede- «
cin paroissoient craindre qu'elle «
n'expirât dans ces symptômes, qui «
durerent environ un quart d'heure. «
Elle revint dans son premier état «
Cataleptique, & en attendant quel- «
que nouvelle scene pour les curieux «
qui étoient venus tard, on admiroit «
& on raisonnoit. Quelques Mede- «
cins blâmoient fort un ancien Direc- «
teur des Filles Pénitentes, qui avoit «
osé dire, deux ou trois jours auparа- «
vant, qu'il connoissoit de quoi les «
filles étoient capables, & qu'on pour- «
roit aisément guérir celle-ci en la «

» souffletant, & la châtiant durant
» quelques jours. Un homme qui se
» disoit Medecin des armées, & dépu-
» té de la part des Puissances, approu-
» voit à voix basse le sentiment du Di-
» recteur, assurant qu'il n'y avoit là que
» fourberie, & que M. d'Argenson
» feroit bientôt enlever la fille. Des
» Medecins lui dirent qu'il ne conve-
» noit pas de décider sans examen. Je
» lui dis aussi que ces sujets de douter,
» ou plûtôt ces motifs de condamner,
» étoient trop vagues.

» M. Bolduc nous dit ce qu'il avoit
» fait pour éprouver ou pour guérir la
» malade. Pendant un accès, il ouvrit
» une fiole à demi pleine d'esprit de
» sel armoniac, & la lui mit aux nari-
» nes. Vous savez, Monseigneur, com-
» bien cette vapeur est véhémente. On
» convient que l'homme le plus ro-
» buste en seroit très-ému, jusqu'à sau-
» ter sans se pouvoir tenir sur ses
» pieds. Cette fille en fut émue. Tout
» son corps s'éleva, & se porta vers
» M. Bolduc pour le repousser ; mais
» sans revenir, dit-on, de l'extase. Je
» demandai si elle n'avoit pas alors
» ouvert les yeux. On n'y avoit pas pris
» garde. Quelques-uns joignoient à

cela des particularités qui paroiſ- «
ſoient exagérées. Quoi qu'il en ſoit «
on ajoûta qu'il étoit ſurprenant de «
voir comme étant levée elle ſe ſou- «
tenoit ſur ſes pieds, & marchoit, ce «
ſemble, artificiellement quand on la «
preſſoit. Madame la Ducheſſe de «
Bouillon, quelques autres perſonnes «
de diſtinction, & des Medecins ſou- «
haiterent de la voir dans cet état. Il «
n'auroit pas été bienſéant, ni pour
moi, ni pour d'autres Eccléſiaſtiques, «
d'aſſiſter au lever. Je ſortis. Il ne «
reſtoit plus qu'une demi-heure juſ- «
qu'à cinq heures, qui devoit être la «
fin de l'accès. Mais, ſans attendre «
cette fin, on ſavoit, par le récit qu'on «
faiſoit de tous les autres jours, qu'elle «
paroiſſoit revenir d'une extaſe, «
qu'elle regardoit les ſpectateurs avec «
quelque ſurpriſe, ſe plaignoit d'un «
peu de mal de tête, paroiſſoit igno- «
rer tout ce qui s'étoit paſſé pendant «
l'accès; & que peu de temps après «
elle ſe trouvoit diſpoſée à manger «
un poulet de bon appétit; de ſorte «
qu'il faut rendre cette juſtice à la «
fille, à ſa mere, à ſes tantes, & à «
M. le Medecin, qu'on n'a pas pré- «
tendu faire paſſer ces ſymptômes «

» pour des miracles, & que la reli-
» gion ou la superstition n'ont eu d'au-
» tre part à tout ce spectacle, qu'en «
» ce que la mere paroissoit entendre
» avec quelque plaisir ceux qui di-
» soient que ce devoit être là une sain-
» te fille. Le ving-cinquieme jour l'ac-
» cès se passa sans vision, le vingt-sixie-
» me de même. Et ce jour-là M. d'Ar-
» genson fit enlever cette fille dans un
» carosse escorté de plusieurs archers,
» On la mena aux Hospitalieres de la
» Place Royale, & on la mit dans la
» sale des malades, où elle à été deux
» jours.

» Le lendemain, vers le midi, elle
» étoit en peine de savoir s'il étoit
» près d'une heure. On ne la trompa
» point, on lui dit précisement l'heu-
» re. Elle ajusta ses coeffes & le drap
» de son lit, & à une heure elle entra
» dans l'insensibilité qui a été décrite.
» La Communauté fut curieuse de la
» voir dans cet état, les yeux ouverts,
» la prunelle fixe, nul sentiment ap-
» parent. C'est tout ce qu'elle fit voir
» ce jour-là. La scene dura un peu
» plus de trois heures. Le Medecin de
» la Communauté crut cette fille vrai-
» ment Cataleptique. Le Chirurgien

craignoit quelque fourberie. Et le « jour suivant, qui étoit un samedi, « les Religieuses prirent quelques pré- « cautions pour la découvrir. A une « heure elles fermerent les rideaux du « lit, & quelques-unes regardoient « de temps en temps, par la séparation « des rideaux, en quel état étoit la ma- « lade. Soit par quelque cause qui « m'est inconnue, soit que la malade « se lassât de soutenir si long-temps le « jeu sans spectateurs, vers les trois « heures une Religieuse lui vit remuer « les yeux, elle ouvrit les rideaux, la « malade parla, & dit que son accès « étoit fini. Cela fut cause que M. le « Duc d'Orléans, qui y alla vers les « quatre heures, ne put voir aucun de « ces symptômes qui devenoient si cé- « lebres.

Le même jour M. d'Argenson, « craignant encore le concours & le « spectacle fit enlever cette fille. « L'Exempt la mena chez lui, & de-là « dans un endroit qui n'a pû être dé- « couvert durant plus d'un mois, ni « par les parens de la fille, ni par le « Medecin, quelques mouvemens « qu'ils se soient donné pour en être « informés. Depuis ce temps-là on a «

» dit, de la part de M. le Lieutenant
» de Police, que la fille avoit avoué
» de vive voix & par écrit la fourberie.
» Quelques-uns l'ont cru, les autres
» n'ont pû le croire. Le Medecin s'est
» plaint hautement du bruit qu'on fai-
» soit courir, & a défié publiquement
» qui que ce soit de donner aucune
» preuve constante de cet aveu. Cha-
» cun a continué à raisonner comme
» il lui a plû. Quelques-uns ont mêlé
» dans les faits des miracles & du sor-
» tilege; & nul des Medecins ou des
» Académiciens, qui ont été temoins
» oculaires des faits, & qui en pou-
» voient parler exactement, n'en ont
» rien écrit. On n'en parlera peut-
» être que dans le temps où l'on aura
» oublié ou altéré les circonstances.
» C'est ce qui arrive assez ordinaire-
» ment, & qui empêche ensuite les
» Physiciens & les Théologiens de
» discerner entre ce qu'a opéré la na-
» ture ou la feinte.

» Au défaut de ces Messieurs, j'ai
» cru, Monseigneur, que je ne devois
» plus différer de vous faire part de ce
» qui embarrasse tant de personnes.
» J'ai l'honneur d'être, avec le plus
profond respect, &c.

SECONDE LETTRE

Touchant la fille cataleptique, écrite au même Seigneur.

Pour faciliter le jugement qu'on « voudra porter touchant la maladie « extraordinaire que j'eus l'honneur « de vous exposer avant-hier, Monsei- « gneur, je crois qu'il ne sera pas inu- « tile de marquer ici diverses réfle- « xions pour & contre. Je commence- « rai par les raisons qui peuvent faire « passer tous ces faits pour des symp- « tômes d'une vraie maladie, & en- « suite j'exposerai les moyens de dé- « couvrir la fourberie. «

XIV. Raisons de croire que c'est ici une vraie Catalepsie.

1° Pourroit-on soupçonner de « fourberie le Medecin, qui risqueroit « de se perdre de réputation en jouant « le public? On n'a rien caché. Beau- « coup de Medecins ont examiné tou- « tes choses. On a laissé donner des « remedes assez violents, & faire tou- « tes les épreuves qu'on a souhaité. «

2°. Après vingt-cinq jours d'é- « preuve publique, huit Medecins ont « déclaré, dans une consultation par « écrit, que la malade étoit atteinte « d'une vraie catalepsie, compliquée «

» d'autres maux ; & l'on dit que di-
» vers autres Medecins auroient signé
» la consultation, si l'on n'avoit fait
» enlever la fille. Qui croira-t-on là-
» dessus, si l'on ne croit les Medecins?
» Ne faut-il pas s'en tenir à l'axiome,
» *cuique in arte sua perito credendum est?*

» 3°. La fille en question n'a, dit-on,
» ni assez d'esprit, ni assez de force de
» corps pour tout le menage qu'il fau-
» droit faire. Comment tenir durant
» quatre heures les yeux ouverts, tou-
» jours fixés, sans craindre les gestes
» menaçans? Est-on insensible aux pi-
» qures? Comment se soutenir un de-
» mi pied au-dessus du chevet? Nulle
» posture n'est plus génante. Peut-on
» par feinte rendre le corps roide
» comme un bâton?

» 4°. Ce n'est pas ici une maladie
» nouvellement forgée. Elle est décrite
» dans les Medecins. Etmuller, Ri-
» viere en parlent, & citent divers
» autres Auteurs. Menjot, ancien &
» savant Medecin de Paris, en a fait
» une ample dissertation latine; voici
» ce qu'on trouve dans ces Auteurs.

XV. Description de cette maladie dans la

» Cette maladie est très-rare, & di-
» gne d'admiration ; & quel Auteur
» que ce soit qui en ait vû quelqu'une

ils ont tous jugé qu'elle étoit digne « d'observation, & en ont décrit l'his- « toire. Le premier de tous est Galien « dans son commentaire sur le premier « livre des Prorrétiques, sect. 2. partic. « 56. qui propose l'histoire de l'un de « ses condisciples, surpris d'une cata- « lepsie pour s'adonner trop à l'étude. «

pratique de Medecine la théorie imprimée à Lyon 1664. *Liv. 1. ch. 4. du catoché, ou catalepsie.*

Il étoit, dit-il, *du tout inflexible*, « *étendu & roide comme du bois, & sem-* « *bloit tellement nous regarder ayant les* « *yeux ouverts, qu'il ne les clignoit point* « *du tout. Il ne parloit pourtant point. Il* « *dit aussi qu'il entendoit tout ce que nous* « *disions, quoique non bien évidemment, ni* « *clairement, & répétoit même quelque* « *chose dont il se souvenoit; & il dit qu'il* « *regardoit tous les assistans, si bien que* « *se souvenant des actions de quelques-uns* « *il les exposoit; mais il ne pouvoit par-* « *ler, ni remuer aucune partie.* Et Fernel. « l. 3. *des maladies des parties*, chap. 2. « rapporte deux histoires en ces ter- « mes: l'un, pendant qu'il s'appliquoit « assiduement à l'étude & à écrire, fut « subitement frappé de ce mal, & « resta si roide, qu'étant assis, & pres- « sant la plume avec les doigts, ayant « les yeux fixes sur son livre, sem- « bloit s'appliquer à cette même étu- « de, jusqu'à ce qu'ayant été appellé «

» & remué, on reconnut qu'il étoit
» sans sentiment ni mouvement. Je
» visitai un autre, étant comme mort,
» qui ne voyoit ni n'entendoit ; &
» qu'on le piquât, il ne le sentoit
» point. Il avoit pourtant la respira-
» tion libre. Il avaloit pourtant tout
» ce qu'on lui mettoit dans la bouche.
» Si on le levoit du lit, il se tenoit
» tout seul ; & si on le poussoit, il
» marchoit ; & en quelque posture
» qu'on lui mît la main, le bras ou
» la jambe, il y restoit fixe & immo-
» bile : vous eussiez dit, que c'étoit
» un phantôme, ou une statue qui
» marchoit par quelque artifice.

» On peut voir semblables histoires
» dans Skekius, Marcellus Donatus,
» Rondelet, Jacotius, & plusieurs
» autres ; d'où on peut conclure que
» le plus souvent on remarque en
» cette maladie l'abolition des sens
» intérieurs & extérieurs, avec une
» roideur de membres. Quelquefois
» pourtant les sens n'y sont pas du
» tout abolis : ensorte que les mala-
» des entendent ceux qui parlent : &
» quelquefois aussi les membres ne
» sont pas roides; mais qu'on les peut
» fléchir, & placer en diverses situa-
» tions.

Voilà ce que rapporte Riviere. « N'a-t'on pas vû dans notre malade « tous ces symptômes : & comme tou- « tes les maladies ne se ressemblent « pas, on ne peut pas trouver étrange « qu'il y ait ici quelques autres sym- « ptômes plus singuliers & plus cu- « rieux. »

XVI. Description de la maladie par M. Menjot, tirée de sa dissertation latine *de catalipsi*, que je mets en françois. *Inter dissertationes pathologicas pag. 168.*

On entend, dit Menjot, par la « catalepsie, ou le catoché, une affe- « tion qui ôte au malade la parole, « le mouvement, l'usage des sens ex- « térieurs & intérieurs, le laisse dans « la même situation de corps, dans « laquelle la maladie l'a saisi, les yeux « ouverts, la prunelle fixe, sans qu'on « puisse faire remuer les paupieres « avec des gestes menaçans. «

Maladie tout-à-fait étonnante, qui « n'est proprement ni un sommeil, ni « une veille ; mais qui tient de l'un & « de l'autre. «

pag. 169.

Outre cette grande catalepsie, qui « ne laisse d'autres marques de vie « que la respiration, l'Auteur dit qu'il « y en a une moindre, qui ne sus- « pend pas toutes les opérations de « l'animal, & n'empêche point que « les malades étant poussés ne mar- « chent à peu près comme feroit une «

» machine, & que leurs membres ne
» puissent être fléchis, & demeurer
» dans la situation qu'on leur veut
» donner.

Pag. 171. » Menjot dit encore que quelques-
» uns confondent mal à propos la ca-
» talepsie avec le Tétanos.

Pag. 181. » Enfin, selon M. Menjot, rien n'est
» plus rare que cette maladie. Les plus
» vieux Medecins n'en trouvent pres-
» que pas d'exemple dans les Villes les
» plus peuplées. Et le mal est si pres-
» sant & si aigu qu'en trois ou quatre
» jours tout au plus, il ôte absolument
» le mouvement & la vie au mala-
» de. Quelques-fois il se change en
» épilepsie, apoplexie, ou mélan-
» colie. Et généralement parlant, il
» y en a très peu qui en reviennent;
» de sorte que si le malade en ques-
» tion avoit fait voir au public durant
» plusieurs jours la complication pé-
» riodique de ces trois maladies, la
» Catalepsie, le Tétanos & la Passion
» hystérique qui causoit les visions,
» & qu'enfin elle eût été guérie par
» M. Grandval; c'auroit été peut-être
» l'exemple le plus rare & le plus ad-
» mirable de toute la Medecine. Si
» ces Auteurs admirent si fort ces

symptômes qu'ils décrivent, & qui « sont en effet si rares, n'avons-nous « pas lieu d'être ravis du spectacle « qu'on vient de donner au Public, en « lui en faisant voir qui sont encore « plus considérables par leur variété & « par leur durée? Quoi qu'en dise « Menjot, qu'ils doivent finir en trois « ou quatre jours, ceux-ci ont duré 26. « jours. Ils étoient même en bon train « de continuer. Et l'on peut bien dire « que si on avoit laissé M. Grandval « travailler en repos & à loisir à gué- « rir sa malade, dont il a décrit du- « rant si long-temps les symptômes « surprenans, il auroit fait une des « plus rares & des plus admirables cu- « res que toute la Médecine puisse « nous fournir. «

XVII. Soupçons de fourberie Moyens de la découvrir.

Un premier soupçon de fourberie « est que la vision de la Communion « a cessé deux fois, une fois après « qu'une personne eut dit, le septie- « me ou le huitieme jour, qu'il étoit « indigne de mêler la Communion « à ce spectacle: il n'y eut plus de vi- « sions durant quelques jours. Cette « scene étoit pourtant la plus jolie de « toutes. Elle recommença. Je m'avi- « sai de dire tout haut, le vingt-qua- «

» trieme jour ; que ces visions avoient
» l'air d'une fiction ; mais que la Cata-
» lepsie & le Tétanos avoient quelque
» chose de singulier & d'étonnant :
» les visions ne revinrent plus.

» 2e Soupçon. Cette fille n'a-t-elle
» point essayé de contrefaire les symp-
» tômes de la Catalepsie qu'elle a *pû*
» entendre décrire si souvent? Le Me-
» decin étoit dans la même maison,
» les livres aussi : n'a-t-elle point voulu
» donner une scene au Public ? Du
» moins le temps qu'on prenoit, de-
» puis une heure jusqu'à cinq étoit bien
» propre pour assembler du monde.

» 3e Soupçon. La mere & la fille ne
» sont peut-être pas fort à leur aise.
» N'a-t-on point voulu faire venir
» quelqu'argent en faisant courir tant
» de monde ? On ne demandoit rien
» en entrant ; mais on représentoit à
» quelques personnes, que cette mala-
» die coûtoit beaucoup, qu'on étoit
» dans un grand embarras. La mere ac-
» ceptoit ce qu'on donnoit. L'Eccle-
» siastique qui m'engagea à y aller
» donna en sortant une piece de tren-
» te sols

» 4e Soupçon. L'accès a fort dimi-
» nué dans la sale des Hospitalieres.

« Quand les rideaux ont été fermés, & « qu'il n'y a point eu de spectateurs, « le jeu a été plus court de moitié. «

5e Soupçon. Le pouls, que je trou- « vai vif, précipité, uniforme, sans « fievre & sans élévation, n'étoit-il « point une marque d'une grande « contention d'esprit, nécessaire pour « soutenir un jeu fort pénible & fort « difficile ? Du moins un tel pouls con- « vient beaucoup mieux à un tel jeu, « ou à une telle contention, qu'à la « catalepsie, à la passion hystérique & « aux vapeurs. Dans ces maladies j'ai « lû & j'ai toujours entendu dire que « le pouls n'est nullement uniforme ; « mais qu'il est au contraire intermit- « tent, & agité par des secousses ordi- « nairement inégales.

XVIII. Preuve décisive de l'imposture.

Parmi tous ces sujets de soupçon, il « y a une observation qui m'a toujours « paru une preuve décisive de l'impos- « ture. C'est la facilité avec laquelle le « corps de la prétendue cataleptique « s'est élevé, soutenu & abaissé. Je « l'ai dit à M. le Medecin, les deux ou « trois fois qu'il m'a fait l'honneur de « venir me voir. Il tâcha de me faire « entendre que ce qu'il y avoit d'ad- « mirable dans cette maladie, c'est «

» que le moteur extérieur faisoit sans
» aucune peine, en touchant la catalep-
» tique, ce que l'ame auroit produit
» dans elle, si l'usage de tous ses sens
» n'avoit été suspendu par la catalep-
» sie.

» J'aurois souhaité de tout mon cœur
» qu'il eût pû me donner quelque rai-
» son qui levât mes difficultés. Mais je
» ne trouve rien qui satisfasse à ce que
» je lui dis : le voici à peu près. Il n'est
» pas naturel (sans aucune feinte de la
» part de la fille) que j'aie pû élever
» son corps aussi facilement que je l'ai
» fait. Il n'est pas naturel que son corps
» se soit soutenu de lui-même, quand
» je l'ai laissé élevé à un demi-pied au-
» dessus du chevet ; & il n'est pas non
» plus naturel qu'après l'avoir laissée
» dans cette situation, j'aie pû l'abais-
» ser sans trouver aucune résistance.
» Tout cela est fort aisé à prouver.

» La Mécanique suit toujours ses
» loix. Un corps demeure toujours dans
» la même place s'il n'est poussé ; & il
» n'est remué que par une force propor-
» tionnée à son poids. On convient que
» tout le corps de la malade étoit pe-
» sant pendant la catalepsie, comme il
» l'étoit auparavant. En effet, la léthar-
gie

gie ne rend pas plus léger que le « sommeil. Tout son corps pesoit du « moins autant dans cet état léthargi- « que qu'il pesoit avant la léthargie. Si « tout le corps pesoit cent livres, la « moitié du corps depuis la tête jusqu'à « la ceinture pesoit donc environ cin- « quante livres. Il falloit donc, pour « élever cette moitié de corps, faire un « effort proportionné au poids de cin- « quante livres; & par conséquent il « faut que cet effort ait été fait, ou par « moi lorsque je l'ai touchée à l'épaule, « ou par elle. Certainement ce n'est pas « moi qui l'ai fait, puisque je n'ai pas « employé plus de force qu'il en auroit « fallu pour lever une once. C'est donc « elle qui a fait cet effort proportion- « né au poids de cinquante livres. Or, « si elle étoit vraiment & entierement « cataleptique, avec une entiere abo- « lition & suspension des sens, cau- « sées par une interruption de la cir- « culation des esprits animaux; elle « seroit incapable de faire cet effort; « elle ne connoîtroit pas même ce que « je voudrois faire en la touchant à « l'épaule. Donc ce n'est point ici l'ef- « fet d'une vraie maladie, mais « d'une feinte & d'une imposture. «

» 2°. Quand j'ai élevé cette moitié
» de corps à un demi-pied au-dessus
» du chevet, qu'est-ce qui l'a retenue
» dans cet état si violent? Le corps na-
» turellement doit retomber par son
» propre poids, comme retombe un
» homme qui dort, qui est en léthar-
» gie, ou qui est mort. Donc, pour
» empêcher que ce poids de cinquan-
» te livres ne tombe, il faut qu'on le
» soutienne. Qui est-ce qui le soutient?
» Je le demande, & je l'ai demandé
» plus d'une fois à M. le Medecin. Il
» m'a dit que les esprits animaux cou-
» loient alors dans les muscles, les
» gonfloient, & soutenoient ainsi ce
» poids. Mais, en premier lieu, com-
» ment accorder cette supposition
» avec l'interruption du cours des es-
» prits animaux, qui forment la par-
» faite catalepsie? N'est-il pas visible
» qu'il faudroit au contraire que les
» esprits fussent fort en mouvement
» pour couler si vîte dans les muscles?
» En second lieu, quand ils pourroient
» y couler si vîte, il faut encore un ef-
» fort pour les y retenir. Il faut le mê-
» me effort au second moment & au
» troisieme, qu'il le falloit au pre-
» mier. Or, par la supposition de la

catalepsie parfaite, formée par la « suspension de tous les sens, la prétendue cataleptique ne fait aucun effort pour retenir les esprits qui gonflent les muscles, & soutiennent le « poids de cinquante livres. Donc ce « n'est pas ici un effet de la catalepsie, mais de la feinte & de l'imposture. Aussi la voyoit-on rougir lors « qu'elle se soutenoit dans cette posture, comme il arrive à ceux qui « font un pareil effort.

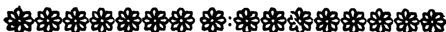
3°. Je dis enfin que s'il n'y avoit « ici de la feinte, je n'aurois pas pû « abaisser si aisément cette moitié de « corps sur le chever. Supposons que « les esprits animaux aient gonflé & « bandé les muscles pour soutenir cinquante livres pesant, il faut un effort supérieur pour surmonter l'effort de ce gonflement : il me faut « donc faire un peu plus d'effort que « je n'en ferois pour remuer cinquante « livres, comme pour contrebalancer « une livre il faut un peu plus d'une « livre. Or je n'ai pas fait un tel effort : c'est donc elle qui a cessé de « déterminer les esprits animaux à « gonfler les muscles ; & qui a abaissé « son corps en feignant de ne le pas «

» faire ; & par conséquent c'est ici un
» effet de l'imposture.

» Je crois qu'il ne faut pas insister
» davantage sur cet article. J'apprends,
» en écrivant ceci, qu'on a enfin rendu
» la cataleptique à sa mere, après l'a-
» voir tenue dans un lieu où elle a
» fait une rude pénitence. *Il faut*
» qu'on ait connu sa faute pour l'avoir
» punie, & qu'on n'ait pas cru cette
» faute assez grande pour faire durer
» plus long-temps la pénitence.

» Véritablement ce n'est pas un
» grand mal que de donner durant
» quelques semaines un spectacle à di-
» verses personnes simplement curieu-
» ses, & peut-être oisives ; mais c'est
» un plus grand mal qu'on ne pense,
» que d'embarrasser les Medecins &
» les Physiciens, jusqu'à leur faire
» prendre pour l'effet d'une maladie
» ce qui ne pourroit être naturel ; & à
» répandre par-là un grand nuage sur
» le discernement qu'on doit faire en
» diverses occasions entre ce qui peut
» être produit par les loix *naturelles*
» & ordinaires du mouvement, & ce
» qu'il faudroit attribuer à des loix
» extraordinaires & surnaturelles, s'il
» n'étoit l'effet de la fourberie. J'ai
» l'honneur d'être, &c.

Fin du second Livre.



LIVRE TROISIEME.

Des préservatifs qui passent pour naturels ou miraculeux.

CHAPITRE I.

Erreurs des doutes sur les Talismans. Pourquoi les plus anciens Peuples s'en sont servis. Origine des Talismans. Les Philosophes aussi superstitieux que les Peuples. Détail de quelques préservatifs.

I. Erreurs des doutes sur les Talismans.

POur montrer que ce qu'on attribue aux Talismans, ou petites figures gravées sur du métal, est une folie, il ne faut que rappeller la régle dont nous nous sommes déja servis : Savoir, *qu'une cause physique & matérielle doit toujours agir de la même maniere, dans les mêmes circonstances physiques.* On nous dit, par exemple, que s'il arrive des incendies à Paris, c'est parcequ'on n'y conserve plus le Talisman dont parle Gregoire de Tours, * qui fut trouvé dans la ri-

* *Hist. Fr. lib.* 8. *c.* 33.

viere. La perte de cette piece rare a fait gémir plusieurs personnes ; & le plus savant défenseur des Talismans qui ait paru dans ce siecle, ne pouvant retenir ses soupirs : *Nous soupirons tous les jours*, dit-il, *les dommages que le feu a du depuis si souvent fait dans cette Ville ; & auparavant la découverte de cette lame merveilleuse, tous ces malheurs y étoient inconnus.*

Curiosités inouïes, pag. 112.

Je laisse à part les réflexions par lesquelles on prouveroit clairement que les principes sur lesquels s'appuient les défenseurs des Talismans, sont tous principes faux ou outrés. Je dis seulement qu'avec la regle établie, on doit être convaincu qu'une plaque ne peut, par aucune vertu physique & naturelle, préserver une Ville du feu. Car, quelque vertu qu'on lui attribue, empêchera-t-elle le bois de brûler ? Si cela est, il ne sera donc plus possible de faire du feu en aucun endroit de la Ville ; & si l'on peut en faire, est-ce que le bois ne brûlera que sous la cheminée, dans un four, ou en quelqu'autre endroit où le feu ne peut causer aucun dommage ?

Est-ce que des fagots bien secs, des étouppes, du foin & de la paille

seront incombustibles, si, étant dans un grenier, un méchant homme va y présenter un flambeau allumé pour y mettre le feu? Et de la poudre à canon ne prendroit-elle point feu, si un étourdi y laissoit tomber quelques bluettes? Combien d'absurdités dans cette prétendue vertu de préserver du feu! Mais que faut-il pour les apercevoir & pour les réfuter, que recourir à la regle proposée? Donc ou la prétendue vertu des Talismans empêchera toujours le bois de brûler, ou il brûlera également, soit qu'on y mette le feu avec raison & pour quelque besoin, ou qu'on le fasse par malice.

Cependant un habile Physicien a osé entreprendre d'expliquer physiquement les effets des Talismans. Cela fait bien voir que, parmi les Philosophes les plus éclairés, on en verra toujours qui seront susceptibles d'illusion.

II. D'où vient que les plus anciens Peuples ont cru aux Talismans. O igine des Talismans.

Je ne trouve pas étrange que les Sabéens, les Chaldéens & les Egyptiens aient cru aux Talismans, & qu'ils se soient persuadés qu'une plante, ou du métal, dévotement préparés sous un certaine constella-

tion, pourroient les préserver de plusieurs malheurs, & leur procurer des avantages considérables. Leur physique toute superstitieuse en étoit cause. Ils admettoient par tout des Intelligences. Selon eux les plus puissantes animoient les corps célestes; & c'étoient d'elles dont tous les autres Génies dépendoient. De-là le culte des Astres. De-là cette persuasion, que tout venoit de leurs influences, & qu'il falloit leur demander la protection dans les adversités, & des moyens pour les prévenir.

Le savant Maimonides, * qui avoit vû plusieurs anciens Livres des Sabéens, remarqua que toutes leurs dévotions, & toutes leurs pratiques superstitieuses avoient rapport aux influences des Astres. Et, comme il l'a fort judicieusement observé, c'est ce qui fit défendre * si expressément

* *Deut.* 4. 19.

* Quòd si consideraveris opiniones illas antiquas & infirmas, apparebit tibi, in confesso quasi apud illos fuisse, quòd per cultum stellarum exculta & fœcunda reddatur terra Hinc sapientiores, Doctiores & religiosores inter ipsos prædicabant & indicabant hominibus, quòd Agricultura, quâ homines subsistunt & conservantur, ab ipsorum voluntate dependeat; si nempè Solem, reliquaque astra debito cultu venerentur : si verò peccatis suis illa offendant, urbes & agros vastari. *More Nevoc. par.* 3. c. 30.

au Peuple Juif d'adresser jamais des vœux à la milice celeste, ainsi que faisoient les Sabéens. Ceux-ci s'imaginoient § qu'il y avoit des Etoiles qui prenoient un soin tout particulier des animaux, des plantes & des métaux, & qu'il ne falloit qu'invoquer ces Astres, & leur rendre quelque honneur particulier, pour faire produire aux métaux & aux plantes des effets tout-à-fait surprenans. C'étoit donc des Esprits, & non pas de la vertu naturelle des corps, qu'ils attendoient ces effets.

§ Existimant enim quamvis plantam suam habere stellam, quemadmodum & omnibus animalibus & metallis certa sidera adscribunt. Arbitrantur etiam opera illa esse peculiares stellarum cultus, illasque tali actione, sermone, vel fumo delectari, & ejus gratia quidquid optant sibi præstare. c. 37. Porrò, secundùm sententias illas Zabionum, erexerunt stellis imagines; & Soli quidem imagines aureas, Lunæ verò argenteas; atque ita metalla & climata terræ inter stellas partiti sunt. Dixerunt enim climatis. N. Deum esse, stellam. N. Deinde sacella ædificaverunt, imaginesque in illis collocarunt, arbitrantes vim stellarum influere in illas imagines, easque intelligendi virtutem habere, hominibus prophetiæ donum largiri, ac denique quæ ipsis utilia ac salutaria sunt indicare. Ita dicunt de arboribus quæ sunt ex portione stellarum illarum; cum arbor quædam stellæ alicui dedicatur, nomini ejus plantatur, & hoc vel illo pacto colitur, quòd virtutes spirituales stellæ in arborem illam infundantur. Atque ex hac imaginationum specie ortæ sunt sententiæ aliæ, è quibus fuerunt Præstigiatores, Augures, Astrologi, Incantatores, &c. *Idem cap.* 29.

Comme la créance des Esprits se répandit presque parmi toutes les Nations, & principalement parmi les Grecs & les Romains, ceux-ci allant bien au-delà de tout ce que les anciens Patriarches avoient enseigné touchant les Anges Gardiens, ils multiplierent si fort le nombre des Génies, qu'ils en placerent indifféremment partout. L'air, l'eau, le feu, les forêts, les métaux, & les autres productions de la terre, tout étoit dirigé par des Génies : & Prudence reproche fort agréablement aux Romains, qu'ils en mettoient dans chaque recoin des maisons, & des Villes.

Contra Symm. l. 2. 445.

Cum portis, domibus, thermis, stabulis soleatis
Adsignare suos Genios; perque omnia membra
Urbis, perque locos, Geniorum millia multa
Fingere, ne propriâ vacet Angulus ullus ab umbrâ.

Dans la pensée que les Dieux, c'est-à-dire, les Génies agissoient dans les métaux consacrés en leur

honneur, les Amuletes, les Talismans n'avoient plus rien d'inconcevable : car que ne peuvent pas faire des Esprits à qui Dieu a donné le pouvoir d'agir sur les corps? On étoit si persuadé que c'étoit par eux que les Talismans étoient efficaces, qu'on appelloit souvent ces Plaques, ces statues Talismaniques, les Dieux Conservateurs, les Dieux Tutélaires. *Dii Averrunci, Dii Tutelares.* En effet les Dieux des Gentils, c'est-à-dire, * les Démons opéroient quelquefois des prodiges à l'occasion de ces Talismans, pour entretenir la superstition dans les esprits. Je dis, la superstition; car pouvoit-on nommer autrement de telles erreurs?

* Omnes Dii gentium Dæmonia. *Ps.* 147.

Il est évident que tous ces Peuples se trompoient, qu'ils avoient outré la Théologie des anciens, & qu'ils tomboient dans des extravagances qui font honte au genre humain. Mais, je ne crains pas de le dire, les Physiciens, qui ont prétendu pouvoir expliquer les effets des Talismans par la seule action des corps, sont encore plus déraisonnables que ne l'étoient tous ces Peuples; parce-qu'il n'est pas impossible que des In-

telligences puissent s'accommoder à nos desirs, & opérer des prodiges; au lieu que la matiere n'ayant ni connoissance ni liberté, elle doit agir toujours d'une maniere uniforme dans les mêmes circonstances physiques, & ne peut absolument faire tout ce qu'on attribue aux Talismans.

III. Physiciens moins raisonnables que les Peuples les plus superstitieux.

Mais les Philosophes ont voulu trouver dans la matiere tout ce que les anciens attribuoient aux Esprits; & c'est ce qui leur a fait dire tant de mauvaises raisons, & qui leur a fait retenir un langage, qui dans leur bouche est tout à fait faux & inintelligible.

Que la chûte d'une maison ensevelissant trente personnes sous ses ruines, une de ces personnes se trouve heureusement sauvée sous deux poutres, ou sous deux grandes pierres qui s'ajustent en forme de voute, & qu'un Sabéen ou un Chaldéen me dise que c'est son Etoile qui l'a préservé du péril, je n'en serai pas plus surpris, que si un Juif ou un Chrétien me disoit que son bon Ange a empêché qu'il ne se blessât; parceque le Sabéen met dans l'Etoile une Intelligence capable de secourir les hommes dans le besoin.

Mais qu'un Philosophe qui prend l'Etoile pour ce qu'elle est, c'est-à-dire, pour un corps inanimé, veuille néanmoins retenir le langage du Sabéen : qu'il s'avise de dire que c'est son Etoile; comme si l'Etoile devoit envoyer de petits corps qui ajustassent les poutres & les pierres de telle manière qu'elles ne pussent le blesser : c'est assurément une prétention aussi déraisonnable, que d'attendre quelque secours particulier d'un morceau de métal, à cause de quelques cérémonies superstitieuses avec lesquelles on l'aura préparé.

Je sai qu'il y a des personnes qui bannissent de la construction des Talismans tout ce qui sent trop la superstition. Mr. Gadrois les réduit à du métal fondu dans un temps sérain, sous une certaine constellation.

IV. Mr. Gadrois purge les Talismans de toute superstition grossiere.

Premierement, *dit-il*, je ne crois « pas que l'impression de la figure « soit beaucoup nécessaire à l'usage du « Talisman. Elle ne nous sert seule- « ment que pour nous apprendre que « le Talisman est fait sous une cer- « taine constellation, & pour nous en « faire connoître l'usage & les pro- « priétés. Je ne crois pas non plus «

Des Influences des Astres c.7.

» que la grande attention, que l'on
» demande à celui qui fait la figure,
» soit aussi fort nécessaire à l'effet du
» Talisman.

» Ce qu'il faut ici considérer, est
» le soin que l'on doit avoir de fon-
» dre le métal pendant que l'Astre
» domine, & dans un temps sérain;
» car, quoique les influences soient
» capables de pénétrer les corps les
» plus épais, & de percer les lieux les
» plus profonds, elles pourroient être
» néanmoins affoiblies par la densité
» des nuages, & par les influences
» des autres Astres.

» Cela supposé, on peut croire que
» la matiere de l'Astre qui domine,
» descendant ici bas, pénétrera le mé-
» tal fondu, le percera d'une infinité
» de trous, & en remplira tous les
» pores; de sorte que ce métal, après
» même s'être figé, conservant tous
» ses trous, y conservera aussi la ma-
» tiere céleste qui y sera restée.

» Ainsi je croirois que les Talis-
» mans sont comme des pierres d'ai-
» man, & que comme la matiere
» magnétique circule à l'entour de
» l'aiman, de même l'influence cé-
» leste circule à l'entour du Talis-

man ..... La matiere de l'Astre, «
ajoûte-t-il, qui est amassée autour «
du Talisman, ne peut elle pas être «
un poison aux bêtes véneneuses ? &
ne peut-elle pas par ses effusions pré- «
server quelque lieu de toutes sortes «
d'insectes ?

Mr. Gadrois explique si nettement sa pensée, qu'on voit bien qu'il n'a pas voulu se sauver sous l'obscurité de quelques termes. On ne peut assurément rien dire de moins mauvais sur cet article, ni éloigner avec plus de soin toutes circonstances vaines ou morales : mais je dis encore, que les Talismans, ainsi réduits à ce qu'ils ont de physique, ne peuvent produire les effets qu'on leur attribue, & que ce qu'on en dit tient de la superstition, ou de la fable : en voici la preuve.

V. Réfuté par la regle établie.

Un Talisman est une piece de métal fondu sous une certaine constellation : donc, là où il se trouvera du métal fondu sous la constellation requise, l'effet attendu doit être produit. Or on peut assurer, qu'il y a depuis long temps à Paris du métal fondu en tout temps, & sous toutes les constellations ; outre qu'on en

fond tous les jours à la Monnoie, & en vingt autres endroits de la Ville. Donc Paris doit être préservé de toutes sortes d'accidens fâcheux. Car rien ne manque à ce métal fondu que le dessein d'en faire un Talisman; circonstance qui, n'étant pas physique, ne peut empêcher la vertu qu'on prétend que la constellation lui donne. Et puisqu'il y a des Talismans pour chasser les mouches, les rats, les serpens, préserver des maladies contagieuses, du feu, & de plusieurs autres miseres, Paris doit être exempt de tous ces maux. Or l'expérience montre le contraire : donc tout ce qu'on dit des Talismans est ou fable, ou superstition.

VI. Sur les moyens de détourner la grêle avec du sang.

Seneque ne se crut pas obligé de réfuter sérieusement ceux qui de son temps vouloient donner des raisons physiques d'une pratique superstitieuse & bizarre des habitans de Cleone : * lorsque quelque nuée paroissoit disposée à se résoudre en grêle,

* Alteri suspicari ipsos aiunt, esse in ipso sanguine vim quamdam potentem avertendæ nubis ac repellendæ. Sed quomodò in tam exiguo sanguine potest esse vis tanta, ut in altum penetret, & eam sentiant nubes? Quanto expeditius erat dicere : mendacium & fabula est? *Lib. 4 quæst. nat. c. 7.*

on immoloit des agneaux ; ou, par quelque incision à un doigt, on en faisoit sortir du sang, dont la vapeur, montant jusqu'à la nuée, l'écartoit, ou la dissipoit entierement. C'étoit du moins ce que disoient ceux qui vouloient expliquer physiquement ce phénomene : mais Seneque se moquant d'eux : Ne vaudroit-il pas mieux, disoit-il, soutenir que c'est une folie & une fable ?

VII. Sur la vertu du corail, pour écarter la foudre.

N'en faudroit-il pas dire autant de ce que Marsile Ficin attribue au corail, après Metrodore & Zoroastre. * Ces auteurs prétendent que le corail dissipe les terreurs paniques, écarte la foudre & la grêle. Et quelque peu vrai-semblable que cela soit, le Philosophe Fortunio Liceti, qui s'est aquis beaucoup de réputation en ce siecle, ose bien en donner la raison physique. C'est, dit-il, que le corail exhale une vapeur chaude, qui s'élevant en l'air dissipe tout ce qui peut causer le tonnerre ou la grêle.

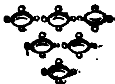
* Si corallus insanos terrores amovet ; si fulgura repellit & grandinem, id efficete per se valet calore sui temperamenti, dissolvens tum vapores terros, terroris insani pueris & melancholicis effectores, tum frigiditatem, in ambiente fulgura per Antiperistasim, & grandines per se procreantem. *Tract. de annulis, cap.* 19.

VIII. Superstition d'Auguste.

On croyoit aussi autrefois que la peau d'un veau marin préservoit de la foudre. Plusieurs Auteurs l'ont assuré; & je ne doute point que du temps d'Auguste il n'y eût des Philosophes qui donnoient des raisons physiques de ce prétendu phénomene. C'est apparemment * ce qui engagea ce grand Empereur à se tenir toujours muni d'une pareille peau, comme d'un bon préservatif contre le tonnerre & la foudre.

Quelques-uns prétendoient encore que les figues devoient avoir la même vertu. Tant il est vrai que les Philosophes découvrent d'admirables vertus en toutes sortes de choses.

* Tonitrua & fulgura paulo infirmiùs expavescebat : ut semper & ubique pellem vituli marini circumferret pro remedio. *Sueton.* 90.



CHAPITRE II.

De la disposition de la plûpart des hommes à ne pas condamner ce qui ne paroît pas nuire au prochain.

LES hommes sont tels à présent qu'ils étoient autrefois ; toujours portés à ne pas condamner des effets, quelque surprenans qu'ils soient, pourvû qu'ils ne paroissent pas nuisibles. On abhorre assez naturellement les maléfices, ou l'on ne les croit pas, ou l'on voudroit pouvoir les punir. Mais on ne voit ni l'on ne craint pas facilement le mal, lorsqu'on entend parler de certaines pratiques qui procurent quelque avantage temporel aux hommes sans nuire au prochain. Quelquefois on s'en divertit, & l'on se contente de se moquer de ceux dont les secrets ne réussissent pas. Et véritablement ils méritent bien qu'on se moque d'eux : *Quis miserebitur incantatori à serpente percusso?* Mais on ne se persuade pas facilement qu'on doive faire cesser ces sortes de pratiques. L'Empereur Constantin se

I. On n'abhorre communément que les maléfices.

Ecclef. 12. *v.* 13.

II. Loi de Con-

stantin favorable aux superstitions qui paroissoient utiles.

trouvoit dans cette disposition, lors qu'en 321. étant déja Chrétien, il fit une Loi, par laquelle il condamnoit les superstitions qui nuisoient à la santé des hommes, ou qui les portoient à l'impureté; mais par cette Loi il excusoit toutes les pratiques qu'on employoit pour la santé, ou pour détourner la pluie ou la grêle qui auroient gâté les fruits de la terre, à cause que tout cela étoit avantageux, & ne nuisoit à personne. *Eorum, est scientia punienda, & severissimis meritò legibus vindicanda, qui magicis adcincti artibus, aut contra hominum moliri salutem, aut pudicos ad libidinem deflexisse animos detegentur. Nullis vero criminationibus implicanda sunt remedia humanis quæsita corporibus, aut in agrestibus locis, ne maturis vindemiis metuerentur imbres, aut ruentis grandinis lapidatione quaterentur, innocenter adhibita suffragia, quibus non cujusque salus aut existimatio læderetur, sed quorum proficerent actus, ne divina munera, & labores hominum sternerentur. Dat. X. Cal. Jul. Aquileiæ. Crispo & Constantino. Cæs. Coss.* C'étoit dans Constantin un reste de Paganisme, qui semble être tiré d'une Sentence d'Apulée

en ces termes : *Veteres Medici etiam carmina remedia vulnerum norant, ut omnis vetustatis certissimus author Homerus docet, qui facit Ulissi de vulnere profluentem sanguinem sisti cantamine* : NIHIL ENIM QUOD FERENDÆ SALUTIS GRATIA FIT, CRIMINOSUM EST.

III. Cette Loi condamnée par les Peres, & abrogée par les Princes.

Cette Loi de Constantin a été insérée dans le Code Théodosien ; mais elle fut abrogée par l'Empereur Leon dans la Novelle 65. & il paroît que long-temps auparavant les Chrétiens avoient désaprouvé cette Loi de Constantin. Eusebe au troisieme Livre de la Démonstration *a* Evangelique, Saint Basile dans la Lettre à Amphylochius *b*, Saint Gregoire de Nysse dans la Lettre à Letoïas, S. Jerôme, Saint Chrysostome & Saint Augustin ont établi des principes bien opposés. Ils nous montrent combien on doit craindre les ruses des Esprits malins, qui, sous l'apparence de quelques secrets qui ne paroissent pas mauvais, tâchent de séduire les hommes, & d'entrer en quelque commerce avec eux. Les Princes mêmes parurent si opposés à cette maxime de Constantin, qu'ils défendirent

a *Pag.* 127.
b *n.* 83.

IV. Gens qui guérissent avec des paroles, ou avec des amulettes, punis de mort.

sous peine de mort de guérir des maladies par des enchantemens, ou par des Amulettes. Constantius en fit une Loi, rapportée par Ammien Marcellin au Liv. 16. & 19. & cette Loi étoit exécutée si littéralement, que Valentinien punit de mort une vieille femme qui guérissoit des fievres intermittentes avec des paroles, & qu'il fit couper la tête à un jeune homme qui touchoit un marbre & prononçoit sept lettres de l'alphabet pour guérir un mal d'estomac. *Anum quamdam simplicem, intervallatis febribus mederi leni carmine consuetam, occidit ut noxiam. Et visus adolescens in balneis admovere marmori manus utriusque digitos alternatim & pectori, septemque vocales litteras numerasse, ad stomachi remedia prodesse arbitratus, percussus gladio est.*

Ammianus, lib. 19.

Cependant la disposition qui porte les hommes à ne pas condamner ce qui ne paroît point nuire au prochain reprit bien-tôt le dessus ; parceque plusieurs ne jugent que par leurs yeux corporels. Les biens du corps éblouïssent, & ce qui nuit à l'ame ne s'aperçoit pas facilement. Pourvû qu'on ne

se soit pas donné au Démon, on ne craint pas qu'il se mêle de nos affaires. En tout cas, dit-on, s'il y avoit du mal dans une telle pratique, je renonce à tout pacte; & après cela on se persuade qu'il n'y a plus rien à appréhender. C'est ce qui a porté bien des gens à excuser & à autoriser même les secrets dont on tiroit quelque avantage pour procurer la santé ou les autres biens temporels. Balsamon, Patriarche d'Antioche, expliquant le 6. canon du Concile *in Trullo*, dit qu'en son temps, c'est-à-dire, sur la fin du douzieme siecle, plusieurs Conciles, pour faire cesser les superstitions, imposerent de séveres pénitences à ceux qui recouroient à des pratiques superstitieuses, quoique sous des apparences physiques; ainsi qu'en usoit un Avocat, qui portoit sur soi la coeffe d'un enfant nouveau né, pour se faire des amis. Alors quelques personnes avançoient, qu'il faloit épargner ceux dont les pratiques paroissoient utiles & ne nuisoient à personne. Mais ce savant Canoniste remontré que le Démon se sert de ces spécieux prétextes, & que rien

V. On revient à excuser les superstitions qui paroissent utiles. Les Conciles apliqués à les condamner.

n'eſt plus pernicieux que de s'y laiſſer ſurprendre. Il finit ſa remarque par la Novelle de l'Empereur Leon, que nous avons citée plus haut, ſans en rapporter les paroles. * On ne peut douter qu'on ne ſe ſoit laiſſé très-ſouvent tromper ſous une apparence de ſecrets phyſiques; & il a toujours falu que les Conciles, & des perſonnes attentives à tout ce qui bleſſe la religion, ſe ſoient appliqués à faire connoître l'erreur & l'illuſion des pratiques qui s'introduiſoient ſous ces dehors trompeurs. Il eſt important que nous les voyions dans le détail, & que nous remarquions principalement les ſuperſtitions qui ont été publiquement autoriſées durant pluſieurs ſiecles; ſoit qu'elles aient enfin ceſſé, ou qu'elles aient paſſé juſques à notre temps. Nous avons déja rapporté dans le premier Livre pluſieurs faits qui auroient

* Nam quomodocumque ea re uti pernicioſiſſimum eſt. Lege quæ in commentario XXV. c. 9. tit. præſentis operis poſitæ ſunt leges, & LXV. Novellam Imp. Domini Leonis Philoſophi, hæc circa finem expreſsè definientem: Si quis autem omnino hac præſtigiatoria arte uti deprehenſus fuerit, ſive corporis medelæ prætextu, ſive avertendæ à fructibus noxæ; extremum luat ſupplicium, Apoſtatarum pœnam ſubiens.

fort

fort bien pû trouver place ici ; mais la matiere est si abondante, qu'il en reste encore beaucoup à exposer, sans tomber dans des redites.

CHAPITRE III.

De la difficulté qu'il y a eu dans tous les siecles à désabuser le monde des anneaux, des amulettes, & autres secrets singuliers qu'on a employés pour guérir les maladies. Raisons des Conciles & des Peres contre ceux qui ne croyoient faire aucun mal. Les raisonnemens de plusieurs Physiciens n'ont pû empêcher la défense.

I. Pratiques fort communes au premier siecle.

PArmi les Juifs, aussi bien que parmi les Gentils, au temps des Apôtres, il y avoit des personnes qui prétendoient avoir des secrets singuliers, pour guérir toutes sortes de maladies, & chasser les Démons qui les causoient. On ne regardoit point ces secrets comme des effets entierement naturels, parcequ'on se servoit de paroles qui faisoient assez connoître qu'on vouloit guérir par des enchantemens : cependant

les Juifs n'y trouvoient pas à redire. Joseph, & plusieurs autres Juifs, s'imaginoient que Salomon, avec la permission de Dieu, avoit institué des exorcismes merveilleux pour guérir les maladies & chasser les Démons. Il y en avoit qui faisoient profession d'aller de Ville en Ville, & se nommoient *Exorcistes.* S. Luc nous apprend que Sceva, un des Princes des Prêtres, avoit sept fils qui couroient le pays, & exerçoient cet art à Ephese. Mais, lorsqu'admirant que les linges qui avoient touché le corps de S. Paul guérissoient les maladies & chassoient les Démons, *ils* oserent mêler le nom de Jesus-Christ & de cet Apôtre dans leurs enchantemens, Dieu permit que deux de ces Exorcistes furent fort maltraités par un possédé, & contraints de s'enfuir nuds & blessés. * Cet évenement toucha plusieurs de ceux qui avoient exercé les Arts curieux Ils apporterent leurs Livres à S. Paul, & l'on en brûla pour une somme considérable.

Lib. 8. Antiq. c. 2.

Act. 19. 12. & seq.

* Multi autem ex eis, qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros & combusserunt coram omnibus : & computatis pretiis illorum invenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millium. v. 19.

Malgré cet exemple, qui avoit produit un si bon effet, les Juifs ne laisserent pas de continuer leurs enchantemens. Joseph, qui les approuve, dit qu'ils étoient fort communs au temps de Vespasien; & il ajoûte, que ce Prince fut témoin de plusieurs guérisons surprenantes. « Cette maniere, « dit-il, de chasser les Démons, est « encore fort en usage parmi ceux de « notre Nation; & j'ai vû un Juif, « nommé *Eleazar*, qui en la présen- « ce de l'Empereur Vespasien, de ses « Fils, & de plusieurs de ses Capitai- « nes & Soldats, délivra divers pos- « sédés. Il attachoit au nez du possé- « dé un anneau, dans lequel étoit « enchassée une racine dont Salomon « se servoit à cet usage: & aussitôt « que le Démon l'avoit sentie, il jet- « toit le malade par terre & l'aban- « donnoit. Il récitoit ensuite les mê- « mes paroles que Salomon avoit lais- « sées par écrit, & en faisant men- « tion de ce Prince défendoit au Dé- « mon de revenir.

II. Les Juifs guérissoient avec un anneau. Expériences devant Vespasien.

Liv. 8. *ch.* 8.

Les Chrétiens succomberent bientôt à la tentation d'user de semblables moyens, pour prévenir ou guérir les maladies. Dès le second siecle

III. Amulettes & Talismans des Hérétiques. Les

Catholiques y sont trompés. on voit en usage des Talismans, c'est-à-dire, de petites figures ou des images gravées sur du métal ; les Bulles, c'est-à-dire, de petits seaux ou cachets qu'on portoit sur soi ; & généralement des amulettes, c'est-à-dire, des préservatifs pour se garantir de plusieurs accidens fâcheux. Baronius *, Chifflet, & quelques autres, ont publié les Abraxas, c'est-à-dire, les petites Médailles des Basilidiens, dans lesquelles ils prétendoient attirer les vertus des Astres & des Anges. On trouve de ces Talismans avec les noms de Jesus-Christ, ou de St Pierre, de S. Paul, ou de S. Michel ; en quoi plusieurs Catholiques se laissoient facilement tromper. C'est ce que remarque S. Augustin au septieme Traité sur S. Jean. *Ut illi ipsi qui seducunt per ligaturas, per præcantationes, per machinamenta inimici, misceant præcantationibus suis nomen Christi : quia jam non possunt seducere Christianos, ut dent venenum addunt mellis aliquid, ut per id quod dulce est lateat quod amarum est, & bibatur ad perniciem.*

* *An.* 120.

Cap. 1. *pag.* 344. *n. edit.*

Liv. 8. *com. Cels.* Origene avoit parlé bien au long contre toutes ces sortes de préserva-

tifs : mais il en falut renouveller souvent la défense ; & le Concile de Laodicée, au quatrieme siecle, fut obligé d'interdire ces pratiques superstitieuses, sous peine d'excommunication. On le voit dans le trente-sixieme Canon, où il est dit, *que les Prêtres & les Clercs ne doivent être ni Enchanteurs, ni Mathématiciens, ou Astrologues : qu'ils ne feront point ce qu'on appelle des Amulettes, qui sont véritablement des liens des ames : & que tous ceux qui en porteront sur soi seront chassés de l'Eglise.*

IV. Amulettes condamnés par les Conciles, pourquoi?

Ce Canon défend aux Clercs, non-seulement d'être Enchanteurs, mais encore d'être Astrologues ou Mathématiciens ; parceque plusieurs tâchoient de justifier des pratiques superstitieuses, en les faisant passer pour des secrets de Physique, ou d'Astrologie. On a toujours en effet essayé de se mettre à couvert des défenses de l'Eglise, sous de semblables apparences. Le Concile prévient aussi l'excuse de ceux qui représentent souvent, que par ces pratiques ils ne veulent nuire à personne ; & qui demandent en quoi il peut y avoir du mal. Le Canon les avertit que ces

prétendus préservatifs sont des liens par lesquels le Démon s'attache insensiblement à eux.

S. Basile sur le Pseaume 75. & S. Chrysostome dans ses Homélies sur S. Matthieu & sur l'Epître aux Colossiens, & au Peuple d'Antioche, ont parfaitement bien développé cette raison du Canon. S. Chrysostome représente souvent que si l'on espere des guérisons extraordinaires, il faut les attendre de l'Eglise, & par la vertu de la Croix. Dans l'Homélie trente-sixieme, qui est la sixieme contre les Juifs, il fait remarquer que le Paralytique de la Piscine n'avoit eu garde de recourir aux Amulettes & aux Enchanteurs; mais qu'il obtint sa guérison de Dieu, après l'avoir attendue avec patience : que les justes, tels que le Lazare, ne cherchoient pas la guérison par ces voies; & que c'est avoir part à la gloire de Martyr, que de souffrir les douleurs les plus vives, plûtôt que de recourir à ces pratiques superstitieuses.

Les Peres ne s'appliquoient pas toujours à prouver que ces préservatifs n'avoient pas une vertu physique & naturelle ; ils supposoient que cela

étoit facile à montrer, & que les habiles Medecins ne manquoient pas de condamner cet usage, ainsi que le dit S. Augustin en ces termes : *Ad hoc genus pertinent omnes etiam ligaturæ, atque remedia quæ Medicorum quoque disciplina condemnat, sive in quibusdam notis quas caracteres vocant, sive in quibusdam rebus suspendendis, atque illigandis....., sicut sunt inaures in summo aurium singularum, aut de struthionum ossibus ansulæ in digitis.* *L. 12. de Doct. Chr. c. 20.*

V. Les Physiciens partagés sur ce point, n'empêchent pas la défense.

Ce saint Docteur & les autres Peres ne pouvoient pourtant pas ignorer qu'il y avoit des Physiciens qui approuvoient tous ces usages, parce qu'ils n'y voyoient rien que de Physique. En effet quelquefois, selon Joseph, on présentoit simplement à un malade une racine dans un anneau, pour le guérir, & chasser le Démon de son corps ; car les prieres, qu'on ajoûtoit à cette pratique, ne se disoient que pour défendre au Démon de revenir (selon le même Joseph.) L'on voit dans Pline une infinité de prétendus effets tout aussi surprenans, attribués simplement au sang de Dragon, à une racine, ou

à la vertu de quelque petite pierre. Mais ces saints Docteurs savoient aussi que c'étoient-là des illusions, & de prétendus secrets qui manquoient très-souvent.

* Pline même, quoique très-facile & de fort bonne composition à l'égard du merveilleux, avoue que ce sont-là des pratiques vaines qui séduisent les hommes; parcequ'on se laisse éblouir par l'espérance de la guérison des maladies, & par une apparence de Religion sous laquelle on s'aveugle.

Un grand nombre de personnes pensoient sur ce point aussi sagement que Pline On étoit persuadé que ces effets prodigieux, qu'on attribuoit à de si petites choses, étoient ou des fables,

* Magicas vanitates sæpiùs quidem, antecedente operis parte, ubicumque causæ locusque poscebant, coarguimus, detegemusque etiamnum: in paucis digna res est de qua plura dicantur, vel eo ipso quòd fraudulentissima artium plurimùm in toto terrarum orbe, plurimisque sæculis valuit. Auctoritatem ei maximam fuisse nemo miretur; quandoquidem sola artium tres alias imperiosissimas humanæ mentis complexa in unam se redegit. Natam primùm è Medicina nemo dubitat, ac specie salutari irrepsisse, velut altiorem sanctioremque quàm Medicinam: ita blandissimis desideratissimisque promissis addidisse vires Religioni, ad quas maximè etiamnum caligat humanum genus. *Lib.* 30. *cap.* 1.

ou des superstitions. Communément c'étoient des fables. Car on sait qu'au temps de Pline rien n'étoit plus commun en Orient que *les Amulettes*, qu'on faisoit avec de petites pierres semblables à une émeraude, marquées au milieu, ou par une seule ligne blanche ; ce qui les faisoit appeller *Grammatias* ; ou de plusieurs lignes ; ce qui les faisoit appeller *Polygrammos*. * Ces pierres devoient préserver de tout mal, & servir beaucoup aux Orateurs. Cependant il y avoit assurément bien des maladies & de méchans Orateurs, à qui *ces Amulettes* ne servoient de rien. Aussi les personnes intelligentes se moquoient de ces pratiques, & croyoient avec sujet qu'elles ne produisoient rien naturellement. C'est pourquoi ceux qui devoient se conserver sans reproche dans le Paganisme, comme les Prêtres, ne pouvoient pas se servir d'anneaux ; à moins qu'ils

VI. Condamnation des anneaux & des Amulettes par les Payens.

* Totus vero Oriens pro Amuletis traditur gestare eam quæ ex iis smaragdo similis est, & per transversum linea alba media præcingitur, & Grammatias vocatur : quæ pluribus, Polygrammos. Licet obiter vanitatem magicam hic quoque coarguere, quoniam hanc concionantibus utilem esse prodiderunt. *Lib.* 37. *cap.* 9.

ne fussent si simples, qu'on fût assuré qu'ils ne pouvoient point renfermer d'*Amulettes*. *Flamini Diali, annullo uti, nisi pervio cassoque, fas non est.* On punissoit de temps en temps ceux qui portoient des *Amulettes* au col, pour guérir les fievres tierces ou quartes. *Damnati sunt & qui remedia quartanis tertianisque collo annexa gestarent*, dit Spartien; & l'on a vû que sous les Empereurs Chrétiens Valens & Valentinien plusieurs personnes furent condamnées à la mort, pour s'être servies d'*Amulettes*.

Aul. Gell. lib. 10. cap. 25. p. 242.

Hist. Augusta. Tom. 1. pag. 716.

VII. Défenses renouvellées par l'Eglise contre les anneaux, les *Pater de sang*, *&c.*

L'Eglise ne demande pas ces sortes de punitions; mais elle a renouvellé souvent les anciennes peines, ordonnées dans le Canon de Laodicée, contre ceux qui ont recours à de semblables pratiques. Le Concile de Rome, sous Gregoire II. en 712. défendit les Phylacteres ou préservatifs, sous peine d'excommunication. Le Concile de Milan en 1565. & le Concile de Tours en 1583. ont absolument condamné l'usage des anneaux pour guérir les maladies.

Ainsi tous ces *Amulettes*, & ces anneaux, dont on vante tant l'effet

contre l'épilepsie, contre la colique néphrétique, & autres accidens fâcheux : les *Pater de Sang*, c'est à-dire ces especes de grains de Chapelet qu'on porte sur soi pour arrêter les hémoragies ; ce sont tous remedes interdits aux Chrétiens ; & les habiles Medecins, tels que Fernel, ne révoquent pas en doute, que ce ne soient-là des superstitions & des folies. C'est ainsi qu'il en parle dans son savant ouvrage *De abditis rerum causis.**

VIII. La Sorbonne condamne de semblables pratiques.

Ce qui s'est passé dans une assem- « blée de la Faculté de Théologie de « Paris, au sujet du Livre intitulé, « *Vie admirable de Sainte Jeanne de la* « *Croix, Religieuse du tiers-Ordre de pé-* « *nitence du Séraphique S. François*, avec « une rélation touchant les grains bé- « nis, vulgairement appellés de Sain- « te Jeanne, appuie ce sentiment. Le « premier Octobre 1614. les Docteurs «

* Existunt autem & quædam inania verèque anilia, quæ, quoniam hominum imbecillitatem nimia superstitione jamdiù occupant, superstitiosa dicimus. Ea sunt de quibus dicere nemo possit cur & unde creditas vires habent : neque enim à temperamento, neque ab aliis manifestis qualitatibus, neque à tota substantia, neque à Divina, vel magica potestate. Ejusmodi sunt scripta, signa, caracteres, annulli, qui nec Dei, nec Spirituum opem implorant. *Lib. 2. cap. 16. De morbis & remediis trans naturam.*

Journal des Savans, Août 1718. pag. 1479. Extrait du Livre intitulé: Collectio judiciorum de novis erroribus. &c.

» Isambert, Besse, Vassgle, & Lambert, qui avoient été chargés de l'examen de ce Livre, firent leur rapport. Ensuite la Faculté déclara que le Livre méritoit une censure, parcequ'il contient plusieurs choses fausses, scandaleuses, superstitieuses, fabuleuses, qui ne conviennent point à la doctrine Chrétienne ; & qu'on devoit en défendre la lecture.
» Cette censure contient un précis de ce qui avoit paru aux Docteurs de plus condamnable dans cet ouvrage

» Voici l'abrégé de la rélation touchant les grains bénis. Les Religieuses du Monastere dont la Bien-heureuse Jeanne étoit Supérieure la prierent un jour, suivant cette rélation, d'obtenir que J. C. même bénît leurs Chapelets. La Bien-heureuse Jeanne ayant demandé cette grace, toutes les Religieuses mirent leurs Chapelets dans un coffre, dont une d'entr'elles conserva la clef.

» La Bien heureuse Jeanne étant en oraison, un Ange enleva ces Chapelets, & les porta au Ciel : de sorte que la Dépositaire de la clef ayant ouvert le coffre, on n'y trouva point de Chapelets; mais, sur la fin de l'o-

raison de la Supérieure, il se répandit une odeur très-agréable dans toute la maison. On ouvrit le coffre, & on trouva les Chapelets, que la Supérieure dit à ses Religieuses avoir été touchés & bénis de la main même de Notre-Seigneur J.C. On ajoûtoit à la rélation, que la Bien-heureuse Jeanne avoit obtenu qu'il y eût des graces particulieres attachées, non seulement à chacun de ces Chapelets, mais encore à chacun des grains dont ces Chapelets étoient composés; & que les mêmes graces fussent attachées à tous les grains qui auroient touché quelques grains de ces Chapelets bénis; même à ceux qui auroient touché des grains bénis par l'attouchement des Chapelets; & ainsi à l'infini. Ces graces étoient, selon l'Auteur de la rélation. 1°. De délivrer les possédés, 2°. d'éteindre les incendies & les embrasemens, 3°. de garantir du tonnerre, d'apaiser les tempêtes, de guérir de la peste, de la fievre, de la paralysie; de délivrer des scrupules, des inquiétudes d'esprit, des tentations contre la foi, du désespoir, des magiciens & des sorciers.

« L'Auteur ajoûtoit que les faits
» qu'il rapportoit étoient avérés dans
» quatre-vingt-dix informations, par
» plus de 1400. témoins; que ceux qui
» visitoient certains jours l'Eglise de
» sainte Croix obtenoient plus d'in-
» dulgences qu'il n'y avoit à deux
» milles aux environs de feuilles, de
» fleurs, de pailles & d'herbes; que la
» bien-heureuse Jeanne avoit fait la
» fonction de Docteur & de Prédica-
» teur, & que les oiseaux venoient de
» tous côtés pour l'entendre prêcher:
» que les ames du Purgatoire accou-
» roient à elle pour se recommander
» à ses prieres; que les ames faisoient
» leur purgatoire dans des vases de sa
» cellule, où elle mettoit des fleurs,
» & que les vases s'inclinoient toutes
» les fois qu'elle disoit le *Gloria Patri*.
» Enfin que son Ange Gardien lui
» avoit révélé qu'un grand Prélat avoit
» été changé en colombier, pour faire
» son Purgatoire; parcequ'un Prélat
» doit servir de refuge aux ames foi-
» bles, comme le colombier sert de re-
» fuge aux pigeons contre les milans.

IX. Les Savans qui autorisent ces usages sont plus

Si des Savans entreprennent la défense de ces folies, outre qu'ils manquent de respect à l'Eglise, ils méri-

rent qu'on leur montre, qu'ils sont encore plus peuple, plus superstitieux & moins raisonnables que le peuple même ; parcequ'ils appuient sur des raisonnemens ridicules ce que le peuple ne fait que par ignorance, par inadvertance, & sur l'autorité de quelques personnes qui passent pour habiles.

peuples, que le peuple même.

Il n'est pas étrange de voir des peuples s'appliquer à faire cesser les éclipses de la Lune par un bruit semblable à celui des charivaris, croire que les éclipses du Soleil prédisent la mort d'un Grand, & que le Signe céleste qu'on appelle la Canicule cause les grandes chaleurs, & produit des effets funestes. Mais il est honteux pour le genre humain, que des Philosophes aient prétendu trouver la raison de ces vaines imaginations ; & il n'est pas moins fâcheux que des personnes croient voir que ce qu'un grain de Chapelet, ou un petit anneau d'une matiere dure & compacte, peut exhaler, arrête l'épilepsie, remet les boyaux en leur état naturel, & épaissit le sang jusqu'à l'empêcher de couler. On prouveroit bien plus facilement, qu'il ne faudroit que porter sur soi un demi-grain de rhubarbe,

pour être purgé quand on le voudroit, ou présenter aux malades désespérés un anneau qui renfermeroit tant soit peu d'antimoine, sans leur faire prendre l'émétique.

X.
Comment se détromper de ces prétendus secrets.

Mais nous ne devons pas entrer ici dans un détail qui nous obligeroit de montrer qu'on bouleverse toutes les notions de la Physique, pour autoriser des puérilités. La regle que nous avons établie dans le premier Livre, que les corps, n'ayant ni intelligence, ni liberté, doivent toujours agir de la même maniere dans les mêmes circonstances physiques, est un moyen facile de se détromper de tous ces prétendus secrets : car si les grains, par exemple, qu'on appelle des *Pater de Sang*, arrêtent le sang parcequ'ils l'épaississent, ils le rendront moins fluide en tout temps, soit qu'on le veuille, ou qu'on ne le veuille point, & deviendroient par conséquent beaucoup plus nuisibles qu'utiles.

Il ne faut pas beaucoup s'appliquer, pour voir combien il étoit ridicule d'approuver l'usage de certains anneaux qu'on portoit autrefois pour se préserver des chûtes & d'autres ac-

cidens : car lorsqu'on étoit muni de ces sortes d'anneaux, ou qu'on portoit au col *une Bulle, ou Amulette*, les chemins devenoient-ils moins raboteux, certains pas moins glissans, les chevaux incapables de broncher ? Si une pierre se détachoit du toit, ou qu'elle fût jettée imprudemment par quelques personnes, n'avoit-elle plus la force de casser la tête ? Vouloit-on que la pierre se détournât, ou qu'elle s'amollît, ou que la tête devint plus dure ? Toutes folies qu'il est aisé d'apercevoir, lorsqu'on veut examiner s'il n'y a rien de moral dans ces usages.

CHAPITRE IV.

Des préservatifs superstitieux des Villes, excusés par des Savans, & justement condamnés par l'Eglise.

LEs Villes & les Provinces ont eu leurs préservatifs, aussi-bien que les particuliers. L'antiquité Payenne a fort vanté les *Palladium*. C'étoient de petites Statues qu'on gardoit avec respect, & qui devoient préserver les Villes de l'incendie. Le

I. Préservatifs du Paganisme.

Palladium de Troie étoit très-célebre ; mais les Chrétiens n'ont pas été embarrassés sur ce point. Ils voyoient le Paganisme trop ouvertement dans ces figures ; & d'ailleurs l'évenement les convainquit qu'elles n'avoient pas préservé les Villes du feu ; mais qu'elles avoient eu besoin elles-mêmes d'une main étrangere pour être préservées de l'embrasement, ainsi que le remarque Firmicus Maternus : *Ut Deus fieret, qui urbes & Regna servaret. Sed nec servavit aliquandò, nec profuit ; & quid se maneat, ex urbium, in quibus fuit, casibus vidit. Incensa est Troia : à Græcis, à Gallis Roma, & ex utroque incendio Palladium reservatum est. Sed reservatum non propriis virtutibus, sed humano præsidio : ab utroque enim loco homines liberarunt, & translatum est ne humano flagraret incendio.*

De errore Proph. Religionum.

II. Plusieurs Talismans, ou préservatifs fait par Apollonius de Thyane.

On a été un peu plus en peine à l'égard des préservatifs d'Apollonius de Thyane. Il en fit un grand nombre à Rome, à Thyane, à Byzance, à Antioche, & dans plusieurs autres villes, tantôt contre les cigognes, contre les scorpions, & les autres animaux incommodes ou venimeux

tantôt contre le débordement des rivieres, contre les vents fâcheux & les incendies. Des Savants ont prétendu qu'il n'y avoit rien en cela que de naturel. Mais les réflexions que nous avons faites touchant les Talismans, dans les Chapitres précédens de ce Livre, font assez voir qu'on ne peut autoriser toutes ces pratiques, quand on y pense un peu sérieusement. Nous pouvons ajoûter ici, que ce qu'on observoit dans la composition de ces Talismans peut aisement persuader que ceux qui en étoient les auteurs ne pensoient pas qu'ils produisissent leurs effets par une cause physique & naturelle. Jean Malela, ancien Auteur d'Antioche, nous apprend avec quelles cérémonies Apollonius dressa un Talisman, pour préserver la Ville des moucherons: il ordonna une Procession à cheval avec des cérémonies tout-à-fait vaines, faisant crier continuellement par les Cavaliers, *que la Ville soit exempte de moucherons.* On ne sera pas fâché de voir ici l'endroit tout entier de la Version latine de M. Hodius, qui a donné cet Auteur au public pour la premiere fois à Oxfort en 1691. *Telesmata ibi plurima*

confecit ; nempe adversus Ciconias & Lycum fluvium qui urbem secat medium, testudines item & equos (ferocientes) Alia etiam mirabilia operatus est Byzantio: deinde discedens aliis etiam in urbibus Telesmata confecit...... Rogatus vero à civibus Antiochenis, uti Telesmata adversus culices, urbem suam infestantes, conficeret, votis eorum annuit. Telesmate itaque, ipso Novilunii die mensis Junii, confecto ; uti mensis ejusdem die 7. equestre certamen, Grastense dictum, mensque Junio agitari solitum, celebraretur ad hunc modum, dicto solemnitatis Grastensis die, mandavit ; ut unusquisque civium plumbeam imagunculam solidam, Martis vultus referentem, calamo affixam gestaret ; hinc verò scutum à calamo demissum, pelli russea alligatum, illinc gladiolum filo lineo similiter annexum haberet : ad hunc autem modum instructi omnes, inter equitandum inclamarent ; vacet Urbs culicibus. *Peracta vero celebritate, domi apud se imagunculam reponeret unusquisque. Hoc factum est : nec deinceps Antiocha culex apparuit unquam.* Pag. 343.

S'il est vrai qu'Antioche n'ait plus été incommodé par les cousins,

après cette procession talismanique, cela n'a pû arriver que par le pouvoir de quelqu'une de ces Intelligences qui apprirent à Apollonius la mort de l'Empereur Domitien, lors qu'étant à Ephese, & parlant au Peuple, il cria tout d'un coup, *Frappe le Tyran*, & dit ensuite plus nettement que Domitien venoit d'être assassiné à Rome; ce qui se trouva véritable, comme Dion l'assure, au Livre 67. pag. 768.

III. Préservatifs de Paris.

Les autres préservatifs des Villes s'établissoient sans doute aussi avec des superstitions évidentes. Lors que Gregoire de Tours parle des préservatifs qu'on trouva à Paris contre les rats, les loirs & les incendies, il fait assez entendre que la Ville avoit été consacrée pour ce sujet; & que les rats & les loirs d'airain, qu'on trouva en nettoyant la riviere, n'étoient que des signes de cette consécration superstitieuse. *Aiebant enim hanc urbem quasi consecratam fuisse antiquitùs, ut non ibi incendium prævaleret, non serpens, non glis adparuisset. Nuper autem, cum cuniculus pontis emundaretur, & cœnum de quo repletum fuerat auferretur, serpen-*

Liv. 8. ch. 33. p. 407. nov. edit.

tem, gliremque æreum repererunt. Quibus ablatis & glires ibi deinceps extra numerum, & serpentes adparuerunt; & postea incendia perferre cœpit.

Je ne sai si au temps de Gregoire de Tours il y avoit des personnes qui regrettoient le déplacement & la perte de ces petites figures d'airain, comme il y en a eu dans notre siecle. Cela est assez possible : car on a vû autrefois des Savans s'imaginer qu'on pouvoit non-seulement préserver les Villes contre les animaux & les incendies ; mais que, par les secrets des Enchanteurs, qui se donnoient le titre de Mathématiciens, on pouvoit empêcher qu'une Ville ne fût prise ou assiégée. On faisoit l'horoscope des Villes comme des hommes. Hephæstion, Vettius, Valens, & quelques autres firent celle de Constantinople, presque aussi-tôt qu'elle eut été bâtie & dédiée par Constantin ; & l'on prétendoit savoir ce qui devoit arriver à la Ville, & les moyens d'en prévenir les malheurs. Lorsque Rome fut assiégée par Alaric, Roi des Goths, sur la fin de l'année 408. pour la premiere fois, des Enchanteurs Toscans, se disans

IV. Prétendus secrets contre les sieges & la prise des Villes.

Mathématiciens, convinrent avec Pompeïanus, Préfet de Rome, que par les secrets des *Aruspices* ils mettroient les Goths en fuite. Si l'on en croit Zozime *a*, Historien Payen, non-seulement le Préfet & les Sénateurs Romains permirent aux prétendus Mathématiciens leurs enchantemens; mais ils les firent du consentement même du Pape Innocent premier; & si les Toscans n'acheverent pas leurs cérémonies, ce fut parcequ'ils voulurent faire renouveller les anciens Sacrifices qu'on faisoit autrefois au Capitole, & à la porte de la Ville, & que le Peuple Romain, n'y voulant pas assister, aima mieux qu'on se délivrât d'Alaric en lui donnant de grosses sommes.

a *Lib.* 5.

V. Innocent I. justifié. Mathématiciens chassés de Rome.

Zozime impose sans doute au Saint Pape Innocent premier. Orose *b* & Sozomene, *c* qui ont parlé de ce fait, font assez entendre que le saint Pape étoit incapable d'une semblable illusion; & après les observations de Baronius sur ce point, Godefroi, dans son troisieme tome sur le Code de Théodose, prouve fort bien que le saint Pape, au contraire, se joignant à la Légation du Sénat de

b *L.* 2. *c.* 36.

c *L.* 9. *ch.* 9.

Rome vers l'Empereur qui étoit à Ravenne, exposa à Honorius l'horreur qu'on devoit avoir de recourir à de telles pratiques, & fut le principal auteur de cette belle Loi que l'Empereur donna peu de jours après, le 25. Janvier 409. où il déclare que tous les Mathématiciens qui ne seroient pas profession de la Foi Catholique, & qui ne brûleroient pas tous leurs écrits erronnés en présence des Evêques, seroient chassés de Rome & de toutes les Villes de l'Empire. Cette Loi mérite bien d'être rapportée ici en propres termes. *

IMPP. HONOR. ET THEOD. AA.

CÆCILIANO PP.

In Cod. Theodos. tit. 16. de Maleficiis & Mathematicis. l. 12.

Mathematicos, nisi parati sint, codicibus erroris proprii sub oculis Episcoporum incendio concrematis, Catholicæ Religionis cultui fidem tradere, nunquam ad errorem præteritum redituri, non solùm urbe Româ, sed etiam omnibus civitatibus pelli decernimus. Quod si hoc non fecerint, & contra Clementiæ nostræ salubre constitutum in civitatibus fuerint deprehensi

si, vel secreta erroris sui & professionis insinuaverint, deportationis pœnam excipiant. Dat. VIII. Kal. Feb. Rav. Honor. VIII. & Theod. III. A A. Coss.

VI. Lupercales autorisées comme un préservatif, abolies par le Pape Gelase.

Le saint Evêque qui fit proscrire les prétendus Mathématiciens ne fut pas assez heureux pour abolir entierement les Lupercales, autre cérémonie superstitieuse, qu'on regardoit anciennement comme un préservatif contre les loups & la stérilité des femmes, & qu'on crut dans la suite devoir procurer l'abondance dans les campagnes, bannir la peste & les autres malheurs publics. Nous expliquons l'origine des Lupercales dans le Commentaire sur les anciens Calendriers. * Il suffit de dire ici que le 15. de Février des hommes à demi-nuds, couvrant seulement avec quelques morceaux de peau de chevre ce que la pudeur oblige de cacher, couroient par la Ville comme des foux, & frappoient avec des peaux de chevre sur le ventre des femmes grosses qu'ils rencontroient. On prétendoit par là préserver les troupeaux de brebis ou de chevres con-

* Concordance des temps. Premiere Partie.

tre les loups, & procurer la fécondité aux femmes. Quoique le Paganisme fût aboli à Rome au quatrieme siecle, cette impertinente cérémonie dura jusqu'à la fin du cinquieme. Le Pape Gelase la fit cesser. Plusieurs personnes distinguées en murmurerent, & un Sénateur, nommé Andromaque, qui étoit pourtant Chrétien, suivant la remarque de Baronius, * eut la hardiesse de faire un Traité en faveur des Lupercales; mais il fut réfuté comme il le méritoit, par un autre Traité attribué au Pape Gelase même, & imprimé au cinquieme tome des Conciles sous ce titre: § *Gelasius Papa I. adversus Andromachum Senatorem, ceterosque Romanos, qui Lupercalia secundùm morem pristinum colenda constituebant.* Le Sénateur avoit prétendu que la disette des fruits, & plusieurs autres malheurs de Rome, venoient de la suppression des Lupercales. Le Pape répond 1. que les Lupercales n'avoient pas été établies originairement pour l'abondance des fruits de la terre, ou pour la santé des habitans, mais pour la fécondité des femmes. 2. Qu'il étoit faux

* *An.* 496. *n.* 29.

VII. Traité d'un Senateur pour les Lupercales. Réponse du Pape Gelase,

§ *Col.* 1234.

que les Lupercales eussent quelque rapport avec l'abondance ou la disette, ou la peste des hommes & des animaux. Si vous attribuez la stérilité, disoit-il, au retranchement des Lupercales, pourquoi voit-on une si grande abondance de toutes choses en Orient, où l'on n'a jamais célébré les Lupercales : *Si pro sterilitate jactatis, cur nunc Oriens omnium rerum copiis exuberat, & abundat; qui nec celebravit unquam Lupercalia, nec celebrat?* Col. 1123.

Prétendez-vous que ces cérémonies ne doivent avoir de force & de vertu qu'à Rome? Mais combien de malheurs sont-ils arrivés à Rome même, avant le retranchement des Lupercales? Ne les y célébroit-on pas lors que Rome fut prise par les Gaulois, ravagée par Alaric, & désolée durant la guerre civile d'Anthemius & de Ricimer. *Numquid,* Ibid. *cum hæc celebrarentur, à Gallis Roma non capta est; & sæpenumero ad extrema quæque pervenit? Numquid Bellis civilibus sub hac celebritate non concidit? Numquid Lupercalia deerant quando urbem Alaricus evertit? Et nuper, cum Anthemii & Ricimeris civili furore sub-*

versa est? Ubi sunt Lupercalia? Cur istis minimè profuerunt?

Le Sénateur s'étoit autorisé de la tolérance de cette pratique, & du silence des Evêques sur ce point jusqu'alors; à quoi l'on répond, qu'on ne fait pas cesser tous les désordres en même temps, comme la Medecine ne guérit pas en un moment Ca. 1339 toutes les maladies : *Multa sunt quæ à singulis Pontificibus diverso tempore sublata sunt, noxia vel abjecta. Non enim simul omnes in corpore curat Medicina languores.* On répond en second lieu, que les Evêques ses prédécesseurs rendroient chacun raison à Dieu de leur conduite; qu'ils avoient peut-être fait des efforts pour supprimer ces pratiques, & qu'ils avoient peut-être aussi trouvé de fortes oppositions auprès des puissances temporelles; puis qu'en son temps on s'opposoit encore par des efforts si déraisonnables.

Tout cela nous montre la difficulté qu'il y a de faire cesser les superstitions; qu'il n'en est presque point qui ne trouvent des défenseurs, tels que ceux qui s'imaginoient que quelques petits coups de

peau de chevre, donnés à quelques femmes grosses, pouvoient non-seulement être utiles à ces femmes ; mais encore rendre toutes les autres femmes fécondes, & toutes les terres de la campagne fertiles.

VIII. De l'usage de transporter à un homme, ou à une bête, les maux de tout un peuple.

On a cru aussi que les maux dont les habitans d'une Ville étoient menacés, ou affligés, pouvoient se transporter à une seule personne, ou à un animal. L'Histoire Grecque fournit beaucoup de faits touchant les Villes où l'on donnoit des malédictions à un homme, pour lui faire porter tous les maux que le Peuple avoit mérité. Valere Maxime * rapporte l'exemple d'un jeune Chevalier Romain, nommé M. Curtius, qui voulut attirer sur lui-même tous les malheurs dont Rome étoit menacée. La terre s'étoit épouvantablement entr'ouverte au milieu du Marché ; & l'on crut qu'elle ne reprendroit son premier état, que lorsqu'on verroit quelque action de valeur extraordinaire. Le jeune Chevalier monte à cheval, fait le tour de la Ville à toute bride, & se jette dans le précipice que l'ouverture de la terre avoit produit, & qu'on vit fer-

* *L. 5. de pietate erga Patr.*

mer ensuite presque en un moment.

IX. Ancienne coûtume de Marseille.

L'on voit dans Servius sur Virgile, qu'à Marseille, dès qu'on apercevoit quelque commencement de peste, on nourrissoit un pauvre homme des meilleurs alimens durant une année; qu'on le faisoit promener par toute la Ville, en le chargeant hautement de malédictions, & qu'on le chassoit ensuite, afin que la peste & tous les maux sortissent avec lui.

Il n'est pas surprenant qu'on trouve dans le Paganisme des imitations de la cérémonie du Bouc Emissaire, que le Grand Prêtre envoyoit au désert, après l'avoir chargé des péchés de tous les Israëlites: *Offerat hircum viventem, & posita utraque manu super caput ejus, confiteatur omnes iniquitates filiorum Israël, & universa delicta atque peccata eorum: quæ imprecans capiti ejus, emittet illum, per hominem paratum, in desertum.* On sait que le Démon est le singe de Dieu, & qu'il donne souvent à la superstition les dehors de la religion véritable. Mais il est étrange que des Philosophes entreprennent de prouver, qu'on peut guérir des maladies en les faisant passer à d'autres hommes, à

Levitic. cap. 17. v. 21.

des bêtes, ou même à des arbres; qu'on ose expliquer physiquement les effets vrais ou faux de ces pratiques si évidemment superstitieuses, & qu'on ne craigne pas de faire des systêmes pour expliquer la transplantation des maladies : en quoi ils sont beaucoup moins raisonnables que ne l'étoient les Marseillois Payens.

X. Si le Bœuf qu'on promene à Marseille en cérémonie est un reste de Paganisme.

Je ne sai si quelques personnes ne penseront point qu'on voit encore à Marseille des restes, ou quelque imitation de ce que le Paganisme y avoit introduit autrefois; à cause que la veille & le jour de la Fête-Dieu on promene par la Ville, au son des flûtes, des musettes & des tymbales, un Bœuf orné de rubans & de colifichets : mais cette cérémonie n'est pas assez ancienne, pour avoir succédé au Paganisme. M. de Ruffi, dans son Histoire de Marseille, rapporte un Acte en Provençal du quatorzieme siecle, où l'on voit que ce Bœuf tire son origine d'une délibération des Associés à la Confrairie du S. Sacrement, qui voulant régaler les pauvres, & se régaler eux-mêmes, résolurent d'acheter un Bœuf, & trouverent à propos d'en avertir le peu-

ple, en le faisant promener par la Ville. Ainsi l'on ne peut, ce semble, blâmer cette cérémonie, qu'à cause que de vieilles femmes s'avisent de faire baiser ce Bœuf aux petits enfans, & que diverses personnes peu instruites s'empressent pour avoir de la chair de ce Bœuf, dès qu'on *le tue* le lendemain de la Fête-Dieu.

M. Marchety a tâché de spiritualiser cette cérémonie; & l'on dit qu'il a fait plaisir aux Marseillois ses concitoyens. Je crois néanmoins que le Peuple de Marseille n'est pas si attaché à la cérémonie du Bœuf, *qu'il* ne se console aisément, quand il plaira à M. l'Evêque de défendre qu'on le mene à une Procession aussi auguste que celle du S. Sacrement. Quoi qu'il en soit, on a soin d'instruire le Peuple que ce Bœuf ne guérit de rien.

XI. Ours menés par les Villes comme un préservatif.

Les Chrétiens d'Orient n'étoient pas autrefois si bien instruits, ou ils n'étoient pas si dociles; car on promenoit de Ville en Ville des ours ornés de petits morceaux d'étoffe de diverses couleurs, & malgré les défenses de l'Eglise, on distribuoit des brins ou filets de ces pieces teintes,

avec un peu de poil de la bête, comme un merveilleux préservatif contre les maladies. Les femmes ne manquoient pas de donner de l'argent pour en avoir, & par dessus le marché on faisoit toucher à leurs enfans le derriere de la bête, pour les préserver de tous maux, ainsi que le dit Zonare, sur le soixante & unieme Canon *in Trullo*. Ce Canon, dressé l'an 602. défend ces sortes de pratiques, sous peine d'être chassé de l'Eglise durant six ans; & de temps en temps il falut renouveller la défense, suivant la remarque de Balsamon & de Zonare.

S. Charles renouvella aussi la défense contre les Amulettes, ou préservatifs qu'on introduisit à Milan, pour se préserver de la peste dont cette Ville fut si fort affligée. *Ce saint Archevêque apprenant*, dit l'Auteur de sa vie, *qu'on avoit répandu parmi le peuple quantité de billets & de caracteres, en forme de médailles, que l'on disoit être bons pour préserver du mal, il publia incontinent une défense de s'en servir, comme étant des choses superstitieuses, & condamnées par l'Eglise; faisant voir combien c'étoit un grand péché que de*

XII. Amulettes contre la peste interdits par S. Charles.

L. 4. ch. 4. p. 338.

mettre sa confiance en de semblables bagatelles : & par ce moyen il prévint le mal, & il le déracina dès son commencement.

CHAPITRE V.

Des pratiques superstitieuses qui ont été publiquement autorisées, pour chasser les bêtes, pour avoir de la pluie, pour préserver de la rage, par les clefs de S. Pierre, & par celles de S. Hubert.

I. Abus des Exorcismes & des Sentences Ecclésiastiques contre les bêtes.

NOus avons vû au Chapitre précédent l'abus que plusieurs Juifs faisoient des Exorcismes, pour guérir les maladies. On a aussi abusé, dans la suite, des Exorcismes que l'Eglise emploie en faisant l'Eau bénite, ou en d'autres cérémonies. L'Eglise ne prétend pas faire en cela un Sacrement : elle invoque seulement le secours de Dieu pour préserver le peuple Chrétien des maux que le Démon pourroit lui faire, toujours avec soumission aux ordres de Dieu : n'attendant l'effet des prieres & des Exorcismes, qu'autant qu'il peut être utile aux ames, plûtôt qu'au corps des Chrétiens.

Mais des personnes qui auroient dû être instruites se sont imaginé que les Exorcismes & les Excommunications, que les Ecclésiastiques emploient, devoient avoir un effet extérieur, à l'égard des hommes, & des créatures mêmes irraisonnables. On voit dans plusieurs * Auteurs, qu'en diverses Provinces, où les fruits de la terre étoient gâtés par de petites bêtes, on les conjuroit de sortir du territoire; & quand elles ne se rendoient point à ces conjurations, on croyoit les faire obéir ou crever, par une Sentence du Juge Ecclésiastique : quelquefois on avoit assez de condescendance pour faire plaider juridiquement la cause des habitans & des bêtes, par des Avocats qui devoient exposer les raisons des deux Parties avant qu'on prononçât la Sentence. Le Pere Theophile Raynaud, dans le Traité § des Monitoires & des Excommunications, cite plusieurs Sentences de cette nature, rendues au quinzieme siecle par les Officiaux de Lyon, de Mâcon, & d'Autun; & il en rapporte une tout au long, prononcée par Jean Milon, Official de Troyes, en 1516. qui dé-

* Malleolus de Exorcismis, Vairus de Fascin.

§ De Monitoriis Ecclesiasticis ex timore excommunicationis.

II. Sentence rendue par l'Offi-

l'Official de Troyes contre les petites bêtes.

clare maudites & anathématisées toutes les petites bêtes qui gâtoient le terroir, si dans six jours elles n'en sortent, ou ne cessent de faire du mal dans tout le Diocèse. On ne sera peut-être pas fâché de voir ici un extrait de cette Sentence.

Cap 12. de Monit. & Excomm. p. 480

In nomine Domini. Amen. Visa supplicatione seu requesta pro parte habitantium loci de Villanoxa Trec. Diœcesis, nobis Officiali Trec. in judicio facta, adversus bruchos, seu arucas, vel alia non dissimilia animalia, Gallice Hurebets *nuncupata, fructus vinearum ejusdem loci à certis annis, & adhuc hoc præsenti anno, ut fide dignorum testimonio, & quasi publico rumore asseritur, cum maximo incolarum loci, & vicinorum locorum incommodo, depopulantia, ut prædicta animalia per nos moveantur, & remediis Ecclesiasticis mediantibus compellantur à territorio dicti loci abire, &c. visisque &c. Nos, autoritate qua fungimur in hac parte, prædictos Bruchos & arucas, & animalia prædicta, quocumque nomine censeantur, monemus in his scriptis, sub pœnis maledictionis & anathematisationis, ut infra sex dies à monitione, in vim Sententiæ hujus, à vineis*

& territoriis dicti loci de Villanoxa discedant, nullum ulteriùs ibidem, nec alibi in Diœcesi Trecensi, nocumentum præstitura. Quòd si infra prædictos dies jam dicta animalia huic nostræ admonitioni non paruerint cum effectu, ipsis sex diebus elapsis, virtute & autoritate præfatis, illa in his scriptis anathematisamus, & eisdem maledicimus.

Le Pere Theophile Raynaud ne manque pas de montrer que c'est un abus : c'étoit sans doute une superstition évidente, si l'effet arrivoit ; comme c'étoit une folie visible, s'il n'arrivoit pas. Nous ne remarquons cette superstition, que pour faire observer de quelles illusions plusieurs personnes distinguées sont capables en matiere de superstition.

III. Quelle doit être la pratique en pareil cas.

On demande quelle doit être la pratique en pareil cas. Ne peut-on pas faire jetter de l'Eau bénite dans un champ, dans une maison, ou dans un vaisseau, pour tâcher de faire mourir des sauterelles, ou d'autres animaux dont on est incommodé ?

Je réponds qu'il ne peut pas y avoir du mal de recourir aux prieres de l'Eglise, & aux moyens par lesquels

elle fait espérer des graces; mais il faut user de ces moyens avec des précautions sages & respectueuses. On doit en premier lieu recourir aux moyens naturels que nous pouvons avoir, pour remédier à nos maux, & dissiper ce qui nous peut nuire. Si, pour faire sortir un chien de sa chambre, on s'avisoit de faire des prieres, & de prendre de l'Eau bénite, cela seroit tout-à-fait téméraire : il faut commencer par ouvrir la porte, & ensuite prendre un bâton à la main, ou jetter au chien quelque chose à manger hors la porte : cela suffit ordinairement pour le mettre dehors. Si les moyens humains ne pouvoient suffire, alors on a recours aux prieres, & l'on demande à Dieu des graces, s'il veut bien par sa miséricorde nous les accorder.

* Le Pape Etienne V. nous a appris par son exemple, comment on doit

* Primùm quidem divulgavit, ut si quis de iis locustis unum sextarium caperet & sibi attulisset, quinque vel sex denarios ab eo perciperet : hoc autem populi audientes ceperant huc illucque discurrere, easque capere, & misericordissimo patri ad emendum portare : sed, cum illas tali argumento delere nequisset, ad Domini misericordiam confugiens, in Oratorium Beati Gregorii, ubi ejus lectus habetur, juxta Ecclesiam Principis Apostolorum veniens, sese cum lacrymis in orationem dedit, cùmque diutiùs

se comporter lorsque les campagnes se trouvent désolées par des sauterelles, ou d'autres animaux. Vers la fin du neuvieme siecle, en 885. il y en avoit un très-grand nombre, qui désolerent tous les environs de Rome. D'abord, pour essayer si par des moyens humains on pouvoit faire périr toutes ces bêtes, il fit déclarer qu'il donneroit six deniers à quiconque lui en apporteroit un septier. A cette déclaration les peuples coururent, & pour tâcher de les exterminer, & pour gagner quelque argent: mais cela ne pouvant faire tarir ces bestioles, il entra dans l'Eglise, se mit en prieres, bénit ensuite de l'eau, & en fit jetter dans les champs. Anastase ajoûte que dans tous les endroits où on jetta de l'eau bénite, il ne resta plus aucune sauterelle.

IV. Moyen bizarre & superstitieux pour faire pleuvoir.

Martin de Arles fit un Traité contre les superstitions de son temps en

orasset, surrexit, & aquam propriis manibus benedicens, mansionariis præcepit, dicens, tollite, & singulis distribuite admonentes, ut in nomine Domini agros suos circumeant, & hanc aquam spargant per sata & vineas, petentes divinum sibi suffragari subsidium. Quo facto tanta Omnipotentis Dei subsecuta est misericordia, ut ubicumque ipsa aqua aspersa est, nulla penitùs locusta remaneret. *Anastas. in vita Steph.*

1560. * où, parmi plusieurs superstitions qui ne trompent que le *petit* peuple, & qu'il vaut mieux taire ordinairement, depeur de les apprendre à des personnes qui en abusent, il en expose d'autres qui étoient publiquement autorisées par le Clergé & par les Magistrats. Telle étoit *celle* qui l'engagea à écrire : En quelques endroits du Royaume de Navarre, on alloit, en temps de secheresse, demander de la pluie à l'Image de Saint Pierre ; & pour presser davantage le Saint de faire pleuvoir, on portoit l'Image en procession *sur le* bord de la Riviere : là quelques-uns crioient, ou chantoient : Saint Pierre, secourez-nous dans le besoin, & obtenez-nous de la pluie, une fois, deux fois, trois fois ; & comme l'Image ne répondoit rien, on avoit la hardiesse de crier : qu'on plonge l'Image du très-bien-heureux Pierre. Alors les premiers du lieu représentoient qu'il ne faloit pas en venir là ; que le Saint, comme un bon Pere, ne manqueroit pas de leur obtenir de la pluie. On

* Tractatus de superstitionibus, contra maleficia seu sortilegia quæ hodie vigent in orbe terrarum. Authore D. Martino de Arles, Archidiacono Pampel. in 12. Romæ 156.

donnoit caution, laquelle étant acceptée, il ne manquoit jamais, dit-on, de pleuvoir, dans l'espace de vingt-quatre heures. *

Après cet exposé, Martin de Arles prouve au long que cette cérémonie étoit superstitieuse, sacrilege, & qu'on y tentoit Dieu. Cela s'est pourtant fait dans quelques autres endroits en ce siecle ; & ce qui surprend, c'est qu'il ait falu faire des Traités, pour désabuser quelques personnes de ces sortes de pratiques.

V. Se préserver de la rage par les clefs rouges de S. Pierre.

Il y a un autre usage assez commun

* Est antiquus usus in oppido quodam Archidiaconatus de Ussum, ut cum aliqua necessitas tempore siccitatis fructibus terræ ingruerit, magna cum devotione processionaliter Clerus & coloni cum hymnis & canticis ad Sanctum Petrum de Ussum se conferunt : ibique Missa celebrata & orationibus, Imaginem B Petri, ad altare, in dorso vel brachiis, ad oram fluminis cum canticis & laudibus deferunt ; aliqui tamen eorum quærunt ab ipsa Imagine, dicentes : Sancte Petre, succurre nobis in hac necessitate positis, ut impetres nobis à Deo pluviam &c. hoc I. hoc II. hoc III. & cùm ad singula nihil respondeat, clamant dicentes, submergatur Beatissimi Petri Imago, si nobis apud Deum omnipotentem gratiam expostulatam pro eminenti necessitate non impetraverit : respondent aliqui de Primatibus, non equidem ita fieri ; nam tanquam bonus Pastor impetrabit gratiam præfatam, & intercedet apud Deum ; & ita, datis fidejussoribus pro parte B. Petri ; (ut asserunt ipsi coloni) nunquam fuerunt decepti, neque destituti in necessitate & desiderio suo, præsertim pluviæ, quin infra 24. horas pluviam habuerint. *De Arles*, pag. 1.

dans les Provinces de France, qui mériteroit d'être entierement interdit: c'est qu'on a recours à un fer rouge, qu'on appelle les Clefs de S. Pierre, pour se préserver de la rage. M. de Sainte Beuve fut consulté sur ce point par un Evêque en 1674. & répondit fort sagement en ces termes. « *Il y a* » de la superstition d'amener des » hommes & des femmes dans l'E- » glise, ou des bestiaux à la porte de » l'Eglise, pour les faire toucher par » le Prêtre avec un fer chaud, pour » la rage. Car cet attouchement n'a » aucune vertu naturelle ni *surnatu-* » relle, pour produire l'effet qu'on » en attend. Cela se pratique dans » Avignon, à la vûe du Prélat: cela » se pratique aussi en France en beau- » coup d'endroits, & on ne l'empê- » che pas; non qu'on estime que cela » ait une vertu infaillible; mais par- » ceque l'on considere la chose com- » me un acte de Religion, par lequel » on se met sous la protection de S. » Pierre, duquel on espere l'inter- » cession, pour être préservé de la » rage. M. de Sainte Beuve cite assez à propos Cajetan, sur la 2. 2. question 26. art. 4. qui déclare supersti-

tieuses diverses pratiques semblables, quoiqu'il tâche d'excuser de péché plusieurs de ceux qui y recourent par simplicité. Et après cette autorité il continue en ces termes. « Cela est « en pratique en plusieurs endroits : « on ne peut l'excuser en soi d'une su- « perstition superflue; quoiqu'on puis- « se peut-être excuser de péché ceux « qui le pratiquent, pour les raisons « ci-dessus exprimées. Tout considé- « ré, j'estime que c'est une chose à ab- « roger avec prudence, par les Prê- « tres & par les Prélats, à cause que « la chose a tout l'air de superstition. « T. 2. cas. 12. p. 40. «

J'ajoûterai seulement à la décision judicieuse de ce sage & savant Docteur, que l'origine de cet usage a pû être pieuse ; car elle se trouve, ce me semble, dans l'histoire des miracles qui se faisoient au Tombeau, ou aux Oratoires de S. Martin. Gregoire de Tours rapporte, qu'aux environs de Bordeaux, les chevaux étant attaqués d'un mal très-dangereux, on alla à l'Oratoire de Saint Martin faire des voeux pour en demander la guérison, offrant au Saint la dixme de tous ceux qui échape-

VI. Pieuse origine de cet usage.

roient. On s'avisa aussi de marquer tous les chevaux avec la clef de la Chapelle ; & tous ceux qui en furent marqués, ou n'eurent point de mal, ou furent parfaitement guéris. *

En cette occasion ce fut un miracle, semblable à une infinité d'autres qui s'étoient faits au Tombeau de S. Martin. La clef de la Chapelle avec laquelle on marqua les chevaux, n'étoit qu'un signe de la protection du Saint qu'on imploroit. Mais on ne peut pas se promettre que le miracle arrivera toutes les fois qu'on usera de ce même signe. C'est tenter Dieu que de se faire une pratique qui exige que Dieu fasse un miracle.

Les signes qui ont été employés dans les miracles ne produisent pas nécessairement les effets qu'ils ont paru produire une fois : les figues ne guérissent pas toutes les maladies mortelles, à cause que le Prophete
* *Isai.* 38. v. 21. s'en servit en guérissant Ezechias. * Un peu de farine n'ôte pas tout le venin de la coloquinte, quoi qu'elle
§ 4. *Reg.* 4. v. 41. l'ait ôté une fois. § Tous ceux qui

* In Burdegalensi autem regione hoc anno gravis caballorum extitit morbus. Apud villam vero Marciacensem, quæ in hoc termino continetur, subdita

se seroient lavés sept fois dans le Jourdain n'auroient pas été guéris de la lepre, comme Naaman; & l'on n'oseroit prétendre qu'un peu de boue dût faire voir clair aux aveugles, parceque JESUS-CHRIST, donna la vûe avec ce signe. Ce seroit une superstition.

Voilà donc en quoi consiste la superstition de l'excommunication des bêtes, des guérisons par un fer chaud, & semblables pratiques; c'est qu'on exige des miracles en recourant à des signes arbitraires, que JESUS-CHRIST & les Saints ont joints en quelques occasions à une vertu divine; sans qu'il y ait aucune promesse que les mêmes miracles se feront à l'avenir par ces signes. Que des Saints se soient fait obéir aux bêtes, il n'y a rien là que d'admira-

ditionibus beati Martini, Oratorium est ipsius & nomine & virtutibus consecratum. Denique, adveniente supradicta clade, accedebant ad Oratorium, vota facientes pro equis; ut scilicet, si evaderent, ex ipsis decimas loco conferrent. Cùmque his hæc causa commodum exhiberet, addiderunt ut de clave ferrea, quæ ostium Oratorii recludebat, caracteres caballis imponerent. Quo facto ita virtus Sancti prævaluit, ut & sanarentur qui ægrotaverant, & qui non incurrerant nihil ultra perferrent. *Lib. II. de miraculis Sancti Martini, cap. 33. col. 1097.*

dances il n'y a point de rats, & qu'on est redevable de cette faveur aux mérites de Saint Udalric, Evêque d'Ausbourg, dont cette Eglise possede quelques Reliques. En reconnoissance, les Religieux chantent tous les ans, le quatrieme de Juillet, jour de la fête de Saint Udalric, une Messe particuliere, & donnent aux pauvres quelques mesures de grains. On ajoûte, que de toute antiquité on a accoutumé au dit Monastere de bénir du pain, & de le faire toucher à la Relique, en faveur de ceux qui veulent participer à ce rare privilege.

Dans une instruction imprimée, où l'on explique la maniere de se servir du pain béni contre les rats, on exhorte les Fideles à faire des prieres & des aumônes; sur-tout le jour de la fête de S. Udalric. « Et quant » au dit pain bénit, ajoûte-t-on, ils le » répartiront en petits morceaux par » tous les coins & endroits de leurs » maisons, où les rats hantent & fré« quentent le plus; lesquels par cette » comestion ne manqueront pas de » mourir, ou de quitter le lieu.« Outre que

que ce Privilege, accordé par saint Udalric, a tout l'air d'une fable, il paroît que l'usage de ce pain béni est indécent & superstitienx, y ayant tant d'autres moyens naturels pour faire mourir les rats.

Fin du troisieme Livre.





TABLE

DES CHAPITRES Et des Sommaires contenus en ce premier Volume.

LIVRE PREMIER.

Du Discernement de la Vérité & de la fausseté des effets naturels.

CHAP. VI. Autres faits fabuleux. Pente des anciens & des modernes à débiter des fables.

LIVRE SECOND.

Du discernement de la vérité & de la fausseté des effets surnaturels.

TABLE

sur les sorciers & les sortileges.

LIVRE TROISIEME.

Des préservatifs qui passent pour naturels ou, miraculeux.

CHAP. IV. Des Préservatifs superstitieux des Villes, excusés par des Savans, & justement condamnés par l'Eglise.

Fin de la Table du premier Volume.